UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01998644 7

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mandementslettre17cath

MANDEMENTS
LETTRES PASTORALES
CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

ZRm+
M811ma

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE

DIOCÈSE DE MONTRÉAL

DEPUIS SON ÉRECTION

ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

TOME DIX-SEPTIÈME

16678

MONTRÉAL
ARBOUR ET DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
249 est, rue Lagauchetière

1926

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION

DE

Mgr GEORGES GAUTHIER

5ème évêque et 3ème archevêque de Montréal

NOMINATION DE Mgr GAUTHIER

COMME ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

Délégation Apostolique,
Ottawa, le 4 novembre 1921.

A Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, D. D.,
Evêque de Philippopolis, Auxiliaire de Montréal,
Archevêché de Montréal.

Cher Monseigneur,

Tout à l'heure, je viens de recevoir de la S. C. de la Consistoriale, la lettre suivante, que je vous transcris entièrement, telle quelle, en langue italienne:

Sacra Congregazione Consistoriale,
Num. di protoc. 28/20.

Roma, 18 ottobre 1921.

Excellenza,

Il rapporto che Ella à inviato circa le condizione dell'archidiocesi di Montreal à indotto il S. Padre, a cui referii la cosa nell'ultima udienza, ad aderire alla Sua proposta di nominare cioè l'attuale Ausiliare Mgr Georgio Gauthier Amministratore Apostolico con facoltà di Vescovo diocesano. E colla presente appunto Le comunico questa nomina, che, secondo che si propone, non sarà publicata negli A. S. Sedis, ma che la S. V. Revma curerà sia resa officialmente nota nell'archidiocesi di Montreal, nel modo che, a Suo giudizio, riuscira di migliore soddisfazione e per Mgr Bruchesi e per Mgr Gauthier.

Con sensi di distinto ossequio mi professo della S. V. Revma affmo come fr.

Sig. G. Card. De Lai,
Epus Sabinensis, Secret.

Maintenant, quant à faire la publication officielle de votre nomination dans le diocèse de Montréal, de ma part, je m'en remets complètement à votre jugement, étant sûr que Votre Grandeur saura trouver les meilleurs moyens à cet effet.

De même, je vous prie de me dire, si vous croyez que la communication de votre nomination soit faite aussi à Mgr Bruchési.

Je suis très heureux de pouvoir vous féliciter de cette belle preuve de confiance que le Saint-Siège vient de vous donner, en même temps que je prie le bon Dieu de bénir abondamment votre administration du grand diocèse de Montréal.

Agréez, cher Monseigneur, mes meilleurs souhaits de succès avec mes salutations bien cordiales.

Votre dévoué en N.-S.,

P. Di Maria, *arch. d'Iconium*,
Délégué apostolique.

No 1

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR

Archevêché de Montréal,
le 2 décembre 1921.

I — Le collège Mathieu.

II — Sujets de sermons pour 1922.

III — Liste des Quarante-Heures pour 1922.

IV — « La livre » des Petites Soeurs des Pauvres.

V — Oraison *pro infirmis*.

Bien cher confrère,

I

LE COLLÉGE MATHIEU

Lors de leur dernière réunion à Québec, à l'occasion du conseil de l'instruction publique, Nos Seigneurs les évêques ont appris avec une vive satisfaction que les Chevaliers de Colomb de la province se sont chargés de prélever une souscription en faveur du collège Mathieu.

de Gravelbourg. Le travail est à peu près terminé dans la région de Québec et il a été couronné de succès. Les Chevaliers de Colomb de la région de Montréal se proposent de commencer leur campagne le 12 décembre et de la poursuivre jusqu'au 29. Je n'ai pas à insister bien longuement sur le zèle dont ils font preuve, ni sur l'importance de l'oeuvre à laquelle ils se dévouent. Le collège de Gravelbourg est nécessaire au recrutement des vocations sacerdotales, et seul il peut donner, dans la pensée de ses fondateurs, à l'ouest canadien, des hommes, prêtres et laïques, solidement formés. C'est sur eux que l'on compte pour maintenir nos bienfaisantes traditions et pour assurer le rayonnement de la foi catholique. A la fondation définitive et au développement de ce collège sont attachées les plus consolantes espérances.

Mgr l'archevêque de Régina nous prie d'annoncer et de recommander à nos fidèles la campagne qui va s'ouvrir. Je vous invite de tout coeur à le faire au prône des messes du dimanche 11 décembre.

II

SUJETS DE SERMONS POUR 1922

Chaque année, depuis 1900, l'on a dressé une liste de vingt sermons qui devaient être prêchés aux grand'messes du dimanche. Le choix des sujets indique assez que l'on s'est préoccupé d'établir une sorte de cours régulier réparti sur cinq ans. Le dogme, la morale, les comman-

dements, les sacrements ont fourni la matière d'un enseignement catéchistique qui permet de rappeler les principales vérités chrétiennes. De temps à autre l'on a introduit une série d'homélies sur les évangiles du dimanche. L'on ne saurait constater que notre prédication s'inspirant alors plus directement de l'évangile, préparée par la prière et la méditation personnelle du texte, ne puisse être utile aux âmes. Vous voudrez bien pendant l'année 1922 commenter à la grand'messe les évangiles du dimanche.

III

LISTE DES QUARANTE-HEURES POUR 1922

Vous recevrez bientôt la liste des Quarante-Heures. Cette liste est faite avec beaucoup de soin, et M. le maître de cérémonies tient compte, autant que faire se peut, des désirs qui lui sont exprimés. Il ne faudrait pas, sans une raison sérieuse, demander des changements. Je prends la liberté de vous rappeler également que l'on ne peut se dispenser de l'adoration de nuit sans une autorisation spéciale de l'ordinaire. Si des autorisations ont été données à ce sujet dans le passé, je prie qu'on ait soin de les renouveler.

IV

« LA LIVRE » DES PETITES SŒURS DES PAUVRES

Les Petites Soeurs des Pauvres se recommandent, cette année encore, à votre bienveillance. Elles comptent que

l'oeuvre admirable qu'elles accomplissent suscitera la même sympathie. La quête des Petites Soeurs que l'on a appelée d'une manière si touchante « la livre des pauvres », se fait d'habitude, dans les paroisses de langue anglaise, au cours du mois de décembre, et, dans les paroisses de langue française, en janvier. Je n'ignore pas que, cet hiver, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul vont avoir une rude tâche à remplir et qu'elles devront rendre moins pénible, dans un grand nombre de familles, les soucis du chômage. L'expérience nous démontre toutefois que l'exercice de la charité n'appauvrit pas, et les bénédictions divines qui s'attachent au soin des pauvres sont si précieuses que nous aurons à coeur de provoquer de toutes façons la générosité de nos paroissiens. Recommandons-leur en particulier la « livre » des Petites Soeurs. Nos jeunes gens se prêteront avec zèle, comme dans le passé, à recueillir les dons et à les porter à la maison de la rue des Seigneurs.

V

ORAISON *PRO INFIRMIS*

Vous voudrez bien, jusqu'à nouvel ordre, remplacer l'oraison *de mandato* « *pro papa* » par l'oraison de la messe *pro infirmis*. Vous saisissez l'intention qui m'anime. Tous les jours nous pensons sans doute à prier pour notre archevêque vénéré. S'ajoutant à nos prières personnelles, l'oraison *pro infirmis,* au moment où nous la

récitons, prend devant Dieu toute la puissance d'une prière liturgique. Chaque fois que les rubriques nous le permettent, nous penserons ainsi, d'une manière très particulière, à celui qui reste notre père et que nous devons entourer de la plus affectueuse attention.

Recevez, cher confrère, l'assurance de mon bien religieux dévouement.

✠ GEORGES, ÉV. DE PHILIP.,
adm. apost.

No 2

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR

Archevêché de Montréal,
le 23 janvier 1922.

Mon cher confrère,

Au moment où vous recevrez cette lettre circulaire, les journaux vous auront appris la perte douloureuse que l'Eglise catholique vient de faire. Notre Saint-Père est mort et cette nouvelle émeut le monde entier.

Nous ne sommes pas surpris de recueillir sur les lèvres qui nous avaient accoutumés à d'autres accents l'expression du regret et le témoignage de la vénération. C'est, sans doute, que la papauté occupe sur la scène de ce monde une place de premier plan et que la disparition d'un pape ne saurait passer inaperçue. C'est aussi que les peuples sentent qu'ils ont perdu un bienfaiteur qui les a fidèlement servis. La crise redoutable qu'il traversent en ce moment leur rend plus sensible la mort d'un pontife qui a fait pour la restauration de l'ordre, des démarches

désintéressées et persévérantes, et qui leur en a indiqué. d'une parole sûre, les conditions nécessaires.

Bien que l'on ait réussi à l'éloigner du conseil des nations et que l'on ait méconnu ses appels pathétiques, il leur faut reconnaître ce que ses lettres, ses activités, ses exhortations contiennent de raison, de justice, de clairvoyance et de chrétienne charité.

Il est bien futile de comparer les uns aux autres les pontifes qui se succèdent à la chaire de Saint-Pierre. Dieu donne à son Eglise le pape dont elle a besoin dans ses épreuves et ses luttes. Appelé au gouvernement à des heures exceptionnellement délicates, Benoit XV a montré que ses fils avaient droit au partage égal de son affection et de ses soins et il a gardé l'attitude que lui dictait le sens de la justice et la prudente sagesse du gouvernement.

Ces sentiments les catholiques les partagent, mais ils en éprouvent d'autres qui leur sont particuliers, et les liens de filiation surnaturelle qui les rattachent au pape les leur rendent tout à fait sacrés. Nous avons tous l'impression que nous avons perdu notre père et notre chef.

Nous aurons à coeur de remplir les devoirs que la piété filiale nous impose. Rappelez, je vous prie, à vos fidèles, la vie du pape défunt, les grâces qu'il a reçues de Dieu et qui l'ont préparé à ses sublimes fonctions, ses travaux, ses épreuves, sa mort doucement confiante et résignée.

Rappelez surtout le devoir de la prière. Cette prière, que le pontife agonisant sollicitait d'une manière si touchante, offrons-la avec ferveur pour le pontife défunt.

Ouvrons enfin notre âme à la confiance. Quel que soit le successeur que la Providence donne à Benoît XV, il nous est doux de croire que c'est Pierre qui se survivra dans le fondement d'un édifice qui doit demeurer toujours. Soyons certains que déjà le bon Dieu y a pourvu et que, depuis toujours, il prépare, dans le secret de ses desseins, un vicaire à son divin Fils et un successeur à Pierre.

En conséquence, nous réglons ce qui suit :

1. Mardi prochain, le 31 janvier, à neuf heures, nous chanterons un service solennel dans la basilique pour le repos de l'âme de Benoit XV. Nous espérons que les prêtres y viendront en grand nombre. Les communautés religieuses sont priées d'y envoyer des représentants.

2. Mercredi, le 1er février, un service sera chanté dans toutes les églises du diocèse, à l'heure la plus convenable. Dans les communautés où la messe solennelle ne serait pas possible, on dira une messe basse.

La veille de ces différents services, à six heures du soir, dans toutes les églises, on sonnera les glas pendant une heure.

3. Les prêtres omettront le nom du pape au canon de la messe et ne chanteront plus son oraison au salut du Saint-Sacrement.

4. A la messe, l'oraison commandée sera remplacée par l'oraison *Pro eligendo Summo Pontifice*, jusqu'à l'élection du successeur de Benoit XV.

5. Enfin, vous voudrez bien exhorter vos fidèles à faire la sainte communion, à réciter le chapelet, à assister aux messes qui seront célébrées dans votre paroisse. Vous trouverez dans votre coeur filialement attaché au Souverain Pontife les paroles d'exhortation qui conviennent.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance de mon bien religieux dévouement.

✠ GEORGES, ÉV. DE PHILIP.,
adm. apost.

No 3

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES

POUR L'ANNÉE 1921

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

ÎLE DE MONTRÉAL

PAROISSES ET CHAPELLES

La Basilique		
Quêtes		$537.22
La Présentation (Dorval)		
Quêtes		22.60
La Visitation (Sault-au-Récollet)		
Quêtes		20.00
Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie)		
Quêtes		125.17
Notre-Dame-de-Grâce		
Quêtes	81.20	
Fabrique	10.00	
Congrégations	15.00	
Tiers-ordre	30.00	136.20

Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)

Quêtes	9.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	16.00

Notre-Dame-des-Neiges

Quêtes	45.00

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun)

Quêtes	143.00	
Fabrique	25.00	
Associations	10.00	178.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal)

Quêtes	22.00

Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Collecte et Fabrique	100.00	
Confrérie du Saint-Rosaire	5.00	105.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray)

Quêtes	39.00

Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Quête	10.00

Notre-Dame-de-la-Défense

Quêtes	8.50

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Quêtes	46.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	61.00

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Hochelaga)

Quêtes		79.38

Notre-Dame-de-la-Paix

Quêtes	13.54	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	22.54

Sacré-Cœur

Quêtes	91.00	
Fabrique	10.00	
Hommes	5.00	
Jeunes gens	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	121.00

Sainte-Agnès

Quêtes		133.37

Saint-Alphonse

Quêtes		28.48

Saints-Anges (Lachine)

Quêtes	101.45	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	121.45

Sainte-Anne

Quêtes	206.31	
Fabrique et associations	40.00	246.31

Saint-Anselme

Quêtes	92.85	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	102.85

Saint-Antoine

Quêtes	135.00

Saint-Arsène

Quêtes	10.00

Saint-Bernardin

Quêtes	7.67

Sainte-Brigide

Quêtes	66.25	
Dames	7.00	
Demoiselles	5.00	
Hommes	7.00	
Jeunes gens	3.00	88.25

Saint-Casimir (Lithuaniens)

Quêtes		15.00

Sainte-Catherine

Quêtes	165.50	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	175.50

Sainte-Cécile

Quêtes		5.25

Saint-Charles

Quêtes		27.50

Sainte-Claire (Tétraultville)

Quêtes		8.50

Saint-Clément (Viauville)

Quêtes	81.25	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	91.25

Sainte-Clotilde

Quêtes		89.85

Sainte-Cunégonde

Quêtes		45.09

Saint-Denis

Quêtes	37.35	
Fabrique	25.00	
Congrégations	20.00	82.35

Saint-Dominique

Quêtes		6.45

Saint-Edouard

Quêtes		86.46

Sainte-Elizabeth-du-Portugal

Quêtes	130.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Hommes	5.00	155.00

Saint-Enfant-Jésus (Montréal)

Quêtes	190.84	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Tiers-Ordre	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	235.84

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles)

Quêtes	34.99	
Fabrique	10.00	

Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	56.99
Saint-Etienne		
Quêtes	105.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne.....	5.00	
Enfants de Marie	5.00	125.00
Saint-Eusèbe		
Quêtes	38.50	
Saint-François-d'Assise		
Quêtes		110.00
Saint-François-Solano		
Quêtes	26.80	
Congrégations	2.00	28.80
Saint-Gabriel		
Quêtes		145.00
Sainte-Geneviève		
Quêtes	43.55	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne.....	5.00	53.55
Saint-Georges (Montréal)		
Quêtes		27.50

Sainte-Hélène

Quêtes	30.85	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	4.00	
Enfants de Marie	4.00	48.85

Saint-Henri

Quêtes	194.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	5.00	259.00

Saint-Herménégilde

Quêtes		20.25

Immaculée-Conception

Quêtes	283.68	
Hommes	10.00	
Jeunes gens	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Groupe Pie X A. C. J. C.	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur	6.00	
Servants de messes	2.00	351.68

Saint-Ignace-de-Loyola

Quêtes		13.95

Saint-Irénée

Quêtes	210.00	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	240.00

Saint-Jacques

Quêtes	146.80	
Fabrique	10.00	
Hommes	19.24	
Bonne mort	5.00	
Jeunes gens	16.00	
Dames de Sainte-Anne	13.00	
Adoration diurne	5.00	
Patronage Olier	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Patronage Sainte-Agnès	5.00	230.04

Saint-Jean-Baptiste

Quêtes		52.50

Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle

Quêtes	55.62	
Fabrique	10.00	65.62

Saint-Jean-Berchmans

Quêtes	59.88	
Fabrique	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	

Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	79.88

Saint-Jean-de-la-Croix

Quêtes		46.45

Saint-Joachim (Pointe-Claire)

Quêtes		20.27

Saint-Joseph (rue Richmond)

Quêtes	110.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Enfants de Marie	5.00	135.00

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)

Quêtes		13.62

Saint-Joseph (Bordeaux)

Quêtes		18.00

Saint-Léon (Westmount)

Quêtes		164.99

Saint-Léonard-de-Port-Maurice

Quêtes		10.25

Saint-Laurent

Quêtes	340.00	
Tiers-ordre	5.00	

Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Curé et vicaire	15.00	370.00
Saint-Louis-de-France		
Quêtes		219.97
Saint-Louis-de-Gonzague		
Quêtes		16.00
Sainte-Madeleine		
Quêtes		36.40
Saint-Marc		
Quêtes		14.00
Saint-Michel		
Quêtes	94.90	
Fabrique	75.00	
Congrégations	30.00	199.90
Saint-Nicolas (Ahuntsic)		
Quêtes		25.00
Saint-Pascal-Baylon		
Quêtes		12.84
Saint-Patrice		
Quêtes	91.27	
Fabrique	100.00	
Congrégations	10.00	201.27

Saint-Paul

Quêtes	70.00	
Fabrique	10.00	
Hommes	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	95.00

Sainte-Philomène

Quêtes	63.42	
Hommes	4.00	
Dames de Sainte-Anne	4.00	
Enfants de Marie	4.00	
Union de prières	5.00	80.42

Saint-Pierre

Quêtes	170.40

Saint-Pierre-aux-Liens

Quêtes	53.99

Saint-Pierre-Claver

Quêtes	117.25

Saint-Rédempteur

Quêtes	24.55

Saint-Stanislas-de-Kostka

Quêtes	90.00	
Fabrique	10.00	

Hommes	5.00	
Dames	5.00	
Enfants de Marie	5.00	115.00

Saint-Thomas-d'Aquin

Quêtes		28.40

Très-Saint-Nom-de-Jésus

Quêtes	177.00	
Fabrique	10.00	
Hommes	5.00	
Jeunes gens	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	212.06

Très-Saint-Sacrement (Parc-Dominion)

Quêtes	30.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	3.00	
Enfants de Marie	2.00	45.00

Saint-Viateur

Quêtes	108.87	
Fabrique	10.00	118.87

Saint-Victor

Quêtes		30.11

Saint-Vincent-de-Paul

Quêtes	121.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	25.00	171.00

Saint-Vincent-Ferrier

Quêtes	2.00

Saint-Willibrord

Quêtes	18.00

Pères du Saint-Sacrement

Quêtes	250.00

Saint-Zotique

Quêtes	177.15	
Fabrique	20.00	
Dames de Saint-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	217.15

Le Gésu

Quêtes	287.55

Institution des Sourdes-Muettes

Quêtes	26.87

Chapelle du Bon-Pasteur

Quêtes	12.04

Chapelle de l'Hôtel-Dieu

Quêtes	30.00

Chapelle des Soeurs de Marie-Réparatrice

Quêtes 12.45

Chapelle du Carmel

Quête 10.00

CAMPAGNE (RIVE-NORD)

L'Annonciation (Oka)

Quêtes	13.15	
Fabrique et congrégations.....	6.00	19.15

L'Assomption

Quêtes	38.00	
Union de prières	5.00	
Enfants de Marie	5.00	48.00

La Purification (Repentigny)

Quêtes 1.25

Sainte-Adèle

Quêtes 2.13

Sainte-Anastasie (Lachute)

Quêtes 41.21

Sainte-Anne-des-Plaines

Quêtes	24.00	
Fabrique	10.00	
Associations	5.00	39.00

Saint-André (Argenteuil)

Quêtes		14.40

Sainte-Anne-de-Bellevue

Quêtes	40.00	
Fabrique	10.00	
Congrégations	5.00	55.00

Saint-Augustin

Quêtes	14.05	
Fabrique	5.00	19.05

Saint-Benoit

Quêtes		10.00

Saint-Canut

Quêtes		5.75

Saint-Christophe

Quêtes		4.00

Saint-Colomban

Quêtes		2.00

Sainte-Dorothée

Quêtes		8.00

Saint-Elzéar

Quêtes		8.00

Saint-Eustache

Quêtes		29.50

Saint-François-de-Sales

Quêtes		9.05

Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)

Quêtes	4.61	
Fabrique	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur	1.00	
Tiers-ordre	1.00	
Enfants de Marie	1.00	9.61

Saint-Hermas

Quêtes		7.72

Saint-Hippolyte

Quêtes		6.66

Saint-Janvier

Quêtes		22.90

Saint-Jérôme

Quêtes	54.07	
Fabrique	20.00	
Congrégations	15.00	89.07

Saint-Joseph-du-Lac

Quêtes	8.94	
Fabrique	1.00	
Congrégations	2.00	11.94

Saint-Louis (Terrebonne)

Quêtes	35.00	
Fabrique	25.00	60.00

Sainte-Lucie

Quêtes	8.40

Sainte-Marguerite (Lac Masson)

Quêtes	19.02

Saint-Martin

Quêtes	26.00

Sainte-Monique

Quêtes	8.95	
Fabrique	1.00	9.95

Saint-Paul-l'Ermite

Quêtes	11.41

Saint-Placide

Quêtes	5.50

Saint-Raphaël (Ile Bizard)

Quêtes	8.50
Fabrique	1.00

Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	11.50

Sainte-Rose

Quêtes		51.00

Saint-Sauveur

Quêtes	11.75	
Fabrique	8.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	21.75

Sainte-Scholastique

Quêtes	48.05	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	63.05

Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)

Quêtes		17.00

Sainte-Sophie

Quêtes		4.09

Saint-Sulpice

Quêtes	8.85	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	10.85

Sainte-Thérèse

Quêtes	80.00	
Fabrique	20.00	
Congrégations	20.00	120.00

Saint-Vincent-de-Paul (Laval)

Quêtes	63.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	3.00	
Enfants de Marie	2.00	73.00

Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)

Quêtes	2.20

Mont-Rolland (Saint-Joseph)

Quêtes	18.50

CAMPAGNE (RIVE-SUD)

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Laprairie)

Quêtes	35.00	
Fabrique	10.00	45.00

Notre-Dame-Auxiliatrice (St-Jean)

Quête	10.00

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)

Quêtes		28.25

Saint-Amable

Quêtes		9.50

Sainte-Anne (Varennes)

Quêtes	18.10	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	28.10

Saint-Antoine (Longueuil)

Quêtes	148.91	
Tiers-ordre (dames)	3.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	161.91

Saint-Basile-le-Grand

Quêtes		5.50

Saint-Bernard (Lacolle-Sud)

Quêtes		4.00

Saint-Blaise

Quêtes		12.42

Saint-Bruno

Quêtes	14.94	
Fabrique	5.00	
Congrégations	3.00	22.94

Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)

Quêtes		12.24

Saint-Constant

Quêtes	19.35	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Tiers-ordre	2.00	25.35

Saint-Cyprien (Napierville)

Quêtes	15.69	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne	2.50	
Enfants de Marie	2.50	35.69

Saint-Edouard

Quête		4.00

Sainte-Famille (Boucherville)

Quêtes		43.94

Saint-François-Xavier (Caughnawaga)

Quêtes	12.57	
Fabrique	5.00	17.57

Saint-François-Xavier (Verchères)

Quêtes	11.55	
Fabrique	20.00	
Rosaire	2.00	33.55

Saint-Georges (Montréal-Sud)		
Quêtes		1.95
Saint-Hubert		
Quêtes	19.00	
Fabrique	5.00	
Congrégations	2.00	26.00
Saint-Isidore		
Quêtes		11.10
Saint-Jacques-le-Mineur		
Quêtes	33.17	
Particulier	1.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	
Tiers-ordre	1.00	37.17
Saint-Jean		
Quêtes	49.76	
Fabrique	20.00	
Congrégations	15.00	84.76
Saint-Josaphat		
Quêtes		2.19
Saint-Joseph (Chambly-Bassin)		
Quêtes		25.00

Sainte-Julie

Quêtes	13.30	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	15.30

Saint-Lambert

Quêtes	22.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	37.00

Saint-Luc

Quêtes	5.67

Sainte-Marguerite (L'Acadie)

Quêtes	14 40	
Fabrique	10.00	24.40

Saint-Maxime

Quêtes	2.00

Saint-Michel (Napierville)

Quête	6.40

Saint-Patrice (Sherrington)

Quête	1.95

Saint-Paul (Ile-aux-Noix)

Quêtes	9.50

Saint-Philippe		
Quêtes	16.60	
Fabrique	5.00	21.60
Saint-Rémi		
Quêtes	72.10	
Fabrique	10.00	
Congrégations	12.00	94.10
Sainte-Théodosie		
Quête		1.12
Sainte-Trinité (Contrecoeur)		
Quêtes	19.89	
Fabrique	10.00	
Enfants de Marie	4.00	33.89
Saint-Valentin		
Quête		9.02

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	797.50
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Clercs Saint-Viateur	25.00
Frères de l'Instruction chrétienne	75.00

Frères de la charité, Asile Saint-Benoit....	50.00
Congrégation Notre-Dame	150.00
Hôtel-Dieu	25.00
Semaine Religieuse	25.00
Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang.....	20.00
Soeurs de Sainte-Anne (maison-mère).....	100.00
Soeurs de Sainte-Croix	100.00
Soeurs de la Providence.....	100.00
Soeurs de Miséricorde	50.00
Soeurs du Bon-Pasteur	17.94
Soeurs de la Sainte-Famille.....	30.00
Soeurs de l'Espérance	13.00
Petites Filles de St-Joseph (rue Sherbrooke)	25.00
Petites Filles de St-Joseph (N.-D.-de-Lourdes)	25.00
Pères Dominicains	25.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université de Montréal	100.00
Séminaire de Théologie	91.19
Collège de Montréal	21.63
Séminaire de Philosophie	14.00
Collège Sainte-Marie	99.00
Collège Loyola	70.00
Collège Saint-Laurent (C.S.C.)	40.00
Séminaire de Sainte-Thérèse	33.00
Collège de l'Assomption	22.50

Ecole du Plateau	12.00
Académie Garneau	47.50
Frères des Ecoles Chréticnnes	
Académie de Lasalle	15.00
Académie Sainte-Brigide	50.00
Académie Piché	15.00
Académie Saint-Joseph	10.00
Collège Saint-Paul (Varennes)	25.00
Collège du Sacré-Coeur (Longueuil)	25.00
Collège de Saint-Jérome	20.00
Ecole de Viauville	14.00
Ecole Saint-Charles	15.00
Ecole Sainte-Cunégonde	25.00
Ecole Saint-Edouard	17.35
Ecole Saint-Henri	89.45
Ecole Saint-Jacques	10.00
Ecole d'Oka	2.00
Ecole Saint-Patrice	10.50
Ecole Saint-Paul	10.50
Ecole Plessis	20.00
Ecole de Salaberry	15.00
Pensionnat Mont-Saint-Louis	85.00
Pensionnat Saint-Laurent	25.00
Clercs de Sainte-Croix	
Ecole de Sainte-Geneviève	2.50
Noviciat de Sainte-Geneviève	2.00
Ecole Beaudet, Saint-Laurent	4.35

Académie Saint-Joseph (rue Déséry)..	18.00
Ecole de Cartierville	3.00
Ecole Baril	9.51

Frères de l'Instruction chrétienne

Académie Saint-Paul	20.00
Ecole Sainte-Famille	13.50
Ecole Sainte-Elisabeth	4.00
Ecole Sainte-Scholastique	12.00
Ecole Saint-François-Xavier	17.00

Frères du Sacré-Coeur

Collège Commercial, Verdun	29.25
Académie Coïndre	6.10
Académie Sainte-Jeanne-d'Arc	16.00
Ecole Saint-Victor	4.50
Ecole Meilleur	33.20
Académie Roussin	26.00
Notre-Dame-des-Victoires	7.25
Notre-Dame-de-Grâce	20.22

Frères de Saint-Gabriel

Maison provinciale	20.00
Académie Christophe-Colomb	18.60
Académie Sainte-Rose	10.25
Sainte-Thérèse	5.76
Ecole Saint-Etienne	4.65
Ecole Saint-Martin	1.50
Patronage Saint-Vincent-de-Paul	10.00

Orphelinat Saint-Arsène	8.87
L'Assomption	2.25

Frères Maristes des Ecoles

Académie Champagnat	75.00
Académie Saint-Pierre	50.23
Collège Saint-Vincent-de-Paul	25.00
Ecole Desrosiers	11.00
Ecole Dollard	30.00
Ecole Sainte-Philomène	15.00

Clercs de Saint-Viateur

Académie Saint-Jean-Baptiste	14.00
Collège de Saint-Eustache	3.00
Collège de Terrebonne	15.00
Ecole Saint-Louis	10.00
Académie Querbes	6.00
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	8.00
Sourds-Muets	23.02
Ecole Bordeaux	1.45
Académie de Saint-Lambert	5.00
Ecole de Sainte-Cécile	3.73
Ecole d'Ahuntsic	7.21

Congrégation de Notre-Dame

Académie Saint-Joseph, Verdun	15.00
Académie Saint-Léon	5.00
Académie Notre-Dame-des-Anges	12.00
Académie Saint-Antoine	10.00

Académie Bourget	40.06
Académie Saint-Louis-de-France	15.00
Académie Saint-Patrice	17.00
Académie Marguerite-Lemoyne	38.00
Académie Saint-Paul	27.17
Académie Saint-Joseph (rue N.-D. O.)	18.25
Académie Saint-Urbain	19.30
Académie Visitation	23.00
Couvent de Saint-Jean	10.00
Couvent d'Oka	5.00
Couvent de Sainte-Thérèse	13.50
Couvent de Saint-Eustache	18.15
Académie Saint-Denis	10.00
Ecole Normale	25.00
Ecole Bonsecours	10.00
Ecole Notre-Dame	2.00
Ecole de Notre-Dame-de-la-Paix	8.00
Académie Sainte-Philomène	30.00
Ecole de Saint-Eusèbe	20.12
Mont-Sainte-Marie	15.00
Ecole Sainte-Hélène	5.00
Ecole de Tétraultville	13.00
Ecole Quartier Emard	11.25
Ecole Jeanne Leber	24.45
Ecole Saint-Alphonse	4.00
Ecole de la Côte-Saint-Paul	12.00
Enseignement Supérieur	25.00
Pensionnat Sainte-Catherine	48.00
Pensionnat Villa-Maria	25.00
Ecoles N.-D.-de-Grâce et Saint-Dominique	25.00

Soeurs Grises

Asile Bethléem	5.00
Asile Nazareth	10.00
Asile Sainte-Cunégonde	10.00
Asile Saint-Henri	10.00
Orphelinat Saint-Patrice	10.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
Hôpital Saint-Jean (Saint-Jean)	10.00
Hôpital Saint-Joseph (Chambly)	5.00
Hospice Saint-Antoine	14.52
Hospice Saint-Antoine (Longueuil)	5.00
Hospice Saint-Joseph (rue Cathédrale)	10.00
Hospice Lajemmerais (Varennes)	10.00
Hospice d'Youville (Saint-Benoit)	5.00
Orphelinat Catholique	5.00
Patronage d'Youville	10.00
Refuge Sainte-Brigide	10.00

Soeurs du Bon-Pasteur

Couvent de Saint-Hubert	5.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00
Maison de Lorette, Laval-des-Rapides	5.00
Asile Sainte-Darie, rue Fullum	15.00
Maison Ste-Domitille, Laval-des-Rapides	10.00

Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie

Province de Montréal	175.94
Plusieurs Ecoles	181.20
Couvent de Charlemagne	5.00

Couvent de Lachenaie	5.00
Académie de la Nativité	23.00
Académie du Saint-Nom-de-Marie	10.00
Couvent de Saint-Maxime	7.75
Ecole Baril	20.00
Ecole Laurier	5.00
Ecole Guay	5.00
Ecole Saint-Clément	5.00
Ecole Saint-Joseph	7.00
Ecole du Saint-Nom-de-Jésus	5.00
Ecole Boucher-de-la-Bruère	5.00
Ecole Richard	5.50

Soeurs de Sainte-Anne

Académie Saint-Luc	28.41
Académie du Boulevard	35.00
Académie Saint-Pierre-aux-Liens	12.00
Académie Saint-Zotique	15.00
Académie Saint-Georges	15.00
Couvent de Notre-Dame-des-Victoires	10.00
Couvent de Sainte-Anne (Caughnawaga)	15.00
Couvent de Sainte-Anne (Ste-Geneviève)	12.00
Couvent de Sainte-Anne-des-Plaines	7.50
Couvent de Saint-Henri	40.00
Couvent de Saint-Rémi	10.00
Couvent de Saint-Michel	5.00
Ecole Sainte-Elizabeth	13.00
Ecole Saint-Victor	5.00
Ecole Saint-Irénée	20.00

Académie Sainte-Cunégonde	5.00
Couvent de Saint-Cyprien	15.00
Couvent de Saint-Arsène	20.00
Pensionnat de l'Ange-Gardien	25.00
Ecole Savaria	18.00
Académie Marie-Anne	35.00
Académie Sainte-Anne, Lachine	29.00
Pensionnat Saint-Angèle	25.00
Ecole Saint-Sacrement	9.00

Soeurs de Sainte-Croix

Académie Laurier	27.00
Académie Sainte-Brigide	5.00
Académie Saint-Edouard	69.55
Académie Saint-Etienne	13.50
Académie Saint-Ignace	15.00
Académie Saint-Jean-l'Evangéliste	34.05
Académie d'Youville	3.85
Académie Saint-Pascal-Baylon	5.00
Couvent de Saint-Hermas	3.50
Couvent de Sainte-Scholastique	6.10
Couvent de Sainte-Rose	10.00
Couvent de Cartierville	7.30
Couvent de Lachute	5.00
Couvent de Varennes	5.00
Couvent de Villeray	24.30
Ecole de Bordeaux	17.00
Ecole Sainte-Cécile	15.00
Couvent de Saint-Martin	7.20

Pensionnat Saint-Basile	24.00
Ecole de Sainte-Madeleine, Outremont.	10.00
Académie Saint-Alfred, (St-Laurent)..	10.50
Pensionnat de Saint-Laurent.....	60.00
Couvent d'Ahuntsic	6.00

Soeurs de la Providence

Asile Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus)	10.00
Hôpital des Incurables.....	10.00
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu	10.00
Maison de la Providence, rue Eléonore..	5.00
Hôpital Saint-Joseph, (Lachine).....	2.00
Hospice Auclair	5.00
Hospice Bourget	10.00
Hospice Drapeau (Ste-Thérèse).....	5.00
Hospice Gamelin	5.00
Hospice Notre-Dame (L'Assomption)..	5.00
Hospice Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Laprairie)	5.00
Hospice de la Providence (Maisonneuve)	5.00
Institution des Sourdes-Muettes.....	5.00
Jardin d'Enfance Saint-André.....	5.00
Orphelinat Saint-Alexis	27.00
Providence (Lac Masson).....	2.00
Providence (Sainte-Adèle)	7.20
Providence (Saint-Enfant-Jésus)	5.00
Providence (Ste-Geneviève)	12.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul....	5.00
Asile Providence, (Sainte-Catherine-Est)	5.00

Orphelinat, Montréal-Est	2.00
Ecole Vianney	10.00
Religieuses du Sacré-Coeur	
Académie du Sacré-Coeur	25.00
Pensionnat (Sault-au-Récollet)	50.00
Filles de la Sagesse	
Hôpital Sainte-Justine	10.00
Dons particuliers	8.00
Dame Quinn	500.00

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES POUR L'ANNÉE 1921

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
VILLE ET BANLIEUE								
La Basilique (Saint-Jacques).....(Montréal)	$31.53	$29.47	$112.25	$86.29	$75.45	$116.68	$68.75	
La Présentation (Dorval)..... —	9.75	9.28		9.86		10.25	9.97	
La Visitation (Sault-au-Récollet) —	3.40	5.00	2.50	10.00	3.00	5.00	3.40	
Notre-Dame (St-Nom-de-Marie).... —	26.39	39.66	79.84	50.00	56.37	77.13	58.00	15.81
N.-Dame-des-Anges (Cartierville).. —	3.25	8.90	12.75	6.25	5.35	9.45	5.20	
Notre-Dame-de-Grâce ..... —	33.70	64.78	47.51	55.92	45.00	62.00	42.00	5.00
Notre-Dame-des-Neiges ..... —	9.00	25.00	35.00	8.00	10.00	10.00	15.00	29.88
N.-D.-des-Sept-Douleurs (Verdun) —	10.00	47.00	40.00	15.00	22.00	28.00	22.00	11.00
N.-D.-des-Victoires (P.-Terminal). —	4.00	10.00	4.00	8.00	12.00	12.00	10.00	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil ..... —	5.67	11.37	7.74	10.00	21.28	21.19	14.00	4.59
N.-D.-du-Saint-Rosaire (Villeray) —	9.50	32.00	30.25	15.00	30.00	25.00	11.00	11.57
Notre-Dame-de-la-Paix ..... —	4.00	13.00	5.20	5.19	10.00	7.45	9.00	
Notre-Dame-du-Mont-Carmel ..... —	1.00	2.00		10.00		5.00	2.00	3.00
N.-Dame-du-Perpétuel-Secours ..... —	15.00	30.15	31.00	15.00	23.00	14.00	23.50	
Notre-Dame-de-la-Défense ..... —	2.00	2.00	1.00	4.25	4.00	3.00	2.50	
Nativité de la B.-V.-M. (Hoch.).... —	30.00	40.00	51.00	40.16	35.98	23.95	59.37	
Sacré-Coeur ..... —	37.00	50.00	60.00	56.00	55.00		49.00	
Sainte-Agnès ..... —	47.60	33.71		74.50		60.47	53.33	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Alphonse (Montréal)	$ 7.38	$14.31	$23.52	$ 8.75	$ 8.21	$16.30	$10.60	
Saints-Anges (Lachine) —	20.15	25.20	22.00	28.65	41.75	15.25	21.50	
Sainte-Anne —	10.00	25.22	17.00	10.00	40.00	60.00	15.00	
Sainte-Anne-de-Bellevue —	8.00	19.00	25.75	15.00	12.00	13.00	15.00	5.00
Saint-Anselme —	10.00	22.25	8.00	12.00	10.85	17.35	10.75	
Saint-Antoine —	15.00	35.00	20.00	25.00	15.00	25.00	25.00	
Saint-Arsène —	5.00	5.60	3.00	4.00		2.00	6.00	
Saint-Bernardin —	3.18	4.33	3.35	3.05	5.15	4.75	3.75	
Sainte-Brigide —	16.45	10.00	78.50	15.00	25.00	18.75	22.00	
Saint-Casimir (Lithuaniens) —	2.50	27.00	2.50	2.50	2.50	2.00	3.00	
Sainte-Catherine —	21.10	49.75	58.00	21.44	19.00	73.80	34.33	
Sainte-Cécile —	2.00	12.05	7.00	1.00	5.00	5.00	2.00	3.00
Saint-Charles —	5.00	5.00	40.00	10.25	33.53	12.00	15.00	38.16
Sainte-Claire (Tétraultville) —	8.00	5.00	15.00	5.00	20.00	10.00	6.00	
Saint-Clément (Viauville) —	7.80	34.00	79.00	19.50	60.00	45.00	28.50	
Sainte-Clotilde —	9.16	21.05	6.39	13.50	12.91	10.60	20.48	
Sainte-Cunégonde —	40.00	18.00	10.00	40.00	70.00	27.00	15.00	
Saint-Denis —	8.15	34.30	45.50	11.75	25.50	26.20	21.25	39.80
Saint-Dominique —	1.85	2.05	1.97	6.32			2.38	5.23
Saint-Edouard —	23.71	14.27	89.60	75.00	16.07	30.00	64.00	
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	18.25	26.70	10.00	20.25	24.00	22.60	22.00	

PAROISSES		Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Enfant-Jésus (Mile-End)	(Montréal)	$24.03	$47.38	$100.45	$29.50	$47.10	$29.26	$37.48	146.18
St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Trem.)	—	12.59	30.42	21.00	14.16	21.78	20.36	22.96	5.52
Saint-Etienne	—	14.00	25.00	15.00	19.00	50.00	16.50	17.00	
Saint-Eusèbe	—	30.16	32.75	122.30	24.35	28.45	50.30	30.50	105.00
St-Frs-d'Assise (Longue-Pte)	—	11.25	30.20	30.00	23.70	12.00	41.67	60.00	
Saint-François-Solano	—	5.10	10.45	1.30	7.72	7.60	6.15	8.80	
Saint-Gabriel	—	9.47	20.74	10.47	34.08		25.00	24.67	
Sainte-Geneviève	—	11.75	17.00	37.00	10.25	12.40	21.65	13.50	13.00
Saint-Georges	—	8.50	36.54	45.34	14.00	10.00	11.00	15.00	
Sainte-Hélène	—	14.00	19.00	13.00	13.00	14.50	22.70	18.18	
Saint-Henri	—	29.00	51.00	71.00	66.00	38.00	50.00	51.00	42.15
Saint-Herménégilde	—	4.30	15.00	12.00	5.80	8.00	6.90	11.70	
Immaculée-Conception	—	103.21	95.00	315.29	45.00	134.75	62.90	70.76	431.82
Saint Ignace-de-Loyola	—		8.77	6.54			28.00		
Saint-Irénée	—	30.00	60.00	40.50	20.00	25.00	60.00	40.00	
Saint-Jacques	—	70.00	60.00	250.00	75.00	35.00	60.00	73.30	41.00
Saint-Jean-Baptiste	—	18.01	77.99	298.67	24.50	35.70	69.75	29.00	20.75
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	—	7.35	26.28	6.00	23.64	19.75	10.65	8.23	10.00
Saint-Jean-Berchmans	—	25.00	18.00	5.12	37.85	46.07	25.00	20.00	
Saint-Jean-de-la-Croix	—	3.25	6.20	8.00	32.00	11.00	35.10	8.10	
Saint-Joachim (Pointe-Claire)	—	11.07	13.57	8.00	12.84	20.61	28.78	12.82	

PAROISSES		Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Joseph (rue Richmond)	(Montréal)	$13.00	$28.00	$34.50	$17.00	$21.00	$30.00	$22.50	$22.13
Saint-Joseph (Riv.-des-Prairies)	—	5.00	4.25	15.00	3.75	5.50	8.50	8.87	
Saint-Joseph (Bordeaux)	—				6.00		5.00	7.00	
Saint-Laurent	—	22.00	69.00	214.10	33.64	35.36	22.56	11.08	
Saint-Léon (Westmount)	—	2.05	1.56	9.20	8.15	2.05	71.06	6.50	
Saint-Léonard-de-Port-Maurice	—	7.00	8.00	16.00	6.80		4.60		2.00
Saint-Louis-de-France	—	29.20	55.65	149.75	38.00	25.75	227.95	39.64	
Saint-Louis-de-Gonzague	—	2.00	5.00	2.00	10.00	13.00	19.00	5.00	
Sainte-Madeleine	—	12.20	23.00	27.00	6.00	30.00	26.00	15.20	
Saint-Marc	—	5.11	13.75	12.35	4.00	9.00	7.65	7.45	
Saint-Michel	—	12.18	10.00	2.05	42.25	10.30	10.00	40.60	
Saint-Nicolas (Ahuntsic)	—	2.40	2.00	10.00	5.50	4.00	4.50	15.00	
Saint-Pascal-Baylon	—	5.18	10.33	2.87	7.80		7.13	6.25	
Saint-Patrice	—	21.73	23.37	4.54	66.93		119.93	32.89	
Saint-Paul	—	21.30	22.00	40.00	12.00	12.00	30.00	20.00	2.00
Sainte-Philomène	—	7.50	3.87	6.33	18.37	17.88	18.65	9.93	
Saint-Pierre (Oblats)	—	24.44	40.80	39.19	39.65	22.50	25.69	43.41	
Saint-Pierre-aux-Liens	—	10.00	13.48	8.08	15.00	15.57	14.82	15.76	
Saint-Pierre-Claver	—	15.00	83.65	93.47	13.00	27.40	62.84	20.00	27.04
Saint-Rédempteur	—	7.10	12.65	13.00	4.35	6.50	6.00	4.00	
Saint-Stanislas	—	21.00	35.00	88.90	40.00	26.00	25.00	50.00	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Thomas-d'Aquin (Montréal)	$ 5.17	$17.50	$ 7.00	$13.83	$13.00	$18.15	$ 7.81	
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) —	20.00	30.00	31.47	86.00	50.00	50.00	40.00	30.00
T.-S.-Sacrement (Parc Dominion) —	3.00	3.00	12.00	10.00	5.00	10.00	20.00	
Saint-Viateur —	18.00	45.84	147.00	52.80	104.00	150.04	41.51	56.91
Saint-Victor —	8.31	10.54	9.23	7.55	7.86	7.10	11.63	
Saint-Vincent-de-Paul —	16.00	30.00	183.50	24.25	39.50	35.75	35.00	145.00
Saint-Vincent-Ferrier —	1.00	10.00	10.41	1.00	6.00	1.00	1.00	1.00
Saint-Willibrord —	6.00	10.00	3.00	11.00	7.00	15.00	15.00	1.04
Saint-Zotique —	20.00	50.00	18.00	20.00	27.50	50.00		
Mission: Syriens —					22.00			
Saint-Jean-de-Dieu —								2.50
Dons particuliers							10.00	138.91
COMMUNAUTÉS								
Le Carmel		10.00	5.00		3.00			10.00
Oratoire Saint-Joseph			16.28		40.55			
Soeurs de Marie-Réparatrice			7.00	5.00	13.00	5.00	10.00	
Soeurs de l'Espérance			10.00					
RR. PP. du Saint-Sacrement	50.00	50.00	50.00		91.00			
Srs de la Providence (Sourdes-Muettes)	19.00	10.00	16.42	21.67	17.55	12.90	10.93	
Soeurs du Bon-Pasteur (ville)	5.00	2.15	5.85	6.95		5.05	8.25	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Soeurs de l'Hôtel-Dieu	$12.00	$14.00	$12.00	$30.00	$17.00	$16.00	$14.00	52.47
Soeurs de la Miséricorde	4.25	4.00	3.45					
Soeurs de S.-Famille (Collège Notre-Dame)			2.00					
Hôpital Sainte-Justine			10.00					
Grand Séminaire		17.11	43.86					
Eglise du Gésu			60.73		100.00	70.00		
Séminaire de Philosophie			17.25					
Collège de Montréal								72.29
Asile Sainte-Darie (enfants)			17.00					
CAMPAGNE — RIVE NORD								
L'Annonciation (Oka)	5.53	9.00	17.08	5.66	8.12	9.22	8.00	
L'Assomption	25.00	23.00	43.00	13.50	23.00	20.00	18.00	62.50
Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)	1.10	1.75	2.80	1.55	2.60	1.75	1.25	
La-Purification (Repentigny)	2.00	2.10	5.25		4.25		1.25	21.84
Sainte-Adèle	6.50	7.60	9.40	4.60	5.25	2.88	2.60	
Sainte-Anastasie (Lachute)	10.50	16.88	39.45	13.58	18.63	13.10	14.67	
Sainte-Anne-des-Plaines	16.00	19.50	12.80	12.30	12.00	15.00	12.75	49.42
Saint-André d'Argenteuil	6.25	5.00	3.57	4.87	5.27	7.75	4.47	
Saint-Augustin	12.00	16.50	28.37	6.75	9.50	9.00	7.65	18.74
Saint-Benoit	5.00	9.00	32.00	5.00	9.00	4.00	5.00	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Canut	$ 4.50	$ 2.52	$ 4.85	$ 3.05	$ 3.80	$ 5.56	$ 3.82	
Saint-Charles (Lachenaie)	5.00	2.50	3.00	5.00	3.50			4.00
Saint-Christophe	2.00	2.50	1.50	2.50	2.00	2.00	2.00	
Saint-Colomban	1.10		1.08	1.40	2.00	1.85	2.00	
Sainte-Dorothée	4.20	1.30	14.25	15.80	5.00	5.05	8.30	15.65
Saint-Elzéar	8.00	4.00	1.00	3.00	4.00	3.50	4.80	
Saint-Eustache	15.60	14.05	17.00	32.35	16.12	36.60	11.00	
Saint-François-de-Sales	2.27	6.00	1.50	1.35	3.55	2.50	2.25	47.32
Saint-Gérard-Majella		2.05	24.27	2.51	4.05	3.83	2.49	20.70
Saint-Hermas	5.84	7.85	9.10	3.87	8.65	5.62	3.09	
Saint-Hippolyte	5.04	3.67	5.61	7.60	4.15	3.05	4.57	
Saint-Janvier	33.00	18.80	16.70	9.00	13.00	7.50	13.00	27.00
Saint-Jérôme	21.00	12.50	8.50	18.80	15.00	21.20	26.30	
Saint-Joseph-du-Lac	4.74	3.66	5.66	5.14	5.49	6.26	3.32	
Saint-Joseph (Mont-Rolland)	7.00	8.25	29.00	7.25	5.50	6.00	5.00	
Saint-Louis-de-Terrebonne	18.00	40.00	20.00	42.00	25.00	36.00	15.00	89.78
Sainte-Lucie	6.35	6.25	19.20	7.00	7.25	8.00	4.00	
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	9.14	3.50	20.69	7.50	10.90	20.28	9.40	
Saint-Martin	6.00	14.00	28.00	5.00	7.00	8.50	10.00	53.00
Sainte-Monique	5.50	12.00	10.00	4.00	5.00	4.45	3.80	2.00
Saint-Paul-l'Ermite	6.81	5.85	12.31	5.92	6.07	7.65	6.43	20.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Placide ..... L.	$ 4.25	$ 3.33	$ 4.50	$ 5.99	$ 4.01	$ 2.44	$ 2.02	2.00
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	4.50	7.00	10.50	2.67	5.00	6.00	4.00	
Sainte-Rose	10.00	24.50	40.00	18.00	20.00	25.00	20.00	45.02
Saint-Sauveur	8.00	9.00	5.00	4.50	15.00	9.00	5.00	
Sainte-Scholastique	20.25	23.10	17.00	25.90	31.20	23.00	30.15	47.43
Saints-Simon et Jude (Charlemagne)	10.00	20.00	12.00	6.45	11.00	5.32	5.10	
Sainte-Sophie	2.22	4.50	8.10	4.14	1.95	3.60	1.28	
Saint-Sulpice	3.57	3.45	8.40	3.00	4.30	3.80	3.70	
Sainte-Thérèse	28.55	32.00	24.00	33.00	35.00	35.00	35.00	114.52
Saint-Vincent-de-Paul	30.00	27.50	12.50	21.00	30.00	20.00	31.00	
CAMPAGNE — RIVE-SUD								
La Nativité de la B.-V.-M. (Laprairie)	15.00	30.00	40.00	25.00	15.00	14.00	20.00	46.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	10.00	30.00	5.00	8.75	22.00	7.00	7.00	1.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	8.50	7.35	30.70	8.00	8.45	10.25	8.00	
Saint-Amable		3.00	6.00	3.00	4.00	3.00	4.00	
Sainte-Anne (Varennes)	19.80	14.30	35.50	7.93	18.75	7.92	12.00	50.50
Saint-Antoine (Longueuil)	20.00	30.00	59.00	14.00	21.00	19.00	22.85	
Saint-Basile-le-Grand	4.40	2.80	9.50	2.00	3.50		4.15	
Saint-Bernard (Lacolle-Sud)	2.00	5.00	5.00	1.00	2.00	2.00	4.00	3.00
Saint-Blaise	8.65	6.00	14.87	4.60	10.50	5.30	6.25	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Bruno	$ 6.85	$ 5.34	$13.11	$ 7.11	$10.25	$ 9.00	$ 7.06	
Saint-Coeur-de-Marie	6.07	5.39	5.97	7.17	5.70	10.56	4.02	
Saint-Constant	8.15	10.00	35.00	8.25	9.00	15.00	9.75	100.00
Saint-Cyprien	13.41	18.44	94.00	7.68	17.86	10.97	7.59	34.00
Saint-Edouard	5.50	5.00	12.00	3.50	4.00	6.50		
Sainte-Famille (Boucherville)	21.60	22.58	100.00	13.81	14.58	16.15	26.80	22.00
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)	5.46	10.75	3.02	10.05	9.31	8.34	6.61	10.00
Saint-François-Xavier (Verchères)	9.72	13.50	20.00	6.18	12.46	9.00	8.00	90.49
Saint-Georges (Montréal-Sud)	.63	1.50	2.25		1.25	1.83	1.05	
Saint-Hubert	8.75	10.50	30.00	10.00	12.00	10.00	10.00	40.00
Saint-Isidore	12.00	10.00	58.00	4.10	10.25	7.90	7.50	46.21
Saint-Jacques-le-Mineur	12.50	18.00	20.00	11.50	14.00	12.18	10.78	40.00
Saint-Jean	22.00	45.00	39.38	31.70	35.45	55.00	25.00	28.18
Saint-Josaphat		3.49	4.95		3.12	3.22	1.94	
Saint-Joseph (Chambly)	12.00	13.00	58.80	13.35	12.35	15.00	13.00	5.00
Sainte-Julie	4.64	13.30	25.87	3.49	5.00	5.87	3.60	
Saint-Lambert	7.13	11.96	16.57	10.75	20.00	8.00	10.00	81.30
Saint-Luc	2.61	1.50	12.00	1.91	3.18	2.50	2.05	
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	4.58	6.00	21.65	3.64	15.19	6.13	6.78	7.52
Saint-Maxime	1.50	1.50	1.50	1.00	1.00	1.00	1.00	5.00
Saint-Michel	6.60	5.42	20.40	4.35	3.00	4.00	4.50	66.05

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Hôpital des convalescentes	Société de prot. et renseignement	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Patrice (Sherrington)	$10.00	$ 3.50	$ 2.00	$ 1.15	$ 3.75	$ 1.35	$ 1.20	
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	4.70	5.15	8.00	3.70	5.00	5.20	4.50	
Saint-Philippe	8.00	11.00	25.00	19.55	8.00	13.07	15.00	28.50
Saint-Rémi	14.50	25.00	54.35	16.13	14.22	14.40	12.40	166.00
Sainte-Théodosie	1.00	1.70	2.50	.90	1.00			
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	5.29	5.77	46.17	6.69	13.87	12.91	9.42	122.33
Saint-Valentin	6.85	5.00	26.00	3.80	6.38	3.70	3.25	
Collège de Saint-Jean			10.90					
Collège du Sacré-Coeur (Boucherville)			7.00					

Archevêché de Montréal, le 21 février 1922.

✠ GEORGES, ÉV. DE PHILIP.,

administrateur apostolique.

No 4

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal
le 23 février 1922.

Mon cher confrère,

Voici le règlement du prochain carême dont vous voudrez bien donner connaissance aux fidèles le dimanche de la quinquagésime. C'est le même que celui de l'année dernière.

1. Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation;

2. Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont, en plus, des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas;

3. Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras au repas

principal; ces jours-là les personnes non soumises à la loi du jeûne ou légitimement empêchées de jeûner peuvent faire gras aux trois repas;

4. Aux jours du jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas;

5. Le principal repas se prend indifféremment le midi ou le soir;

6. La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le samedi saint à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras à midi et de faire un repas en gras et complet le soir;

7. Le matin, ceux qui jeûnent, peuvent prendre deux onces environ de la nourriture en usage les jours maigres en notre pays;

8. La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont 7 ans révolus, et la loi du jeûne tous ceux qui ont 21 ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur 60e année.

Comme les années passées, les fidèles pourront remplir le devoir de la communion pascale à partir du mercredi des cendres jusqu'au dimanche de la quasimodo inclusivement.

Vous voudrez bien faire placer, comme d'habitude, dans vos églises un trone destiné à recevoir les aumônes du carême. Ces offrandes des fidèles recueillies pendant le

carême sont consacrées aux multiples oeuvres de charité. On est prié de les envoyer à M. le procureur de l'archevêché aussitôt après Pâques.

Vous ne manquerez pas surtout de rappeler aux fidèles que si l'Eglise adoucit la rigueur des lois du carême, personne n'est dispensé de faire pénitence. Vous aimerez à commenter la parole de Notre-Seigneur: « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. »[1] La course au plaisir, la recherche du confort, l'horreur de tout ce qui gêne nous envahissent à ce point que bien peu de chrétiens semblent se soucier d'accomplir le divin précepte. Il est clair cependant et il est formel.

Donnons, les premiers, l'exemple: nous n'en aurons que plus d'autorité pour faire accepter de nos fidèles, l'enseignement de Notre-Seigneur. Faisons, pendant le prochain carême, une sainte croisade de prières et de mortifications. Ne sentons-nous pas que la gloire de Dieu, le prestige de l'Eglise, le bien des âmes, dans les circonstances où nous sommes, l'exigent d'une façon impérieuse?

Je profite de cette occasion pour vous demander de rappeler également aux propriétaires leurs devoirs. J'ai entendu des plaintes nombreuses sur la hausse des loyers. Personne ne conteste que le propriétaire doit retirer du capital qu'il investit dans une construction un intérêt raisonnable. Mais il semble trop certain que cette limite

[1] Luc, xiii, 5.

est largement dépassée et que la rareté relative des logis crée, cette année encore, une fièvre de spéculation. N'est-il pas cruel que l'on se livre à pareil jeu dans un temps où le chomage forcé met nombre de familles d'honnêtes ouvriers dans une situation voisine de la misère? L'on citait ces jours derniers le chiffre de 17,000 familles qui, dans la seule ville de Montréal, sont atteintes par le chômage. Ces conditions déjà navrantes en elles-mêmes seront-elles rendues plus douloureuses encore par la cupidité?

Ce qui, à mon avis est plus grave, c'est que trop de propriétaires refusent de louer leurs logis aux familles nombreuses. Tout le monde se rend compte de la répercussion qu'un pareil acte peut avoir sur nos moeurs.

Il nous appartient de ramener ceux qui possèdent au respect de la morale et à un sens plus exact de la justice. Revenez, je vous prie, sur ces sujets avec prudence. Nous faillirions à notre devoir si nous ne protégions pas les intérêts sacrés de notre peuple et si nous ne l'aidions à rester fidèle à ses meilleures traditions.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance de mon bien religieux dévouement.

✠ GEORGES, ÉV. DE PHILIP.,
adm. apost.

No 5

LETTRE PASTORALE

De l'Éminentissime Cardinal

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ET DE

Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec,

SUR LA PROPAGATION DE LA FOI CHRÉTIENNE ET LA FONDATION D'UN SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES À MONTRÉAL

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

L'Eglise catholique, établie il y a dix-neuf cents ans par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour continuer et per-

pétuer sa mission divine,[1] est universelle comme l'oeuvre de son fondateur.

Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.[2] *C'est pourquoi il s'est donné lui-même pour la rédemption de tous.*[3] Et, dans cette vaste entreprise de régénération individuelle et sociale, il a voulu faire à l'homme, intelligent et libre, l'honneur de le prendre pour associé et *coopérateur*.[4] « Sans doute, fait observer Léon XIII, le progrès des nations chrétiennes est dû principalement au souffle intérieur et au secours de l'Esprit-Saint; toutefois, extérieurement, il s'opère par le travail des hommes à la façon humaine ».[5]

C'est par le ministère de l'Eglise que la vérité surnaturelle pénètre dans les esprits, que le sang de la Victime sans tache immolée sur le Calvaire pour le salut du monde, coule miséricordieusement dans les âmes, qu'il les lave, les purifie et les sanctifie.

Cette société que Jésus-Christ a fondé et en qui il se survit, qu'il éclaire de sa doctrine, et qu'il a fait l'héritière de ses droits et de ses pouvoirs religieux, trahirait son rôle le plus essentiel, si elle ne s'appliquait, dans tous les temps, à répandre sur tous les hommes les lumières de la foi chrétienne et les dons de la grâce rédemptrice.

1 Jean, xx, 21.
2 I Tim., ii, 4.
3 *Ibid.*, v, 6.
4 I Cor., iii, 9.
5 Encycl. *Sancta Dei civitas* (3 déc. 1880).

I

Dès l'aube de l'ère nouvelle inaugurée par Notre-Seigneur, la propagation de la foi parmi les nations païennes fut l'un des grands soucis des chefs ecclésiastiques.

Au moment de clore sa carrière terrestre, et dans l'acte d'investiture spirituelle par lequel il leur déléguait sa suprême autorité, Jésus avait dit à ses apôtres: *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé!*[6] Le précepte était formel. Et il suffit de lire les Actes des Apôtres et l'histoire admirable des origines du christianisme pour constater avec quel courage intrépide, quel mépris des obstacles naturels, et quelle conscience de leur mission céleste, les premiers ouvriers apostoliques surent accomplir les divines volontés.

A peine mis en fonction par leur auguste Maître, les Apôtres se partagent, sans tarder, l'immense tâche d'évangéliser les peuples. Aucune distance ne les effraie; aucune difficulté ne les rebute; aucune privation, aucune perspective de persécution et de mort ne ralentit leur zèle.

Ils obéissent à cette loi profonde de solidarité évangélique qui est l'âme de la religion du Christ, et dont l'influence bienfaisante et irrésistible rayonne par dessus

[6] Matth., xxviii, 18-20.

toutes les différences de races et toutes les délimitations de frontières. Tous les hommes, à leurs yeux, sont des frères, issus d'un même Créateur, souillés du même péché de nature, rachetés par les sacrifices d'un même Dieu, et destinés aux mêmes félicités éternelles. Il n'y a plus pour eux *ni juifs ni païens, ni esclaves ni libres.* Tous ont été *baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps.* [7]

On n'était encore qu'au commencement de l'époque chrétienne, et déjà l'apôtre des nations, saint Paul, dans son épitre aux Romains, pouvait dire des hérauts de la foi : *Leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles ont retenti jusqu'aux extrémités du monde.* [8] Il pouvait, en s'adressant aux Colossiens, rendre le témoignage que l'*Evangile,parvenu jusqu'à eux,était aussi dans le monde entier, croissant et portant des fruits.* [9]

Dieu, à coup sûr, soutenait de sa grâce et des effets de sa toute puissance les messagers de sa doctrine. *Et eux, étant partis,* dit saint Marc, *prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et comfirmant leur parole par les miracles dont elle était accompagnée.* [10] Mais, comme le démontre ce texte même, la divine Providence, par un dessein très sage, exigeait dès lors, pour la diffusion des

7 I Cor., XII, 13.

8 Rom., X, 18.

9 Coloss., I, 6.

10 Marc., XVI, 20.

dogmes révélés, la parole humaine, le concours et les labeurs humains. [11]

Cette loi est demeurée la condition souveraine de la conversion des âmes et de la christianisation des peuples. Les annales de tous les âges nous la montrent dans des manifestations de vaillance, de dévouement et de renoncement, poussées jusqu'aux plus héroïques sacrifices. Tout sert la cause du Christ et de son culte: la science des apologistes, le zèle des confesseurs, l'intrépidité des martyrs, la constance des exilés qui emportent avec eux leur prosélytisme, et même la vertu des légions romaines où la foi, bravement confessée, escorte sur les routes lointaines le soldat.

Et lorsque bientôt, assailli de tous les côtés, l'empire romain croule sur le fer des barbares, l'Eglise ne recule pas devant l'effort gigantesque que lui impose le souci de civiliser ces hordes sauvages par les influences de la foi et les pratiques de la vie chrétienne.

Le signal est donné par le Pape et les Evêques

Des missionnaires s'élancent, sur les ailes de la charité, vers ces races frustes enlisées dans l'idolâtrie. Les Germains et les divers peuples, Celtes, Francs, Saxons, Bavarois, issus de la Germanie, les Moraves, les Russes, les Polonais, ouvrent tour à tour les yeux à la lumière divine. Saint Patrice en Irlande, saint Rémi en France, saint Augustin en Angleterre, saint Boniface en Allemagne,

[11] Rom., x, 14.

saint Cyrille et saint Méthode chez les Slaves, pour ne citer que ces noms, représentent supérieurement les merveilles de persuasion et la vertu conquérante du christianisme. Dans toutes les régions de l'Europe, les chrétientés surgissent, et des autels se dressent à la gloire du vrai Dieu. Les évêques fondent des diocèses, les moines bâtissent des abbayes. Et peu à peu,sur les ruines de la superstition et la barbarie, s'élève et grandit cette société du moyen-âge si débordante de foi, si riche d'oeuvres, de doctrine et de monuments dont l'Eglise sera toujours et très justement fière.

Les Croisades entreprises par l'Europe chrétienne contre les Sarrasins frayent à l'Apostolat, vers les pays de l'Est, des routes plus accessibles, et lui impriment un vigoureux élan. Franciscains et Dominicains rivalisent d'ardeur et de courage pour aller promener le flambeau de l'Evangile en Syrie, en Palestine, en Egypte, en Afrique, et jusque dans l'extrême Orient. Et si alors l'hérésie hussite et protestante n'était venue scinder en deux camps l'unité religieuse, quels progrès et quelles conquêtes, entravés par cette rébellion criminelle, la propagande catholique n'eût-elle pas accomplis?

Mais Dieu est plus fort que le mal. Et cependant qu'une partie de la chrétienté se range contre son Eglise, il suscite à cette Eglise désolée, dans la personne des fils de saint Ignace, de nouveaux apôtres. Il découvre, sous le regard des hommes apostoliques, de nouvelles terres. Et sur les vaisseaux qui voguent vers ces mondes inconnus, des missionnaires de tout âge, de toute race, et de tout

habit s'en vont joyeux, ensevelir leur vie dans l'obscurité et les souffrances du plus laborieux des ministères. C'est l'époque de l'illustre Las Casas en Amérique, de l'immortel François-Xavier dans l'Inde et au Japon, du savant Père Ricci dans l'empire de Chine.

En face de distantes entreprises d'évangélisation, et la vue des obstacles très sérieux qui, ça et là, y faisaient échec, l'Eglise sentait le besoin d'un organisme central chargé du suprême commandement des forces apostoliques, et capable d'accorder les desseins et de coordonner les efforts. La Sacré Congrégation de la Propagande, il y a juste cette année trois siècles, fut fondée.

Et quarante ans après, de l'agrément de cette Congrégation et du Pape, et sous le souffle créateur de l'Esprit divin, naissait en France une association qui allait jouer, dans les domaines des missions catholiques, un rôle considérable, et seconder d'une façon très efficace et très glorieuse les instituts et les ordres religieux déjà voués, en partie, à cette oeuvre de salut. Nous voulons parler de la Société française des missions Etrangères, et du Séminaire du même nom qui en est le foyer, à Paris.

II

En 1890, dans un bref approbatif des Constitutions de cette société, Léon XIII disait: « Parmi les instituts qui ont le mieux mérité de l'Eglise catholique, on doit en toute justice mentionner la société fondée depuis longtemps à Paris, dans le but d'entreprendre de saintes

expéditions à travers les nations étrangères. Depuis plus de deux siècles qu'elle compte d'existence, que de pays et de peuples ne doivent pas à ses membres de connaître Jésus-Christ ? Sur quelle immense étendue en Asie, principalement chez les nations barbares et reculées, n'a-t-elle pas fait briller le flambeau de la foi chrétienne ! Mais son plus beau titre de gloire lui vient de l'héroïsme de ces membres, qui ont répandu leur sang pour Jésus-Christ, et, en s'immortalisant eux-mêmes, ont aussi couvert de gloire leur propre société et l'Eglise tout entière.»

Nous avons tenu à reproduire cet éloge, fait par un grand Pape, de la Société des Missions Etrangères : d'abord, par piété filiale pour notre ancienne Mère patrie qui lui a donné naissance ; ensuite, par gratitude pour la part prise par le Séminaire des Missions Etrangères de Paris dans la vie et les oeuvres de l'Eglise catholique canadienne et du Séminaire de Québec, sous le régime français.

L'Eglise, Nos Très Chers Frères, implantée dans les plaines de l'Acadie et sur les bords du Saint-Laurent, est sortie de la France chrétienne.

Au moment ou cette nation généreuse prenait, dans les zônes les plus reculées de l'Apostolat oriental, une place si importante, plusieurs de ses plus dévoués religieux venaient répandre dans notre pays les semences de la foi : et le premier évêque de Québec, François de Laval, ami intime des fondateurs de la société des Missions Etrangères, commençait, en union étroite avec le Séminaire de cet Institut à Paris, l'organisation de son propre Séminaire et celle des missions dont il était chargé.

Nous sommes donc, grâce au ciel, — nous pouvons le dire sans ostentation, — nous sommes les fils d'une nation d'apôtres.

Le zèle apostolique, d'où notre Eglise est née, a produit des résultats admirables. De nombreux diocèses issus de l'Eglise Mère, des foyers d'enseignement et des centres d'action dont le réseau s'étend chaque jour, attestent, tout ensemble, la fécondité merveilleuse de notre peuple et la vitalité non moins remarquable de notre foi.

Nous voici parvenus à un moment historique de notre développement national où il semble non seulement permis, mais nécessaire de nous demander si notre Province n'a pas une mission particulière à remplir dans l'oeuvre toujours urgente de la propagation de la vraie foi parmi les nations infidèles.

La Providence, Nos Très Chers Frères, s'est montrée extrêmement généreuse à notre égard. Durant tout le cours, si heurté, si mouvementé, de notre vie politique et religieuse, elle n'a cessé de nous combler des faveurs les plus signalées. Nous lui devons l'avantage singulièrement précieux, d'avoir pu conserver intact le patrimoine sacré de nos croyances, de nos traditions les plus vénérables, et de notre organisation ecclésiastique et paroissiale admirée de tous les étrangers.

Cette sève féconde dont s'est nourrie notre Eglise, ces trésors de foi et de piété amassés, pendant près de trois siècles, au coeur de nos excellentes familles canadiennes, ces sollicitudes du ciel attentif à multiplier les fils de

notre race et à maintenir chez eux les robustes vertus des ancêtres, cette force, ces dons, cette surabondance, tout cela ne nous dit-il pas que nous avons reçu d'en haut une vocation apostolique? Et ne nous paraît-il pas très juste et très raisonnable que, de tant de grâces, de tant de richesses, dont s'est accru notre héritage moral, nous fassions une part, aussi large que possible, aux peuples déshérités qui gisent dans l'ignorance et la servitude du péché?

La charité envers Dieu ne va pas sans l'amour effectif du prochain. *C'est là*, dit saint Jean, *le commandement que nous tenons de Dieu : Que celui qui aime Dieu, aime aussi son frère.*[12] Or, la charité que nous devons aux nécessiteux se mesure selon les besoins. Et quels besoins immenses, signalés par toutes les voix compétentes, pèsent encore sur d'innombrables populations, sans foi, sans mœurs, sans sacrements! Deux mois avant sa mort Benoît XV laissait échapper de son âme compatissante, ce cri attristé : « Voici trois siècles que le Siège Apostolique a pourvu d'une manière fixe et constante à l'évangélisation des infidèles. De nombreux fruits ont été produits par le zèle des missionnaires qu'a envoyés la Congrégation de la Propagande... Et cependant, combien de peuples sont encore enveloppés dans les ténèbres de l'ignorance! Combien de nations sont encore assises dans l'ombre de la mort! Oh! combien il est douloureux

[12] Ep., IV, 21.

de comparer le nombre de croyants à la foule bien plus grande des infidèles ! » [13]

Les statistiques démontrent que dans la Chine seule dont la population est évaluée à quatre ou cinq cent millions d'habitants, malgré tant d'efforts tentés, tant de souffrances endurées pour les conversions, on ne compte aujourd'hui encore que deux millions de chrétiens. Et ces âmes malheureuses, ignorantes des choses de Dieu, captives de l'erreur sont sœurs de nos âmes. Elles portent en elles l'empreinte immortelle de Celui qui les a faites. Et nous pouvons, si nous le voulons, travailler à l'amélioration de leur sort, contribuer à leur instruction et à leur délivrance.

L'heure n'est-elle pas venue d'organiser chez nous cette croisade dont certaines nations, en particulier la France, nous donnent un si noble exemple ?

Héritiers, en cette terre d'Amérique, des bienfaits de son apostolat, notre descendance même nous invite à mettre au service des missions catholiques étrangères toute la vertu et toute la vaillance française.

On sait les titres sans nombre que nos ancêtres de France se sont acquis, dans le passé, à la reconnaissance de l'Eglise. Léon XIII les a résumés dans ces paroles célèbres : « Les français dans de grandes et salutaires entreprises, ont paru comme des aides de la divine Providence elle-même. Il ont surtout signalé leur vertu en

[13] Prière pour la propagation de la foi (17 nov. 1921).

défendant par toute la terre le nom catholique, en propageant la foi chrétienne parmi toutes les nations barbares, en délivrant et protégeant les saints lieux de la Palestine, au point de rendre à bon droit proverbial ce mot des vieux temps: *Gesta Dei per Francos.* »[14]

Considéré du point de vue des missions catholiques, ce témoignage n'a jamais été mieux mérité que dans l'âge moderne où la France, malgré ses déchirements intérieurs, s'est dévouée à la conversion des peuples idolâtres avec une grandeur d'âme et un déploiement d'activité incomparables. Elle ne s'est pas contentée de fonder les oeuvres si belles, et si puissamment utiles, de la propagation de la foi et de la Sainte-Enfance. Tout en donnant son or pour le succès des tâches apostoliques, elle a surtout prodigué, dans une mesure qu'aucune autre nation n'a jamais dépassée, les sueurs et le sang de ses enfants.

Après avoir établi sur des bases durables l'Eglise catholique au Canada, elle a voulu, même sous le régime britannique, lui prêter le concours de religieux et d'apôtres qu'on a vus rechercher avec allégresse les postes les plus périlleux, et pousser jusqu'aux glaces polaires, les saintes et audacieuses ambitions de leur zèle.

Nous-mêmes catholiques de cette province, nous avons dans notre histoire et dans nos traditions religieuses, une abondance de faits bien propres à prouver combien notre

[14] Encyl. *Nobilissima Gallorum gens* (8 fév. 1884).

race renferme d'aptitudes pour les travaux et les dévouement de l'apostolat. Et en évoquant l'image de nos grands missionnaires, séculiers et réguliers, qui, dans le nord des provinces de Québec et de l'Ontario, sur les bords de la Rivière Rouge, de l'Athabaska-MacKenzie et jusque par delà les Montagnes Rocheuses, ont publié le nom de l'évangile de Jésus-Christ ; en nous rappelant les rudes et pieux labeurs, déjà considérables, accomplis en Amérique latine, en Afrique, en Asie, par tant de communautés religieuses canadiennes d'hommes et de femmes qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais dont les actes et les renoncements sont écrits pour jamais dans le livre de vie, nous pouvons nous écrier avec le prophète dans un sentiment de légitime fierté : *Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce et prêche la paix, qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, qui dit à Sion : Ton Dieu va régner.* [15]

Faire régner Dieu, implanter sa foi et asseoir solidement son empire là où dominaient les puissances de l'enfer : quel religieux dessein et quelle source féconde de bénédictions célestes ! Nous ne croyons pas téméraire d'affirmer que si la France gouvernementale, détournée de son destin par les sectes, s'apprête à reprendre sa fonction traditionnelle de « Fille ainée de l'Eglise » qui lui a valu tant d'éloges, elle doit, pour une bonne part, cette grâce et cet honneur à l'oeuvre de ces missionnaires répandus sur toute la surface du globe, et dont les mérites surabon-

[15] Is., LII, 7.

dants, par une solidarité mystérieuse, rejaillissent sur leur patrie elle-même.

Il n'y a pas, pour cette province, de plus sûr moyen de garder et de fortifier ses positions religieuses que de propager la vraie religion en dehors de ses frontières. Dieu ne peut que bénir le peuple d'où sortent, chaque année, pour l'évangélisation des contrées païennes, des essaims de prêtres et de vierges voués, dans le plus héroïque sacrifice, à la propagation de son nom.

Conscients donc de notre vocation de peuple mission naire, nous devons, Nos Très Chers Frères, tenir à honneur de réaliser les vues que Dieu a sur nous, et les desseins dont sa Providence entend nous confier l'exécution.

Notre Province est investie d'une mission apostolique. Et cette mission, pour donner tous les fruits, requiert de notre part une organisation nouvelle des forces apostoliques, dont il nous reste à vous entretenir.

III

Depuis longtemps déjà l'Episcopat de cette province caressait l'idée de fonder un Séminaire chargé de recruter et de préparer,pour les missions d'outre-mer.des ouvriers évangéliques.

Nous avions présentes à l'esprit ces paroles du Maître: *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans*

sa moisson.[16] Nous savions aussi le vif désir du Saint-Siège de nous voir prendre à côté des autres nations catholiques, dans le champ de l'apostolat, une place officielle

Il y a un an, dans une réunion des Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec, cette question fit l'objet d'une étude sérieuse et de mûres délibérations. Après quoi, ces prélats ont, à l'unanimité, décrété l'érection d'un Séminaire des missions Etrangères dans la cité de Montréal.

Informé de cette décision, l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le Cardinal Van Rossum, voulut bien nous en exprimer sa satisfaction profonde dans une lettre qui nous a réjouis, et dont nous croyons devoir insérer ici le passage suivant: « Ils sont nombreux et parfaitement reconnus les hauts mérites que le clergé et les fidèles canadiens se sont acquis, dans le passé, par l'élan généreux avec lequel il ont toujours favorisé et secondé les porte-étendard de l'Evangile auprès des peuples infidèles. Bien plus, du Canada, comme d'un foyer de vocations missionnaires, un grand nombre d'âmes dévouées sont allées grossir les rangs de divers instituts étrangers et d'ordre religieux, appliqués à la conversion des fidèles. Mais en ces derniers temps, un nouvel esprit de ferveur a surgi; il s'est emparé des pieux Canadiens et a dilaté leur zèle, au point qu'ils veulent, eux aussi, constituer leurs propres bataillons et

[16] Matth., ix, 37-38; Luc, x, 2.

s'efforcer, par ces troupes glorieuses, de gagner à la foi les malheureux encore assis dans l'ombre et les ténèbres. Déjà du côté de l'Ontario septentrional, on se prépare à cette conquête spirituelle; on y a formé ce qu'on pourrait appeler la première avant-garde du corps missionnaire canadien. Et les prémices de cette entreprise permettent dès maintenant de juger quelle abondance de fruits célestes la divine Providence tient en réserve pour le Séminaire des Missions Etrangères qu'on doit établir à Montréal. »

Ce nouveau Séminaire dont nous avons la joie d'annoncer la fondation, sera, d'une part, sous la haute direction de la Sacrée Congrégation de la Propagande, de l'autre, sous la tutelle immédiate et à la charge des Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec constitués légalement en Corporation ou « Société des Missions-Etrangères de la Province de Québec » Il s'appellera «Séminaire Saint-François-Xavier» en l'honneur du vaillant apôtre qui est le modèle vénéré de tous les missionnaires, et le patron secondaire de la Province de Québec.

Dans cette maison d'études, d'épreuves et d'initiation, seront reçus les jeunes gens désireux de consacrer leur existence à l'oeuvre des Missions Catholiques. On leur tracera un régime de vie et on leur dispensera un enseignement conforme à leur vocation spéciale. Ils seront munis de tous les secours, prévenus de tous les dangers, entourés de toutes les sollicitudes. Ils devront apprendre

la langue de ceux qu'ils auront à évangéliser. Et quand l'heure du départ pour les contrées infidèles aura sonné, ces recrues apostoliques, issues de nos familles, et fortes de la vertu des aïeux, seront dirigées vers les champs de labeur que leur aura désigné l'autorité religieuse, et où Dieu leur demandera de peiner et de se dévouer, de souffrir et souvent de mourir pour la plus sainte des causes.

N'y aura-t-il pas là pour nous, pour notre race, pour notre pays, un juste sujet d'orgueil?

C'est dans cette pensée, Nos Très Chers Frères, dans l'intérêt de l'œuvre nouvelle, mais aussi de notre province et du Canada tout entier, que nous faisons aujourd'hui appel à votre patriotisme et à votre générosité.

Tous ne sont pas appelés à être des missionnaires ou des apôtres; mais tous peuvent aider, de leurs prières et de leurs aumônes, les hommes apostoliques. « Ces deux sortes de secours, qui consistent à donner et à prier, ont, écrit Léon XIII, ceci de particulier qu'ils sont très utiles pour élargir les frontières du royaume des cieux, et qu'ils peuvent, d'autre part, être offerts facilement par tous les hommes, de quelque rang qu'ils soient. Quel est, en effet, le citoyen si peu aisé qu'il ne puisse donner une faible obole, et quel est le chrétien tellement absorbé par les affaires qu'il ne puisse quelquefois prier Dieu pour les messagers de l'Evangile. » [17]

Nous recommandons, dès maintenant, à vos généreuses

[17] Encycl. *Sancta Dei Civitas.*

sympathies cette oeuvre de notre Séminaire des Missions-Etrangères.

Nous prions les chefs de familles où Notre-Seigneur, par sa grâce, voudra faire germer quelque vocation missionnaire, non seulement de n'opposer aucun obstacle au développement de ces germes surnaturels, mais de favoriser de toute manière, par leurs conseils, leurs prières, leur piété, leurs bons exemples, l'intégrale réalisation des intentions divines.

Nous exhortons, d'un autre côté, les chefs spirituels de nos paroisses, les directeurs de nos différentes maisons d'éducation, à scruter d'un oeil attentif les dispositions de la jeunesse confiée à leurs soins, et à orienter vers les missions les jeunes gens qu'ils croiront capables, par leurs qualités physiques et morales et par leur goût personnel, de servir efficacement cette oeuvre si haute et si nécessaire.

Les besoins des missions, nous le répétons, sont immenses. Par la voix du Pape, de la Propagande, les Vicaires Apostoliques, Dieu ne cesse de demander des ouvriers pour sa moisson. Et à côté des catholiques trop peu nombreux, qui ont entendu cette voix d'en haut, nos frères séparés déploient un zèle dont souffre l'action de l'Eglise, et qu'activent puissamment les plus larges ressources.

A cette époque où les puissances infidèles entrent en rapports plus directs avec les nations chrétiennes et se montrent plus tolérantes à l'égard de la religion du

Christ, le moment semble venu, pour tous les pays catholiques, d'aller porter aux âmes incroyantes, dans un effort d'ensemble qui dépasse toutes les tentatives antérieures, la parole de vie. Et c'est ce moment que nous avons choisi pour jeter les bases d'un établissement qui assurera à notre peuple sa part très honorable de collaboration apostolique, et qui, loin d'épuiser ses forces, ne fera que consolider son avenir religieux et social.

Daigne Notre-Seigneur, mort pour le salut de tous, bénir du haut de sa croix, l'entreprise dont nous lui offrons l'hommage, et qui est destinée à faire fructifier abondamment les mérites infinis de son sang!

Daigne la Vierge Marie regarder d'un oeil bienveillant d'un coeur maternel ce que nous voulons faire pour l'extension du règne de son fils!

Veuille saint François-Xavier montrer aux lévites canadiens, par le geste entraînant de sa vie, l'admirable voie où il s'engagea lui-même, et qui mène, par l'apostolat, aux dévouements héroïques et aux cimes de la sainteté!

Pleins de confiance dans l'oeuvre entreprise, nous voulons en poursuivre l'exécution avec toute la diligence possible, et nous osons espérer que ni la grâce de Dieu, ni le concours de nos diocésains, ne nous feront défaut.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous, le douzième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt deux.

† L.-N. Card. BÉGIN, *arch. de Québec.*

† PAUL-EUGÈNE, *arch. de Séleucie, coadjuteur de Québec.*

† GEORGES, *év. de Philippopolis, adm. apost. de Montréal.*

† JOSEPH-MÉDARD, *év. de Valleyfield.*

† MICHEL-THOMAS, *év. de Chicoutimi.*

† PAUL, *év. de Sherbrooke.*

† FRANÇOIS-XAVIER, *év. des Trois-Rivières.*

† J.-S.-HERMANN, *év. de Nicolet.*

† ALEXIS-XYSTE, *év. de Saint-Hyacinthe.*

† GUILLAUME, *év. de Joliette.*

† ÉLIE-ANICET, *év. de Haileybury.*

† P.-T. RYAN, *év. de Pembroke.*

† JOSEPH-ROMUALD, *év. de Rimouski.*

L.-N. CAMPEAU, *chan., adm. d'Ottawa, sede vacante*

J.-EUG. LIMOGES, ptre, curé, *adm. de Mont-Laurier, sede vacante.*

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules LABERGE, chanoine,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

No 6

LETTRE PASTORALE

DE

l'Éminentissime Cardinal LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ET DE

Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Halifax, Toronto, Montréal, Ottawa, Kingston, Saint-Boniface et Régina,

FAISANT APPEL À LA CHARITÉ DES FIDÈLES EN FAVEUR DE LA RECONSTRUCTION DE LA BASILIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, TORONTO, MONTRÉAL, OTTAWA, KINGSTON, SAINT-BONIFACE ET RÉGINA.

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, salut et bénédiction en Notre-Seigneur,

Nos très chers frères,

Le terrible incendie qui a consumé en quelques heures la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré a eu, comme vous le savez, son douloureux retentissement dans toutes les parties du Canada et même des Etats-Unis.

Ce vénéré sanctuaire était, en effet, un foyer de prières, de grâces et de bénédictions, qui attirait chaque année les foules de plus en plus nombreuses de pèlerins et d'où la piété et la confiance envers la Puissante et Bonne Sainte Anne rayonnait dans toute l'Amérique.

Que de fois vous êtes allés prier dans ce lieu béni, aux pieds de notre puissante et miséricordieuse Patronne, et chaque fois, n'est-il pas vrai, vous en êtes revenus consolés, fortifiés, souvent même exaucés au-delà de vos désirs.

Hélas! pourquoi faut-il que les flammes aient détruit ce temple, si cher à tous nos coeurs! Mais Dieu est le Maître et il ne nous appartient pas de scruter ses desseins et de lui demander raison de ses actes.

Toutefois, une chose nous a grandement consolés dans ce pénible événement; c'est que, grâce au dévouement des révérends Pères, gardiens du sanctuaire, et de ceux qui les ont aidés, on ait pu sauver non seulement les Espèces Sacrées, mais encore tout ce qui fondait et alimentait le culte de la Bonne Sainte Anne dans son sanctuaire de

Beaupré, c'est-à-dire, ses reliques insignes, son tableau d'une si vénérable antiquité, sa statue miraculeuse, et une notable partie des richesses religieuses, historiques et artistiques que vous aimiez à contempler et à vénérer dans vos pèlerinages. La cloche des pèlerins est aussi intacte, et il n'est pas jusqu'à la statue extérieure de la Grande Thaumaturge qui n'ait échappé par une visible protection du ciel, à la fureur des flammes; et on la voit encore à sa place, au sommet de la façade, étendant ses mains vers la terre dans un geste de maternelle tendresse, et semblant redire, comme autrefois, le mot du Sauveur: « Venez à moi vous qui êtes dans la souffrance et qui ployez sous le poids de la vie, et je vous soulagerai. »

On le voit, Dieu n'a permis ce désastre matériel que pour éprouver notre foi et notre confiance et pour augmenter la gloire de la Bonne Sainte Anne en donnant à ses dévots serviteurs l'occasion de lui offrir un nouveau temple, encore plus digne que celui que les flammes viennent de consumer.

Tel est bien le désir et le vœu de tous.

Or, les pertes occasionnées par l'incendie du 29 mars dernier sont immenses et les assurances n'en couvrent qu'une faible partie. Les révérends Pères Rédemptoristes qui ont la garde et la charge de ce sanctuaire, ne peuvent seuls, on le comprendra facilement, assumer la responsabilité financière de cette grande entreprise.

Car, outre qu'il leur a fallu éteindre la lourde dette dont l'église de Sainte-Anne était grevée lors de leur

prise de possession, ils ont encore voulu glorifier cette glorieuse Thaumaturge en n'épargnant aucune dépense pour l'entretien et l'embellissement de sa Basilique et des sanctuaires adjacents; de plus, nous sommes heureux d'en rendre ici témoignage, les révérends Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré se sont toujours montrés d'une grande générosité en contribuant pour une large part à toutes les oeuvres qui intéressaient le bien de l'Eglise, dans notre pays en particulier.

C'est pourquoi, aujourd'hui que les flammes ont dévoré non seulement la Basilique, mais encore tous leurs établissements religieux de Sainte-Anne-de-Beaupré, ils ont un droit bien légitime de compter sur la piété et la reconnaissance des fidèles du Canada pour pouvoir restaurer leur sanctuaire consumé, afin d'y continuer leur ministère si actif et si fructueux pour la gloire de Dieu, l'honneur de la Bonne Sainte Anne et le bien des âmes.

D'ailleurs, cette Basilique que ces religieux ont agrandie et si richement décorée, c'est par vos généreuses aumônes qu'elle fut érigée, comme il appert d'un mandement collectif de Nos Seigneurs les Evêques de la province de Québec, en date du 12 mai 1872.

Ce mandement faisait appel à la générosité des fidèles de toute notre province de Québec pour la construction, à Sainte-Anne-de-Beaupré, d'une nouvelle église à la place de la première, qui menaçait ruine.

Ecoutez, nos très chers frères, avec quelle piété, nos Vénérables Prédécesseurs parlaient de cette église :

« Entre tous les Sanctuaires, dédiés à Sainte Anne dans le Canada, le plus ancien et le plus vénérable sans contredit, est l'église de Sainte-Anne-de-Beaupré, dans le diocèse de Québec. Par une admirable et touchante disposition de la Providence, son origine se rattache à un autre sanctuaire célèbre dans l'ancienne France, et lui-même il a donné naissance dans le Canada à tous les autres sanctuaires dédiés à cette grande sainte.

« Après avoir accompli leur pèlerinage dans le splendide sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, dit un écrivain, nos ancêtres s'embarquaient avec confiance sur l'océan; chaque jour, son nom était sur les lèvres, avec celui de Marie son auguste Fille, pendant leur longue et dangeureuse traversée; en mettant pied à terre sur le sol de la Nouvelle-France, ils s'agenouillaient pour lui rendre leurs actions de grâces de les avoir préservés de tous dangers;et leur premier soin en élevant dans la forêt leurs antiques chaumières, était de suspendre à la muraille, l'image de Sainte Anne à côté du crucifix et de la statue de Marie. »

« En 1665, sept ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'on avait jeté les fondements de la première église de Sainte-Anne-de-Beaupré, que déjà des miracles nombreux s'y étaient opérés. C'est le témoignage que rendait la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure des Ursulines de Québec, cette Thérèse du Nouveau Monde, comme l'appelait un illustre évêque de France. Voici donc ce qu'écrivait cette reli-

gieuse dont la béatification et la canonisation se poursuivent en cour de Rome : « A sept lieues d'ici, dit-elle, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de Sainte-Anne, dans lequelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte mère de la Très Sainte-Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades, de quelque maladie que ce soit, recevoir la santé. »

Et après avoir décrit l'affluence et la piété des pèlerins dans cet antique sanctuaire, le commandement épiscopal continue : « L'église actuelle de Sainte-Anne-de-Beaupré menace ruine et il faut la reconstruire. Nous avons accueilli avec joie la proposition qui nous a été faite de fournir à la province entière l'occasion de contribuer à la rebâtir sur un plan et avec les dimensions qui en fassent un monument public et permanent de la foi, de la confiance et la reconnaissance du Canada envers la grande Sainte qui a toujours été l'objet de notre dévotion

Nous croirions, nos très chers frères, faire injure à votre foi, à votre amour et à votre confiance envers Sainte Anne, si nous exposions plus au long, les motifs qui peuvent nous engager à faire quelques légers sacrifices en faveur d'une oeuvre à la fois religieuse et nationale. Votre propre histoire et votre propre coeur vous en diront plus que nous ne saurions en décrire. Nous en appelons à l'un et à l'autre avec une entière confiance. »

Cet appel reçut l'accueil le plus favorable et tous s'em-

pressèrent de concourir à une oeuvre aussi sainte, et quatre ans plus tard, en 1876, l'Eglise de Sainte-Anne était érigée au pied de la ravissante côte de Beaupré et devenait pour tous les fidèles de l'Amérique une source de plus en plus abondante de grâces spirituelles et temporelles.

Aujourd'hui que vos regards attristés ne voient plus que ruines et décombres à la place de cette Basilique si pieuse et si imposante, un devoir sacré s'impose à votre piété, c'est de renouveler le geste que vos Pères ont accompli, il y a juste cinquante ans, en concourant dans la mesure de vos ressources à la restauration de ce temple religieux et national.

Cette restauration sera de la part des fidèles du Canada la digne expression de leur reconnaissance pour les innombrables témoignages de bonté et de tendresse que la Bonne Sainte Anne n'a cessé de donner aux familles et aux paroisses de notre patrie.

Voilà pourquoi, nos très chers frères, nous croyons aller au devant de vos désirs et entrer dans les desseins déjà formés par votre piété filiale en sollicitant aujourd'hui votre générosité. Il s'agit d'assurer chez nous la permanence et le développement d'un culte qui vous est particulièrement cher. La dévotion à Sainte Anne fait partie intégrante de nos traditions religieuses. Le sanctuaire, qui fut le berceau et qui reste le foyer principal et toujours ardent de cette dévotion, est comme un bien de famille que les générations se transmettent avec fierté, et dont chacune s'efforce d'accroître la valeur en y ajoutant le fruit de ses sacrifices particuliers.

Vous ne voudrez pas, nos très chers frères, que ce précieux héritage périsse entre vos mains. En face des ruines où vous le voyez réduit en ce moment, votre foi traditionnelle et votre fierté familiale n'hésiteront pas à faire tous les sacrifices nécessaires pour que de ces cendres à peine refroidies renaisse une basilique nouvelle, plus belle que l'ancienne et qui portera aux générations futures le témoignage irrécusable d'une générosité capable de dominer les plus dures épreuves. Et tous ceux qui après vous,et grâce à vous,pourront encore venir à Sainte-Anne-de-Beaupré, pour y vénérer la grande Thaumaturge, lui confier leurs misères et en recevoir de nombreux bienfaits, béniront votre mémoire et vous remercieront de leur avoir trasmis, au prix d'un si généreux effort, l'héritage que vous avait confié la foi de vos pères.

Le jour où Sainte Anne prendra possession de son nouveau sanctuaire et montera sur le trône de gloire que votre piété reconnaissante et fidèle lui aura élevé, ne vous semble-t-il pas, nos très chers frères, qu'elle jettera un regard de particulière complaisance sur les dévots serviteurs qui lui auront donné une si belle preuve d'amour? Elle ne pourra rien refuser à ceux qui lui auront si largement donné. Vous aurez acquis des droits incontestables à ses faveurs, et vous ne tarderez pas à constater qu'une Mère si bonne et si puissante ne se laisse jamais vaincre en générosité, même par les plus chers et les plus dévoués de ses enfants.

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit:

1. Une quête sera faite, le premier dimanche de septembre, dans toutes les églises et chapelles publiques de nos diocèses, pour aider à reconstruire la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.

2. Le produit de cette quête devra être envoyé à nos évêchés respectifs avant le 20 septembre.

3. Messieurs les curés pourront, s'ils le jugent opportun, et après entente avec les Pères Rédemptoristes, donner à cette quête la préparation et la forme spéciale qui paraîtront les plus aptes à stimuler la générosité des fidèles.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône, dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous, le dixième jour de juillet mil neuf cent vingt-cinq.

† L.-N. card. BÉGIN, *arch. de Québec.*
† EDWARD-JOSEPH, *arch. de Halifax.*
† NEIL, *arch. de Toronto.*
† MICHAEL-JOSEPH, *arch. de Kingston.*
† ELZÉAR-OLIVIER, *archev. de Régina.*
† ARTHUR, *archev. de Saint-Boniface.*
† PAUL-EUGÈNE, *archev. de Séleucie, coadj. de Québec.*
† GEORGES, *év. de Philippopolis, adm. apost. de Montréal*
† THOMAS-JOSEPH, *év. de Hamilton.*

† MICHEL-THOMAS, *év. de Chicoutimi.*
† PAUL, *év. de Sherbrooke.*
† FRANÇOIS-XAVIER, *év. des Trois-Rivières.*
† J.-S.-HERMANN, *év. de Nicolet.*
† DAVID-JOSEPH, *év. de Sault-Sainte-Marie.*
† ALEXIS-XISTE, *év. de Saint-Hyacinthe.*
† MICHAEL-FRANCIS, *év. de London.*
† JAMES, *év. d'Antigonish.*
† ÉDOUARD-ALFRED, *év. de Saint-Jean.*
† MICHAEL-JOSEPH, *év. de Peterborough.*
† GUILLAUME, *év. de Joliette.*
† ÉLIE-ANICET, *év. de Haileybury.*
† PATRICK-THOMAS, *év. de Pembroke.*
† JOSEPH-ROMUALD, *év. de Rimouski.*
† PATRICE-A., *év. de Chatham.*
† LOUIS-J., *év. de Charlottetown.*
† FÉLIX, *év. d'Alexandria.*
† JOSEPH-HENRI, *év. de Pr.-Albert et Saskatoon.*
† OVIDE, *év. de Bérénice, vic. ap. du Keewatin.*
† JOSEPH, *év. de Pétrée, vic. ap. de l'Ontario-Nord.*
† J.-M., *év. de Legio, vic. ap. du Golfe Saint-Laurent.*
L.-N. CAMPEAU, P. A., *adm. d'Ottawa.*
J. DORAIS, P. A., *adm. de Valleyfield.*
J.-E. LIMOGES, *adm. de Mont-Laurier.*

Par mandement de Nos Seigneurs,

JULES LABERGE, ptre,
chan. du dioc. de Québec.

No 7

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 21 novembre 1922.

Mon cher confrère,

Ainsi que je m'étais engagé à le faire, au cours de la dernière retraite pastorale, je veux, dans cette circulaire, vous rappeler les points les plus importants de notre discipline diocésaine. Des besoins pressants et nouveaux m'ont amené à en établir quelques autres que je veux également indiquer. L'idée de réunir ces diverses recommandations dans un document unique que l'on pourrait facilement consulter au besoin a été accueillie, je le sais, avec faveur. Nous avons tous senti que ce serait un excellent moyen de prolonger les entretiens et d'assurer les fruits de notre retraite.

Ai-je besoin de vous redire que de part et d'autre nous

devons ne nous laisser guider que par l'amour de l'Eglise, le maintien du prestige et de la dignité de notre sacerdoce.

INDULTS

Il peut être utile que je vous donne une liste partielle des Indults que le Saint-Siège vient de nous accorder.

« Facultas permittendi celebrationem trium Missarum de ritu in nocte Nativitatis D. N. I. C. in ecclesiis religiosorum non comprehensis in can. 821 ad 3., cum facultate pro adstantibus ad S. Synaxim accedendi, ita tamem ut dictæ tres missæ ab uno eodemque sacerdote celebrentur.

« Facultas dispensandi super ætatis excessu pro admittendis ad habitum religiosum, quatenus a Constitutionibus Instituti requiratur, audita in singulis casibus Superiorissa Generali vel Provinciali atque prævio earum consensu et respectivi concilii, dummodo postulantes ætatem 40 annorum ne excesserint et polleant cœteris qualitatibus requisitis.

« Facultas dispensandi super defectu ætatis canonicæ ad S. Ordinem Presbyteratus, non ultra sexdecim menses, etiam pro Religiosis exemptis, dummodo a suis Superioribus litteras dimissoriales acceperint et quatenus ordinandi ceteras qualitates habeant a SS. Canonibus requisitas et præsertim curriculum theologicum expleverint ad normam Canonis 976, Codicis I. C.

« Facultas dispensandi super dotis defectu cum Monialibus et Sororibus in toto vel in parte, dummodo status œconomicus Instituti detrimentum ne patiatur et postulantes talibus sint prædítæ qualitatibus ut eas magnæ utilitatis Instituto fore certa spes habeatur.

Facultas confirmandi confessarium ad quartum et quintum triennium, dummodo majoris partis Religiosarum, convocatis etiam iis, quæ in aliis negotiis jus non habent ferendi suffragium, consensus capitulariter ac per secreta suffragia præstandus, prius accedat, proviso pro dissentientibus, si quæ sint et velint.

« Facultas permittendi celebrationem SS. Missæ Sacrificium Feria V in Cœna Domini, facta licentia personis habitualiter in Communitate commorantibus sese reficiendi S. Synaxi, etiam ad adimplendum præceptum paschale.

« Facultas permittendi Monialibus egressum e claustris urgente casu operationis chirurgicæ subeundæ quamvis non secumferat periculum mortis imminentis aut gravissimi mali, per tempus stricte necessarium, præscriptis debitis cautelis.

« Facultas reducendi per quinquennium, ob diminutionem redituum, perpetua missarum onera ad rationem eleemosynæ in dioecesi legitime vigentis. Quoties nemo sit qui de jure teneatur et utiliter cogi queat ad eleemosynæ augmentum, et sub lege ut de missarum ita reductarum satisfactione a singulis celebrantibus Curia diœcesana quovis anno legitime doceatur.

« Facultas permittendi ut privata Matutini cum Laudibus recitatio anticipari possit ab hora prima post meridiem, quoties adsit rationabilis causa.

« Facultas permittendi alienationem bonorum ecclesiasticorum usque ad summam capitalem 10,000 dollariorum; hoc vero quatenus necessitas adsit et tempus non suppetat recurrendi ad S. Sedem, edocta, statim ac effecta fuerit alienatio, eadem S. Sede de alienatione ita peracta. »

HONORAIRES DE MESSES

Le tarif des grand'messes n'a pas été changé et reste de $5.00. Il est absolument défendu d'accepter des grand'messes à un taux moins élevé.

L'honoraire qui revient au célébrant d'une grand'messe ou d'un service funèbre est de $1.00. L'habitude s'est introduite dans certains couvents ou dans les maisons de charité d'offrir dans de pareilles occasions, $1.50 ou même $2.00. Il ne faudrait pas que cette habitude introduisît une règle contraire à celle que je viens de rappeler.

Il ne saurait être permis non plus au célébrant de solliciter un honoraire spécial pour la grand'messe qu'il chante le dimanche. Soyons soucieux de ménager sur ce point la confiance et la délicatesse de nos fidèles.

MESSES DE FONDATION

Il y a dans notre diocèse beaucoup de messes de fonda-

tion à perpétuité. Je tiens à vous reppeler que les fabriques ne peuvent assumer de pareilles obligations sans la permission de l'ordinaire. Il arrive parfois que pour trouver les fonds nécessaires à une bonne oeuvre l'on promet, de sa propre initiative et sur sa responsabilité personnelle, des messes à perpétuité ou pour une longue période. Ces sortes de promesses qui ne portent aucune approbation de l'ordinaire ne sauraient engager les fabriques.

Les fonds provenant des fondations doivent être conservés et, du consentement de l'ordinaire, placés sur des valeurs de tout repos.

Le canon 1547 est formel: «Pecunia et bona mobilia, dotationis nomini assignata, statim in loco tuto, ab eodem ordinario designando, deponantur ad eum finem ut eadem pecunia vel bonorum mobilium pretium custodiantur et quamprimum caute et utiliter secundum prudens ejusdem ordinarii arbitrium, auditis iis quorum interest et diocesano administrationis Consilio, collocentur in commodum ejusdem fundationis cum expressa et individua mentione oneris. »

MESSES DU DIMANCHE

Tout le monde se souvient des abus provoqués par les messes tardives du dimanche, surtout à la ville, et des difficultés que nous avons rencontrées quand nous avons essayé de les faire disparaître. Nous avions cru avoir réussi. Nous avons constaté que l'on a pris prétexte

d'une permission accordée temporairement à un curé pour revenir, sans autorisation, dans trois ou quatre paroisses, à l'usage d'une messe basse à 11.30. L'ancienne ordonnance est encore en pleine vigueur. La dernière messe est à 11 heures et doit être la grand'messe chantée. Encore est-il que cette grand'messe du dimanche qui est la dernière doit commencer exactement à 11 heures. Sachons aussi conserver à la grand'messe le cachet de solennité qu'elle doit avoir.

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

L'on a insisté, dans ces derniers temps, et avec raison, sur les dangers de tout ordre que présente le travail du dimanche. Au travail, l'on pourrait ajouter la recherche du plaisir. Ces deux causes expliquent assez le relâchement que l'on constate un peu partout dans nos habitudes religieuses.

Il serait sage de mettre à profit les prochaines retraites que vous ferez prêcher dans votre paroisse et de faire expliquer à fond par vos prédicateurs la loi de Dieu et de l'Eglise, relative au dimanche. Il ne s'agit pas seulement d'une question sociale ; il s'agit d'une question religieuse de la plus haute importance. Peu de réclamation, je vous prie, mais un exposé clair, substantiel de la doctrine catholique sur l'aspect positif du précepte et sur les oeuvres serviles. Une pareille campagne, poursuivie avec méthode, rendrait en ce moment à notre population le plus précieux service.

TOMBOLAS ET JEUX DE HASARD

Des abus si graves ont été signalés au sujet des jeux de hasard auxquels on se livre pendant les tombolas et les fêtes de charité que j'ai dû vous rappeler à ce propos la discipline du diocèse. Elle a toujours interdit ces sortes de jeux. J'étais loin de supposer qu'on attendrait, pour l'observer, que j'en fasse le rappel formel dans cette circulaire. Il est même assez humiliant que des plaintes nombreuses et trop justifiées contraignent les autorités de la police à intervenir et que l'autorité de l'évêque ne suffise plus à cette tâche.

Il y a des compagnies dirigées trop souvent par des hommes étrangers à notre foi et qui louent tout l'outillage nécessaire à ces sortes de jeux. Elles réussissent à capter la confiance de nos curés et donnent à nos oeuvres paroissiales un caractère qui ne leur convient pas. Soyons prudents et gardons-nous comme d'un grand malheur de développer chez nos fidèles la passion du jeu.

DANSES

Il faut en dire autant des danses de charité contre lesquelles l'autorité diocésaine a toujours protesté et qui n'ont jamais été permises ni tolérées par elle.

QUÊTES COMMANDÉES

Afin d'empêcher les oublis toujours possibles, je me permets d'insérer ici la liste complète des quêtes commandées :

1. *Le jour de l'Epiphanie* : pour l'abolition de l'esclavage.

2. *Le deuxième dimanche de février* : pour le séminaire des missions.

3. *Le vendredi-saint* : pour la Terre-Sainte.

4. *Le jour de la solennité de S.-Joseph* : pour l'Université de Montréal.

5. *Le dimanche de la Trinité* : pour le denier de S.-Pierre.

6. *Le dimanche de la solennité du Saint-Rosaire* : pour la société de protection et de renseignements.

7. *Le dimanche de la solennité de S.-Michel* : pour l'Université de Montréal.

8. *Le troisième dimanche de l'Avent* : pour l'oeuvre des séminaristes.

9. *Le quatrième dimanche de l'Avent* : pour le denier de Saint-Pierre.

Deux de ces quêtes sont recommandées par le Souverain-Pontife. Vous pouvez vous rendre compte que les autres oeuvres en faveur desquelles l'évêque doit tendre la main sont d'une importance majeure. Elles ne sont pas d'ailleurs trop nombreuses et je suis sûr que vous serez heureux de rappeler souvent à vos fidèles que la charité n'appauvrit jamais.

Cependant, afin de rendre moins onéreuses encore ces quêtes commandées, je règle ce qui suit :

a) Chaque fois que l'on fait une quête commandée, à l'exception du denier de Saint-Pierre, l'on devra remettre à l'archevêché, le quart de toutes les quêtes du dimanche.

b) de la quête du denier de Saint-Pierre, l'on remettra la moitié ;

c) NN. SS. les évêques de la province civile de Québec se sont engagés, chacun pour son diocèse, à verser, en faveur de notre Séminaire des Missions étrangères, un sou par catholique.

La quête du deuxième dimanche de février devra tout d'abord s'appliquer à cette fin et rapporter un sou par chaque catholique de votre paroisse. Laissez-moi vous faire observer cependant que nous devons aller bien au-delà.

La période de construction dans laquelle vient d'entrer notre nouveau séminaire exigera pendant quelques années un dévouement plus généreux. Ne perdez pas une occasion, je vous prie, d'entretenir vos fidèles de notre séminaire et des missions. Je crois que rien n'attirera sur nos oeuvres et sur nous de plus abondantes bénédictions.

Je suis convaincu que cette répartition nouvelle de nos quêtes, adoptée après mûre réflexion, vous pèsera moins si vous voulez avoir le zèle de les bien annoncer.

CONCERTS

Les concerts et les séances où l'on paie pour son siège sont absolument défendus le dimanche, en faveur de nos églises et de nos oeuvres de charité.

Nous sentons au reste l'inconvenance qu'il y aurait à assimiler nos églises à des salles de spectacles, et sous quelque prétexte que ce soit, nous ne pouvons en louer les places pour des concerts payants.

CONGRÉGATIONS

Il est important que les argents des congrégations soient administrés avec beaucoup de soin. L'on doit en tenir une comptabilité distincte des comptes de la fabrique, et ils doivent être déposés en banque sous le nom même de la congrégation.

Le curé doit recevoir et, à l'occasion, exiger chaque année un rapport qui sera annexé aux papiers de fabrique, présentés à Monsieur l'archidiacre, lors de sa visite canonique.

PROCÈS

Relativement aux procès dans lesquels une fabrique peut être engagée, je vous prie de vous confirmer aux prescriptions de l'appendice au Rituel: Le bureau ordinaire de la fabrique a le droit (page 224), « d'autoriser les poursuites pour le recouvrement des revenus ordi-

naires de la fabrique, l'exécution des baux et l'obtention de nouveaux titres. » Il faut une assemblée de paroisse (page 225, No. 5) pour « autoriser une poursuite par la fabrique ou un appel dans une semblable poursuite, sauf dans le cas des poursuites intentées pour le recrutement des revenus courants. » Enfin le canon 1526 prescrit : « Administratores litem nomini ecclesiæ ne inchoent vel contestentur nisi licentiam obtinuerint scripto datam ordinarii loci. »

ACTES ET CERTIFICATS DE DÉCÈS

Je vous prie de suivre à ce sujet les indications de l'appendice au Rituel, page 210, No. 5, qui est ici comme ailleurs en parfaite conformité avec le Droit Canon. Canon 1238 : « Expleta tumulatione, minister in libro defunctorum describat nomen, ætatem defuncti, nomen parentum vel conjugis, tempus mortis, *quis et quæ sacramenta ministraverit,* locum et tempus tumulationis.»

EMPRUNTS ET PRÊTS

Soyez soucieux, je vous prie, de ne faire aucun prêt ou emprunf, avec ou sans hypothèque, sans l'autorisation de l'ordinaire — efr. app au Rituel, page 224. L'on prend parfois sur soi de dépasser la somme autorisée par l'ordinaire pour la construction d'une église. Vous savez avec quel soin nous essayons d'établir ce qu'une paroisse peut porter d'obligations, et il me semble que l'on est

gravement imprudent quand on décide seul ou même avec sa fabrique ou sa paroisse, mais sans l'assentiment de l'ordinaire, d'augmenter le chiffre de la dette.

Il est de même d'une extrême importance que les argents de fabrique soient placés sur des valeurs de tout repos. Tenez à cet égard à couvrir votre responsabilité vis-à-vis de votre fabrique en vous munissant des permissions nécessaires : « Administratores bonorum ecclesiasticorum... debent : pecuniam Ecclesiæ, quæ de expensis supersit et utiliter collocari potest, de consensu Ordinarii, in emolumentum ipsius ecclesiæ occupare. » (Canon. 15.)

CLÉ DU TABERNACLE

Prenons à la lettre le canon 1269 : « Clavis tabernaculi, in quo sanctissimum sacramentum asservatur, diligentissime custodiri debet, onerata graviter conscientia sacerdotis qui ecclesiæ vel oratorii curam habet. »

AUTOMOBILES, TÉLÉPHONES, SORTIES

Je regrette que l'usage des automobiles soit devenu général parmi vous. Pour les raisons que je vous ai exposées et dont vous ne sauriez méconnaître la gravité, je me vois obligé de les interdire à tout autre prêtre qu'aux curés et même alors, je prie qu'on en use avec la discrétion voulue. Pour les mêmes raisons, l'on voudra tenir compte de l'avis motivé que j'ai donné pendant la

retraite, relativement aux sorties du soir et à l'usage qui s'introduit d'avoir le téléphone dans sa chambre. Je prie MM. les curés de voir à la mise en pratique de ces importants avis, et au besoin de me renseigner.

THÉÂTRES

L'on m'a signalé, de divers côtés, qu'un certain nombre de nos prêtres ont été vus au théâtre, à l'occasion du passage, dans notre ville, d'artistes français. Cet abus me fait un devoir de rappeler la pensée de l'Eglise. La fréquentation des théâtres est absolument interdite aux ecclésiastiques. « Publicis spectaculis ne intersint. » (Conc. de Montréal, page 119.) « Clericos sane dedecet ea frequentare loca quæ ipsos vix decent laicos; prohibemus itaque ne choreis, neve in theatris, actionibus scenicis ab histrionibus datis intersint. » (Conc. plénier de Québec, page 220.) Le Droit Canon n'est pas moins explicite: « Spectaculis, choreis et pompis quæ eos dedecent, vel quibus clericos interesse scandalo sit, præsertim in publicis theatris, ne intersint. » (Canon 140.)

C'est en m'appuyant sur des raisons données par nos Conciles et par le Droit, inconvenance et scandale, que je renouvelle, sur ce point, nos ordonnances diocésaines. Vous n'ignorez pas que, dans certains diocèses d'Europe, les évêques ont été amenés à frapper de peines disciplinaires les violateurs de la loi de l'Eglise. Dieu nous garde d'en arriver là. Nous devons cependant nous inspirer du même sentiment des convenances et de la dignité de notre caractère.

Je crois que le bon ordre autant que le souci de ne pas donner occasion à des critiques justifiées doivent nous pousser plus avant dans cette voie. . A mon humble avis l'on doit obtenir l'avis favorable de l'Ordinaire avant de se servir d'un théâtre au bénéfice d'une oeuvre paroissiale.

PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

Si la température ne permet pas de faire cette procession le dimanche, elle doit se faire *infra octavam,* canon 1297, et ne peut être envoyée au dimanche suivant.

PÈLERINAGES ET EXCURSIONS

Les pèlerinages mixtes ne sont pas permis par bateau, mais sont autorisés par chemin de fer. L'on demande parfois la permission de dire la messe à bord d'un bateau qui transporte des excursionnistes le dimanche. Après avoir consulté, je me vois dans l'impossibilité de me rendre, à l'avenir, à pareille demande.

PROGRAMMES DE MUSIQUE

Pour les raisons que je vous ai indiquées, je vous prierais d'avertir votre maître de chapelle de ne pas donner aux journaux les programmes de musique qu'il fait exécuter dans votre église, aux grandes fêtes de l'année. A cet égard, une revision sévère s'impose si nous voulons conformer notre musique d'église aux directions du Saint-Siège. Rappelons-le fréquemment à nos chantres

VOYAGES DE VACANCES

Je me permets de rappeler qu'un prêtre ne peut sortir du diocèse, « per notabile tempus, » (canon 143), sans la permission de l'ordinaire. Les vacances de Messieurs les vicaires sont régulièrement de quinze jours. Dans les paroisses où il y a plusieurs vicaires, il est du devoir du curé de fixer les vacances de chacun, afin que le service paroissial ne souffre pas. Plusieurs parmi nous préfèrent prendre leurs vacances dans les bois ou sur le bord des lacs. Cela vaut mieux de tous points que de fréquenter les plages à la mode où il est si facile de provoquer des remarques. A une condition toutefois: c'est qu'on y soit entre prêtres: la présence de laïcs, surtout des femmes, ne va pas sans de graves inconvénients que nous avons intérêt à faire disparaître.

QUARANTE-HEURES

Les Quarante-Heures se célèbrent dans nos paroisses avec une grande solennité. C'est en général, et surtout à la campagne, une période de renouvellement spirituel à laquelle il faut garder toute son efficacité. Il faut tenir à l'adoration de nuit. Bien annoncée, avec ferveur et piété, cette solennité provoque des retours généreux, et j'estime qu'il n'est pas de paroisse, dans notre diocèse, qui ne puisse trouver en nombre suffisant des adorateurs de nuit. Je vous demande avec instance d'y employer tout votre zèle. Je ne saurais accorder facilement, sur ce point, de dispense.

VÊPRES DU DIMANCHE

Vous savez que c'est un point de notre discipline que les vêpres soient chantées régulièrement, chaque dimanche. Il ne faudrait pas que l'on prît sur soi de s'en dispenser. Cela ne se fait pas sans que nous causions quelque surprise et parfois du scandale aux bons chrétiens qui sont attachés à cet office liturgique.

De même en est-il des grandes dévotions si vivement recommandées par l'Eglise : le mois de Marie, le mois du Rosaire, le premier vendredi du mois. Faisons, ce jour-là, nos offices religieux, surtout à la campagne, à des heures et avec une solennité qui attirent nos paroissiens. Il n'est rien qui leur laisse une impression plus réconfortante que ces pieuses cérémonies.

PENSION

A la ville, la pension de MM. les vicaires sera uniformément à l'avenir de $30.00 par mois.

PRÊTRES ÉTRANGERS

Les prêtres étrangers au diocèse ne peuvent dire la messe plus de trois jours sans faire viser leur célébret à la chancellerie.

QUÊTES

Personne ne peut quêter dans les églises et chapelles

du diocèse sans une permission écrite de l'ordinaire. Je vous prie d'ailleurs d'appliquer la même règle aux quêtes que l'on vous demande la permission de faire chez vos paroissiens. Il n'y a d'exceptions, pour le moment, à cette règle qu'en faveur des Incurables.

LAMPE DU SANCTUAIRE

Les raisons n'existant plus, qui avaient porté le Saint-Siège à se montrer plus accommodant au sujet de la lumière qui doit éclairer la lampe du sanctuaire, faisons-nous un devoir de revenir partout à l'huile d'olive.

CATÉCHISME

..*Canon 467:* Debet parochus maximam curam adhibere in catholica puerorum institutione.

Canon 1329: Proprium ac gravissimum officium pastorum, præsertim animarum, est catecheticam populi christiani institutionem curare.

Canon 1331: Parochus non omittat pueros qui primam communionem recenter receperint, uberius ac perfectius catechismo excolere.

Vous pouvez le constater: chaque fois que l'occasion s'en présente, l'Eglise insiste sur l'importance du catéchisme. Il est inutile que je fasse remarquer à des théologiens que ce devoir s'impose à nous de *nécessité de moyen.* Il y a, dans la doctrine catholique, des vérités

qu'il faut savoir et professer, sous peine de compromettre son salut: un seul Dieu, créateur et maître de toutes choses; les mystères de la Très sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption; Dieu rénumérateur récompensant les bons et punissant les méchants pendant l'éternité. Il faut donc que nous enseignions ces vérités et nous ne saurions manquer à ce devoir sans engager gravement notre conscience.

Cela ne peut suffire. C'est toute la vérité religieuse que nous devons enseigner, en nous accommodant à l'âge et aux facultés des enfants. Il faut « lui enseigner la science du salut, » (S. Luc, I, 77), « lui annoncer les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ, » (Eph., III, 8), « lui apprendre à observer les choses qu'il a prescrites, » (S. Matth., XXVIII, 20). C'est, tirée de la Révélation elle-même, la meilleure définition du catéchisme. Et nous ne serons jamais assez convaincus de l'excellence et de la gravité de nos fonctions de catéchistes. « Considérez quel ministère vous a été confié, » pourrais-je vous dire avec S.-Paul? (Col.,IV, 17). Chacun de nous doit prendre à son compte la parole de Notre-Seigneur: « Il faut que je prêche l'évangile du royaume de Dieu, car c'est pour cela que j'ai été envoyé. » (Luc.,IV, 43). J'ai fait connaître votre nom à ceux que vous m'avez donnés, et je le leur ferai encore connaître. » (S. Jean,XVII, 4, 26.)

C'est à n'en pas douter, le plus pressant et le plus grave de nos devoirs. Sans doute parce que « Votre Père qui est dans les cieux ne veut pas qu'un seul de ces petits

périsse.» (S. Matth.,xviii, 14,). Il faut encore ajouter qu'à l'âge où nous les avons, les enfants possèdent une « réceptivité » extraordinaire, que l'influence certaine de la grâce du baptême dispose leur âme à goûter les vérités et les pratiques de la Religion, et que, à cause de tout cela, nous avons chance de faire pénétrer en elle quelques notions précises qui lui resteront pour la vie. Faut-il enfin que je vous fasse remarquer que d'une façon générale, nous ne rencontrons les enfants qu'à l'école, que sur les trois cent soixante-cinq jours de l'année civile l'on ne compte guère que cent dix ou cent quinze jours scolaires, que, par suite, le temps consacré à leur instruction religieuse méthodique est extrêmement court. Je n'ignore pas que la fréquentation scolaire s'améliore d'une année à l'autre, et que la prévoyance des parents et les justes ambitions des enfants rendent plus facile, dans certains centres plus accessibles, l'ouverture d'une classe de huitième. J'en bénis Dieu de tout coeur. Il reste vrai cependant que la masse de nos enfants quitte l'école à treize ou quatorze ans, et qu'ils reviendront à l'église pour n'entendre souvent que des annonces et une prédication qui n'est pas assez soignée pour suppléer à l'insuffisance du catéchisme.

Il faut donc que nous profitions du temps précieux pendant lequel nous les avons sous la main pour leur donner la plus grande somme d'instruction religieuse. Dans cet ordre d'idées il y a une considération qui m'a toujours profondément frappé: c'est que dans notre province, nous avons l'insigne bonheur de posséder des

écoles confessionnelles. La religion est à la base de notre système d'éducation et nous avons pleine liberté d'entrer à l'école pour l'y enseigner. Jetons un regard sur l'ensemble du monde et nous verrons qu'il est bien peu de pays où l'on ne conteste à l'église ce droit essentiel. Nous n'en apprécierons que mieux notre bonheur sans doute; mais ayons soin de peser exactement notre responsabilité, si, par une négligence qui n'a pas d'excuse, nous cessions d'exercer dans la pratique, notre droit. Qui tient l'école, tient l'avenir: il faut nous souvenir tous les jours de cette vérité, afin de conserver à notre Province l'inestimable bienfait des influences chrétiennes.

Permettez-moi d'ajouter quelques avis pratiques. Il peut sembler qu'ils ne s'appliquent qu'aux grandes écoles de la ville; ils trouvent cependant partout leur application.

1. Il est de toute évidence que le catéchisme doit être fait régulièrement, chaque semaine. L'habitude s'est introduite de ne pas faire de catéchisme la semaine du premier vendredi du mois. Croyez-vous qu'elle soit justifiée?

2. Si l'on veut que la leçon de catéchisme soit profitable, il faut qu'elle soit de trois quarts d'heure et qu'elle se donne à jour et à heure fixes. Dix heures et trois quarts de l'avant-midi paraît être l'heure la plus convenable et la plus désirée par les maîtres et les maîtresses.

3. Il importe souverainement que les enfants soient groupés en catégories, selon le degré de leurs classes et l'importance de la matière qui y est enseignée. Les septième et huitième étudient l'apologétique; les cinquième et sixième, le catéchisme diocésain avec des explications détaillées; les troisième et quatrième, la même matière avec des explications détaillées. Si l'on veut se conformer au programme d'études, parler à l'enfant le langage qu'il comprend et assurer le plein rendement de la leçon, cette division des enfants en groupes séparés s'impose de toute nécessité.

.4 Il importe également, si l'on ne veut pas dérouter les enfants,que l'explication donnée par le prêtre ait pour objet le chapitre de catéchisme appris et récité dans les classes pendant la semaine.

5. Il est rare que l'on naisse catéchiste; on le devient par l'étude et le travail. Chaque catéchiste devrait avoir un bon manuel de méthodologie afin d'y apprendre l'art souverain de parler aux enfants et d'en être compris, et qu'il ne craigne pas de demander aux visiteurs de nos écoles des indications sur les meilleurs manuels qu'il doit consulter.

Il y apprendra combien il est nécessaire de préparer une leçon, afin « de ne rien dire que de très sûr », selon le mot de saint Jean Baptiste de la Salle, afin de circonscrire un sujet, de le subdiviser, de disposer dans un ordre logique les idées à développer, de préciser à l'avan-

ce les questions et les sous-questions aussi bien que les conclusions pratiques.

Il y apprendra par quels procédés et par quelles industries l'on se met à la portée des enfants et on les intéresse, pourquoi tout le premier enseignement de la religion doit avoir une tournure concrète et intuitive, comment à ce dégré aussi bien qu'au degré moyen, au moins pour les leçons étudiées pour la première fois, il convient de présenter historiquement les grands faits de la religion avant d'en déduire les vérités dogmatiques et morales les plus importantes de notre foi.

Il lui sera facile d'apercevoir les défauts qu'un bon catéchiste doit éviter et corriger : l'insouciance qui l'amène à parler d'un sujet insuffisamment préparé, qui l'expose à enseigner des erreurs, à répéter sans cesse les mêmes choses et à donner des explications qui manquent de précision ; l'irréflexion qui lui met sur les lèvres un langage trop abstrait et scientifique, au lieu de ces expressions imagées, concrètes que les enfants saisissent aisément, qui lui fait accorder trop de place à l'exposition et pas assez à l'interrogation, s'arrêter à des détails imprudents ou trop puérils, à des comparaisons triviales, raconter des traits ou des histoires d'une authenticité douteuse.

Il me serait facile et très doux de m'étendre encore sur ce sujet capital. Je serais profondément heureux si le peu que j'en écris convainc nos catéchistes qu'ils accomplissent une besogne sacrée, mais qu'ils pratiquent

un art difficile, et qu'ils ne doivent épargner aucun effort qui puisse les rendre dignes de l'une et de l'autre.

« Procurez-vous ce petit livre (le catéchisme.) »

« Tout ce que vous lisez, sachez que c'est là ce que je crois du fond de mon âme. Si parmi ces préceptes divers, il en est un qui vous semble puéril, ou impratieable, ou incompréhensible, sachez que ce précepte est pourtant essentiel à la vie de l'âme et à la vie de la société. Autant de paroles, autant de forces vives du mécanisme social.

« Sur le moindre de ces mots, les plus puissants génies, les plus claires et les plus saintes intelligences qu'ait vues le monde, ont dressé des échelles radieuses qui atteignent à l'infini.

« Le moindre de ces mots est du pain et de la joie pour le pauvre, une consolation pour l'affligé, une vertu pour les heureux. »

(Louis Veuillot.)

SOINS RELIGIEUX DES ENFANTS

Je veux ajouter un mot sur les confessions des enfants. Il n'est pas nécessaire de réfléchir bien longuement pour nous rendre compte que le secret de notre influence sur les enfants est, pour une grande part, dans la manière dont nous les confessons. Ils sont à ce moment si près de notre coeur et nous pouvons si facilement leur dire de ces paroles qui leur font du bien et qui leur restent.

Je n'ignore rien par ailleurs des charges d'un pareil

ministère et, dans les paroisses de la ville surtout, combien il peut être pénible. Il en est ainsi, pour une part certaine, à cause du système en vigueur un peu partout et qui consiste à confesser tous les enfants d'une paroisse dans la semaine du premier vendredi du mois. Il peut arriver alors que leur nombre nous rende plus sensibles à la fatigue, que nous permettions facilement d'omettre la formule qu'on leur a fait apprendre en classe avec soin, que nous les laissions s'accuser d'une façon quelconque et repartir sans monitions utiles. Faut-il aller jusqu'à poser la question de la validité du sacrement? Je n'en sais rien et je veux croire le contraire. Ce que l'on peut tout au moins observer, c'est que, à pareil régime, les enfants prennent très tôt l'habitude de se mal confesser, que leur disposition naturelle à dissimuler peut y trouver son compte, et qu'il nous devient impossible à nous-mêmes de donner à la culture des vocations l'attention nécessaire.

Est-ce que des habitudes différentes ne rendraient pas notre tâche de confesseurs plus facile et plus fructueuse. Le groupement de nos enfants en catégories qui se présenteraient, après les classes, à un jour fixé d'avance, nous rendrait, à coup sûr, service, et au lieu d'avoir une semaine congestionnée outre mesure, notre travail serait plus équitablement réparti sur l'ensemble du mois.

A cet égard, je crois que les confessions des enfants ainsi divisés en groupes pourraient avoir lieu, du moins en ville, le vendredi après-midi, à 3 heures et demie. La proximité du jour de congé ferait accepter plus facile-

ment aux maîtres et aux maîtresses d'accompagner les enfants à l'église. Au surplus, l'on trouverait à ce système l'avantage extrêmement précieux de faire communier habituellement les enfants le samedi et le dimanche.

Je sais que je me heurte à l'institution si contestable du jour de garde et surtout à la manière dont elle est comprise. Il est assez général en effet que l'on conçoive le jour de garde comme le seul jour de travail en quelque sorte officiel et que l'on accumule volontiers dans ce seul jour la visite des malades, le catéchisme, la réunion d'une congrégation. Que devient alors le reste de la semaine? J'avoue sans rétieence que si pareille conception devait nous soustraire aux devoirs impérieux que le ministère pastoral nous impose, ma conscience m'ordonne de la condamner, et il faut qu'il soit entendu que, à part d'un jour de congé qui est légitime, le curé a le droit d'imposer à ses collaborateurs, à quelque moment que ce soit de la semaine, le travail pastoral qu'il juge nécessaire.

UNION MISSIONNAIRE DU CLERGÉ

Dans l'admirable lettre *Maximum illud,* qu'il a adressée aux évêques du monde catholique, Benoît XV exprime le voeu que dans tous les diocèses s'établisse l'Uuion missionnaire du clergé. « D'une façon générale, dit-il, les fidèles sont tout disposés à aider les hommes apostoliques; c'est à vous d'utiliser pour le plus grand avantage des missions ces dispositions sympathiques. »

Vous trouverez annexée à cette circulaire une brochure que la Sacrée Congrégation de la Propagande nous a fait parvenir. Il vous sera facile de comprendre l'importance et l'étendue de l'oeuvre dont le Saint-Siège veut que les évêques et les prêtres soient les propagateurs. Nous allons entrer de tout coeur dans ces intentions. Les statuts prévoient que l'Union diocésaine est présidée par un Conseil composé d'un directeur, d'un secrétaire et d'un trésorier nommés par l'Evêque.

Je nomme donc M. le chanoine Roch, directeur de l'Union diocésaine. Sitôt que l'organisation sera suffisamment développée, ce qui ne saurait tarder, je nommerai les autres directeurs et je publierai le décret d'érection canonique de la pieuse association. Ce sera un moyen efficace de développer notre zèle en faveur de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance.

Cette dernière oeuvre est en plein épanouissement, grâce au dévouement des Soeurs de l'Immaculée-Conception. Il nous reste à pousser avec la même vigueur l'expansion de l'oeuvre de la Propagation de la Foi. Il faut qu'elle reprenne son ancien lustre et qu'elle soit établie dans toutes les paroisses du diocèse.

J'emprunte à des sources absolument sûres les détails suivant qui expliquent et justifient l'action extraordinaire du Saint-Siège.

Les protestants s'emparent des classes dirigeantes par les hautes écoles; ils possèdent et ce moment en Chine huit universités, vingt écoles de médecine établies à l'européenne et fréquentées par 25,000 étudiants. Aux Indes, ils ont quintuplé en 25 ans le nombre de leurs

adhérents. Leurs aumônes augmentent sans cesse. En 1882, ils disposent de sept millions de dollars; en 1897, ils ont recueilli quarante millions. En 1921, ils ont mis sur pied une organisation qui a prélevé près de deux cents millions, c'est-à-dire le double de ce que la Propagation de la Foi a reçu, en 100 ans, des catholiques du monde entier. Il est fort possible que des avantages commerciaux compensent en partie les sacrifices que s'imposent les bailleurs de fonds des missions protestantes. Le fait demeure cependant que les protestants donnent en moyenne 40 sous par tête tandis que les catholiques ne donnent annuellement que quelques sous pour l'évangélisation du monde.

Il est certain d'autre part, que par suite de la guerre, des antipathies qu'elle a développées entre les nations, des charges énormes qu'elle a laissées en héritage à tous les pays, les ressources de la Propagation de la Foi ont subi une baisse considérable.

Tout cela nous fait mieux comprendre les intentions de l'Eglise. Que chacun de nous collabore de tout coeur avec le Saint-Siège apostolique à l'oeuvre essentielle de la Propagation de la Foi. L'excellence de l'oeuvre, le souci de travailler en union avec l'Eglise, *sentire cum Ecclesia*, attireront, n'en doutons pas, sur nous et sur nos oeuvres, les bénédictions de Dieu.

Recevez, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments religieusement dévoués en Notre-Seigneur.

✠ GEORGES, ev. de Philip.,
adm. apost.

SUJETS DE SERMONS POUR 1923

LES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE

I

SERMON PRÉLIMINAIRE: DES COMMANDEMENTS

Préambule.—Exposer le programme du présent cours, dans ses grandes lignes. Son importance pour la pratique de la morale chrétienne.

1. *Loi naturelle.*

2. *Loi positive.—A) Divine* (Décalogue).

a) Son historique;

b) Ses divisions: Première partie: Devoirs envers Dieu. adoration, respect, service, soumission; seconde partie: Devoirs envers le prochain dans la vie, dans son innocence, ses biens, son honneur, sa famille.

B) Ecclésiastique: Commandement de l'Eglise.

a) Droit de l'Eglise de légiférer (Joan., xx., 2, 1,) Matt., xviii.

b) Nombre des commandements de l'Eglise et leur raison d'être.

C) *Humaine: Lois civiles.*

II

PREMIER COMMANDEMENT

1o *Du culte qu'on doit à Dieu*

Il faut rendre un culte au Créateur.

1. *Culte intérieur.*—Adoration, foi, espérance et charité.

2. *Culte extérieur.*—Sacrifice, prière, respect dans les églises.

III

PREMIER COMMANDEMENT

2o *Péchés contre le culte dû à Dieu.*

1. *Par idolâtrie.*—Autrefois, aujourd'hui; différentes manières d'être idolâtre.

2. *Par excès.*—Superstition, divination, magie, spiritisme.

3. *Par défaut.*—Indifférence; négligence de la prière, persécution de la religion, par la parole ou les actes; l'encouragement aux oeuvres antireligieuses: sociétés, journaux, etc.

IV

DEUXIÈME COMMANDEMENT

1o *Du serment et du parjure*

1. *Définition du serment.*—Différence entre le serment, l'affirmation simple, la promesse, etc. —Formules de serment.— Valeur du serment.— L'honneur qu'il rend à Dieu

2. *Conditions du serment.*—Raison grave.—Justice, équité, vérité.

3. *Faux serment.*— De quelle manière on peut dénaturer la vérité (équivoque, restriction, etc.)—Malice du parjure.—La punition (civile, ecclésiastique.)

4. *Voeu.*—Nature, légitimité, obligation.

V

DEUXIÈME COMMANDEMENT

2o *Le blasphème*

1. *Grandeur et sainteté du nom de Dieu.*—Respect qu'on doit en avoir et qu'il demande.

2. *Profanation du nom de Dieu par le blasphème.* — Nature, définition du blasphème.—Diverses manières de s'en rendre coupable: discours, écrits injurieux.—Négation de sa perfection: injures à la Sainte-Vierge et aux saints.

3. *Malice du blasphème.*—Offense directe et inexcusable. —Sa fréquence.— Comment le réparer.

VI

TROISIÈME COMMANDEMENT

Profanation du dimanche par le travail et le plaisir

1. *a*) *Etat de la question.*—Plaie sociale.

   b) *Convenance du précepte.*—Jour de religion' jour de repos et non pas jour d'amusements.

2. *Ce qui est permis.*—Oeuvres indispensables, oeuvres intellectuelles, récréations décentes.

3. *Ce qui est défendu.*—Oeuvres serviles, abus du plaisir (danger, spectacles, etc.)

VIII

QUATRIÈME COMMANDEMENT

1o *Devoirs des parents à l'égard de leurs enfants.*

1. *Excellence de l'autorité paternelle.*—*a*) Les parents représentent Dieu :

   b) Leur responsabilité.

2. *Devoirs dans l'ordre temporel.* — Besoins actuels, besoins futurs, savoir éviter l'avarice et la prodigalité.

3. *Devoirs dans l'ordre spirituel.*

1o *L'instruction: a*) Suffisante;

b) *Chrétienne.*

2o *La correction.*

3o *L'exemple.*

VIII

QUATRIÈME COMMANDEMENT

2o *Devoirs des enfants.*

1. *L'amour.*—*a*) Bienveillance;

b) Bienfaisance;

c) Assistance: insister sur les obligations des fils envers leurs parents âgés ou pauvres.

2. *Le respect.*—a) Intérieur;

.. *b*) Quelle que soit leur condition.

3. *L'obéissance.*

XI

CINQUIÈME COMMANDEMENT

De l'homicide

1. *Meurtre et suicide.*—*a*) Motif et nature de la défense: Raison, Ecriture;

b) Exception.

2. *Homicide moral.*—La séduction; Le scandale (espèce, gravité).—Insister sur ce point.

3. *Obligation de réparer le tort fait au prochain.*—Dans sa santé, dans sa vie, dans son âme.

X

SIXIÈME ET NEUVIÈME COMMANDEMENT

Du vice impur

1. *Sa gravité et ses causes.*

2. *Ses ravages dans l'âme.*—*a*) Mort spirituelle;

b) Endurcissement;

c) Dégradation générale.

3. *Ses remèdes.*—a) Prières;

b) Mortification;

c). *Fuite des occasions.*

XI

SEPTIÈME COMMANDEMENT

Du vol

1. *Droit de propriété.* — *a*) Origine, légitimité. — Socialisme?

b) Différentes manières d'acquérir: travail, prescription, etc.

2. *Le vol.*—*a*) Différentes espèces; Vols successifs; Vols faits aux compagnies, aux corporations, au gouvernement.

3. *Gravité.*—*a*) Ecriture sainte.;

b) Raison.

XII

HUITIÈME COMMANDEMENT

Le mensonge et la détraction

1. *Du mensonge.*—*a*) Nature, espèce;

b) Sa gravité.

2. *Mensonge ayant une malice particulière.*—a) Faux témoignages;

b) Calomnie.

3. *De la médisance.*

N. B. — Insister sur la médisance et la calomnie.

XIII

SEPTIÈME ET HUITIÈME COMMANDEMENT

Réparation du tort fait au prochain

1. *L'obligation.*—Sa gravité: Erriture; Raison, fondée sur la justice.

2. *Réparation pour l'injure faite au prochain.*—Dans ses biens par le vol, la fraude, etc.—Restitution: A qui? Comment? Quand?

3. *Dans son honneur par la médisance, la calomnie, l'injure.*—

a) Rétractation;

b) Excuses.

XIV

NEUVIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENT

Péchés internes

1. *Nature de ces commandements.*—Ils défendent: *a*) Les désirs contraires à la pureté;

b) Les désirs contraires à la justice;

c) En général, tous les péchés internes.

2. *Nécessité de ces commandements.*—Rôle de la concupiscence et de la tentation, de l'intelligence et de la volonté, dans le péché.

3. *Leur utilité.*—*a*) Par rapport à la luxure;

b) Par rapport au socialisme.

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

Obligation de célébrer les fêtes

1. *L'année liturgique, sa beauté.—a*) Représentation de la vie de Notre-Seigneur:

   b) Division: fêtes fixes ou mobiles;

   c) Fêtes d'obligation ou non, fêtes locales.

2. *Obligation de célébrer les fêtes.—a*) Sa gravité;

   b) Nature: Abstention du travail, assistance aux offices;

   c) Avis spéciaux pour toutes les personnes en rapport avec des maîtres non catholiques.

XVI

DEUXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

L'assistance à la messe

1. *Importance du précepte.—a*) Nécessité du sacrifice;

   b) Volonté de l'Eglise.

2. *Manière de l'observer.—a*) Messe complète, ses conditions;

   b) Présence de corps et d'esprit.

3. *Causes qui en dispensent.*—*a*) Impossibilité physique, morale;

b) Danger de l'illusion personnelle en cette matière.

XVII

TROISIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

Confession annuelle

1. *Obligation générale de la confession.*—*a*) Nécessité pour le salut;

b) Utilité pour la vie.

2. *Obligation spéciale de la confession annuelle.* — *a*) Texte du Concile de Latran, explication.;

b) Conditions: Quand? A qui?

3. *Confession fréquente.*— Ses avantages.

XVIII

QUATRIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

Communion pascale

1. *Nature et gravité du précepte.*—Sanction.

2. *Circonstance de cette communion.*—a) Temps pascal;

b) Lieu.

3. *Communion plus fréquente.* — *a*) Désir de l'Eglise, Décret de Pie X;

b) Avantages.

XIX

CINQUIÈME ET SIXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

Le jeûne et l'abstinence

1. *Nature de l'un et de l'autre.*— Différences: Quel âge? Quels jours?

2. *Gravité.*

3. *Dispenses.*— L'âge: L'impossibilité morale.

XX

SEPTIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

De la dîme

1. *Explication du précepte.*—*a*) Son origine; *b*) Ses raisons.

2. *Gravité.*—*a*) Droit naturel et divin; *b*) Restitution.

Ouvrages à consulter: Gury. —*Catéchisme du Concile de Trente.* — *L'Ami du clergé paroissial* (1903-1904. -- L'abbé Plat: *Décalogue.* — *Catéchisme de persévérance* de François Spirago. — *Carêmes* de Mgr d'Hulst.—*Grand catéchisme* d'Hauterive.

No 8

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 7 décembre 1922.

Monsieur le curé,

La terrible épreuve qui vient de frapper la paroisse de Terrebonne a provoqué dans notre population d'unanimes sympathies. Venant après les malheurs répétés qui ont si cruellement atteint notre Université, ce nouveau désastre a porté la consternation dans tous les coeurs.

Nous devons accepter avec la plus filiale confiance les dispositions de la divine Providence. Il nous reste cependant un grave devoir de charité à remplir. Ce sont des frères qui souffrent, et nous devons leur venir en aide. Je ne veux pas revenir sur les détails douloureux que les journaux ont déjà publiés. Nous les avons présents à l'esprit, et par cette saison froide nous comprendrons

la pressante nécessité de venir rapidement au secours des malheureux sinistrés. Les comités de citoyens qui se sont formés ont déjà reçu l'appui généreux des pouvoirs publics; mais il faut que chacun puisse faire son obole.

Je vous prie donc, Monsieur le curé, d'annoncer à vos paroissiens, le dimanche 10 décembre, que vous ferez à toutes les messes, le dimanche suivant, une quête spéciale en faveur de la paroisse de Terrebonne. Vous prélèverez sur cette quête spéciale ce que rapporte à votre fabrique la quête ordinaire du dimanche, et vous voudrez bien envoyer, dans le plus bref délai, le surplus à l'archevêché. Laissez-moi vous demander de mettre tout votre coeur dans l'appel que vous adresserez à vos paroissiens.

* * *

Je me permets de signaler également à votre zèle la campagne de souscription qui se poursuivra dans la ville de Montréal pendant la semaine du 11 décembre. Cette souscription a pour but d'assurer la fondation d'un hôpital antituberculeux, et je ne connais pas d'oeuvre dont la nécessité soit plus pressante. Sous la direction de nos Soeurs de la Providence, ce nouvel hôpital est appelé à faire un bien immense au sein de notre population, non seulement dans le soin des malades pauvres qui y sont reçus, mais encore par la diffusion de doctrines et de conseils pratiques qui contribueront à enrayer le fléau de la peste blanche. Les dispensaires

antituberculeux ont à cet égard l'histoire la plus touchante. L'hôpital antituberculeux est le couronnement de l'admirable travail qui s'est poursuivi depuis quinze ans, et qui est l'un des plus utiles dont l'histoire de la charité fasse mention dans notre ville.

Je vous serais reconnaissant d'annoncer dimanche prochain cette souscription publique, et de la recommander à vos paroissiens.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon religieux dévouement.

✠ GEORGES, ev. de Philip.,
adm. apost.

No 9

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE « UBI ARCANO » DE S.S. PIE XI

Archevêché de Montréal,
le 22 janvier 1923

Mes chers confrères,

Au consistoire secret du 11 décembre dernier, Sa Sainteté Pie XI, dans son allocution *Vehementer gratum est,* adressait sa première déclaration officielle à l'Eglise tout entière représentée par les membres du Sacré-Collège. C'était comme la préface du document que je vous adresse aujourd'hui, l'encyclique *Ubi arcano,* par laquelle le Saint-Père expose les directions générales qu'il entend imprimer au gouvernement de l'Eglise universelle durant son Pontificat.

Pix X, s'attachant à la discipline et à la doctrine, a voulu tout restaurer dans le Christ et rétablir plus solidement son règne sur la terre. Benoît XV n'a cessé de prêcher la paix chrétienne aux peuples qui en avaient un singulier besoin. Héritier de l'un et de l'autre, Pie XI désire se consacrer, comme il le rappelle dans son encyclique d'entrée, à la paix du Christ dans le règne du Christ, *de pace Christi in regno Christi quaerenda.*

Cette encyclique, mes chers confrères, vous aurez vite fait de vous en rendre compte, est un magistral exposé de la situation du monde à l'heure actuelle. Elle rappelle les grands malaises des nations, de la société, de la famille : elle en découvre les causes ; elle en indique les remèdes. Vous aimerez à méditer ce document. Vous trouverez dans la dernière partie surtout qui traite du « règne du Christ » et les moyens de le promouvoir, des recommandations touchant certaines oeuvres d'action catholique que je me permets de signaler à votre attention.

Il ne sera pas nécessaire de donner lecture de cette lettre aux fidèles. Un grand nombre d'entre eux en ont déjà pris connaissance par les journaux. Mais en expliquant la morale chrétienne, conformément au programme des sermons de cette année, ayons devant les yeux les enseignements que le Souverain-Pontife a jugé à propos de nous adresser. Insistons sur les points qu'il souligne, recourons aux moyens qu'il préconise afin qu'une même

inspiration vivifie notre prédication et la rende fructueuse.

Recevez, mes chers confrères, l'expression de mes sentiments religieusement dévoués en N.-S.

✠ GEORGES, ev. de Philip.,
adm. apost.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL

L'ENCYCLIQUE DE S. S. PIE XI

À L'OCCASION DE LA FÊTE DE NOËL

À Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et à tous les autres Ordinaires en communion avec le Siège Apostolique.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Dès que le dessein et la volonté secrète de Dieu Nous élevèrent, sans recommandation d'aucun mérite, à cette chaire de vérité et de charité, Nous eûmes le désir de vous exprimer au plus tôt par une lettre Notre vive affection, à vous, Vénérables Frères et à Nos fils aimés, à tous ceux qui sont confiés de plus près à vos soins. Nous avons, semble-t-il, manifesté ce vouloir au moment même de Notre élection, lorsque du haut de la Basilique vaticane, devant une foule immense, Notre bénédiction s'étendit sur la ville et le monde; et partout, le Sacré Collège des cardinaux en tête, vous avez reçu cette bénédiction avec une allégresse telle que, dans la surprise d'une charge aussi inattendue à assumer, elle Nous apporta une consolation opportune et intense, résultant de Notre confiance dans le secours divin.

Enfin, à la veille de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vers le début d'une année nouvelle, *Notre bouche s'est ouverte pour vous* (*II Cor.*, VI, 11) et Nous voudrions que notre discours vous parvienne comme au jour des étrennes les voeux du Père pour ses fils.

RAISONS DU RETARD DE L'ENCYCLIQUE

Nous désirions y réfléchir mûrement et des causes diverses s'y opposèrent successivement. Il fallut d'abord répondre aux félicitations des catholiques qui Nous adressaient chaque jour d'innombrables lettres et saluaient le nouveau successeur de saint Pierre avec tous les témoignages de la piété filiale la plus ardente. Ensuite, Nous commençâmes à expérimenter les soucis de *chaque jour, la sollicitude de toutes les Eglises* (*II Cor.*, XI, 28) dont parle l'Apôtre. A ces préoccupations ordinaires de Notre charge d'autres s'ajoutèrent pour y mettre le comble : celle de poursuivre les négociations si importantes que Nous trouvâmes engagées au sujet de la Terre Sainte et de la situation en ces lieux des chrétiens et d'Eglises illustres entre toutes ; celle de défendre la cause de la justice et de la charité, ce qui est Notre rôle, dans les assemblées des nations victorieuses qui décident du sort des peuples et de les exhorter surtout, comme elles le méritent, à tenir compte des choses spirituelles qui, par rapport aux autres réalités, ont une valeur égale, et même supérieure ; celle de secourir par tous nos efforts des populations nombreuses et lointaines que tor-

turent la faim et toutes sortes de misères, ce que Nous fîmes en envoyant tout ce que Nos pauvres ressources Nous permettaient de subsides et en implorant la charité de l'univers entier; celle de nous dévouer à arrêter, dans Notre peuple d'origine et dans le pays où Dieu plaça le Siège de Pierre, les luttes violentes et multiples qui semblaient menacer des pires dangers Notre chère nation.

LES GRANDES CONSOLATIONS DE L'ANNÉE

Il ne manqua pas, en ce même temps, de causes de joie profonde. Durant le XXVIe Congrès eucharistique international et les solennités du tricentenaire de la fondation de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Notre âme fut inondée de consolations célestes si nombreuses que Nous n'espérions pas en pouvoir goûter autant au début de Notre pontificat. En ces occasions, il Nous fut donné de Nous entretenir en particulier avec à peu près tous Nos chers fils les cardinaux et avec un grand nombre de Nos vénérables frères les évêques, qu'il eût été difficile d'en voir plus en plusieurs années. Il Nous fut aussi permis — ce que nous désirions tant — d'admettre en notre présence et de saluer en une allocution paternelle de grandes multitudes de fidèles, comme autant de délégations de cette famille presque infinie que le Seigneur nous a confiée et qui, selon l'Apocalypse, est constituée de *toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation.* Un spectacle divin s'offrit à

Nos yeux, lorsque Notre Rédempteur, caché dans l'Eucharistie, avança en triomphateur, entouré de masses profondes de fidèles accourues de toutes parts et traversa la ville de Rome dont il semblait être citoyen et qu'il parut reprendre possession des honneurs qui lui sont dus, comme au Roi des individus et des peuples; lorsque les prêtres et les pieux laïques manifestèrent en public leur ardeur pour la prière et l'apostolat, comme si le Paraclet était descendu sur eux une seconde fois; lorsque la foi vivace du peuple romain fut comme autrefois, célébrée dans l'univers entier, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes.

Cependant, la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre très bienveillante Mère à tous, qui Nous avait souri dans ses sanctuaires de Czenstochowa et d'Astrabama, dans sa Grotte miraculeuse de Lourdes, et surtout à Milan, au sommet élancé de son temple, et, non loin de là, dans son sanctuaire du Rhô, la Vierge Marie paraît avoir agréé le devoir de piété que Nous lui avons rendu, lorsque, une fois achevées les réparations nécessitées par l'incendie, Nous fîmes replacer dans la basilique de Lorette son image vénérable, artistement refaite près de Nous, consacrée et couronnée de Nos propres mains. On crut assister au triomphe splendide de l'auguste Vierge elle-même; car, du Vatican jusqu'à Lorette, partout où passait la sainte image, la population religieuse forma une immense haie d'honneur, et tous les rangs de la société vinrent des alentours au-devant du cortège manifester une piété intense envers Marie et le Vicaire de Jésus-Christ.

A la leçon de ces évènements joyeux ou tristes dont Nous voulons ici livrer le souvenir à la postérité, Votre esprit découvrit peu à peu ce que Nous devions Nous proposer dans le suprême pontificat, et ce qui ferait l'objet de Notre Première Lettre.

LA SITUATION INTERNATIONALE D'APRÈS-GUERRE

Nul ne l'ignore : ni les individus, ni la société, ni les peuples n'ont encore, après le malheur de la guerre, conquis une paix véritable ; cette tranquillité active et productrice que tous désirent, on la recherche encore. Mais il faut considérer soigneusement l'étendue et la gravité de ce mal, en scruter les causes et les principes, si l'on veut, comme Nous le voulons, y apporter le remède opportun ; cette tâche, Nous Nous proposons, en vertu de notre charge apostolique, de l'entreprendre dans cette lettre, et nous ne cesserons de la poursuivre. En effet, la situation subsiste encore, qui préoccupa l'esprit de Notre très regretté prédéeesseur, Benoît XV, durant tout son Pontificat ; par conséquent, les initiatives et les idées qu'il eut en ces questions, Nous les reprenons Nous-même. Il est à souhaiter que tous les gens de bien s'unissent dans la même pensée et le même vouloir que Nous et qu'ils mettent avec Nous tous leurs soins et toute leur ardeur, afin d'obtenir de Dieu pour les hommes une paix vraie et durable.

Les paroles suivantes des prophètes conviennent merveilleusement à notre temps : *Nous attendions la paix et*

il n'y a rien de bon; le temps du remède, et voici la terreur! (*Jer.*, VIII, 15), *le temps de la guérison, et voici l'épouvante!* (*Jer.*, XIV, 19.) *Nous attendions la lumière, et voici les ténèbres . . . le jugement et il n'y en a pas, le salut et il s'est éloigné de nous.* (*Is.*, LIX, 9, 11.) *En effet.* comme vous le savez, l'Occident a déposé les armes, mais dans le Proche-Orient, de nouvelles guerres menacent; là, sur d'immenses régions, comme Nous le disions, tout est horreur et misère; chaque jour, une immense multitude de malheureux, surtout de vieillards, de femmes et d'enfants, succombe à la faim, à la peste, aux dévastateurs; partout où l'on s'est battu dernièrement, les vieilles luttes n'ont pas encore cessé et elles agissent soit avec dissimulation dans les questions politiques, soit en cachette dans les fluctuations du change, soit ouvertement dans les écrits quotidiens ou périodiques; elles ont même envahi des domaines qui, de leur nature, ne prêtent pas à des discussions acerbes, comme les questions d'art et de littérature.

Par suite,les inimitiés et les offenses réciproques entre Etats ne laissent plus respirer les peuples ; ce ne sont pas seulement les vaincus avec les peuples vainqueurs, mais encore les vainqueurs entre eux qui adoptent une attitude hostile, puisque les uns se plaignent d'être opprimés et épuisés par les grands et les autres d'être le point de mire des haines et des embûches des petits. De plus, tous les pays absolument ressentent les suites de la guerre passée, les nations vaincues les ressentent très lourdes et même celles qui n'entrèrent pas en guerre ne

les portent pas légèrement. Comme le remède tarde à venir, les maux deviennent de plus en plus intolérables, surtout après que les conseils et les efforts déjà répétés des politiques ont abouti à un résultat nul et même pire qu'on ne le pensait. Aussi, devant la crainte grandissante que des guerres plus malheureuses encore ne se produisent, toutes les nations se voient-elles comme contraintes à vivre sur le pied de guerre : le trésor public s'épuise ; la force de la race se consume ; les études, la pratique de la religion, la morale, tout est dans le trouble.

Aux inimitiés extérieures entre peuples s'ajoutent, ce qui est pire, les querelles intestines qui mettent en péril la situation des nations et la société civile elle-même.

LA LUTTE DES CLASSES

Il faut placer en premier lieu la lutte des classes qui, depuis longtemps, ronge, comme un ulcère mortel, le sein des nations et blesse le travail, l'artisanat, le commerce, enfin tous les éléments de la prospérité publique et privée. Pour rendre ce mal plus pernicieux encore, l'on voit s'accroître l'avidité des biens temporels, d'une part pour les acquérir, de l'autre pour les retenir, et, des deux côtés, c'est la même passion de la richesse et du commandement. De là naissent souvent des grèves volontaires ou forcées ; de là aussi des mouvements populaires et des mesures de coercition gênantes et dommageables pour tous.

Ensuite, dans les questions politiques, les partis s'habituent presque à des rivalités mutuelles; ils ne considèrent pas sincèrement, d'après leurs diverses opinions, le bien commun, mais ils servent leurs propres intérêts, au détriment des autres. L'on peut donc voir se multiplier les conjurations, les embûches, les brigandages s'attaquant aux citoyens et aux magistrats eux-mêmes, le terrorisme et les menaces, les séditions ouvertes et toutes sortes d'actes d'autant plus graves que le peuple participe davantage au pouvoir, comme dans nos formes de république. Ces formes, bien que l'Eglise ne les rejette pas — pas plus que les autres institutions justes et raisonnables,—il est clair que, entre toutes, elles se prêtent facilement à l'injustice des factions.

LE TROUBLE DE LA FAMILLE

Le déclin moral

Or, il faut le déplorer grandement, ce mal a pénétré profondément jusqu'aux racines de la société humaine, c'est-à-dire jusqu'à la société familiale dont la ruine, déjà commencée, fut très avancée par l'immense désastre de la guerre, en éloignant les parents de leurs enfants et en augmentant de toute manière la corruption des moeurs. Ainsi, on n'a plus la coutume d'honorer le pouvoir paternel, ni d'estimer la consanguinité; maîtres et serviteurs se regardent comme des ennemis, la fidélité conjugale elle-même souffre des violations excessivement nombreuses, et les devoirs sa-

crés des époux envers Dieu et la société civile sont négligés.

Lorsque le corps ou une partie importante du corps tombe malade, les membres les plus petits eux-mêmes sont nécessairement malades ; ainsi les maux qui, nous l'avons vu, rendent malades la société humaine et la société familiale retombent nécessairement sur les individus. Nul n'ignore, en effet, quelle est en général à tout âge et dans toutes les classes, l'inquiétude des esprits, comme ils sont mécontents et ombrageux; quel dégoût de l'obéissance et quelle impatience du travail se sont répandus partout; comment les frontières de la pudeur ont été dépassées, surtout dans les vêtements et les danses, par la légèreté des femmes et des jeunes filles dont la toilette luxueuse excite la haine des pauvres; enfin, comment croît le nombre des malheureux qui fournissent à l'armée des séditieux des recrues nombreuses et assurées.

A la place de la confiance et de la sécurité, ce sont donc les soucis angoissants et les craintes inquiétantes qui dominent; à la place de l'activité et du travail, l'inertie et la paresse; à la place de la tranquillité de l'ordre qui garde la paix, le trouble et le désordre général. C'est pourquoi, comme nous l'avons vu, les entreprises industrielles s'arrêtent, le commerce international languit, les études de littérature et d'art déclinent. Ce qui est bien plus grave, en beaucoup de lieux on ne trouve plus de mœurs dignes d'un chrétien, à ce point que, non seulement la société humaine ne s'avance pas

vers ce progrès universel dont on se glorifie habituellement, mais qu'elle semble retourner à la barbarie.

LA CRISE RELIGIEUSE

A tous ces maux que Nous rappelons, il faut ajouter comme un comble ceux que *l'homme animal ne perçoit pas* (*Cor.* II, 14) *mais, qui doivent être comptés* parmi les plus graves de notre temps. Nous parlons des dommages causés proprement dans l'ordre des choses spirituelles et surnaturelles ; la vie des âmes en dépend et, on le comprend aisément, ces maux sont plus à déplorer que les pertes de biens extérieurs, pour autant que l'esprit surpasse le composé mortel. Car, en dehors de cet oubli très répandu des obligations chrétiennes dont Nous avons parlé, quelle douleur ce Nous est, ainsi qu'à vous, Vénérables Frères, de voir qu'entre tant de temples employés à cause de la guerre à des usages profanes, un grand nombre n'a pas encore été rendu au culte ; que plusieurs Séminaires fermés en ce temps n'ont pas encore eu la faculté de se rouvrir, pour qu'on y prépare les chefs et les maîtres religieux des peuples ; que le contingent des prêtres a diminué presque partout ; — les uns ont été emportés par la guerre, pendant qu'ils se livraient à leur divin ministère ; les autres oublièrent la discipline sainte, et la grandeur de leurs offenses les perdit ; — que par conséquent la prédication de la parole divine qui est absolument nécessaire *à l'édification du corps du Christ* ne se fait plus entendre en de trop nombreux endroits.

Nos missionnaires ont en grand nombre été rappelés chez eux, des extrémités du monde et du milieu des régions barbares pour contribuer aux travaux de la guerre, et ils abandonnèrent les champs très fertiles où ils répandaient si utilement leurs sueurs pour la cause de la religion et de l'humanité; quelle douleur de ne pas les voir repartir aussi nombreux, sains et saufs, à leurs résidences? Ces pertes, Nous les avons vues compensées par d'excellents résultats; car réfutant la calomnie habituelle d'une foule d'adversaires, elles manifestèrent à l'évidence que l'amour de la patrie et la conscience de tous les devoirs demeurent très vivaces dans l'âme des clercs; de plus, une multitude d'hommes, placés devant le spectacle de la mort remarquèrent chez les ministres sacrés, par une fréquentation quotidienne, des preuves magnifiques de grandeur d'âme et de zèle, et ils en vinrent à aimer les prêtres de l'Eglise. Il faut admirer en cet effet la bonté et la sagesse de Dieu qui seul tire le bien du mal lui-même.

LES CAUSES DES MAUX PRÉSENTS

Les convoitises déréglées

Jusqu'ici Nous avons parlé des maux de notre temps. Maintenant, examinons-nous avec soin les causes, bien que Nous en ayons déjà touché nécessairement quelque chose. Il Nous semble entendre d'abord le divin Consolateur et Médecin des infirmités hnmaines qui affirme de nouveau: *Tous ces maux viennent du dedans,* (*Marc.* VII, 23.)

Par un pacte solennel, les belligérants ont conclu la paix ; mais ils l'ont consignée dans un acte public, ils ne l'ont pas gravée dans les âmes; il se trouve encore chez eux des esprits belliqueux et cette réaction malheureuse sur la vie civile s'accentue chaque jour. Trop longtemps le droit de la violence s'est affirmé partout avec joie et a, peu à peu, émoussé chez les hommes les sentiments de bonté et de miséricorde déposés en eux par la nature et perfectionnés par la foi de la charité chrétienne; la réconciliation dans la paix, réconciliation apparente et non réelle, n'a pas fait revivre ces anciens sentiments; bien loin de là, le désir de la vengeance et la fureur de l'envie n'en sont que plus ardents. Ainsi chez le grand nombre, la longue habitude de la jalousie est devenue une seconde nature; et c'est le règne de cette aveugle loi que l'apôtre Paul gémissait de voir dominer dans ses membres, en opposition avec celle de l'esprit. C'est pourquoi il arrive trop fréquemment que les hommes se regardent entre eux, non pas comme des frères, ainsi que le Christ l'ordonne, mais comme des étrangers et des ennemis; que l'on ne tienne presque aucun cas de la dignité et de la personne humaine elle-même, et que seuls comptent la violence et le nombre; que l'on s'efforce de s'opprimer les uns les autres pour obtenir le plus possible de biens de cette vie. Il n'y a donc rien de plus général parmi les hommes que la négligence des biens éternels que le Christ Seigneur ne cesse de proposer à la conquête de tous par son Eglise et que l'appétit insatiable des biens passagers et caducs.

Or, les biens extérieurs, désirés sans mesure, engendrent toute sorte de maux, tout d'abord la dépravation des moeurs et les discordes. En effet, vils et abjects comme ils sont par eux-mêmes, ils ne peuvent rassasier l'âme humaine créée par Dieu et il est nécessaire qu'elle vive toujours dans les soucis et les inquiétudes jusqu'au repos dans le sein de Dieu.

En outre, ces biens sont resserrés dans les limites très étroites, et plus il y en a de participants, plus la part faite à chacun se réduit; les biens spirituels au contraire, même si un grand nombre les partage, enrichissent tout le monde sans diminuer eux-mêmes. Par suite, ne pouvant satisfaire également tout le monde et ne pouvant rassasier personne, les biens terrestres deviennent des causes de dissensions et de maladies et elles sont vraiment *vanité des vanités . . . et affliction d'esprit* (*Eccl.*, I, 2, 14) ainsi que Salomon, le plus grand sage, les appela après expérience. C'est ce qui arrive à la société humaine, absolument comme aux individus. *D'où viennent les guerres et les luttes parmi vous?* demande saint Jacques; *n'est-ce pas de ceci, de vos convoitises?* (*Jac.*, IV, 1.)

On ne saurait en effet imaginer de peste plus désastreuse que *la concupiscence de la chair*, c'est-à-dire les convoitises des voluptés, non seulement pour troubler les familles, mais les nations elles-mêmes; *la concupiscence des yeux*, c'est-à-dire la convoitise des richesses donne naissance à des luttes acerbes entre les classes, trop attachées à leurs propres intérêts; *l'orgueil de la*

vie, c'est-à-dire la passion de dominer sur tous les autres a conduit les partis politiques à un tel état de luttes qu'ils ne reculent ni devant le crime de lèse-majesté, ni devant les attentats, ni devant la trahison.

C'est à ces convoitises déréglées, se couvrant du voile de l'intérêt public et du patriotisme, qu'il faut attribuer les inimitiés et les compétitions entre peuples. En effet, l'amour de sa patrie et de sa nation, lorsque la loi chrétienne le dirige, excite puissamment à de multiples vertus et à de nobles actions; mais il devient la source d'injustices et d'iniquités nombreuses, lorsqu'il dépasse les limites du droit et devient un amour immodéré de sa nation. Ceux qui y cèdent oublient alors non seulement que tous les peuples, en tant que parties de la grande famille humaine, sont liés entre eux par la fraternité et que les autres nations ont aussi le droit de vivre et d'aspirer à la prospérité, mais il oublient encore qu'il n'est ni utile ni expédient de séparer l'utile de l'honnêteté. Car *la justice élève les nations et le péché rend les peuples misérables* (*Prov.*, XIV, 34); quant aux avantages acquis à une famille ou à une cité ou à un Etat, au détriment des autres, cela peut paraître aux hommes le résultat d'un acte illustre, magnifique, mais cela ne durera pas et conduira à la ruine, comme Augustin en avertit sagement: «*C'est un bonheur de verre, aussi fragile que splendide, pour lequel on redoute toujours qu'il ne se brise soudain* »(S. Aug., *De Civitate Dei*, lib. IV, c. 3.)

LA SOCIÉTÉ EST PUNIE DE S'ÊTRE ÉCARTÉE DE DIEU

Mais que la paix soit absente et qu'aujourd'hui on l'appelle pour guérir tant de maux, il faut en chercher une raison plus profonde. Longtemps avant que la guerre n'incendiât l'Europe, la principale cause de si grandes calamités agissait déjà, par la faute des hommes et des nations; cette cause, la cruauté même de ce conflit aurait dû la détruire à fond, si tous avaient compris le sens de ces évènements si graves. Qui donc ignore cette parole de l'Ecriture? *Ceux qui abandonnent le Seigneur seront consommés* (*Is.*, I, 28); et l'on ne connaît pas moins les paroles si importantes de Jésus, le Rédempteur et le Maître des hommes: *Sans moi,vous ne pouvez rien faire* (*Joan.*, XV, 5) et, *Celui qui ne ramasse pas avec moi, disperse* (*Luc.*, XI, 23).

Ces jugements de Dieu se sont exécutés en tout temps: mais c'est maintenant surtout qu'ils s'exécutent aux yeux de tous. C'est parce que les hommes se sont misérablement éloignés de Dieu et de Jésus-Christ qu'ils ont été plongés de leur bonheur antérieur dans ce déluge de maux, et c'est pour cela qu'ils usent le plus souvent en vain tous leurs efforts pour réparer les ruines et sauvegarder ce qui reste. C'est pourquoi, Dieu et Jésus-Christ une fois bannis du Code et de l'Etat et l'autorité dérivant non plus de Dieu, mais des hommes, voici ce qui est arrivé: en dehors de ce que les lois réglaient par des sanctions vraies et solides et en dehors des principes

suprêmes du droit que les philosophes païens eux-mêmes, comme Cicéron, voyaient compris dans la seule loi éternelle, tous les fondements de l'autorité ont été renversés, parce qu'on avait enlevé la cause principale, d'où les uns recevaient le droit de commander, les autres le devoir d'obéir. Aussi toute la société devait-elle être ébranlée, une fois que toute forte protection et toute sauvegarde vraie lui manquèrent et que les factions se disputèrent le pouvoir pour veiller à leurs intérêts et non au bien de la patrie.

On décréta également que Dieu, que le Christ Seigneur ne présideraient plus à la constitution de la famille, et l'on rejeta parmi les contrats civils le mariage, dont le Christ avait fait *un grand sacrement* (*Eph.*, v, 32) et la figure sainte et sanctifiante de ce lien indissoluble qui l'unit à son Eglise. C'est pourquoi nous avons vu s'obscurcir ça et là dans le peuple, l'intelligence et le sentiment de la religion que l'Eglise avait transmis à la première cellule de la société qu'est la famille; l'ordre familial, la paix familiale disparaître; l'union et la stabilité de la famille se perdre chaque jour de plus en plus, le feu de basses convoitises et l'amour mortel de honteux avantages violer si souvent la sainteté du mariage que les sources mêmes de la vie des familles et des peuples en ont été souillées.

Enfin, on a semblé éloigner Dieu et son Christ de l'éducation de la jeunesse; mais la conséquence nécessaire en fut non seulement l'absence de religion mais des attaques voilées ou même ouvertes contre la reli-

gion dans les écoles et la conviction chez les enfants que toutes ces choses n'avaient que peu ou point de valeur pour la conduite de la vie, puisque l'on en disait rien ou qu'on n'en parlait qu'avec mépris. Quand Dieu et sa loi ont été expulsés des études scolaires, on ne peut comprendre comment il serait possible d'apprendre aux adolescents la fuite du mal et une vie honnête et sainte; et comment la société domestique et civile élèverait un nombre suffisant d'hommes honnêtes, aimant l'ordre et la paix, capables de procurer la prospérité publique.

Puisque l'on rejette les préceptes de la sagesse chrétienne, il n'y a pas à s'étonner que les germes de discordes, semés partout dans un sol bien préparé, aient produit cette horrible guerre qui, loin de les affaiblir par la lassitude, ne fit qu'alimenter par la violence et par le sang les haines entre les peuples et entre les classes elles-mêmes.

LES REMÈDES

Nous venons de voir brièvement, Vénérables Frères, les causes des maux qui étreignent la société. Voyons maintenant, d'après la nature de ces maux, les remèdes qui peuvent la guérir.

La paix chrétienne produira la justice et la charité

Avant tout, ce sont les coeurs humains qu'il faut pa-

cifier, car elle ne servirait pas à grand'chose cette apparence extérieure de paix qui régit et règle les rapports des hommes entre eux, comme par une sorte de politesse : la paix qu'il faut, c'est celle qui pénétrera et tranquilisera les coeurs, qui les inclinera et les disposera à une bienveillance fraternelle réciproque. Pour cela, il n'y a que la paix du Christ : *Que la paix du Christ apporte donc sa joie à vos coeurs* (*Col.* III, 15). Il ne peut pas y avoir d'autre paix que celle *qu'il donne lui-même aux siens* (*Joan.* XIV, 27), lui qui, étant Dieu, pénètre de son regard *jusqu'aux moëlles et règne dans les coeurs* (*Reg.* XVI, 7).

Le Seigneur Jésus a bien pu appeler cette paix la sienne, puisque le premier il a déclaré aux hommes : *Vous êtes tous frères* (*Matth.* XXIII, 8) et il a promulgué la loi universelle de la charité et du support mutuel qu'il a comme scellée de son sang : *C'est mon précepte que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés* (*Joan.* XV, 12). — *Portez les fardeaux les uns les autres et ainsi vous accomplirez la loi du Christ* (*Galat.* VI, 2).

De là suit évidemment que la vraie paix du Christ ne peut pas dévier de la règle de la justice, d'abord parce que c'est Dieu qui *juge la justice* (*Psalm.* IX, 5), ensuite parce que *la paix est oeuvre de justice* (*Is.* XXXII, 17).

Mais, cette même justice ne peut pas subsister dans sa dureté et sa rigidité de fer, elle doit être tempérée par une proportion égale de charité, cette vertu qui est faite pour apaiser les coeurs.

Voilà la paix que le Christ a procurée au genre humain; et mieux, comme le dit si vigoureusement saint Paul, *il est lui-même notre paix;* en satisfaisant dans sa chair sur la croix à la divine justice, il a tué *en lui les inimitiés.... faisant la paix* (*Eph.* II, 14 et suiv.); il a réconcilié tout et tous à Dieu en lui-même. Et dans cette rédemption, saint Paul ne considère pas et ne proclame pas tant l'oeuvre de justice, quoique c'en soit une, que l'oeuvre divine de réconciliation et de charité: *Dieu dans le Christ se réconciliait le monde* (*II Cor.* v, 19); *Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique* (*Joan.* III, 16). A ce propos le Docteur angélique écrit admirablement, comme toujours, que la paix authentique et vénérable relève plutôt de la charité que de la justice: la justice a comme son effet particulier, la paix. (*Summa,* IIa IIæ, quest. 29, art. 3, *ad* III.)

A cette paix du Christ, fille de la charité, qui s'établit au fond du coeur, on applique à bon droit ce que saint Paul dit du règne de Dieu, qui précisément maîtrise les coeurs par la charité: *le règne de Dieu n'est pas nourriture et boisson* (*Rom.* XIV, 17), c'est-à-dire que la paix du Christ n'est pas alimentée par les biens périssables, mais par les biens spirituels et éternels dont le Christ lui-même a révélé et n'a cessé de prêcher l'excellence et la supériorité. Ainsi disait-il: *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il perd son âme, et que donnera un homme pour racheter son âme* (*Matth.* XVI, 26) ? Et lorsqu'il enseignait quelle doit être la force d'âme et la constance d'un chrétien: *Ne craignez pas*

ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans la géhenne (*Matth.* x, 28; *Luc*, xii, 14).

Ce n'est pas qu'il faille renoncer aux biens de cette vie si l'on veut jouir de cette paix: ces biens afflueront au contraire avec elle par la promesse même du Christ: *Cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît* (*Matth.* vi, 33; *Luc.* xii, 31).

Mais il est dit aussi: *La paix de Dieu dépasse toute appréciation* (*Philip.* iv, 7) et c'est pour cela, en vérité, qu'elle commande aux cupidités aveugles, qu'elle écarte les dissensions et les discordes, fruits nécessaires du désir de posséder.

Après avoir refréné, par la vertu, la cupidité et remis en honneur comme il convient les biens spirituels, on obtiendra facilement ce résultat: la paix chrétienne assurera l'intégrité des moeurs; elle exaltera la dignité de la personne humaine, que, depuis la rédemption sanglante du Christ, l'adoption du Père céleste et l'union de fraternité avec ce même Christ ont consacrée, que les prières et les sacrements ont élevée à la participation de la grâce et de la nature divine, au point que l'homme pour récompense d'une vie juste, jouira éternellement de la possession de la gloire divine.

Nous avons démontré plus haut que la cause principale des troubles actuels c'est qu'on a perdu le respect du droit et la crainte de l'autorité, et cela depuis qu'on a refusé de voir en Dieu créateur et maître la source de ce droit et de cette autorité.

La paix chrétienne sauvegardera l'ordre

A ce mal aussi remédiera la paix chrétienne, puisqu'elle est la paix divine et que par là même elle fait sauvegarder l'ordre, la loi et le pouvoir. Ecoutez l'Ecriture : *Conservez la discipline dans la paix* (*Eccl.* XLI, 17) — *Paix abondante à ceux qui aiment votre loi, Seigneur* (*Ps.* CXIII, 165) — *Celui qui respecte le commandement vivra dans la paix* (*Prov.* XIII, 13). Le Seigeneur Jésus n'a pas seulement édicté : *Rendez à César ce qui est à César* (*Matth.* XXII, 2), il a encore professé qu'il respectait en Pilate lui-même la puissance qui lui avait été donnée d'en haut (*Joan.* XIX, 11), de même qu'il avait ordonné à ses disciples de révérer les *scribes et les pharisiens qui sont assis sur la chaire de Moïse* (*Matth.* XXIII, 2). Remarquable est l'autorité qu'il a donnée aux parents dans la société domestique, se soumettant pour l'exemple à Marie et à Joseph : c'est encore lui qui promulguait par ses apôtres cette loi *que tout homme soit soumis aux souveraines puissances, car le pouvoir ne vient pas d'ailleurs que de Dieu* (*Rom.* XIII, 1).

Si l'on veut le remarquer aussi, tous les conseils et les préceptes du Christ au sujet de la dignité de la personne humaine,de l'innocence des moeurs, de l'obéissance, de l'organisation divine de la société, au sujet du sacrement de mariage et de la sainteté des familles chrétiennes et les autres enseignements qu'il a apportés du ciel en terre, il les a confiés à son Eglise seule avec

la promesse solennelle d'un secours et d'une assistance perpétuels; c'est à elle qu'il a commandé de les annoncer infatigablement jusqu'à la fin des siècles à toutes les nations en maîtresse infaillible; on comprendra dès lors quel remède puissant l'Eglise catholique peut et doit apporter pour la pacification du monde.

Puisqu'elle a été établie en effet par Dieu comme l'unique interprète et gardienne de ces vérités et de ces commandements, c'est en elle que subsiste uniquement une puissance toute spéciale et inépuisable; à elle d'extirper de la vie publique, de la société familiale et de la société civile le chancre du matérialisme qui a déjà fait tant de ravages, de répandre dans ces milieux la doctrine chrétienne de l'esprit ou de l'immortilité de l'âme humaine très supérieure aux doctrines des philosophes; à elle d'unir les classes des citoyens et le peuple entier *dans un sentiment de haute bienveillance et comme dans une fraternité* (S. Aug. *De moribus Ecclesiæ*... I, 30) et d'élever la dignité humaine de l'individu par une sainte exigence jusqu'à Dieu même; à elle, enfin de corriger les moeurs publiques et privées, de les maintenir sous les lois, de tout soumettre pleinement à Dieu qui « voit les coeurs » pour que ses enseignements et ses lois transforment tout. Ainsi, seront animés du sentiment divin du devoir tous les hommes, particuliers ou chefs de peuple, et les institutions publiques de la société civile elle-même; *le Christ sera tout en tous.* (*Col.* III, 11.)

Comme il appartient à l'Eglise seule, de par la vé-

rité qu'elle possède et par la volonté du Maître, de former les esprits, elle seule peut non seulement procurer actuellement la vraie paix du Christ, mais l'affermir pour l'avenir et conjurer les nouveaux périls de guerre dont nous avons reconnu la menace. Seule, en effet, par mandat et ordre divin, l'Eglise enseigne aux hommes à conformer à la loi éternelle de Dieu tous leurs actes publics aussi bien qu'officiels. Et les devoirs qui intéressent le salut de tous sont évidemment d'une importance beaucoup plus grande.

Lorsque les cités et les républiques auront tenu à suivre les enseignements et les préceptes de Jésus-Christ dans leurs affaires intérieures ou étrangères, alors enfin elles auront dans leur sein la vraie paix; la confiance règlera leurs relations mutuelles; les difficultés, s'il en survient, seront réglées pacifiquement.

Dans cet ordre d'idées, tout ce qui a été tenté jusqu'ici n'a eu que peu ou point d'effet, surtout en ce qui regarde les conflits les plus graves des peuples.

IMPUISSANCES DES INSTITUTIONS HUMAINES

Il n'y a rien, en effet, d'institution humaine qui puisse imposer à toutes les nations un Code de lois communes, acceptable à notre époque, comme en eut, au moyen âge, cette vraie Société des nations que fut la communauté des peuples chrétiens. Sans doute, à cette époque même, le droit était souvent violé pratiquement, mais son autorité gardait la force de son fondement divin, règle sûre selon laquelle les nations étaient jugées.

QU'ON SE TOURNE VERS L'ÉGLISE DU CHRIST

Mais il y a une institution divine capable de sauvegarder la sainteté du droit des gens, une institution intéressée dans tous les peuples et les dominant tous, douée de la plus grande autorité, respectable par la plénitude de son magistère, l'Eglise du Christ : elle seule paraît désignée pour remplir cette charge, et par le mandat divin, et par sa nature même et sa constitution, et enfin, par la majesté d'une vie tant de fois séculaire que les orages des guerres, loin de l'abattre, ont plutôt merveilleusement fortifiée.

Il s'ensuit donc que la paix digne de ce nom, c'est-à-dire la désirable paix du Christ, n'existera jamais si les doctrines, les préceptes et les exemples du Christ ne sont gardés par tous, dans la vie publique et la vie privée, et si l'Eglise, dans une société ainsi ordonnée, n'exerce enfin sa divine fonction, protégeant tous les droits de Dieu sur les individus et les peuples.

C'est en cela que consiste ce que Nous appelons d'un mot *le règne du Christ.*

LE RÈGNE DU CHRIST

Jésus-Christ règne, en effet, dans les esprits par sa doctrine : il règne dans les coeurs par la charité ; il règne dans la vie entière par l'observation de sa loi et l'imitation de ses exemples.

Il règne dans la société domestique lorsque, consti-

tuée par le sacrement de mariage chrétien, elle subsiste inviolée comme une chose sacrée; lorsque, en elle, l'autorité des parents imite la paternité divine dont elle tient et son origine et son nom; lorsque l'obéissance des fils est à l'image de celle de Jésus enfant: lorsque, enfin, toute la façon de vivre respire la sainteté de la famille de Nazareth.

Le Seigneur Jésus règne dans la société civile, lorsque, rendant à Dieu les honneurs souverains, on cherche en lui l'origine et les droits de l'autorité, et qu'ainsi le gouvernement garde une règle et l'obéissance y trouve unie à l'obligation, la dignité. Dans une telle société, l'Eglise possède le rang que son auteur lui a donné, de société parfaite, maîtresse et conductrice des autres: elle n'affaiblit pas leur puissance qu'elle reconnaît légitime comme la sienne, chacune dans son ordre; elle l'accroît, au contraire, opportunément, comme la grâce la nature. Par elle, en effet, ces sociétés aident efficacement l'homme à atteindre sa fin suprême, qui est la béatitude éternelle, et elles lui procurent plus sûrement le bonheur de cette vie mortelle.

LA PAIX DU CHRIST SUPPOSE LE RÈGNE DU CHRIST

Il paraît ainsi clairement qu'il n'y a aucune paix du Christ en dehors du règne du Christ; et que, par suite, Nous ne pouvons coopérer plus efficacement à l'établissement de la paix qu'en restaurant le règne du Christ.

Lorsque Pie X s'efforçait de « tout restaurer dans

le Christ », il était comme poussé par une inspiration divine à préparer cette œuvre de réconciliation pacifique (*reconciliandae pacis*), qui devient, après lui, le programme de Benoît XV. Pour Nous, poursuivant le but que s'étaient donné nos deux prédécesseurs, Nous Nous appliquerons de toutes Nos forces à réaliser « la paix du Christ dans le règne du Christ ». Nous mettons, pour cela, toute Notre confiance en Dieu qui, en Nous élevant à cette puissance suprême, Nous a promis sa perpétuelle assistance.

Pour la réalisation de ce dessein, Nous comptons sur le secours de tous les hommes de bien, mais Nous faisons surtout appel à vous, Vénérables Frères, que le Christ lui-même, Notre Chef et Notre Tête, qui Nous a confié à Nous-même la garde de tout son troupeau, a appelés à prendre une part assurément très importante de Notre sollicitude; à vous qui avez été établis par l'Esprit-Saint pour *gouverner l'Eglise de Dieu* (*Actes* XX, 26), à vous qui êtes plus spécialement investis *du ministère de la conciliation*, à vous qui êtes *les légats du Christ* (*II Cor.* V, VI), à vous qui participez à son divin magistère et qui êtes les *dispensateurs des mystères* (*I Cor.* IV, 1), appelés pour cela le *sel de la terre* et la *lumière du monde* (*Mat.* V, 14), à vous, docteurs et pères des peuples chrétiens, qui de toute votre âme vous appliquez à servir d'*exemple vivant à votre troupeau* (*I Petr.* I, 13), et qui serez appelés *grands dans le royaume des cieux* (*Matth.* V, 19), à vous tous, enfin, par qui, comme par autant de membres essentiels reliés

par des chaînes d'or, se réalise, compact et harmonique, tout le corps du Christ, qui est l'Eglise, fondée sur le solide fondement de Pierre.

UNE GRANDE ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES SERAIT DÉSIRABLE

Nous eûmes récemment une nouvelle marque de votre zèle admirable, à l'occasion rappelée en tête de notre Lettre, du Congrès eucharistique de Rome et du centenaire de la Propagande, lorsque vous êtes venus si nombreux de toutes les parties du monde dans la Ville Eternelle aux tombeaux des saints apôtres. Cette foule de pasteurs, remarquables par leur renom et leur autorité, Nous suggéra la pensée de réunir en son temps en cette même ville, capitale de l'univers catholique, une assemblée solennelle du même genre, pour chercher le remède opportun aux maux causés par l'incroyable bouleversement de la société humaine; et ce qui augmente Notre espoir à ce sujet, c'est l'approche de l'Année Sainte, approche qui est assurément une circonstance de bon augure.

Toutefois, Nous ne saurions Nous proposer encore en ce moment de reprendre les sessions de ce Concile oecuménique, que Pie IX ouvrit au temps de Notre jeunesse, et dont il laissa le programme inachevé, non sans avoir accompli une oeuvre de la plus haute importance. C'est là une entreprise pour laquelle Nous attendons dans la prière, les bras étendus comme ceux de ce chef

illustre des Israélites, que le Dieu bon et miséricordieux Nous fasse connaître avec plus de certitude les desseins de sa volonté (*Juges* VI, 17).

ENCOURAGEMENT AUX ŒUVRES D'ACTION CATHOLIQUE

Mais en attendant, quoique Nous sachions bien que votre zèle et votre activité n'ont pas besoin d'aiguillon, et méritent, au contraire, des éloges, la conscience de Notre charge apostolique et de Nos devoirs paternels envers vous, Nous avertit et Nous contraint presque d'ajouter un nouvel aliment au feu qui vous dévore, afin qu'il soit évident que tous vous vous dépensez tous les jours plus complètement pour la partie du troupeau qui a été confiée à chacun d'entre vous.

Nous savons soit par la renommée, soit par les publications de la presse et autres documents, soit par vos communications personnelles et celles de beaucoup d'autres, toutes les sages résolutions, les heureuses initiatives et les utiles réalisations qu'avec Nos prédécesseurs vous avez conduites heureusement à terme auprès du clergé et de tout le peuple fidèle. De tout cela, Nous rendons à Dieu les plus abondantes actions de grâces. Parmi ces oeuvres, Nous en remarquons surtout un grand nombre providentiellement suscitées pour inculquer aux esprits les bonnes doctrines et pour faciliter aux âmes l'acquisition des vertus et la sainteté. Nous distinguons anssi particulièrement ces associations

de clercs et de laïques, appelées pieuses unions, qui se proposent pour but de soutenir les missions en pays infidèles et de les promouvoir de toute façon pour obtenir ainsi l'extension du règne du Christ et le salut temporel et éternel des peuples barbares. Nous distinguons encore ces associations de jeunes gens dont le nombre n'a cessé de croître à l'unisson de leur piété envers la Bienheureuse Vierge, et tout particulièrement de la Sainte Eucharistie, piété entretenue par une vie toute de foi, de pureté et de fraternelle charité. Ajoutons encore d'autres associations d'hommes et de femmes, les associations eucharistiques notamment qui s'emploient à procurer à l'auguste sacrement des triomphes à la fois fréquents et solennels, soit au moyen de grandioses processions à travers les rues des cités, soit en provoquant la réunion de Congrès locaux, nationaux ou même internationaux, dans lesquels se réalise la plus parfaite union des coeurs dans une même foi, une prière commune et la même participation aux biens célestes.

C'est à cette piété que Nous attribuons l'esprit d'apostolat plus répandu qu'autrefois et qui se manifeste par un zèle ardent à travailler tout d'abord par la prière et les bons exemples, ensuite par la parole et les écrits, enfin par toutes les oeuvres de zèle et de charité, pour que l'amour, le culte et le commandement auxquels il a droit soient restitués au divin Coeur du Christ-Roi, soit dans la société domestique, soit dans la société civile.

C'est à quoi doit tendre pareillement le *bon combat* qu'il faut engager « comme pour les autels et pour les

foyers » et la lutte acharnée qu'il faudra livrer sur un front multiple pour la revendication des droits que la société religieuse et domestique, l'Eglise et la famille ont reçus de Dieu relativement à l'éducation des enfants. C'est à quoi enfin tendent toute cette somme, tout cet ensemble d'institutions, de Comités et d'oeuvres si chères à notre coeur, qui constituent ce qu'on appelle l'*Action catholique*.

Or, toutes ces oeuvres et celles si nombreuses dont il serait trop long de faire mention, non seulement doivent êtes maintenues, mais encore perfectionnées tous les jours avec un soin nouveau et recevoir tous les développements que permettront les conditions humaines. Peut-être la tâche paraît-t-elle ardue et pesante aux épaules des pasteurs et de leurs troupeaux; toutefois, il est hors de doute qu'elle est absolument nécessaire et qu'elle constitue l'un des premiers devoirs du ministère pastoral et de la vie chrétienne.

Pour les mêmes raisons — et avec une clarté qui dispense de recourir à de nouvelles preuves, — il apparaît combien toutes ces oeuvres sont reliées et ordonnées entre elles pour procurer la restauration tant désirée du règne du Christ et la pacifique réconciliation des chrétiens, qui appartient en propre à ce règne: *la paix du Christ dans le règne du Christ*.

ENCOURAGEMENTS AU CLERGÉ

Et maintenant, Nous voudrions, Vénérables Frères, que vous fassiez savoir à vos prêtres que Nous-même, après avoir été le témoin et souvent l'associé des travaux qu'ils ont entrepris courageusement pour le troupeau du Christ, Nous avons toujours fait et faisons encore le plus grand cas, soit de leur grandeur d'âme dans le labeur, soit de leur habileté à trouver tous les jours le remède adapté aux maux nouveaux de la société. Dites-leur encore qu'ils Nous seront unis d'un lien d'autant plus étroit, et que Nous leur serons uni Nous-même d'un amour d'autant plus paternel qu'eux-mêmes resteront attachés plus volontiers et plus étroitement à leurs pasteurs dans la sainteté de la vie et l'entière obéissance, comme au Christ lui-même, voyant en eux leurs chefs et leurs maîtres.

ÉLOGE DES ORDRES RELIGIEUX

Nous n'avons pas besoin de longs discours, Vénérables Frères, pour vous dire toute l'espérance que Nous mettons dans le clergé régulier pour la réalisation de nos plans et de nos projets; vous savez, en effet, quelle part importante prennent les religieux au rayonnement du règne du Christ dans nos pays et à son développement au dehors. Car, du fait que les membres des familles religieuses poursuivent, comme but propre, la pratique non seulement des préceptes, mais encore des conseils

évangéliques, il s'ensuit que, soit qu'ils se livrent aux exercices de la vie spirituelle dans l'ombre propice du cloître, soit qu'ils s'avancent résolument dans l'arène, les exemples vivants de perfection chrétienne qu'ils offrent en se dévouant tout entiers au bien commun et en renonçant aux biens et aux commodités de la terre pour jouir plus abondamment des biens spirituels, excitent les fidèles qui en sont les témoins constants à porter plus haut leurs aspirations, et ils obtiennent ce résultat en se livrant avec le plus grand succès à toutes les oeuvres de la bienfaisance chrétienne, pour la guérison des âmes et des corps. Et, en tout cela, comme en témoignent les documents historiques, ils ont déployé un tel zèle dans la prédication de l'Evangile, qu'ils sont allés, dans un élan de charité divine, jusqu'à verser leur sang pour le salut des âmes, obtenant, par leur propre mort, l'extension du règne du Christ dans l'unité de la foi et la fraternité chrétienne.

LES FIDÈLES ONT AUSSI UN RÔLE ACTIF À REMPLIR

LES ANNALES

Rappelez encore à l'esprit des fidèles que lorsque, sous votre direction et celle de leurs prêtres, ils s'efforcent de faire connaître et aimer en public ou en secret Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est alors surtout qu'ils méritent d'être salués du nom de *race élue, sacerdoce*

royal, nation sainte, peuple racheté (*I Petr.* II, 9). Dites-leur qu'alors surtout, Nous étant étroitement unis dans le Christ, leur zèle à propager et à restaurer le règne du Christ constitue pour eux le plus grand titre de gloire. Car telle est la véritable égalité de droits qui vit et s'épanouit dans le royaume du Christ, que tous s'y glorifient de la même noblesse, que tous y portent les marques glorieuses du sang du Christ; pendant que ceux qui paraissent commander aux autres, suivant l'exemple de Notre-Seigneur lui-même, s'appellent justement et ne sont réellement que les administrateurs des biens communs et par suite les serviteurs de tous les serviteurs de Dieu, en particulier des infirmes et de ceux qui sont privés de tout secours.

LES DÉSORDRES DOCTRINAUX ACTUELS

Un modernisme moral, juridique et social

Cependant les bouleversements sociaux qui ont rendu plus nécessaire la coopération de ce genre d'auxiliaires dans l'accomplissement de l'oeuvre divine ont créé aux inexpérimentés de nouveaux périls aussi redoutables que nombreux. En effet, à peine l'horrible guerre était-elle finie, qu'on vit les cités en proie à l'agitation des partis, les esprits des hommes ayant été surexcités par les rivalités effrénées et par une telle perversité d'opinions qu'il est encore à craindre que les meilleurs des fidèles et des prêtres eux-mêmes, séduits par une fausse apparence de vérité et de bien, ne soient contaminés par l'erreur funeste.

Combien sont-ils ceux qui professent les enseignements de l'Eglise catholique dans les choses qui se rapportent soit au respect et à l'obéissance dus à la société civile, soit au droit de propriété, soit aux droits et aux devoirs des cultivateurs et des ouvriers, soit aux relations entre cités ou entre patrons et ouvriers, soit aux rapports mutuels entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, soit aux droits du Saint-Siège et du Pontife romain ou aux privilèges des évêques, soit enfin aux privilèges du Christ Créateur, Rédempteur, Seigneur sur chacun des hommes et sur tous les peuples? Et ces mêmes hommes ne se comportent pas autrement dans leurs discours, dans leurs écrits et dans toutes les manifestations de leur activité, que si les enseignements et les directions tant de fois promulgués par les Souverains Pontifes, notamment par Léon XIII, Pie X et Benoît XV, avaient perdu leur force réelle ou bien étaient tombés en désuétude.

Il y a là une espèce de modernisme moral, juridique et social, que Nous réprouvons de toute Notre énergie à l'égal du modernisme dogmatique plus connu.

Il importe donc de rappeler les doctrines et les directions dont Nous avons parlé et d'exciter en tous une même flamme de foi et de charité qui soit capable d'en donner la pleine intelligence, et d'en obtenir la réalisation. Nous voulons que cet enseignement soit donné surtout à la jeunesse des écoles, en particulier aux jeunes gens qui sont élevés en vue du sacerdoce: de peur qu'au milieu de tant de révolutions et d'une

telle perturbation des esprits, la jeunesse hésitante *ne soit emportée*, comme dit l'Apôtre, *à tout vent de doctrine par la malice des hommes et circonvenue par les astuces de l'erreur.* (*Eph.* IV, 14.)

POUR HÂTER L'UNION DE TOUS, DANS L'ÉGLISE

Mais quand Nous regardons, des hauteurs de ce Siège apostolique où Nous sommes assis, Nous apercevons, Vénérables Frères, une multitude de brebis qui, ou bien ignorent totalement le Christ ou bien n'ont pas gardé sa doctrine entière et l'unité qu'il veut, qui donc ne sont pas de ce « bercail » auquel, cependant, elles sont destinées. Aussi celui qui tient la place du Pasteur éternel ne peut pas, enflammé du même zèle, ne pas faire siennes, les paroles qu'il a dites, très courtes, il est vrai, mais pleines d'amour et d'une très indulgente tendresse : *Et illas* (*oves*) *oportet me adducere* (*Joan.* X, 16.) : « Il faut aussi m'amener ces brebis. » Il ne peut pas non plus ne pas se remettre en mémoire avec la plus grande joie cet oracle du Christ : *Et vocem meam audient et fiet unum ovile et unus Pastor* (*Joan.*, X, 16) : « Et elles entendront ma voix et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. » Fasse Dieu, Vénérables Frères, que Nous qui l'implorons en même temps que vous et toute l'assemblée des fidèles, par des prières et des voeux unanimes, Nous voyions vite se réaliser par un événement favorable, cette prophétie très douce du divin Coeur de Jésus.

DEJÀ DES SIGNES

Il semble d'ailleurs, apparaître déjà comme un gage de cette unité dans ce fait qui ne vous est pas resté inconnu, qui semblait ne pas pouvoir arriver en ces temps. qui, peut-être, déplaît à plusieurs mais qui Nous est très agréable, à Nous et à vous, à savoir que la plupart des princes, des hommes politiques, des gouverneurs des nations, poussés comme par le même instinct de paix, ont à l'envi voulu rétablir les liens d'amitié ou bien nouer pour la première fois des relations avec ce Siège Apostolique. De quoi, à la vérité, Nous Nous réjouissons fort, non pas seulement à cause de l'autorité accrue de l'Eglise, mais parce que se montrent la splendeur de ses bienfaits et l'expérience magnifique de sa vertu par laquelle elle contribue à toute prospérité même « civile » et « terrestre » de la société des hommes.

Bien que l'Eglise, par ordre divin, tende directement aux biens spirituels et non aux biens périssables, cependant, comme tous ces biens sont dépendants les uns des autres et connexes, elle favorise à tel point la prospérité même terrestre des individus et de la société qu'elle ne pourrait faire plus, même si elle avait été établie précisément à cette fin.

Si l'Eglise refuse de s'immiscer sans raison dans le gouvernement des affaires terrestres ou purement politiques, cependant, elle s'efforce à bon droit d'éviter que la puissance civile n'en prenne motif de s'opposer de quelque façon à ces biens supérieurs d'où dépend

le salut des hommes, d'y attenter par des lois ou des décrets uniques, de ruiner la divine constitution de l'Eglise ou enfin de fouler aux pieds des droits sacrés que Dieu a sur la société civile.

Dans la même intention très ferme et dans les mêmes termes que Notre très regretté prédécesseur Benoît XV, déjà cité à plusieurs reprises, Nous professons et affirmons de nouveau ce qu'il professait sur les relations à établir entre l'Eglise et la société civile, dans cette suprême allocution qu'il prononça le 21 novembre de l'an dernier: « Dans les conventions de ce genre, Nous ne permettons pas qu'il se glisse rien de contraire à la dignité ou à la liberté de l'Eglise; son salut et son intégrité importent beaucoup à la prospérité de la société civile elle-même. »

LES RELATIONS AVEC L'ITALIE

Après cela, il est à peine besoin de dire avec quelle douleur nous voyons l'Italie absente du grand nombre des nations que les liens de l'amitié attachent à ce Siège apostolique: l'Italie, disons-Nous, Notre patrie si chère, choisie par Dieu même, de qui la Providence gouverne le cours des choses et des temps, pour posséder le Siège de son vicaire sur la terre; l'Italie dont la capitale, autrefois la reine d'un empire vaste et cependant circonscrit par les limites déterminées, devait devenir la tête du monde entier comme le siège du principat divin qui dépassant par sa nature les frontières des nations embrasse tous les peuples.

Or, l'origine et la nature divines de ce pouvoir, aussi bien que le droit sacré de la communauté des fidèles répandus par le monde entier exigent que ce pouvoir sacré soit indépendant de toute autorité humaine, ne soit pas soumis aux lois humaines (ces lois prétendissent-elles à protéger la liberté du Pontife romain par des secours ou des garanties). Ils exigent enfin que ses droits et sa puissance soient pleinement indépendants et le paraissent d'une façon manifeste.

Ces garanties de liberté par lesquelles la divine Providence, maîtresse et arbitre du monde, avait protégé l'autorité du Pontife romain non seulement sans dommage pour l'Italie, mais à son grand profit, ces garanties, durant tant de siècles, avaient bien répondu à l'intention divine. Jusqu'ici, cette divine Providence n'a pas indiqué et la sagesse humaine n'a pas trouvé quoi que ce soit d'équivalent pour en tenir la place.

La destruction de ces droits par la force armée et leur violation persistante jusqu'à ce jour ont fait au Pontife romain cette situation fausse qui accable d'une lourde et perpétuelle tristesse les coeurs des fidèles chrétiens dans le monde entier.

Nous donc, héritier et dépositaire de la pensée comme des charges de Nos prédécesseurs, pourvu comme eux de la seule autorité compétente dans cette très grave matière, Nous relevons ici les protestations que Nos prédécesseurs élevèrent pour la défense des droits et de la dignité du Siège apostolique. Nous le faisons, non pour satisfaire une ambition vaine de puissance terres-

tre dont la moindre préoccupation Nous ferait rougir, mais pour remplir Notre charge sacro-sainte, et dans la pensée que Nous devons mourir et rendre au Juge divin un compte sévère de Nos actes.

D'ailleurs, l'Italie n'aura jamais rien à craindre du Saint-Siège, car le Pontife romain, quel qu'il soit, pourra toujours prendre pour lui cette parole du prophète: *Je pense des pensées de paix et non d'affliction* (*Jér.* XXIX, 11) : pensées de paix vraie, disons-Nous, et par conséquent inséparable de la justice de façon qu'on puisse ajouter: *la justice et la paix se sont embrassées* (*Ps.* LXXXIV, 11). Il appartiendra au Dieu tout puissant et miséricordieux de faire que brille enfin ce jour de joie, fécond en toutes sortes de biens pour la restauration du royaume du Christ, pour le rétablissement de l'ordre dans l'Italie et dans le monde entier. Que tous les gens de bien unissent leurs efforts pour que ce souhait ne soit pas vain.

Afin que ces grâces suaves de la paix soient données bientôt aux hommes, Nous exhortons les fidèles à unir leurs instantes prières aux Nôtres, surtout en ces fêtes de la naissance du Christ Seigneur, le Roi pacifique, dont les anges saluèrent la venue au monde en chantant pour la première fois: *Gloire à Dieu dans les cieux et sur terre paix aux hommes de bonne volonté* (*Luc*, II, 14).

Comme gage de cette paix, et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout coeur, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, Notre bé-

nédiction apostolique, qui veut être un signe de toutes sortes de prospérités pour chacun des membres du clergé et du peuple fidèle, pour les cités et les familles chrétiennes; qu'elle apporte aux vivants le bonheur et aux morts le repos et la félicité éternelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 décembre 1922, en la première année de Notre pontificat.

PIUS PP. XI.

(*Traduction prise dans* « La Croix » *de Paris*)
Archevêché de Montréal.

No 10

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES

POUR L'ANNÉE 1922

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

ÎLE DE MONTRÉAL

PAROISSES ET CHAPELLES

La Basilique		
Quêtes		$437.41
La Présentation (Dorval)		
Quêtes		36.20
La Visitation (Sault-au-Récollet)		
Quêtes		60.13
Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie)		
Quêtes		143.24
Notre-Dame-de-Grâce		
Quêtes	$92.50	
Congrégations	20.00	112.50

Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)

Quêtes	14.90	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	21.90

Notre-Dame-des-Neiges

Quêtes		63.00

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun)

Quêtes	159.00	
Fabrique	25.00	
Associations	5.00	189.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal)

Quêtes		21.00

Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Collecte et Fabrique	100.00	
Confrérie du Saint-Rosaire	5.00	105.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray)

Quêtes		65.00

Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Quête		5.00

Notre-Dame-de-la-Défense

Quêtes		10.00

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Quêtes	72.68	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	87.68

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Hochelaga)

Quêtes		200.00

Notre-Dame-de-la-Paix

Quêtes	29.75	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	38.75

Sacré-Coeur

Quêtes		113.30

Sainte-Agnès

Quêtes		87.16

Saint-Alphonse

Quêtes		41.35

Saints-Anges (Lachine)

Quêtes	145.40	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	165.40

Sainte-Anne

Quêtes	185.45	
Fabrique et associations	50.00	235.45

Sainte-Anne-de-Bellevue

Quêtes	53.00	
Fabrique	10.00	
Congrégations	5.00	68.00

Saint-Anselme

Quêtes	57.40	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	72.40

Saint-Antoine

Quêtes	150.00

Saint-Arsène

Quêtes	52.00

Saint-Augustin-de-Cantorbery

Quêtes	61.00

Saint-Bernard

Quêtes	4.63

Saint-Bernardin

Quêtes	8.00

Sainte-Brigide

Quêtes	125.45

Saint-Casimir (Lithuaniens)		
Quêtes		
Sainte-Catherine		
Quêtes	140.85	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie.....	5.00	160.85
Sainte-Cécile		
Quêtes		17.75
Saint-Charles		
Quêtes		69.00
Sainte-Claire (Tétraultville)		
Quêtes		7.00
Saint-Clément (Viauville)		
Quêtes	107.50	
Congrégations	15.00	122.50
Sainte-Clotilde		
Quêtes		73.74
Sainte-Cunégonde		
Quêtes		50.00
Saint-Denis		
Quêtes	37.25	
Fabrique	25.00	
Congrégations	20.00	82.25

Saint-Dominique

Quêtes		

Saint-Edouard

Quêtes		152.60

Sainte-Elisabeth-du-Portugal

Quêtes		118.90

Saint-Enfant-Jésus (Montréal)

Quêtes	140.72	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne.....	10.00	
Tiers-Ordre	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur.....	5.00	180.72

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles)

Quêtes	30.75	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne.....	5.00	
Enfants de Marie.....	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur.....	5.00	52.75

Saint-Etienne

Quêtes		121.00

Saint-Eusèbe

Quêtes		62.50

Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe)

Quêtes		85.00

Saint-François-Solano

Quêtes	28.03	
Congrégations	3.00	31.03

Saint-Gabriel

Quêtes		134.55

Sainte-Geneviève

Quêtes	43.53	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	58.53

Saint-Georges (Montréal)

Quêtes		66.09

Sainte-Hélène

Quêtes		39.45

Saint-Henri

Quêtes	239.00	
Fabrique	50.00	
Congrégations	15.00	304.00

Saint-Herménégilde

Quêtes		19.10

Immaculée-Conception

Quêtes	365.43	
Hommes	10.00	
Jeunes gens	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	

Enfants de Marie	10.00	
Groupe Pie X A. C. J. C.....	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur.....	10.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur.....	6.00	
Servants de messes	2.00	433.43
Saint-Ignace-de-Loyola		
Quêtes		6.01
Saint-Irénée		
Quêtes	205.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne.....	10.00	
Enfants de Marie.....	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Tiers-Ordre	5.00	
A. C. J. C.....	5.00	
Don	10.00	255.00
Saint-Jacques		
Quêtes	120.00	
Fabrique	10.00	
Hommes	12.00	
Bonne mort	5.00	
Jeunes Gens	8.00	
Dames de Sainte-Anne.....	8.00	
Adoration diurne	5.00	
Patronage Olier	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Patronage Sainte-Agnès	5.00	
Fraternité Ste-Rose-de-Viterbe.	5.00	188.00

Saint-Jean-Baptiste		
Quêtes	67.72	
Fabrique	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Hommes	10.00	102.72
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle		
Quêtes	52.61	
Fabrique	10.00	62.61
Saint-Jean-Berchmans		
Quêtes	70.00	
Fabrique	10.00	80.00
Saint-Jean-de-la-Croix		
Quêtes		77.50
Saint-Joachim (Pointe-Claire)		
Quêtes		33.59
Saint-Joseph (rue Richmond)		
Quêtes		89.95
Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)		
Quêtes		14.50
Saint-Joseph (Bordeaux)		
Quêtes		29.62
Saint-Léon (Westmount)		
Quêtes		230.70

Saint-Léonard-de-Port-Maurice

Quêtes		9.40

Saint-Laurent

Quêtes	335.00	
Fabrique	20.00	
Tiers-ordre	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Rosaire	10.00	375.00

Saint-Louis-de-France

Quêtes		165.40

Saint-Louis-de-Gonzague

Quêtes		53.29

Sainte-Madeleine

Quêtes		43.00

Saint-Marc

Quêtes		20.75

Saint-Michel

Quêtes		175.00

Saint-Nicolas (Ahuntsic)

Quêtes		29.50

Saint-Octave (Montréal-Est)

Quêtes		11.50

Saint-Pascal-Baylon

Quêtes		10.87

Saint-Patrice

Quêtes	171.70	
Fabrique	100.00	
Congrégations	10.00	281.70

Saint-Paul

Quêtes	35.00	
Fabrique	10.00	
Hommes	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	65.00

Sainte-Philomène

Quêtes	64.11	
Fabrique	1.00	
Hommes	1.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	1.00	
Union de prières	3.00	
Jeunes gens	1.00	73.11

Saint-Pierre

Quêtes	202.54

Saint-Pierre-aux-Liens

Quêtes	46.59

Saint-Pierre-Claver

Quêtes	123.35

Saint-Rédempteur		
Quêtes		24.10
Saint-Stanislas-de-Kostka		
Quêtes	133.70	
Fabrique	10.00	
Congrégations	15.00	158.70
Saint-Thomas-d'Aquin		
Quêtes		20.91
Très-Saint-Nom-de-Jésus		
Quêtes	135.18	
Fabrique	10.00	
Congrégations	25.00	170.18
Très-Saint-Sacrement (Pare-Dominion)		
Quêtes	40.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	6.00	
Enfants de Marie	4.00	60.00
Saint-Viateur		
Quêtes		162.18
Saint-Victor		
Quêtes		27.04
Saint-Vincent-de-Paul		
Quêtes	159.95	
Fabrique	25.00	
Congrégations	25.00	209.95

Saint-Vincent-Ferrier
Quêtes 1.00

Saint-Willibrord
Quête 38.00

Saint-Zotique
Quêtes 218.25

Le Gésu
Quêtes 195.38

Pères du Saint-Sacrement
Quêtes 266.50

Institution des Sourdes-Muettes
Quêtes 24.08

Chapelle du Bon-Pasteur
Quêtes 10.55

Chapelle de l'Hôtel-Dieu
Quêtes 30.00

Chapelle des Soeurs de Marie-Réparatrice
Quêtes 7.24

Chapelle du Carmel
Quêtes 10.00

Chapelle des Soeurs de la Miséricorde
Quêtes 3.00

Oratoire Saint-Joseph
Quêtes 27.00

CAMPAGNE (RIVE-NORD)

L'Annonciation (Oka)

Quêtes	19.00	
Fabrique et congrégations	5.00	24.00

L'Assomption

Quêtes	40.00	
Union de prières	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	55.00

La Purification (Repentigny)

Quêtes	2.50

Sainte-Adèle

Quêtes	11.28

Sainte-Anastasie (Lachute)

Quêtes	33.78

Sainte-Anne-des-Plaines

Quêtes	39.85

Saint-André (Argenteuil)

Quêtes	18.85

Saint-Augustin

Quêtes	14.00	
Fabrique	5.00	19.00

Saint-Benoît

Quêtes	10.00	
Fabrique	5.00	15.00

Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)

Quêtes	3.50

Saint-Canut

Quêtes	4.65

Saint-Charles (Lachenaie)

Quêtes	4.50

Saint-Christophe

Quêtes	10.50

Saint-Colomban

Quêtes	1.48

Sainte-Dorothée

Quêtes	9.00

Saint-Elzéar

Quêtes	7.00

Saint-Eustache

Quêtes	28.00

Saint-François-de-Sales

Quêtes	5.50

Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)

Quêtes	2.00

Saint-Hermas

Quêtes	21.19	
Fabrique	12.00	33.19

Saint-Hippolyte

Quêtes		3.04

Saint-Janvier

Quêtes		22.25

Saint-Jérome

Quêtes	77.55	
Fabrique	20.00	
Congrégations	15.00	112-55

Saint-Joseph-du-Lac

Quêtes	7.20	
Fabrique	1.00	
Congrégations	3.00	11.20

Saint-Joseph (Mont-Rolland)

Quêtes		6.90

Saint-Louis (Terrebonne)

Quêtes		40.00

Sainte-Lucie

Quêtes		4.15

Sainte-Marguerite (Lac Masson)

Quêtes		7.42

Saint-Martin

Quêtes	21.50	
Congrégations	5.00	26.50

Sainte-Monique

Quêtes	6.75	
Fabrique	1.00	7.75

Saint-Paul-l'Ermite

Quêtes		14.19

Saint-Placide

Quêtes		5.08

Saint-Raphaël (Ile-Bizard)

Quêtes	9.00	
Fabrique	1.50	
Congrégations	1.50	12.00

Sainte-Rose

Quêtes		45.00

Saint-Sauveur

Quêtes		9.60

Sainte-Scholastique

Quêtes	34.35	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	49.35

Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)

Quêtes		17.85

Sainte-Sophie

Quêtes		5.60

Saint-Sulpice

Quêtes		9.85

Sainte-Thérèse

Quêtes	47.00	
Fabrique	20.00	
Congrégations	20.00	87.00

Saint-Vincent-de-Paul (Laval)

Quêtes	56.50	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	3.00	
Enfants de Marie	2.00	66.50

CAMPAGNE (RIVE-SUD)

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Laprairie)

Quêtes	44.00	
Fabrique	10.00	54.00

Notre-Dame-Auxiliatrice (St-Jean)

Quêtes		9.00

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)

Quêtes		28.75

Saint-Amable

Quêtes		3.99

Sainte-Anne (Varennes)

Quêtes		15.70

Saint-Antoine (Longueuil)

Quêtes		139.78

Saint-Basile-le-Grand

Quêtes		15.56

SaintBernard (Lacolle-Sud)

Quêtes		4.00

Saint-Blaise

Quêtes		7.10

Saint-Bruno

Quêtes	11.21	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	1.00	19.21

Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)

Quêtes		13.03

Saint-Constant

Quêtes	22.10	
Fabrique	2.00	

Dames de Sainte-Anne.....	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	28.10
Saint-Cyprien (Napierville)		
Quêtes	16.16	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne.....	2.50	
Enfants de Marie	2.50	36.16
Saint-Edouard		
Quêtes		2.76
Sainte-Famille (Boucherville)		
Quêtes		15.15
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)		
Quêtes		4.88
Saint-François-Xavier (Verchères)		
Quêtes		20.83
Saint-Georges (Montréal-Sud)		
Quêtes		7.70
Saint-Hubert		
Quêtes	16.50	
Fabrique	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	25.50

Saint-Isidore

Quêtes	14.15	
Fabrique	5.00	
Congrégations	15.00	34.15

Saint-Jacques-le-Mineur

Quêtes		12.06

Saint-Jean

Quêtes	57.50	
Fabrique	20.00	77.50

Saint-Josaphat

Quêtes		2.77

Saint-Joseph (Chambly-Bassin)

Quêtes	28.80	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	30.80

Sainte-Julie

Quêtes		14.60

Saint-Lambert

Quêtes		28.70

Saint-Luc

Quêtes		5.24

Sainte-Marguerite (L'Acadie)

Quêtes	10.88	
Fabrique	10.00	20.88

Saint-Maxime

Quêtes		7.17

Saint-Michel (Napierville)

Quêtes		4.00

Saint-Patrice (Sherrington)

Quêtes		2.76

Saint-Paul (Ile-aux-Noix)

Quêtes	6.90	
Dames de Sainte-Anne	2.00	8.90

Saint-Philippe

Quêtes		15.69

Saint-Remi

Quêtes	66.88	
Fabrique	10.00	
Congrégations	12.00	88.88

Sainte-Théodosie

Quêtes	8.59	
Fabrique	1.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	
Tiers-Ordre	0.50	12.09

Sainte-Trinité (Contrecoeur)

Quêtes	22.82	
Fabrique	10.00	32.82

Saint-Valentin

Quêtes		4.82

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	888.75
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Clercs de Saint-Viateur	25.00
Clercs de Sainte-Croix	90.00
Frères de l'Instruction chrétienne	75.00
Frères de la Charité, Asile Saint-Benoit	50.00
Frères Maristes	200.00
Congrégation de Notre-Dame	150.00
Hôtel-Dieu	25.00
Semaine Religieuse	25.00
Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang	10.00
Soeurs Sainte-Anne (maison-mère)	100.00
Soeurs de Sainte-Croix	100.00
Soeurs de la Providence	100.00
Soeurs de Miséricorde	50.00
Soeurs du Bon-Pasteur	20.00
Soeurs de la Sainte-Famille	30.00
Soeurs de l'Espérance	15.00
Soeurs Grises	100.00
Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie	5.00
Petites Filles de St-Joseph (rue Sherbrooke)	25.00
Petites Filles de St-Joseph (N.-D.-de-Lourdes)	25.00
Tiers-Ordre Franciscain	375.00
Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie	100.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Séminaire de théologie	$80.42
Collège Sainte-Marie	38.00
Collège Saint-Jean	18.70
Ecole du Plateau	12.00
Académie Viger	4.00

Frères des Ecoles Chrétiennes

Académie de Lasalle	15.00
Académie Sainte-Brigide	40.00
Académie Saint-Joseph	10.00
Académie Piché	15.00
Collège Saint-Paul (Varennes)	35.00
Collège du Sacré-Coeur (Longueuil)	20.00
Collège de Saint-Jérome	20.00
Ecole de Viauville	11.25
Ecole Saint-Charles	18.00
Ecole Sainte-Cunégonde	20.00
Ecole Saint-Edouard	19.00
Mont-de-la-Salle	10.00
Ecole Saint-Léon	30.00
Ecole Saint-Henri	83.35
Ecole Saint-Jacques	10.00
Ecole Saint-Paul	11.14
Ecole Plessis	25.00
Ecole de Salaberry	15.00
Pensionnat Mont-Saint-Louis	52.50

Pensionnat Saint-Laurent	20.00
Procure	15.00

Frères du Sacré-Coeur

Différentes maisons	222.71

Frères de Saint-Gabriel

Maison provinciale	20.00
Patronage Saint-Vincent-de-Paul	10.00
L'Assomption	9.25
Sainte-Rose	9.00
Orphelinat Saint-Arsène	7.00
Sainte-Madeleine	7.00
Ecole Saint-Etienne	6.86
Académie Christophe-Colomb	6.00
Sainte-Thérèse	5.86
Sainte-Anne-des-Plaines	3.53
Saint-Martin	1.30

Clercs de Saint-Viateur

Académie Saint-Jean-Baptiste	15.13
Collège de Saint-Eustache	2.86
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	10.00
Sourds-Muets	25.00
Académie Saint-Lambert	27.64
Ecole Sainte-Cécile	5.00
Collège de Boucherville	5.00

Congrégation Notre-Dame

Académie Sainte-Anne	12.00
Aadémie Saint-Joseph, Verdun	10.00
Académie Bourgeois	5.00
Académie Saint-Léon	5.00
Académie Notre-Dame-de-la-Paix	7.00
Académie Saint-Antoine	10.00
Académie Bourget	41.70
Académie Saint-Louis-de-France	12.00
Académie Saint-Patrice	15.00
Académie Marguerite-Lemoyne	42.00
Académie Saint-Paul	17.80
Académie St-Joseph (rue N.-Dame O.)	18.00
Académie Saint-Urbain	18.00
Académie Visitation	27.00
Couvent de Chambly	5.77
Couvent de Saint-Jean	15.00
Couvent de Laprairie	8.50
Couvent d'Oka	4.00
Couvent de Sainte-Thérèse	12.00
Couvent de Saint-Eustache	5.00
Académie Saint-Denis	12.30
Ecole Normale	20.00
Ecole Notre-Dame	3.00
Ecole de Sainte-Philomène	22.82
Ecole de Saint-Eusèbe	13.15
Ecole de Sainte-Anne-de-Bellevue	12.00
Ecole de Terrebonne	5.00

Ecole de Sainte-Hélène	4.00
Ecole de Ville Saint-Paul	11.00
Ecole Pointe-Claire	3.00
Ecole de Tétraultville	10.28
Ecole Jeanne Leber	11.85
Elèves de l'Enseignement secondaire	25.00
Pensionnat Sainte-Catherine	45.00
Pensionnat Villa-Maria	25.00
Ecoles N.-D.-de-Grâce et St-Dominique	32.00
Berthier	16.85
Victoriaville	5.00
Sainte-Marie-Beauce	5.00

Soeurs Grises

Asile Bethléem	5.00
Asile Nazareth	10.00
Asile Sainte-Cunégonde	10.00
Asile Saint-Henri	10.00
Orphelinat Saint-Patrice	10.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
Hôpital Saint-Jean (Saint-Jean)	10.00
Hôpital Saint-Joseph (Chambly)	5.00
Hospice Saint-Antoine	10.00
Hospice Saint-Antoine (Longueuil)	5.00
Hospice Saint-Joseph (rue Cathédrale)	10.00
Hospice Lajemmerais (Varennes)	10.00
Hospice d'Youville (Saint-Benoit)	5.00
Orphelinat Catholique	5.00

Patronage d'Youville	10.00
Refuge Sainte-Brigide	10.00

Soeurs du Bon-Pasteur

Couvent de Saint-Hubert	5.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00
Asile Sainte-Darie, rue Fullum	15.00

Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie

Différentes Ecoles	370.00
Couvent de Charlemagne	5.00
Couvent de Lachenaie	4.00

Soeurs de Sainte-Anne

Académie Saint-Michel, Ville	22.14
Académie du Boulevard	36.00
Académie Saint-Pierre-aux-Liens	12.50
Académie Saint-Zotique	15.00
Couvent Saint-Jean-de-la-Croix	30.00
Couvent de Saint-Jérome	10.00
Couvent de l'Acadie	5.00
Couvent de Sainte-Geneviève	10.00
Couvent de Saint-Polycarpe	5.00
Couvent de Saint-Constant	8.00
Couvent de Notre-Dame-des-Victoires	30.00
Couvent de Sainte-Anne (Ste-Geneviève)	10.00
Couvent de Sainte-Anne-des-Plaines	5.25

Couvent de Saint-Henri	50.00
Couvent de Saint-Michel	8.00
Ecole Sainte-Clotilde	5.00
Ecole Sainte-Elisabeth	10.00
Ecole Saint-Thomas-d'Aquin	15.00
Ecole Saint-Victor	5.00
Ecole Saint-Irénée	20.00
Couvent de Saint-Cyprien	12.00
Pensionnat de l'Ange-Gardien	25.00
Ecole Savaria	16.00
Pensionnat Sainte-Angèle	25.00
Ecole Saint-Sacrement	6.00
Ecole Guybourg	5.00

Soeurs de Sainte-Croix

Académie Laurier	25.00
Académie Sainte-Brigide	22.25
Académie Saint-Edouard	45.00
Académie Saint-Etienne	22.50
Académie Saint-Gabriel	27.00
Académie Saint-Ignace	14.42
Académie Saint-Jean-l'Evangéliste	20.00
Académie d'Youville	2.65
Académie Saint-Pascal-Baylon	5.50
Couvent de Saint-Hermas	2.15
Couvent de Sainte-Scholastique	5.00
Couvent de Sainte-Rose	9.80
Couvent de Lachute	8.00

Couvent de Varennes	10.00
Couvent de Villeray	26.45
Ecole Lafontaine, Bordeaux	22.00
Ecole Sainte-Cécile	20.75
Couvent de Saint-Martin	6.00
Pensionnat Saint-Basile	20.00
Académie Saint-Alfred, (St-Laurent)	30.53
Pensionnat de St-Laurent	50.00
Couvent d'Ahuntsic	12.00

Soeurs de la Providence

Asile Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus)	5.00
Hôpital des Incurables	10.00
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu	10.00
Maison de la Providence, rue Eléonore	2.00
Hôpital Saint-Joseph (Lachine)	2.00
Hospice Auclair	5.00
Hospice Bourget	5.00
Hospice Drapeau (Sainte-Thérèse)	5.00
Hospice Gamelin	5.00
Hospice Notre-Dame (L'Assomption)	5.00
Hospice Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Laprairie)	5.00
Hospice de la Providence (Maisonneuve)	5.00
Institution des Sourdes-Muettes	5.00
Jardin d'Enfance Saint-André	5.00
Orphelinat Saint-Alexis	5.00
Providence (Lac Masson)	2.00

Providence (Sainte-Adèle)	2.00
Providence (Saint-Enfant-Jésus)	5.00
Providence (Sainte-Geneviève)	2.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul	2.00
Asile Providence, (Sainte-Catherine-Est)	5.00
Orphelinat, Montréal-Est	2.00

Religieuses du Sacré-Coeur

Académie du Sacré-Coeur	25.00
Pensionnat (Sault-au-Récollet)	50.00

Dons particuliers	104.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
VILLE ET BANLIEUE									
La Basilique Saint-Jacques (Montréal)	$25.00	$21.93	$75.45	$115.73	$365.50	$41.58	$50.50		$370.50
La Présentation (Dorval)..... —	8.48	13.33	4.40	15.71	50.00	13.90	9.16		165.00
La Visitation (Slt-au-Récollet) —	9.00	27.82	6.00	24.76	64.00	14.90	7.00	126.00	134.00
Notre-Dame (St-Nom-de-Marie) —	73.80	84.84	108.82	57.27	255.00	50.00			110.00
N.-Dame-des-Anges (Cartierville) —	4.30	9.05	14.25	12.85	5.20	6.25	5.15		89.40
Notre-Dame-de-Grâce ..... —	43.60	60.60	44.64	77.00	278.70	62.37	60.00	45.00	110.00
Notre-Dame-des-Neiges ..... —	15.00	20.00	30.00	28.00	60.00	7.00	9.50		155.00
N.-D.-des-Sept-Douleurs (Verdun)—	15.00	62.25	25.00	51.25	380.00	37.00	28.00		210.00
N.-D.-des-Victoires (P.-Term.) —	8.00	8.00	3.00	17.00	40.00	6.00	5.00	2.00	18.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil .... —	6.00	10.01	11.16	19.73	260.75	20.00	12.45	5.50	38.00
N.-D.-du-St-Rosaire (Villeray).... —	12.00	40.00	50.00	21.00	204.00	25.00	24.00	16.00	150.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel —	1.00	1.00	10.00	5.00	7.00	5.00	1.00	5.00	10.00
Notre-Dame-de-la-Paix..... —	6.90	21.60	9.90	17.50		10.50	9.15		40.00
N.-D.-du-Perpétuel-Secours .... —	12.75	34.00	30.00	45.60	505.00	25.00			100.00
Notre-Dame-de-la-Défense ..... —	5.00	2.00	1.50	5.00	25.00	5.00	5.00		27.00
Nativité de la B.-V.-M. (Hoch.) —	34.50	35.00	42.00	58.70		28.15	36.00	38.00	125.00
Sacré-Coeur ..... —	28.00	38.95	52.63	77.50	60.00	71.00	45.00	100.50	200.00
Sainte-Agnès ..... —	33.14	27.00	6.24	58.19	316.28	46.06	24.27		198.42

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Saint-Alphonse (Montréal)	$8.80	$26.00	$25.00	$15.75	$250.00	$12.00	$ 5.00	$2.10	$90.00
Saints-Anges (Lachine) —	16.90	23.75	19.50	56.65	237.35	20.00	28.00		243.35
Sainte-Anne —	27.15	28.44	14.16	47.98	369.24	70.00	25.00		144.39
Sainte-Anne-de-Bellevue —	8.45	25.00	12.00	27.00	30.00	12.50	10.00		90.50
Saint-Anselme —	8.80	23.10	10.05	24.80	26.80	15.00	18.00		160.00
Saint-Antoine —	10.00	10.00	25.00	50.00		25.00	25.00		
Saint-Arsène —	4.00	5.00	15.00	39.00	60.00	30.00	15.00		80.00
Saint-Augustin-de-Cantorbéry —	6.50	11.25	4.00	20.02	85.00	102.00	7.30	5.40	
Saint-Bernardin —	3.46	3.65	1.92	6.10	42.50	2.88	3.60	10.50	25.00
Saint-Bernard —				4.05	7.76	5.60	5.28		7.50
Sainte-Brigide —	16.75	62.75	75.00	74.25	100.00	38.75	48.00		100.00
Saint-Casimir (Lithuaniens) —	2.50	19.00	2.50	7.50	5.00	5.00	15.00		5.00
Sainte-Catherine —	18.90	38.00	56.50	84.40	530.00	22.40	22.70	81.25	171.60
Sainte-Cécile —	1.00	8.00	5.00	8.65	17.10	7.25		22.80	22.65
Saint-Charles —	10.00	10.00	38.48	33.00	200.00	25.00	21.00	47.00	270.00
Sainte-Claire (Tétraultville) —	3.00	8.40	16.97	15.00	43.30	10.00	5.00	100.00	25.00
Saint-Clément (Viauville) —	11.30	40.00	70.00	39.70	245.42	34.00	32.25	58.25	303.89
Sainte-Clotilde —	8.00	33.17	2.25	26.30	23.76	18.09	18.00	.	52.00
Sainte-Cunégonde —	15.00	15.00	10.00	58.00	100.00	10.00	16.00		30.00
Saint-Denis —	9.50	36.60	61.40	27.85	235.00	22.10	20.00	25.00	410.00
Saint-Dominique —									

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Saint-Edonard (Montréal)	$46.00	$50.00	$35.00	$75.00	$150.00	541.00	$52.40	188.03	$456.58
Sainte-Elisabeth-du-Portugal.. —	20.25	30.00	10.10	43.25	185.60	18.10	18.80	42.00	55.20
Saint-Enfant-Jésus (Mile-End) —	23.69	49.35	63.74	62.92	125.00	42.00	30.00		478.00
St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Tr.) —	22.16	20.27	22.00	19.17	215.00	13.39	8.00	5.52	176.90
Saint-Etienne —	14.00	33.00	19.00	30.00	150.00	20.00	20.00		110.00
Saint-Eusèbe —	20.50	22.50	63.75	36.50	37.95	32.50	22.35		67.50
St-Frs-d'Assise (Longue-Pte) —	60.00	45.00	33.00	53.50	249.70	15.00	10.00	93.00	78.50
Saint-François-Solano —	6.75	11.00	2.00	12.03	54.27	3.80	3.89		43.50
Saint-Gabriel —	10.89	15.15	10.50	34.09	555.04	20.46	31.36		80.00
Sainte-Geneviève —	15.85	18.00	15.00	30.11	208.00	14.96	3.75	30.05	124.00
Saint-Georges —	13.28	40.00	47.00	24.13	105.05	14.91	15.00		160.00
Sainte-Hélène —	19.26	16.73	13.25	29.65	165.00	9.95	11.02		125.00
Saint-Henri —	28.00	50.00	61.00	80.00	624.00	37.00	65.00	90.00	300.00
Saint-Herménégilde —	6.30	15.00	15.00	12.80	20.00	3.75	6.00		5.00
Immaculée-Conception —	62.28	87.70	242.83	67.30	1280.24	46.93	95.70		758.20
Saint-Ignace-de-Loyola —	6.01	8.55	6.30		27.50	32.60			29.60
Saint-Irénée —	40.00	40.00	30.00	45.00	150.00	100.00	20.00	45.00	80.
Saint-Jacques —	66.38	40.00	217.00	130.00	100.00	55.15	60.00		150.00
Saint-Jean-Baptiste —	22.40	79.57	160.06	35.60	348.49	79.60	27.11	75.12	223.89
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle —	7.61	14.00	6.00	35.94	77.00	5.50	8.63	10.00	75.00
Saint-Jean-Berchmans —	15.00	25.65	14.25	47.88	85.00	23.00	23.00	60.21	65.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Saint-Jean-de-la-Croix .....(Montréal)	$3.00	$7.33	$9.30	$51.50	$64.96	$27.39		125.88	$114.00
Sainte-Jeanne-d'Arc ..... —					12.00			8.00	
Saint-Joachim (Pointe-Claire) —	10.10	14.54	11.80	20.83	289.75	12.42	4.10	122.00	65.00
Saint-Joseph (rue Richmond) —	12.00	27.00	21.00	54.50	264.00	8.00	8.00	96.68	91.24
Saint-Joseph (Riv.-des-Prairies) —	6.56	5.80	19.33	8.94	15.35	4.25	4.20		77.99
Saint-Joseph (Bordeaux)..... —	3.50	9.65	8.35	13.07	20.00	9.55	9.77		18.31
Saint-Laurent ..... —	25.21	55.38	160.22	55.35	126.50	14.40	20.00		336.00
Saint-Léon (Westmount) ..... —	2.04	1.46		8.35	170.00	85.00	6.60		330.00
Saint-Léonard de Port-Maurice. —	7.90	5.25	14.00	5.00		2.33	2.00		90.00
Saint-Louis-de-France ..... —	30.45	40.36	119.97	78.35	81.25	40.00	28.00	260.36	108.30
Saint-Louis-de-Gonzague ..... —	14.00	18.00	5.00	30.72	30.55	19.42	14.57		19.58
Sainte-Madeleine ..... —	11.25	26.00	19.00	19.50	240.00	19.50	12.00	72.00	200.00
Saint-Marc ..... —	8.02	11.40	6.05	8.40	64.10	5.05	6.50		60.31
Saint-Michel ..... —	7.10	15.03	2.10	20.25	500.00	106.37	30.52		100.00
Saint-Nazaire ..... —		6.44	2.95		52.25				9.90
Saint-Nicolas (Ahuntsic)..... —	2.50	4.00	7.00	12.50	26.00	7.00	10.00		81.00
Saint-Octave (Montréal-Est) —	5.00	1.50	5.00	10.00	15.00	5.00	10.00		15.00
Saint-Pascal-Baylon ..... —	4.82	10.67	3.25	8.19	25.31	4.48	4.10	43.55	35.00
Saint-Patrice ..... —	18.97	25.54	7.00	114.37	400.00	94.78	95.35		250.00
Saint-Paul ..... —	30.00	32.00	20.00	20.00	72.00	22.00	40.00		130.00
Sainte-Philomène ..... —	9.20	7.50	8.15	32.13	21.67	13.81	15.60		62.92

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Saint-Pierre (Oblats).....(Montréal)	$38.13	$55.69	$79.45	$43.93	$394.52	$22.83	$27.91		$103.21
Saint-Pierre-aux-Liens ..... —	12.78	12.00	5.09	26.83	150.00	11.76	12.62		100.00
Saint-Pierre-Claver ..... —	13.25	83.50	168.40	40.75	239.00	25.00	25.00	78.25	185.00
Saint-Rédempteur ..... —	7.30	55.25	12.60	12.00	220.00	4.00	5.00		160.00
Saint-Stanislas ..... —	25.00	43.00	102.10	74.00	25.00	46.94	51.25		240.00
Saint-Thomas-d'Aquin ..... —	6.05	6.19	3.11	23.51	50.00	5.90	8.40		11.40
T.-S.-Nom-de-Jésus(Maisonneuve) —	15.57	25.00	55.58	100.00	415.75	27.00	25.00	150.00	225.00
T.-S.-Sacrement (Parc-Dominion)—	3.00	4.00	11.00	19.00	25.00	8.00			22.00
Saint-Viateur ..... —	20.43	46.17	104.94	81.68	501.98	44.00		78.50	400.00
Saint-Victor ..... —	7.40	10.50	5.91	15.20	15.12	11.55	5.75		45.73
Saint-Vincent-de-Paul..... —	28.50	30.60	188.40	27.00	291.00	15.60	26.00	136.60	280.00
Saint-Vincent-Ferrier ..... —	1.00	1.00	1.07	1.00	76.50	1.00	1.00	1.50	51.50
Saint-Willibrord ..... —	6.00	4.00	11.00	15.00	60.00	50.00	17.00		15.00
Saint-Zotique ..... —	32.00	45.00	29.00	59.59	102.75	28.00	26.00		400.00
Chapelle Saint-Télesphore ..... —									4.00
Mission: Syriens ..... —									23.00
Mission: Chinois ..... —			6.31						
Dons particuliers ..... —			11.00		450.00		20.00	93.74	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
COMMUNAUTÉS									
Grand Séminaire		9.89	31.90					168.25	
Oratoire Saint-Joseph			9.92		25.00				11.00
Le Carmel			3.00		4.57		5.00	5.00	5.00
Eglise du Gésu				175.00		100.00			75.00
RR. PP. du Saint-Sacrement		54.00	80.00			40.00			130.00
Srs de la Providence (Sourdes-Muettes).	20.65	12.15	23.70	17.65	10.00	12.10	8.00		30.16
Soeur du Bon-Pasteur (ville)	4.80			17.10		4.10			15.00
Soeurs de l'Hôtel-Dieu	12.00	10.00	26.00	15.00	40.00	15.00		55.47	50.00
Soeurs de la Miséricorde	2.70	4.00	1.05			2.50			
Soeurs de Marie-Réparatrice	5.50	7.45	18.50	5.00	8.97	6.72			9.60
Collège de Montréal			10.64						
Séminaire de Philosophie			11.00						
Hôpital Sainte-Justine			10.00						
CAMPAGNE — RIVE-NORD									
L'Annonciation (Oka)	5.50	9.00	15.21	14.07	79.25	15.70	5.00		17.00
L'Assomption	22.00	21.00	42.00	27.00	200.00	20.00	20.00	66.00	95.00
La Purification (Repentigny)	2.00	1.75	5.50	3.07		1.25	1.75		
Sainte-Adèle		1.75	1.59	8.50	31.70	5.95			10.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Sainte-Anastasie (Lachute)	$13.80	$14.69	$33.93	$17.67	$70.00	$ 8.07	$10.50	$44.60	$56.00
Sainte-Anne-des-Plaines	14.00	18.00	7.35	17.00	180.00	7.00	3.50	118.00	75.00
Saint-André d'Argenteuil	5.74	4.59	6.50	4.58	25.00	1.40	1.00		14.85
Saint-Augustin	14.25	10.00	9.00	9.00	12.00	2.00	2.00	97.41	65.00
Saint-Benoit	6.00	5.00	23.00	7.01	62.75	1.61	3.00		55.00
Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)	1.25	1.65	5.00	4.00	15.00	1.25	1.25		70.00
Saint-Canut	3.00	1.50	4.20	3.20	3.45	.96			9.00
Saint-Charles (Lachenaie)	3.00	5.00	2.50	5.00	10.00				80.00
Saint-Christophe	2.50	1.60		4.98	19.00	1.55			43.25
Saint-Colomban	1.77	1.00	1.00	1.00					
Sainte-Dorothée	5.60	4.15	10.00	8.10	15.00	1.50	1.90		80.00
Saint-Elzéar	4.33	4.00	1.00	7.00	8.00	3.00	3.00		39.28
Saint-Eustache	14.70	16.00	19.04	24.55	33.50	8.50		183.75	70.00
Saint-François-de-Sales	2.82	.60	.55	2.75	21.50	3.00	2.00		53.77
Saint-Gérard-Majella	2.37	1.00	14.65	4.23	19.50	2.70		21.50	26.09
Saint-Hermas	3.70	7.00	15.40	3.70	31.23	2.23	1.16	33.50	27.00
Saint-Hippolyte	.97	.69	4.91	1.60	58.15	.61	.87		10.00
Saint-Janvier	11.00	14.20	17.50	14.10	67.80	4.10	4.00	25.00	43.00
Sainte-Jeanne-de-Chantal									35.00
Saint-Jérôme	22.28	9.75	7.43	40.42	21.53	22.25		280.00	115.00
Saint-Joseph-du-Lac	4.37	3.11	4.90	6.42	65.30	7.37	1.00		50.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Saint-Joseph (Mont-Rolland)	$2.75	$ 2.35	$28.00	$ 7.00	$49.99	$ 2.00	$ 3.00		$25.00
Saint-Louis-de-Terrebonne	16.00	20.00	9.00	35.00	230.00	30.00	20.00	143.00	
Sainte-Lucie	4.30	5.00	10.50	12.56	15.00	6.50			9.60
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	10.40	6.16	7.20	13.55	12.00	7.27			12.82
Saint-Martin	6.00	16.00	38.00	12.25	450.00	20.00	10.00	53.00	250.00
Sainte-Monique	5.00	11.15	8.00	5.30	59.00	3.00	4.50	3.00	58.00
Saint-Paul-l'Ermite	6.54	8.05	12.96	12.97	66.43	8.63	3.31	21.50	42.79
Saint-Placide	3.69	1.75	3.37	4.00	7.00	3.27	1.75	1.25	31.79
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	4.00	6.15	13.00	5.75	5.40	1.50	4.00		48.25
Sainte-Rose	20.00	25.00	60.00	32.00	105.00	22.00	6.00	124.00	210.00
Saint-Sauveur	4.50	5.10		5.00	25.00	5.00	4.50		35.00
Sainte-Scholastique	29.15	25.00	11.30	25.70	93.00	7.10	20.00	157.80	125.00
Saints-Simon et Jude (Charlemagne)	9.73	6.20	11.00	7.35	5.00	5.00	5.75		24.75
Sainte-Sophie	1.41	2.09	5.35	3.06	15.00	1.29			20.00
Saint-Sulpice	8.50	2.95	6.00	7.83	49.60	5.46	2.47	15.95	16.64
Sainte-Thérèse	32.00	30.00	12.94	42.00	80.00	20.00	14.00	201.75	80.00
Saint-Vincent-de-Paul	20.00	26.25	11.75	37.50	268.00	20.00	10.75	157.50	500.00
Saint-Joseph (Carillon)					5.00				
Chapelle: Filion					6.00				

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
CAMPAGNE — RIVE-SUD									
La Nativité de la B.-V.-M. (Laprairie)..	$14.00	$22.00	$30.00	$40.00	$40.00	$10.00	$17.55	200.00	$190.00
Notre-Dame-Auxiliatrice	12.25	18.00	3.00	7.00	147.00	8.00	10.00	5.00	75.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)...	8.50	18.00	24.60	10.00	65.00	5.00	8.25	40.00	35.00
Saint-Amable	3.20	3.75	5.70	4.00	9.30	1.75	1.02		1.87
Sainte-Anne (Varennes)	10.50	14.80	40.50	13.75	25.00	12.42	3.25	175.00	192.45
Saint-Antoine (Longueuil)	16.15	31.00	97.80	27.99	680.42	12.50	10.30	177.20	163.00
Saint-Basile-le-Grand	3.00	2.50	10.66	4.85	7.56	2,20	1.31		17.50
Saint-Bernard (Lacolle-Sud)	2.00	3.00	5.00	2.00	190.00	2.00		34.00	15.00
Saint-Blaise	3.95	3.00	4.50	4.15	20.00	2.50	.95	5.60	22.00
Saint-Bruno	7.16	4.90	10.46	13.48	30.00	2.25	1.75		29.00
Saint-Coeur-de-Marie	3.70	7.04	7.94	10.99	37.00	3.00	3.00		30.00
Saint-Constant	10.50	10.70	30.00	20.00	130.00	11.25	9.00	110.00	110.00
Saint-Cyprien	8.14	16.90	41.31	9.02	179.79	15.24	2.50	82.35	78.84
Saint-Edouard	5.44	2.58	4.75	3.28	15.00	.70	.75	3.50	27.00
Sainte-Famille (Boucherville)	12.25	20.25	70.00	26.94	118.00	20.00	14.00	109.05	118.00
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)...	5.91	9.43	6.21	6.79	100.00	9.00			7.68
Saint-François-Xavier (Verchères)	10.41	10.00	32.50	12.50	244.05	14.00	4.00		72.00
Saint-Georges (Montréal-Sud)	1.05	1.50	2.05	1.11	7.15	4.10	2.85		15.65
Saint-Hubert	8.00	9.00	25.00	12.00	125.00	3.00	2.50	66.65	20.00
Saint-Isidore	8.75	10.60	53.80	11.00	124.00	5.80	11.00		47.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sainte-Anne-de-Beaupré	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	Sinistrés de Terrebonne
Saint-Jacques-le-Mineur	$22.78	$23.00	$10.00	$15.86	$30.00	$2.05			$21.26
Saint-Jean	23.00	46.00	20.76	63.60	395.00	20.00	20.00	122.50	202.00
Saint-Josaphat	2.02	3.00	3.50	3.54	13.10	2.90	2.00		14.70
Saint-Joseph (Chambly)	15.75	19.25	60.25	34.00	79.25	23.00	5.00	100.00	160.00
Sainte-Julie	4.37	14.78	18.28	5.17	80.00	2.18			20.00
Saint-Lambert	8.75	10.56	24.24	16.70	23.65	10.75			93.00
Saint-Luc	2.68	1.67	6.00	4.30	27.27	1.55	.73		15.55
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	4.86	7.87	7.00	5.66	86.50	1.82	1.62	45.17	39.18
Saint-Maxime	1.00	1.75	.55	2.61	12.00	2.87	3.00	3.00	3.00
Saint-Michel	6.50	5.42	18.93	7.54	32.00	4.80	2.35	54.50	20.00
Saint-Patrice (Sherrington)	1.10	1.73	4.50	2.58	34.10	5.23	1.02		7.25
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	3.70	4.10	22.80	5.45	76.00	1.60	1.45		8.00
Saint-Philippe	8.50	7.45	25.00	13.03	175.00	10.32	5.00	30.00	50.00
Saint-Rémi	14.00	29.25	55.20	24.80	25.00	10.00		173.00	83.00
Sainte-Théodosie	1.10	4.25	4.00	4.17	35.01	.86	1.34		15.67
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	7.34	9.37	45.25	11.15	61.50	11.89	4.15		83.64
Saint-Valentin	3.65	4.90	18.00	4.90	15.69	1.00		28.48	31.00
Collège de Saint-Jean			6.90						

Archevêché de Montréal, le 20 février 1923.

✠ GEORGES, év. de Philip.,
administrateur apostolique.

LETTRE

DU

Cardinal GASPARRI À Mgr GAUTHIER

REMERCIEMENTS POUR LA CONTRIBUTION DU DIOCÈSE AU DENIER DE SAINT-PIERRE ET À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Di Sua Santita.

Dal Vaticano, 28 Februarii 1923.

No. 14829
Da citarsi nella risposta.

Ill. me ac Rev. me Domine,

Cum pietas filiorum in patrem merita semper laude commendanda sit, vestrum sane in Communem Patrem observantiæ et caritatis studium, cuius præclarum indicem in munifica Petriana Stipe Lib. It. 360,300.00 et in conspicua insuper summa Lib. It. 46,400.00 pro redemptione captivorum, nuper dedistis, eximia quidem laude exornandum est.

Muneribus enim dudum a vobis reverenter delatis non tantum J. Ch. Vicarium e Sua tenuitate pro viribus levare, verum etiam ad tot tamque magna Religionis opera per universum orbem sustentanda auxilium, inpenso animo, fere contendistis.

Quapropter plurimas, uti par est, grates Augustus Pontifex vobis persolvit, ac lectissima quæque et salutaria a coelestium munerum Datore precatus, horum pignus itemque peculiaris benevolentiæ Suæ testem singulis universis — imprimis autem Amplitudini Tuæ — Apostolicam Benedictionem amantissime impertit.

Interim sensus existimationis maximæ in te meæ profiteor qua sum ac permanere gaudeo Amplitudini Tuæ Addictissimus.

P. C. Gasparri.

Ill. mo ac Rev. mo Domino
Domino Georgio Gauthier,
Dioecesis Marianopolitanæ,
Administratori Apostolico.

ÉRECTION CANONIQUE

de l'Institut des Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

GEORGES GAUTHIER,

Archevêque de Tarona,

Administrateur apostolique du diocèse de Montréal.

A nos chères filles: les Soeurs Marie Gérin-Lajoie et Gertrude Lussier.

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous devons remercier la divine Providence de ce qu'Elle entoure notre ville de Montréal, d'une sollicitude particulière. A regarder d'une manière hâtive et superficielle les spectacles qu'elle offre, l'on serait tenté de penser que le ville de Marie a perdu son ancienne ferveur et que le mal y triomphe. Ceux qui connaissent l'histoire des âmes savent pourtant que Dieu y est aimé et servi, et que les oeuvres qui veulent maintenir et répandre son règne y exercent une action profonde. Oeuvres d'enseignement qui donnent à notre jeunesse l'incom-

parable bienfait d'une formation chrétienne; oeuvres de charité qui ouvrent un refuge à toutes les misères, Dieu doit être béni de les avoir suscitées si nombreuses et si actives. Elles n'offrent pas seulement un champ d'apostolat à des coeurs d'élite: elles sont la sécurité même de notre peuple.

A cet égard, il faut considérer comme un signe manifeste de prédilection, que la divine Providence fasse naître des oeuvres nouvelles à mesure que se produisent des besoins nouveaux. Personne ne conteste que les oeuvres sociales soient aujourd'hui nécessaires. Il faut suivre l'individu dans tous les domaines où s'exerce son activité, et où de nouvelles formes de misère et de souffrance peuvent l'atteindre: il faut combattre aussi par des initiatives appropriées l'amoindrissement que font subir à ses convictions religieuses et à sa vie chrétienne, les conditions nouvelles d'existence qui lui sont faites. Syndicats professionnels, cercles d'études, secrétariats d'oeuvres, colonies de vacances, patronages, assistance maternelle, sont des oeuvres sociales, parce que nous y portons un souci particulier qui est caractéristique de notre temps: celui d'agir moins sur l'individu que sur la société, en améliorant les divers milieux où l'homme est appelé à vivre: famille, société, profession. Mais si nous voulons garder à l'Eglise notre Mère son influence traditionnelle sur notre peuple, il est essentiel que ces formes nouvelles du zèle nous soient familières, que nous les recueillions comme devant Dieu, et que nous les pratiquions avec une intelligence éclairée.

Nous ne pouvons pas dire que ces oeuvres nous soient totalement inconnues. Dans ces derniers vingt ans, nous avons vu se produire à cet égard des initiatives heureuses. Des cercles d'études, des organisations syndicales, des oeuvres de jeunesse et de protection ont vu le jour et ont déjà fait un bien considérable. Ce qui nous frappe plutôt, c'est que ces oeuvres ne sont pas assez nombreuses, et que celles qui existent se développent lentement. Il en est ainsi, parce qu'elles manquent sans doute d'un personnel spécialement entraîné; c'est aussi qu'elles risquent trop souvent de disparaître, après quelques années de service, faute d'avoir, pour assurer leur stabilité, un personnel qui leur soit uniquement consacré par une vocation et par un état de vie.

C'est pourquoi Nous avons accueilli avec une joie particulière la demande qui nous a été faite il y a déjà longtemps, par notre chère fille, Marie Gérin-Lajoie.

Nous avons voulu procéder dans l'examen de cette demande avec sagesse et maturité, malgré qu'elle fût en conformité avec nos plus chers désirs. Le moment nous semble cependant venu d'y donner suite.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit:

1. Avec l'autorisation du Saint-Siège apostolique à Nous communiquée par un rescrit de la Sacrée Congrégation des Religieux, en date du neuf novembre mil neuf

cent vingt-deux, Nous établissons canoniquement l'*Institut des Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Montréal.*

2. Cet institut se propose, en vue de la gloire de Dieu et du bien des âmes, d'instruire et de former les personnes qui s'emploient aux oeuvres sociales féminines, et de prendre la direction morale de ces mêmes oeuvres.

3. Ces oeuvres ne seront pas à la charge des Soeurs du dit Institut, mais la responsabilité financière en sera assumée par les paroisses au sein desquelles elles travailleront. Il sera d'ailleurs facile aux paroisses, par le moyen des Congrégations pieuses des Dames de Sainte-Anne et des Enfants de Marie, de trouver les ressources nécessaires.

4. Nous permettons aux Soeurs novices sus-nommées et à toutes celles que le Seigneur appellera à imiter leur genre de vie, de faire des voeux simples de pauvreté, chasteté et obéissance, selon les saints canons, touchant le noviciat et la profession religieuse dans les Instituts à voeux simples.

5. Nous établissons cet Institut sous Notre dépendance et juridiction, et Nous lui accordons par les présentes, les droits et les privilèges communs aux instituts religieux de Soeurs déjà existants, dans le diocèse de Montréal.

6. Le nouvel Institut est placé par Nous, sous la protection particulière de Notre-Dame du Bon-Conseil, et la fête patronale en est fixée au vingt-six avril.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre chancelier, le dix-huit avril mil neuf cent vingt-trois, en la fête du Patronage de Saint-Joseph.

✠ GEORGES, Arch. de Tarona,
administrateur apostolique.

Par mandement de Monseigneur l'Administrateur apostolique.

Albert Valois, prêtre,
Chancelier.

NOMINATION DE Mgr GAUTHIER
COMME ARCHEVÊQUE DE TARONA

I

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI, Venerabili Fratri Georgio Gauthier, hactenus Episcopo Philippopolitano, in Archiepiscopum titularem Tharonensem et Coadiutorem cum iure futuræ successionis Archiepiscopi Marianopolitani, salutem et Apostolicam benedictionem. Commissum humilitati Nostræ ab æterno Pastorum Principe officium regendi, pascendi et gubernandi universalem ecclesiam Nos impellit, ut curemus ne memoria pereat illarum Ecclesiarum, quæ virtutum splendore et religionis prosperitate floruerunt, etsi modo temporum vicissitudine et iniuria pristinam amiserint fulgentem gloriam. Cum itaque titularis ecclesia Archiepiscopalis Tharonensis, cuius titulum gerebat Venerabilis Frater Joannes Festa, per ipsius translationem ad Titularem Archiepiscopalem ecclesiam Nicænam in præsens vacans existat; Nos Te, hactenus Episcopum Philippopolitanum, Apostolicæ potestatis plenitudine a vinculo absolventes, quo titulari ecclesiæ Episcopali Philippopolitanæ teneris, ad prædictam titularem ecclesiam Archiepiscopalem Tharonensem, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio, apostolica aucto-

ritate eligimus, eiusque Tibi titulum conferimus cum omnibus iuribus, privilegiis et oneribus sublimi huic dignitati inhærentibus. Insuper Nos, cupientes Venerabilem Fratrem Paulum Bruchesi, hodiernum Archiepiscopum Marianopolitanum, ob iustas causas et de eius consensu de idoneo Coadiutore in regimine et administratione Metropolitanæ, cum futura in illa successione, providere, Te, electum Archiepiscopum titularem Tharonensem, eidem Paulo Archiepiscopo, quoad vixerit ac memoratæ ecclesiæ Marianopolitanæ præfuerit in Coadiutorem perpetuum et irrevocabilem in regimine et administratione ipsius ecclesiæ Marianopolitanæ, cum futura in illa successione, in spiritualibus et temporalibus, cum omnibus facultatibus et potestatibus de jure Coadiutoris officio pertinentibus, de ipsorum Cardinalium pariter consilio, suprema Nostra auctoritate per easdem præsentes litteras constituimus et deputamus. Nec non præfato Paulo Archiepiscopo quacumque ex causa a regimine et administratione memoratæ ecclesiæ Marianopolitanæ cessante, ex nunc eidem ecclesiæ de Tui persona provisum, Teque illi in Archiepiscopum præfectum esse et pastorem decernimus et declaramus; cauto tamen ut statim eo ipso vacet ecclesia Archiepiscopalis Tharonensis, cuius Titulum una cum prædicta Coadiutoria nunc Tibi conferimus. Volumus autem et mandamus ut, etiam ceteris impletis de jure servandis, in manibus cuiuscumque, quem malueris, catholici Antistitis, gratiam et communionem Sedis Apostolicæ habentis, fidei catholicæ professionem emittere et consueta juramenta præstare, juxta formulas præsenti-

bus litteris adnexas, et illas, vel earum exemplaria, Tui dictique antistitis subscriptione ac sigillo munitas ad Cancellariam Apostolicam infra sex menses transmittere omnino tenearis. Ad hoc Antitisti a Te electo professionem et juramenta præfata Nostro et Romanæ ecclesiæ nomine recipiendi munus ac mandatum per præsentes committimus. Firmam autem spem fiduciamque concipimus fore ut, dextera Domini Tibi assistente propitia, memorata Ecclesia Metropolitana Marianopolitana per tuam assiduam cooperationem et studium fructuosum prospera in spiritualibus et temporalibus suscipiat incrementa ;quumque vero successioni prædictæ locus Tibi factus fuerit, etiam per tuam pastoralem industriam regatur utiliter. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum anno Domini millesimo nongentesimo vigesimo tertio, die quinta mensis Aprilis, Pontificatus Nostri anno secundo, ecclesiæ Marianopolitanæ. P. P.

(subscr.) OCTAVIUS Card. CAGIANO S. R. E.,
Cancellarius.

(subscr.) RAPHAËL VIRILI,
Protonotarius Apostolicus.

(subscr.) LUDOVICUS SCHULLER,
Protonot. Apost.

(subscr.) PAULUS PERICOLI,
Cancellariæ Apostolicæ Adiutor a Studiis.

Expedita die vigesima mensis Aprilis
Anno secundo

(subscr.) ALFRIDUS MARINI *Plumbator.*

II

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI, dilectis filiis Capitulo Metropolitanæ ecclesiæ, Clero et Populo civitatis et diœcesis Marianopolitanæ salutem et Apostolicam benedictionem. Hodie Nos Venerabilem Fratrem Georgium Gauthier, hactenus Episcopum Philippopolitanum, Apostolicæ potestatis plenitudine a vinculo absolventes, quo titulari ecclesiæ Episcopali Philippopolitanæ tenebatur ad titularem ecclesiam Archiepiscopalem Tharonensem, in præsens vacantem, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S R. E. Cardinalium consilio, Apostolica auctoritate transtulimus, eiusque illi titulum contulimus. Ex certis insuper peculiaribus causis adducti eumdem Georgium Episcopum, in Archiepiscopum Electum, Venerabili fratri Paulo Bruchesi, hodierno Archiepiscopo Marianopolitano, ipsius accedente consensu, in Coadiutorem perpetuum et irrevocabilem in regimine et administratione Metropolitanæ ecclesiæ Vestræ Marianopolitanæ, cum futura in illa successione de ipsorum Cardinalium consilio, prædicta Apostolica auctoritate constituimus et deputavimus; nec non præfato Paulo Archiepiscopo, quacumque ex causa a regimine et administratione ecclesiæ Marianopolitanæ cessante, ex nunc eidem ecclesiæ de persona memorati Georgii Antistitis provisum, ipsumque illi in Archiepiscopum præfectum esse et pastorem decrevimus et declaravimus, cauto tamen ut statim eo ipso vacet titularis ecclesia Archiepiscopalis Tharonensis, cuius titulum, una cum prædicta Coadiu-

toria, eidem Georgio Antistiti contulimus. Quocirca Vos omnes hortamur et obligatione adstringimus, ut ipsum Georgium Episcopum, in Archiepiscopum Electum et deputatum Coadiutorem et futurum Metropolitanæ Vestræ Marianopolitanæ Archiepiscopum, tamquam patrem et pastorem animarum vestrarum devote recipientes ac debita honorificentia prosequentes, salubribus illius monitis et mandatis, Coadiutoris officio etiam durante, debitam præstetis obedientiam et reverentiam, ita ut ipse in vobis devotionis filios et vos in eo patrem benevolum invenisse gaudeatis. Volumus autem et mandamus ut, cura et officio hodierni Archiepiscopi Marianopolitani, hae Litteræ Nostræ publice perlegantur, tum in capitulari conventu, qui prima vice post has Litteras Nostras acceptas habebitur, tum in ipsa Metropolitana ecclesia ab ambone, quum primum advenerit dies festus a populo de præcepto recolendus. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum anno Domini millesimo nongentesimo vigesimo tertio, die quinta mensis Aprilis, Pontificatus Nostri anno secundo. P. P.

(subscr.) OCTAVIUS Card. CAGIANO, S. R. E.,
Cancellarius.

(subscr.) RAPHAËL VIRILI,
Protonotarius Apostolicus.

(subscr.) LUDOVICUS SCHULLER,
Protonot. Apostolicus.

(subscr.) PAULUS PERICOLI,
Cancellariæ Apostolicæ Adiutor a Studiis.

(subscr.) ALFRIDUS MARINI, *Plumbator.*

No 11

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 10 mai 1923.

Mon cher confrère,

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur des questions qui sont en ce moment d'une grande importance.

SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Je vous envoie, avec la présente circulaire, la lettre pastorale de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Québec, sur la sanctification du dimanche. Il n'est pas de sujet qui doive retenir davantage notre attention. L'observance fidèle du dimanche est, sans doute, un hommage que chaque chrétien doit rendre à Dieu. Elle possède de plus une importance sociale; elle cons-

titue un acte collectif par lequel la société elle-même reconnait la Souveraineté divine.

Il n'y a rien au monde qui soit à cet égard plus expressif que le culte catholique. Quand il est compris et pratiqué comme il doit l'être, il associe de très près chaque fidèle aux devoirs que rend à Dieu son Père, le Chef invisible mais toujours présent de la religion de l'Eglise: Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est de ce point de vue essentiel qu'il convient d'apprécier l'importance du dimanche, et la gravité des fautes que commettent les violateurs du 3e commandement de Dieu, et des 1er et 2e commandements de l'Eglise.

Nous sentons tous, n'est-il pas vrai, le besoin d'une réaction puissante. Le travail du dimanche est-il très répandu dans notre diocèse?Il existe, à coup sûr, bien qu'il ne soit guère possible de savoir en ce moment quelle est l'étendue du mal.

L'on nous annonce une enquête sur ce point capital, et j'espère qu'elle sera complète et approfondie. Il est du moins une constatation que tout le monde peut faire · c'est que le dimanche est devenu pour un grand nombre de catholiques un jour de plaisirs profanes. Quand l'on n'y manque pas la messe, on l'entend à bonne heure et à la course, afin d'avoir une journée plus longue à dépenser en promenades, souvent dangereuses, C'est l'oubli de Dieu, et c'est un bien grand malheur. Vous pourrez lire à vos fidèles la lettre pastorale de NN. SS. les évêques, vous en inspirer, la commenter selon les besoins de votre paroisse. Que le bon Dieu bénisse l'effort que vous ferez, pour le faire mieux honorer et servir.

ÉMIGRATION

L'on entend dire de tous côtés que l'émigration des nôtres aux Etats-Unis prend des proportions alarmantes. J'attendais, pour vous en écrire, d'avoir les chiffres officiels; je viens de les recevoir, et il est trop évident que nous sommes menacés d'un danger sérieux.

Pendant les douze derniers mois, la province de Québec a fourni à l'émigration un contingent considérable. Dans les onze diocèses où l'on a pu suivre avec exactitude le mouvement des émigrants, 2,563 familles ont quitté leur paroisse. De ce nombre, 638 sont allées s'établir dans des centres canadiens: 1,928 familles, soit 14,060 individus, sont passées aux Etats-Unis. Le diocèse de Montréal n'est pas le plus éprouvé; il a tout de même perdu 1,019 personnes. La statistique que je tiens de source la plus autorisée, porte la date du 9 avril. Depuis lors, le mouvement s'est encore accentué. Et quand l'on songe à la surveillance étroite que le gouvernement américain exerce sur tous ceux qu'il laisse entrer sur son territoire, il est évident que nous perdons nos hommes solides et robustes, nos artisans expérimentés. Quelles forces vont manquer à notre province, qui lui seraient si nécessaires!

Nous ne saurions nous désintéresser de cette question d'importance majeure qui, d'ailleurs, a préoccupé de tout temps l'épiscopat canadien.

Si vous consultez en particulier la collection des mandements et circulaires du diocèse de Montréal, vous aurez

plaisir à constater que vos évêques n'ont cessé de signaler à leurs fidèles les dangers auxquels ils s'exposaient et la gravité des raisons patriotiques qui devaient les retenir sur leurs terres et dans leur pays.

La crise que nous traversons en ce moment exige de nous un nouvel effort. Je crois utile de vous signaler des extraits de lettres épiscopales dont il vous sera facile de tirer profit.

« Au milieu des questions importantes, qui font l'objet des préoccupations des Evêques de la province Ecclésiastique de Québec pendant leur réunion, il en est une sur laquelle ils veulent attirer votre attention avant même de se séparer. Cette question que l'on peut appeler vitale à cause de ses immenses conséquences sur notre état social et religieux, est la question de la colonisation. Nous ne pouvons que gémir à la vue du grand nombre de nos compatriotes qui désertent journellement le foyer domestique et la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être, qu'il nous semble pourtant possible de trouver ici, au milieu des avantages nombreux que la Providence a départis à notre chère patrie. Votre coeur comme le nôtre ressent tout ce que cet état de choses a de pénible, aussi nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre nos trop justes regrets à cet égard. Notre unique but, dans cette lettre collective, est d'encourager votre zèle, au milieu des efforts qu'il fait pour s'opposer à ce torrent d'émigration qui prive la patrie des bras et de l'intelligence d'un grand nombre de ses enfants.

« Le remède efficace à ce mal ne peut se trouver que dans le succès qui couronna les tentatives faites pour rappeler et retenir, dans les différentes provinces de la Confédération Canadienne, ceux de nos compatriotes, que la nécessité ou l'amour du changement ont poussés ou poussent encore vers la terre étrangère.

« Le résultat obtenu par les sociétés de colonisation nous remplit de joie et de consolation, et nous permet d'espérer qu'un jour notre beau pays sera tout occupé par ses propres enfants, et que les Canadiens n'auront point le regret d'avoir privé leurs descendants de la terre que la Providence leur avait destinée. Que tous les Canadiens continuent cette noble et patriotique oeuvre de la colonisation de nos terres inoccupées. Les sacrifices faits dans ce but ne peuvent qu'attirer les bénédictions du ciel. » (Circulaire au clergé de la Province, le 23 octobre 1871, Tome 6, page 210.)

« Nous le savons, nos très chers frères, ce qui attire un si grand nombre vers la terre étrangère, c'est l'espoir de s'enrichir et de vivre plus à l'aise et avec moins de fatigues. D'abord, cette considération, fût-elle certaine, ne devrait pas prévaloir sur vos intérêts éternels; car, dit Jésus-Christ, « Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme? » (Mat., xvi, 26.) En second lieu, cet espoir lui-même n'est pas assez bien fondé pour vous excuser d'imprudence, ou plutôt d'aveuglement, dans une affaire de cette importance; car, nous ne craignons pas de le dire et d'en appeler à l'expérience, pour un petit nombre de familles qui prospèrent,

il y en a des centaines et des milliers qui sont plus malheureuses que si elles fussent restées dans leur pays natal; malheureuses au point de vue temporel, puisqu'elles se trouvent en proie à la misère au milieu d'un peuple étranger qui, après les avoir exploitées, les regarde avec indifférence; malheureuses surtout aux yeux de la foi, car elles sont privées trop souvent des consolations de la religion, et exposées à devenir la proie de l'hérésie ou d'une indifférence plus mortelle encore.

« Si nos familles canadiennes le veulent sincèrement et efficacement, elles peuvent avec facilité trouver ici, sans le moindre danger, ce qu'elles vont demander à un exil à la fois pénible et dangereux.

« Une chose est certaine à nos yeux, nos très chers frères, c'est que l'émigration n'aurait plus de prétexte et s'arrêterait, si les parents employaient, à préparer pour leurs enfants des établissements dans les terres nouvelles, l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'intempérance.

« Nous désirons que dans les catéchismes et les écoles, les enfants soient prémunis contre le désir de chercher fortune dans une terre étrangère. Leurs coeurs encore purs sont tout disposés à accueillir ces leçons salutaires.» (Pastorale des Pères du Cinquième concile de Québec: tome 6, page 397.)

« Dans tous les cas il est certainement dans l'ordre des choses qu'un peuple s'efforce, en se développant dans sa propre sphère, de parvenir à une parfaite croissance. Par une prévoyante disposition de la divine Sa-

gesse, il aura toujours à sa portée, dans le pays, où il a pris naissance, des secours conformes à ses besoins; il y rencontrera les éléments les plus appropriés à son caractère, à son esprit, à son génie particulier; en un mot, il trouvera chez lui les ressources, les moyens de succès les mieux adaptés à sa constitution morale et physique. Et, quand une fois il aura grandi et sera devenu, après avoir été fidèle à sa vocation, un grand arbre, solide en ses profondes racines, intact et vivace en toutes ses parties, étendant au loin ses nombreux rameaux et portant de dignes fruits à la gloire du Seigneur; alors la Providence lui découvrira une terre nouvelle où déversant le trop plein de sa vie, il donnera naissance à un peuple nouveau qui, à son tour, prendra un caractère et des coutumes conformes aux lieux de sa formation.

« Hélas! que faisons-nous? A peine commençons-nous à vivre que déjà nous nous divisons; nous dispersons nos forces et nous laissons, sans l'exploiter, un sol immense et fertile. Nos enfants, au lieu de s'emparer de tant de richesses, qui sont nôtres, après tout, et de concourir au développement du pays et à l'extension de la religion, s'en vont par milliers se faire, à nos dépens, la main ouvrière d'un peuple riche et indépendant. » (Mandement de Mgr Fabre, tome 8, page 554.)

Ces exhortations n'ont rien perdu de leur à-propos ni de leur valeur, et elles peuvent être très utilement rappelées à nos fidèles. Faites-vous un devoir de les commenter avec force et persévérance: vous aurez bien mérité de l'Eglise et de votre patrie.

UNION MISSIONNAIRE DU CLERGÉ

Je vous ai déjà communiqué le désir exprimé avec tant d'instance par Benoît XV, de voir s'établir dans tout le monde catholique la pieuse « Union Missionnaire du Clergé ». A l'oeuvre nécessaire qui consiste à faire luire la lumière de la vraie foi sur toutes les nations, doivent coopérer « tous ceux qui, par une grande faveur de la miséricorde divine, sont en possession de la vraie foi et ont part aux innombrables bienfaits qui en découlent. »

Pour assurer l'accomplissement de ce grand devoir de religion et de charité qui incombe à tous les fidèles, le Saint-Père compte surtout sur la collaboration du clergé. Il est certain que notre peuple est attiré vers tout ce qui a trait aux missions, qu'il n'écoute personne plus volontiers que les missionnaires, et que sa générosité est toujours prête à secourir les entreprises lointaines qui se proposent d'amener les fidèles à la foi. Cela tient à la vivacité et à la pureté de ses convictions religieuses. Il leur est redevable de cette ouverture surnaturelle qui lui fait comprendre et goûter sans effort l'apostolat catholique. Seulement cet instinct et ces convictions ont besoin d'être entretenus et développés, et c'est au clergé que cette tâche incombe.

Les motifs tirés de la foi la plus vive suffiront sans doute, à porter tous nos prêtres à s'enrôler dans cette pieuse association. J'ai tenu à ce que chacun eût en sa possession les Statuts promulgués par le Saint-Siège. Le programme d'action qui y est tracé, est parfaitement

défini, et il est complet. Ils y apprendront les moyens variés que l'on peut mettre en oeuvre pour assurer la coopération pratique de tous les fidèles à l'apostolat, par l'essor en particulier qu'ils pourront imprimer aux grandes oeuvres de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance. J'ai sous les yeux le programme de « journées des missions » organisées dans quelques diocèses d'Europe avec un succès très consolant. La « journée » débute par une communion générale dans toutes les paroisses aux intentions des missions. A toutes les messes, sermon spécial avec organisation d'une section de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, si ces sociétés n'existent pas encore. Dans l'après-midi, fête pour les enfants à qui l'on apprend dès leur première jeunesse à s'intéresser aux missions. Le soir, conférence sur les missions, agrémentée de projections, de cartes, remplie de statistiques qui indiquent les besoins aussi bien que les espoirs des missionnaires. Ces moyens seront employés ici comme ailleurs, et obtiendront sans doute le même succès.

Il faut noter enfin que le Saint-Siège ne s'est pas contenté de faire appel à notre foi et aux industries de notre zèle, il a daigné enrichir l'Union missionnaire du Clergé, des faveurs spirituelles les plus remarquables.

Toutefois l'une des conditions essentielles qu'il a mises à l'obtention de ces faveurs, c'est que l'Union soit érigée canoniquement dans chaque diocèse.

Je déclare donc, canoniquement érigée dans le diocèse de Montréal l'*Union Missionnaire du Clergé.*

J'ai déjà nommé son directeur, dans la personne de M. le chanoine Roch, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères. M. l'abbé Rondeau et M. l'abbé Lapierre du même Séminaire, en seront respectivement le secrétaire et le trésorier.

Vous tiendrez à honneur de faire partie de cette pieuse Union, de pratiquer vous-même et de répandre autour de vous, le zèle des missions. J'ai la ferme conviction que ce zèle attirera sur notre diocèse, les plus abondantes bénédictions.

RETRAITE PASTORALE

Le principal souci d'un évêque est d'assurer par tous les moyens dont il dispose, la sanctification du clergé. Il a constamment dans la pensée, la parole que Notre-Seigneur disait à son Père: *Quos dedisti mihi custodivi: et nemo ex eis periit.* (S. Jean, XVII, 12.) *Quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.* (S. Jean, XVIII, 9.) L'un de ces moyens est assurément la retraite annuelle, et vous ne serez pas surpris que je veuille lui garder toute son efficacité. Depuis quelques années certains usages se sont introduits qui en compromettent le plein succès: l'on y arrive tard et l'on quitte trop tôt; l'on se croît obligé de retourner le soir dans les paroisses pour les messes du lendemain. Il est facile de se rendre compte de ce que peut apporter de distractions une pareille liberté.

Je crois nécessaire de rappeler que la retraite commence le dimanche soir et se termine le vendredi soir à six heures. A moins d'avoir des raisons tout-à-fait graves, et l'expérience démontre qu'elles se rencontrent rarement, nous devons considérer comme un devoir pressant d'être présents au premier exercice de la retraite, le dimanche soir. Reconnaissons qu'avec un peu de bonne volonté, il nous serait facile de mettre ordre à nos affaires, de prendre les trains du soir, s'il s'agit de nos confrères de la campagne, et d'arriver à l'heure voulue. Nos confrères de la ville éprouveront encore moins de difficulté à se conformer à cet horaire de la retraite.

Il est entendu aussi qu'il n'y a qu'une seule messe, le matin, à laquelle assistent tous les retraitants. Ceux-ci devront faire le sacrifice de célébrer les saints mystères. Les offices de paroisses et la desserte des communautés ou les couvents ne sauraient justifier la sortie des retraitants. Que les prêtres qui sont de garde dans les paroisses et que les communautés se pourvoient ailleurs. La retraite est d'une telle importance, qu'il faut accepter de bon gré de subir les petits inconvénients qui pourraient résulter d'une absence de quelques jours.

Ayons soin surtout d'assurer par la prière le succès de ces pieux exercices. Nous savons assez qu'à notre sanctification est attaché le salut d'un grand nombre d'âmes. Cela doit nous encourager à mettre à profit le moindre instant de ces jours de salut.

Je vous prie de lire à vos fidèles les deux premiers paragraphes de la présente circulaire.

Recevez, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments religieusement dévoués en N.-S.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
administrateur apostolique

LETTRE PASTORALE

DE

Son Éminence le Cardinal LOUIS-NAZAIRE BÉGIN,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

ET DE

Nos Seigneurs les Archevêques et Évêques de la Province ecclésiastique de Québec

SUR LA TRANGRESSION DU DEVOIR DOMINICAL

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, CARDINAL, ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC,

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dieu, lisons-nous dans la Sainte-Ecriture, *bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'il s'était reposé en*

ce jour de tous ses ouvrages. [1] Plus tard, promulguant sur le mont Sinaï la loi écrite, il donna à Moïse, entre autres préceptes, celui-ci : « *Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat. Vous travaillerez durant six jours, et vous y ferez tout ce que vous aurez à faire. Mais le septième jour est le jour du repos consacré au Seigneur. Vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de service, ni l'étranger qui sera dans l'enceinte de vos villes.* [2]

Le Premier Concile Plénier de Québec rappelle que, par ce commandement, Dieu a voulu prescrire et déterminer le culte qui est dû à la Divinité de droit naturel. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si de tous les préceptes du Décalogue, il n'en est aucun dont la transgression soit plus sévèrement punie même par des peines temporelles. C'est à cause de la profanation du jour consacré au Seigneur que la ville de Jérusalem fut détruite par Nabuchodonosor et son peuple amené en captivité. L'histoire de tous les siècles atteste, d'ailleurs, que la misère avec son cortège de souffrances et de ruines matérielles est, pour les peuples qui s'en rendent coupables, la rançon ordinaire du mépris des préceptes divins. Ainsi se justifie cette autre parole de nos Saints Livres : *Le péché rend les peuples misérables.* [3]

1 Gen., II, 3.

2 Exod., XX, 8 et suiv.

3 Prov., XIV, 34.

Or, Nos Très Chers Frères, il faut bien nous l'avouer, on tend à oublier, dans notre catholique province, le commandement relatif au repos dominical, naguère si fidèlement et si universellement observé parmi nous. Et même, le mal est déjà tel, qu'en certains endroits, il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes oeuvres et une véritable plaie sociale.

Nous ne vous cacherons pas, Nos Très Chers Frères, le chagrin qui opprime nos coeurs, ni nos alarmes et appréhensions, que justifient les nombreuses infractions dont nous sommes témoins, et que partagent, nous le savons, l'immense majorité des fidèles de cette province, pour qui la profanation du dimanche est un sujet de scandale et de honte. Aussi, est-ce de tout notre coeur que nous voudrions éloigner de notre cher pays les maux qui se sont abattus sur tant d'autres nations chrétiennes et lui épargner les châtiments que Dieu réserve aux contempteurs de ses préceptes. Comme pères de vos âmes dont nous avons la responsabilité devant Dieu; comme chefs spirituels chargés de vous conduire et de vous diriger au milieu de tant de périls, nous avons cru devoir unir nos voix pour vous rappeler la grave obligation de sanctifier le jour du Seigneur. Nous avons confiance que cet appel de vos pasteurs à votre sens catholique et à votre traditionnelle soumission aux directions de la sainte Eglise, suffira à mettre fin aux abus que nous déplorons, et dont il est facile de prévoir les tristes conséquences pour les individus, pour les familles, et pour toute la société.

* * *

Dieu, auteur de la société et maître souverain des nations, a droit aux hommages de la société comme des individus;c'est-à-dire, à un culte public. Il a lui-même désigné pour ce culte un jour par semaine, le dimanche. Or, ce culte public ne peut lui être rendu si, ce jour-là, le travail n'est pas suspendu pour tous; si la communauté toute entière n'est pas libre de remplir dans le calme et le repos ses devoirs de religion.

Ce repos nécessaire au culte divin, la nature de l'homme le réclame aussi. L'homme, en effet, a besoin d'un repos périodique pour réparer ses forces. Cela fut généralement compris de tout temps; et il semble qu'il y ait là une loi profonde, non seulement de notre nature et des éléments qui la constituent, mais de la création tout entière.

Nous voyons de plus dans cette observance une suprême utilité sociale. L'homme inférieur à son frère par sa condition sociale, devient son égal par les mêmes besoins de repos, par les exigences d'un même culte envers Dieu, par les mêmes lois morales. Ce principe d'égalité des hommes devant Dieu, en évidence le dimanche dans nos églises, sauvegarde la dignité humaine sans porter atteinte au respect des hiérarchies. Il établit des liens de fraternité surnaturelle d'où naissent chez les uns l'équité et la bienveillance, chez les autres des sentiments de déférence et de joyeuse soumission. Aussi, ne sommes-

nous pas surpris que Constantin ait introduit l'observation du dimanche dans la législation civile, en quoi il fut suivi par Charlemagne et tous les législateurs chrétiens.

Nous ne croyons pas nécessaire d'insister sur les avantages moraux et matériels qui résultent du repos hebdomadaire pour les individus et pour les familles. Qu'en serait-il de la liberté la plus essentielle à l'homme si chacun n'avait pas, chaque semaine, au moins un jour pour s'occuper de son âme et s'entendre rappeler, avec ses glorieuses destinées, les règles de conduite qui l'y acheminent? Qu'en serait-il de l'autorité, de l'unité, de la paix dans la famille, si le repos du dimanche n'assurait pas à l'homme un contact plus intime avec sa femme et ses enfants?

Si, Nos Très Chers Frères, nous évoquons brièvement aujourd'hui ces vérités élémentaires, c'est pour vous rappeler les obligations qui en découlent. Ces obligations, la théologie l'enseigne, sont au nombre de deux: s'abstenir d'oeuvres serviles, les dimanches et fêtes d'obligations; et sanctifier ce repos par des oeuvres positives de religion, notamment par l'assistance au Sacrifice de la messe. La première de ces obligations est peut-être celle, nous regrettons de le constater, qui est davantage mise en oubli parmi nous actuellement.

II

La loi Nouvelle tout en perfectionnant l'Ancienne, ne l'a pas abrogée. Elle a gardé le commandement relatif au repos du septième jour, et s'est contentée d'en tempérer la rigueur première.[4] L'Eglise, par la voix de ses pasteurs et de sa tradition, a toujours réclamé la cessation, le dimanche, de tout travail qui n'est pas strictement nécessaire ou urgent. C'est pourquoi le Premier Concile de Québec, bien informé des conditions de l'industrie moderne, rappelle aux maîtres et aux patrons que les ouvriers ont droit aux repos corporel ce jour-là, et qu'on ne peut les gêner dans l'exercice de ce droit, puisque ce serait les priver injustement des avantages spirituels et moraux que le repos dominical leur procure. Et il demande que sur les chemins de fer, dans les mines, dans les manufactures, tout travail non absolument nécessaire soit suspendu le dimanche. « Si quelquefois, dit-il, l'utilité commune, et non pas seulement l'intérêt privé, exige que quelques ouvriers soient alors occupés à la réparation des machines ou à d'autres choses de ce genre, le travail doit être distribué de telle sorte que les mêmes hommes n'y soient pas astreints chaque dimanche et qu'il ne se prolonge pas au-delà du temps nécessaire ».

Voilà, Nos Très Chers Frères, l'enseignement de notre Premier Concile national solennellement reconnu du Saint Siège.

[4] S. Thom., *Sum. Theol.*, II-II, q. CXXII, art. 4 ad 4.

La loi civile de notre province n'est pas moins explicite. « Il est, décrète-t-elle, défendu le dimanche, dans un but de lucre, sauf néanmoins le cas de nécessité ou d'urgence, d'exécuter ou de faire exécuter aucune oeuvre industrielle ». [5]

Or, Nos Très Chers Frères, pourquoi faut-il que ces sages prescriptions de l'autorité religieuse et de l'autorité civile, que personne ne peut ignorer, soient cependant si étrangement méconnues ici et là dans notre province? Pourquoi faut-il que sur nos lignes de chemins de fer le trafic ne connaisse pas de dimanche, et que les trains de marchandises y circulent ce jour-là souvent en plus grand nombre qu'en autre temps? Pourquoi faut-il que, sous prétexte d'urgence, ce jour-là encore, on trouble si fréquemment l'ordre et la tranquillité générale des navires dans nos ports? Pourquoi faut-il que si souvent même certains travaux de constructions se poursuivent incessamment dimanches et fêtes sous prétexte d'urgence? Pourquoi faut-il, que dans bon nombre de centres industriels, nous ayons constamment sous les yeux l'attristant spectacle d'usines en pleine activité une grande partie du jour consacré au Seigneur, et de nombreux ouvriers employés d'une façon continue à des travaux que rien ne justifie, mais que seul l'esprit de lucre peut expliquer? Car on ne peut le nier, dans beaucoup de nos manufactures, le travail de fabrication se prolonge régulièrement jusqu'à sept heures le dimanche matin.

5 S. R. de Québec, 4467.

Quelquefois, il reprend le soir, à quatre ou six heures, toujours sous prétexte d'urgence, mais en réalité pour remplir certaines commandes de marchandises, pour éviter par conséquent des pertes accidentelles d'argent et accumuler des bénéfices. De plus, toujours dans le but de suspendre le moins possible la production, des centaines d'ouvriers sont employés la plus grande partie du jour et même, dans beaucoup de cas, durant les offices solennels de l'Eglise, au nettoyage et à la réparation des machines; travail qui, cela a été démontré, pourrait si bien se faire durant la semaine, ou au moins dans la soirée du samedi. En sorte que, dans certaines usines, le travail de fabrication n'est en réalité interrompu, le dimanche, que juste le temps nécessaire pour remettre tout à l'ordre, et qu'il recommence le plus tôt possible sans aucun égard pour le précepte de la sanctification du dimanche.

Certes, ce n'est pas sans une légitime satisfaction que nous avons vu des hommes entreprenants appliquer leurs capitaux et consacrer les ressources de leur intelligence à l'exploitation de nos richesses naturelles, contribuant ainsi à accroître notre prospérité économique et semant le bien-être autour d'eux. La multiplication de la richesse, individuelle ou collective, n'a rien en soi que la religion réprouve. Mais ce que nous réprouvons et ce que tout chrétien doit réprouver avec nous, c'est que l'ordre établi par Dieu soit renversé, et qu'à la poursuite, en soi légitime, des biens du corps soit subordonnée celle des biens de l'âme. Ce que nous ne pouvons admettre, c'est

que dans ces vastes entreprises industrielles, quels que soient les avantages matériels qu'elles procurent, l'organisation du travail viole la liberté de conscience des ouvriers, démolisse nos institutions, en particulier notre admirable édifice paroissial; c'est qu'elle soit une perpétuelle entrave au libre exercice du culte, que garantissent les traités et la constitution, et que sanctionnent nos lois civiles, tant fédérales que provinciales.

Vous le savez, Nos Très Chers Frères, chaque fois qu'un groupe d'ouvriers s'est formé autour d'une usine, vos pasteurs se sont empressés de leur procurer les secours de la religion en leur envoyant aussitôt des prêtres dévoués et pleins de zèle. Vous n'ignorez pas, non plus, avec quelle générosité ces chers ouvriers ont su se taxer, parfois très lourdement, pour la construction de leurs églises: avec quel empressement et quelle fidélité ils consentent à prélever sur un maigre salaire les continuelles contributions que nécessitent les frais du culte et l'entretien de leur curé! C'est qu'ils comprennent, ces hommes de foi, ce que leur valent, au milieu des misères souvent angoissantes de cette vie, les consolations de la religion. Les priver, ne fût-ce qu'en partie, des avantages spirituels qu'ils attendent de leurs sacrifices pécuniaires, n'est-ce pas une grave injustice? Leur enlever cette source de joies pures qu'est, pour tous nos bons chrétiens, la sanctification du dimanche; dérober le ciel à leur regard avide d'en contempler la beauté; les arracher à leur église qui leur en offre l'image, pour les renfermer dans une usine et les courber sous le joug d'un

travail grossier, quand tout le monde est en fête et jouit du repos, n'est-ce pas en quelque sorte un crime? Pourquoi cette distinction entre les ouvriers et ceux qui les emploient? Au point de vue des biens de l'âme. « Tous les hommes, dit Léon XIII, [6] sont égaux; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets: *Ils n'ont tous qu'un même Seigneur.*[7] Cette dignité humaine que Dieu lui-même traite *avec un grand respect,* il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de la nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits dont il ait la libre disposition, mais de devoirs envers Dieu, qu'il est religieusement tenu de remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur. »

Or, Nos Très Chers Frères, nous vous le demandons, l'ouvrier catholique qui sort de l'usine à huit heures du matin le dimanche, après un dur travail de toute la nuit, est-il en état de bénéficier des offices religieux de son église, si toutefois il a le courage d'y assister? Celui qui, d'autre part, travaille, ce même jour, de huit heures du matin à six heures du soir se trouve-t-il, même s'il entend une messe matinale, dans une condition religieuse nor-

[6] Encycl. *Rerum novarum.*

[7] Rom., x, 12.

male? Chaque ouvrier catholique n'a-t-il pas le droit comme tout le monde de s'approcher, le dimanche au moins, avec une préparation suffisante, des sacrements, d'assister au catéchisme et au prône de la paroisse, de fréquenter les réunions pieuses, en un mot, de consacrer tout ce jour aux affaires de son âme et à ses rapports avec son Dieu? N'est-elle pas souverainement pénible et humiliante cette inégalité, sous le rapport religieux, d'hommes libres et égaux devant Dieu? Y aurait-il deux castes parmi nous: celle des maîtres et celle des ouvriers?

Et au simple point de vue social, qu'est-ce que ce dimanche mutilé? Qu'est-ce que ce dimanche où les membres de la famille sont dispersés, la paroisse divisée, les uns se rendant à l'église, les autres allant au travail? Qu'est-ce que ce dimanche où le bruit des machines étouffe le son des cloches? Est-ce là le jour consacré au Seigneur?

Ah! Nos Très Chers Frères, ce mépris ouvert des lois divines et humaines nous cause, nous vous le répétons, de très vives angoisses. Qui ne voit, en effet, qu'avec la ruine de la foi il entraînera avant peu, si cela continue, la perte des vertus morales dont la pratique nous a valu jusqu'ici le bonheur de nos familles, la paix sociale et, pour une large part, la prospérité matérielle dont nous jouissons. On se plaît à vanter le bon esprit de nos ouvriers, leur respect de l'ordre et leur amour de la justice. Mais comment ne voit-on pas que ces qualités morales ont leur source dans les profondeurs mêmes de leur vie chrétienne, et que les soustraire à l'influence de

la religion, c'est saper par sa base en même temps que l'esprit chrétien, tout cet ensemble de vertus si justement appréciées?

Nous n'ignorons pas les raisons qu'on invoque pour tenter de justifier le travail du dimanche dans certaines industries. Mais les décisions des tribunaux civils en ont depuis longtemps démontré l'inanité. On a osé prétendre, d'autre part, que les ouvriers eux-mêmes demandaient la continuation du travail jusqu'au dimanche matin, pourvu qu'il soit interrompu ensuite jusqu'au lundi matin. C'est faire injure aux ouvriers catholiques que de leur prêter une attitude si complètement en désaccord avec les enseignements de l'Eglise. Mais cela serait-il vrai et serait-il également avéré que quelques-uns d'entre eux se laissent ainsi entraîner à trahir leur devoir par l'appât immoral d'un salaire plus élevé, nous estimerions nécessaire que l'on mette un frein à cette inavouable cupidité; et que l'on protège les travailleurs trop faibles contre eux-mêmes, en les contraignant, ainsi que leurs patrons à respecter dans toute son étendue la loi du repos dominical. La santé de l'ouvrier, sa vigueur physique, son honnêteté et ses vertus morales, constituent un capital humain de premier ordre, qui est comme le patrimoine commun de la société et que les pouvoirs publics ont le devoir de défendre contre une spéculation éhontée.

En conséquence — et c'est là pour nous non seulement un droit mais un devoir, — nous réclamons, au nom de la conscience chrétienne et en vertu de notre autorité pastorale, le repos intégral du dimanche, de minuit à

minuit, pour tous les ouvriers, sauf pour ceux qui sont préposés à la garde des moulins, à l'entretien des feux, et à quelques autres travaux nécessaires ou urgents prévus par la loi. Nous demandons en même temps que les non-chrétiens, qui sont autorisés par la loi à travailler le dimanche à certaines conditions, ne puissent impunément y obliger leurs ouvriers chrétiens. Et nous rappelons à nos ouvriers catholiques, que, d'après les principes établis, ils n'ont pas plus le droit d'accepter de travailler le dimanche que leurs patrons ne l'ont de les forcer, et que, si cela leur est possible, ils doivent quitter une boutique ou une usine où le dimanche n'est pas respecté.

Les abus très réels, que nous venons de dénoncer, relativement à l'observation du dimanche, ce mépris du devoir dominical affecte si gravement une notable portion de la population catholique de cette province, ne sont pas les seuls. Nos Très Chers Frères, dont nous ayons à nous plaindre.

Il y en a d'autres qui, sans être toujours une violation aussi directe du régime religieux des jours fériés, ont une portée considérable et entament très sérieusement le bon renom de certains diocèses. Nous voulons parler de cette tendance croissante, que l'on remarque surtout dans les villes, à négliger pour les plus vains prétextes la messe du dimanche; de cette folie mondaine qui transforme en jour de péché, par des excursions, des divertissements, des promiscuités, où Dieu est très grièvement offensé, le jour que la religion consacre à la prière

et à un repos; de ces représentations théatrales qui remplacent, pour plusieurs, l'édifiant spectacle de nos offices liturgiques, et où la jeunesse puise, avec les principes d'une moralité douteuse et parfois nettement perverse, un encouragement au désordre et un aliment pour ses passions; de certains jeux organisés, dont le but peut être honnête et très louable, mais qui offrent un caractère de lucre inconciliable avec l'esprit de l'Eglise.

Notre premier Concile Plénier, après avoir déclaré «défendus, le dimanche, les plaids, les travaux des champs, les opérations mercantiles comme celles qui se font sur les marchés, dans les ventes publiques et autres non légitimées par la nécessité ou la coutume,» ajoute: « On ne saurait non plus permettre, le dimanche et les jours de fête, des divertissements publics où l'on exige un prix d'entrée, même s'ils sont destinés au soutien des oeuvres pies. Quant aux oeuvres de charité et de vraie nécessité, même serviles, elles ne sont pas interdites ».

L'Eglise catholique, Nos Très Chers Frères, ne peut être taxée d'exagération ni de pharisaisme dans sa manière de concevoir et réglementer les jours fériés. Elle s'est même, dans les temps modernes, relâchée sur plus d'un point, de sa sévérité primitive. Ce qu'elle désire, c'est que l'on garde au jour du Seigneur, par l'abstention d'oeuvres inconvenantes et par les pratiques du culte divin, sa physionomie véritable.

Voilà pourquoi, elle s'efforce avec tant de zèle d'élever au Créateur des temples dignes de lui, de rendre at-

trayants et solennels les offices qu'on y célèbre, d'y annoncer très régulièrement la parole de Dieu, de multiplier, pour les différentes catégories de fidèles, les associations, les prédications, les exercices religieux. Ce travail que ses ministres s'imposent, dans votre seul intérêt, serait perdu pour vous, si, au sortir de l'église, vous alliez en dissiper le fruit par des oeuvres interdites et une conduite coupable.

La sanctification du dimanche telle que l'autorité ecclésiastique l'a réglée, et telle que nos ancêtres l'ont pratiquée, n'exclut certes pas un repos honnête et des divertissements légitimes.

Nous sommes fiers de compter, parmi nos traditions les plus précieuses, celle qui, le dimanche, rallie tous les croyants autour de la chaire chrétienne, agenouille les vivants sur la tombe des défunts, groupe tous les proches, dans les réunions joyeuses, autour du foyer. Cette tradition due aux soins clairvoyants de nos premiers évêques, et qui, pendant plus de deux siècles, s'est conservée à peu près intacte parmi nous, tient à deux causes majeures, l'esprit de famille et l'esprit de paroisse : l'esprit de famille qui s'alimente aux sources de la piété, du devoir paternel et de l'attachement filial, et d'où rayonnent sur les figures épanouies les joies les plus saines et les plus vraies; l'esprit de paroisse qui fait que l'institution paroissiale n'est pas seulement un groupement matériel et juridique, mais une communauté d'âmes, de croyances, de sentiments et d'actes religieux, dans la même docilité fraternelle aux lois de l'Eglise.

Le dimanche religieusement observé est un honneur pour les paroisses, une force pour les familles, une bénédiction pour les peuples. Dieu bénit les nations qui l'honorent par une suspension de leurs travaux et une manifestation de leur foi. Il se détourne, au contraire, des sociétés qui méprisent sa loi et son culte, et le jour vient où sa main vengeresse et toute puissante s'appesantit sur elles.

Nous vous en conjurons, Nos Très Chers Frères, évitez d'attirer sur vous, tandis qu'il en est temps, ces justes représailles du Seigneur.

Ecoutez d'une oreille attentive la voix du Dieu de toute sainteté et de toute justice qui vous parle par l'organe de vos Pasteurs.

Faites tout ce qui dépendra de vous pour rester fidèles à la loi très sainte, très nécessaire et très bienfaisante du dimanche. Et, dans ce pieux dessein, imposez-vous lorsqu'il le faudra, des privations et des sacrifices, dont le spectacle réjouira le ciel, et que Notre-Seigneur récompensera par les nobles satisfactions de la conscience, par une surabondance de dons spirituels, et même par un accroissement de biens matériels.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le dix-huitième jour du mois d'avril, en la fête du Patronage de Saint-Joseph, l'an mil neuf cent vingt-deux.

† L.-N. Card. BÉGIN, arch. de Québec.

† PAUL-EUGÈNE, arch. de Séleucie, coadj. de Québec.

† MICHEL-THOMAS, évêque de Chicoutimi.

† FRANÇOIS-XAVIER, év. des Trois-Rivières.

† JOSEPH-ROMUALD, év. de Rimouski.

† F.-X., év. de Gaspé.

† J.-M., év. de Legio, vic. ap. du Golfe St-Laurent.

J.-E. BOURRET, V. G., administrateur de Nicolet.

Par mandement de Nos Seigneurs,

Jules LABERGE, ptre,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

No 12

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 5 décembre 1923.

I — L'Examen des jeunes prêtres.

II — La Musique religieuse.

III — L'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

IV — Les Vicaires forains.

V — Causes de canonisation.

VI — Sujets de sermon pour 1924.

Mon cher confrère,

Je désire attirer votre attention sur quelques sujets qui me paraissent intimement liés à la bonne administration de ce diocèse et au développement de nos oeuvres.

EXAMEN DES JEUNES PRÊTRES

Le système que nous suivons depuis une vingtaine d'années, pour les examens des jeunes prêtres, est-il satisfaisant? Ces examens ne sont-ils pas subis dans des conditions qui rendent la correction trop souvent inutile, sans fruits et sans sanction pratique pour le candidat. Sont-ils organisés de manière à assurer des études suffisamment prolongées et sérieuses? L'expérience permet de répondre sans hésiter à ces diverses questions.

La pensée de l'Eglise, sur cet important sujet, nous est clairement exprimée par les canons 130 et 2376.

« Expleto studiorum curriculo, sacerdotes omnes, etsi beneficium parochiale aut canonicale consecuti, nisi ab Ordinario loci ob justam causam fuerint exempti, examen singulis annis saltem per integrum triennium in diversis scientiarum disciplinis, antea opportune designatis, subeant secundum modum ab eodem Ordinario determinandum.

« Sacerdotes qui neque ab Ordinario dispensati neque legitimo impedimento detenti examen de quo in can. 130 facere renuerint, ab Ordinario congruis poenis ad illud cogantur ».

Je ne cite ce dernier canon qu'à titre de référence et pour être complet. Le bon esprit de nos jeunes prêtres n'a pas besoin de contraintes et se renouvelle sans cesse dans la grâce encore toute proche de leur ordination. Ils comprendront toutefois, à la lecture de ces textes, de quelle importance est, aux yeux de l'Eglise, leur attachement à l'étude. Au reste tous les prêtres, jeunes et vieux, doivent s'imposer par l'étendue et la sûreté de leurs con-

naissances, s'ils veulent remplir avec fruit et pour le plus grand honneur de l'Eglise, leur ministère d'enseignement. Ayons seulement sous les yeux la direction que donnait à ce propos saint Bernard

« Sunt qui scire volunt eo fine tantum ut sciant, et turpis curiositas est; sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi, et turpis vanitas et; et sunt item qui scire volunt ut scientiam suam vendant, et turpis quaestus est; sed sunt quoque qui scire volunt ut aedificent, et caritas est; et item qui scire volunt ut aedificentur, et prudentia est ». (In Cantic. sermo 36, n. 3).

Je crois qu'il y a lieu de revenir aux examens oraux, bien connus des anciens, et qui ont produit de meilleurs résultats que nos examens actuels. Nous reprendrons donc ce système dès l'année prochaine, c'est-à-dire en 1924, et nous consacrerons à cette besogne les mardis du mois de novembre. Ces examens se passeront à l'archevêché, devant un jury que je présiderai moi-même, et dureront au moins un quart d'heure. Ceux qui doivent s'y présenter recevront de la chancellerie un avis leur indiquant le jour et le moment. Nous partagerons entre les trois années d'examens les principaux traités du dogme et de la morale, et les questions les plus importantes des autres sciences ecclésiastiques : Ecriture Sainte, Droit canon, Histoire et Liturgie. En 1924 l'on devra préparer les traités *de Verbo Incarnato et Redemptore* et *de Pœnitentia*, et quelques parties du Code du Droit canonique. L'on trouvera à la fin de cette circulaire, les questions auxquelles les candidats devront être prêts à répondre.

Tous comprendront que j'attache le plus grand prix

à ces examens que je ne laisserai pas sans sanction. Je désire en particulier connaître les vrais travailleurs et les récompenser comme ils le méritent.

MUSIQUE D'ÉGLISE

Les instructions si précises de Pie X, de sainte mémoire, sur la musique sacrée sont encore présentes à tous les esprits. Je ne sais pas si l'habitude qui s'est introduite depuis deux ou trois ans, dans plusieurs églises de Montréal, le jour de Noël, est bien conforme à ces instructions. L'on y engage des orchestres, dix ou douze violons, sous prétexte que ces instruments ne sont employés qu'à soutenir les voix et que l'on demeure ainsi dans l'esprit des prescriptions pontificales. Cette interprétation est-elle justifiée par les textes? Dans le sixième paragraphe de son instruction, Pie X a fait insérer les deux articles suivants:

« ART. 19.—Est défendu à l'église l'usage du piano comme aussi celui des instruments bruyants ou fantaisistes, tels que le tambour, la grosse caisse, les cymbales, les sonnettes et leurs pareils.

« ART. 20.—Il est rigoureusement défendu à ce qu'on appelle « les bandes musicales » de jouer dans l'église; et seulement dans quelques cas spéciaux, avec le consentement préalable de l'ordinaire, il sera permis d'admettre un choix limité, judicieux et proportionné d'instruments à vent, pourvu que la composition et l'accompagnement à exécuter soient écrits en style grave, convenable et semblable en tout au style propre de l'orgue. »

Je dois avouer que j'ai cherché en vain dans le *Motu*

proprio une seule parole dont la pratique que je viens de signaler puisse s'autoriser. L'on se dit sans doute que Pie X, permettant dans ces cas spéciaux, les instruments à vent, a eu l'intention de permettre les instruments à cordes. Peut-être, et au surplus je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'il n'a pas jugé à propos de nous le dire. Et puisqu'il exige, dans ces cas spéciaux « le consentement préalable de l'Ordinaire », je tiens à déclarer que je n'ai jamais été prié d'accorder l'autorisation requise.

Je crois plus volontiers que nous sommes en présence d'un retour offensif des vieilles habitudes que Pie X a voulu faire disparaître. Il ne faut pas s'étonner de ces reprises qui sont périodiques et dans le courant de notre nature : seulement il faut veiller et ne pas leur laisser introduire des usages contraires aux lois. Il est en effet si naturel d'étendre toujours un peu plus les concessions que l'on obtient. Il ne s'agit d'abord que d'une occasion extraordinaire, ou de faire soutenir les voix par quelques instruments à corde. L'on prend même soin de choisir une musique qui s'adapte loyalement au caractère de nos offices. Et puis, peu à peu l'on se met à l'aise. Les occasions extraordinaires reviennent à date fixe ; l'on retient les services de véritables orchestres, à qui la simple fonction de soutenir les voix ne suffit bientôt plus ; de concert avec l'orgue, ils se permettent des préludes qui se prolongent pendant cinq ou dix minutes. Afin d'utiliser à leur plein rendement les ressources de ces nombreux instruments, l'on se relâche dans le choix de la musique,

et un beau dimanche, pendant l'offertoire d'une grand'-messe paroissiale, après avoir expédié prestement les paroles liturgiques, l'on fera chanter par une voix de femme, accompagnée par un violoncelle, l'une de ces pièces musicales qui sont un outrage au sentiment religieux.

Le chœur de la Sixtine qui chante admirablement une incomparable musique d'église vient précisément de nous démontrer que tous ces articles ne sont pas nécessaires pour donner à l'âme de fortes émotions religieuses et la porter à Dieu. Il faut admettre qu'une pareille perfection suppose une étude et des exercices qui ne sont guère accessibles aux chœurs de chant de nos paroisses, bien que plusieurs réussissent à nous donner cependant une musique remarquable. Mais c'est du même esprit que nous devons nous inspirer en ne laissant chanter dans nos églises que de la musique vraiment religieuse. Convenons aussi que l'orgue suffit pleinement et magnifiquement à sa besogne, sans qu'il soit nécessaire d'y rien ajouter. Nous gagnerons à cette réserve de ne pas éveiller dans l'âme de nos chrétiens des impressions qui leur rappellent peut-être des souvenirs trop profanes et trop étrangers au recueillement de nos églises. C'est à l'occasion de la fête de Noël que nous échangeons ces réflexions, et il faut éviter à tout prix que les innovations malheureuses lui enlèvent son caractère traditionnel. Infiniment touchante, elle ne doit provoquer qu'une émotion joyeuse et grave, conforme à sa liturgie, et que nos anciennes solennités, avec leurs cantiques, savent raviver et maintenir.

Je vous prie donc de donner à votre maître de chapelle les directions nécessaires. Afin de vous rendre cette tâche plus facile, je crois qu'il est préférable de défendre dans nos églises, l'usage d'un autre instrument que l'orgue.

PROPAGATION DE LA FOI

Vous vous souvenez que, dans une précédente circulaire, j'ai porté à votre connaissance l'érection canonique, dans ce diocèse, de l'Union missionnaire du clergé. Les privilèges considérables que lui a concédés Benoît XV, ses exhortations pressantes aussi bien que le zèle qui doit nous animer pour la diffusion de notre sainte foi vous ont poussé, j'en suis sûr, à vous enrôler dans cette pieuse confrérie. Il était naturel qu'avant de stimuler le zèle des fidèles en faveur de l'oeuvre de la Propagation de la foi, le Saint-Siège ait voulu s'assurer tout d'abord de nos propres dispositions. Et sur ce point Notre Saint-Père Pie XI pense et parle comme son prédécesseur. Il écrit dans le *Motu proprio* « *Romanorum Pontificum* »: « Et si cette association missionnaire d'une si heureuse opportunité et qui nous est chère autant qu'à Notre prédécesseur n'existe pas encore dans leur diocèse, ils se hâteront de l'y instituer ». Nous avons tenu à nous rendre à ce désir de Notre Saint-Père, et l'Union missionnaire est érigée parmi nous: il s'agit maintenant d'assurer son plein succès par notre active collaboration. Si vous n'en faisiez pas encore partie, laissez-moi espérer

que vous allez au plus tôt écrire à M. le chanoine Roch, le supérieur de notre séminaire des Missions, où a été fixé le siège de l'oeuvre.

Cette collaboration, Notre Saint-Père vous la demande encore en faveur de l'oeuvre de la Propagation de la Foi qu'il vient de réorganiser sur de nouvelles bases. Il est superflu que je vous rappelle le mandement de Mgr Lartigue, le premier évêque de Montréal, établissant dans son diocèse cette même oeuvre. Ce mandement est du 18 avril 1838, et l'organisation de Lyon qui a servi de modèle à la nôtre a été approuvée par Pie VII, le 15 mars 1832. Le rapprochement de ces deux dates nous est une preuve que le pieux évêque n'a pas tardé à donner libre cours à son esprit apostolique. Son oeuvre poursuivie et développée par ses successeurs a connu les plus grands succès et nous savons en quelle faveur elle était tenue par toutes nos familles chrétiennes. Par suite de quelles difficultés est-elle arrivée au déclin qui nous attriste? Il serait trop long de le rechercher en ce moment; je veux plutôt me consoler à la pensée que le *Motu proprio* du 3 mai 1922 va fournir à notre zèle l'heureuse occasion de reprendre sa vigueur et sa bienfaisante activité d'autrefois.

Je vous ai rappelé, au cours de la retraite pastorale, les directions essentielles du document pontifical. Qu'il me suffise de vous remettre en mémoire les points pratiques qui suivent et auxquels l'obéissance filiale que nous devons aux moindres désirs du Saint-Siège me fait un devoir de donner toute la valeur d'une ordonnance.

1. Chaque paroisse doit avoir sa section de l'oeuvre de la Propagation de la Foi.

2. Pour être membre de l'oeuvre, il suffit d'être catholique et de compter au moins douze années d'âge.

3. Il peut y avoir dans une paroisse autant de sections qu'il y a de fois dix personnes associées. Ces sections auront chacune un « chef de dizaine » qui dressera une liste des associés et devra se préoccuper de remplacer ceux qui manqueront par mort ou absence. Ces listes seront conservées dans les archives de la paroisse. La fonction principale des chefs de dizaine est de recueillir des aumônes en faveur de l'oeuvre.

4. Les associés devront réciter chaque jour un *Pater*, un *Ave* et l'invocation: Saint-François-Xavier, priez pour nous. Ils doivent verser un sou par semaine. Sont membres à perpétuité ceux qui versent en une seule fois la somme de quarante piastres.

5. Ces aumônes seront transmises par les chefs de dizaine chaque année, dans le cours de décembre, au directeur paroissial qui les fera parvenir sans retard au directeur diocésain.

6. Il est nécessaire que des directeurs paroissiaux et diocésain soient nommés. Je nomme, par les présentes, M. le chanoine Mousseau, directeur diocésain. Le directeur paroissial sera le curé, et s'il était trop absorbé par

d'autres soucis, il lui sera loisible de se faire remplacer par l'un de ses vicaires. M. l'abbé Lapierre, du séminaire des Missions, qui se dévoue avec succès depuis plus d'une année, à l'organisation de l'oeuvre, vous prêtera, si vous le désirez, ses bons offices.

Il y a déjà, dans nos paroisses, un bon nombre d'oeuvres de propagande, confréries ou revues, qui sollicitent par l'entremise de zélatrices la générosité des fidèles. Je vous prie de rappeler à vos paroissiens que ces oeuvres, bonnes en elles-mêmes, sont cependant des oeuvres secondaires quand on les compare à l'oeuvre capitale de la Propagation de la Foi. Nous devons être fixés sur ce point par l'invitation si importante du Saint-Siège, et son attitude doit diriger toute notre conduite.

Laissez-moi vous citer ce que Mgr Lartigue écrivait, en une pareille occasion, à son clergé :

« Nous sommes parfaitement convaincus que le succès de l'entreprise dépendra, après Dieu, du zèle du clergé ; ... partout il faudra que le pasteur marche à la tête de son troupeau pour suggérer les meilleurs moyens de parvenir au but de la société ».

Je veux ajouter avec lui : « Ce ne serait pas rendre justice à notre clergé, si nous ne comptions avec assurance sur sa coopération efficace dans une entreprise aussi nécessaire ».

VICAIRES FORAINS

Nous possédons depuis longtemps l'organisme dont le Droit canonique veut l'établissement dans tous les diocèses. (Can. 217, par. I). Le 9 mars 1877, Mgr Fabre écrivait à son clergé : « L'évêque préposé au gouvernement d'un diocèse est tenu, autant que possible, de s'assurer par lui-même de l'état des différentes églises qui y sont érigées. L'étendue de celui qui nous a été confié ne nous permettant pas de le parcourir tous les ans, nous devons nous décharger en partie, pour l'accomplissement de ce devoir, sur des prêtres sages et prudents qui nous feront un rapport fidèle et consciencieux ». Ce besoin devient de plus en plus pressant à mesure que notre diocèse se développe. Cet accroissement a rendu nécessaire une nouvelle répartition des vicariats forains; la liste en est annexée à la présente lettre.

Je demande instamment à Messieurs les vicaires forains de remplir avec zèle les fonctions qui leur sont confiées. Ils rendent à leur évêque un service pour lequel il leur garde une vive reconnaissance et qui assure la bonne administration du diocèse. Je leur demande en particulier la tenue des conférences ecclésiastiques; elles sont commandées par l'Eglise, (Can. 131, par. 1 et 3), et l'on doit y observer les règlements en usage depuis longtemps parmi nous.

Messieurs les vicaires forains trouveront dans le Code, (Can. 445, 446, 447, 448, 449, 450) la substance de leurs obligations. Pour leur venir en aide dans la visite qu'ils

doivent faire à leur vicariat, j'ai fait préparer un questionnaire qu'il leur sera facile de remplir et que je leur ferai parvenir sans retard. A ce propos, qu'ils me permettent de signaler à leur attention le canon 449 qui leur impose un rapport annuel à l'Ordinaire. Je compte recevoir ce rapport au mois de décembre de chaque année.

Mgr DE LAVAL

L'on organise, dans la province, une véritable croisade de prières afin d'obtenir du bon Dieu la béatification du premier évêque de Québec : le vénérable Mgr de Laval. Nous allons entrer de tout coeur dans ces intentions. J'ai depuis longtemps la pensée de demander des prières spéciales pour le succès des causes de canonisation qui intéressent le diocèse de Montréal. Personne n'ignore que nous sommes en instance auprès du Saint-Siège en faveur de la vénérable Marguerite Bourgeois et de Madame d'Youville. En nous unissant à nos frères de Québec, nous prierons également pour la glorification de ces pieuses et fidèles servantes de Montréal. L'on a souvent remarqué que si la France a vu, au cours du dernier siècle, plusieurs de ses enfants, arriver à l'honneur suprême de la canonisation, elle le doit sans doute et en premier lieu, à leurs héroïques vertus ; elle le doit aussi, pour une part certaine, aux prières ferventes dont elle n'a cessé d'entourer leur gloire. En conséquence, aux invocations qui suivent la bénédiction du Très Saint-Sacrement, l'on ajoutera la récitation d'un

Pater, d'un *Ave* et d'un *Gloria Patri*, avec l'invocation : Reine de tous les saints, priez pour nous.

Vous n'aurez aucune peine à faire comprendre à vos fidèles qu'il ne s'agit pas de décerner un culte public à ceux en faveur desquels nous prions ; nous demandons simplement à Dieu d'accorder par leur intercession des faveurs extraordinaires qui feront progresser la cause de leur canonisation.

Vous trouverez, enfin, dans les appendices annexés à cette lettre, les sujets de sermons pour l'année 1924.

Je vous prierais de lire au prône de la messe paroissiale les numéros 2, 3 et 5 de cette lettre.

Recevez, cher confrère, l'assurance de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
adm. apost.

QUÆSTIONES EXAMINIS PROPONUNTUR

DE VERBO INCARNATO ET REDEMPTORE: (Tanquerey, édit. 16a, 1919).

1. De unione hypostatica: notio, existentia, consectaria, nn. 936-1035.

2. De persona assumente: Sola persona Verbi assumpsit naturam humanam: 1054, 1055; de tempore et duratione hujus assumptionis, 1058-1059.

3. De mysterio Redemptionis: notio et necessitas. 1110-1118.

4. De satisfactione Christi: existentia, perfectio, universalitas, 1149-1154; 1155-1158.

5. De sacrificio Christi: 1174-1187.

6. De cultu sive humanitati Christi, sive ejus Sacratissimo Cordi debito: 1213-1225.

7. De Beatae Mariae Virginis dignitate, sanctitate: 1226-1255.

8. De cultu Beatae Mariae Virginis, sanctorum, reliquiarum et imaginum: 1259-1284.

DE PÆNITENTIA: PARS MORALIS (Tanquerey. edit. 7a, 1920).

1. De dotibus contritionis: 203-230.

2. De praecepto confessionis sive divino sive ecclesiastico. — De dotibus confessionis: 242-253.

3. De integritate confessionis: quaenam sit ejus materia necessaria, sufficiens et libera, insufficiens aut dubia, 254-267.

4. De integritate confessionis quoad speciem et numerum;quoad circumstantias peccatorum, 268-284.

5. De causis ab integritate materiali excusantibus, 295-311.

6. De examine conscientiae confessioni praemittendo, 312-318.

7. De confessionis iteratione et de confessione generali, 319-334.

8. De satisfactione sacramentali: notio, species, obligatio eam imponendi, 335-339.

9. De qualitatibus poenitentiae sacramentalis, 340-356.

10. De commutatione poenitentiae. — De ejus adimpletione, 257-371.

11. De jurisdictione ordinaria et delegata, 383-397.

12. De jurisdictione quam supplet Ecclesia, 398-405.

13. De jurisdictione quoad religiosas, 417-423.

14. De limitatione jurisdictionis seu de casuum reservatione, 425-450.

15. De obligatione interrogandi, docendi et monendi poenitentes, 467-478.

16. De obligatione disponendi pœnitentes; concedendi, negandi aut differendi absolutionem, 479-489.

17. De obligatione corrigendi defectus seu errores, 490-495.

18. De sigillo sacramentali, 496-515.

19. De officiis ministri in specie quoad pueros et rudes, 517-523.

20. De officiis ministri quoad occasionarios, 524-536.

21. De officiis ministri quoad consuetudinarios et recidivos, 537-547.

22. De officiis ministri quoad moribundos, 557-569.

23. De absolutione complicis, 570-582.

24. De sollicitatione ad turpia, 583-598.

De Juribus et privilegiis Clericorum :

Can. 118 usque ad Can. 144 inclusive;

Can. 196 usque ad Can. 217 inclusive;

Can. 451 usque ad Can. 478 inclusive.

VICARIATS FORAINS

Vicariat No. 1: Se compose des messieurs de Saint-Sulpice en ville et des prêtres séculiers qui sont employés au saint ministère auprès de ces messieurs.

Vicaire Forain: M. le Supérieur de S.-Sulpice

Vicariat No. 2: Comprend les paroisses de la Basilique, de Saint-Patrice, de Saint-Joseph, de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Saint-Irénée, de Saint-Antoine, de Sainte-Hélène, de Saint-Léon, de Saint-Thomas, de N.-D.-de-Grâce, de Saint-Augustin, de Saint-Ignace, de Sainte-Trinité des Polonais.

Vicaire Forain: Mgr Donnelly.

Vcariat No 3: Comprend les paroisses de Sainte-Brigide, de Saint-Pierre, du Sacré-Coeur, de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Marguerite-Marie, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, de Saint-Eusèbe, de N.-D.-du-Mont-Carmel, de Saint-Aloysius, de Saint-Anselme, de Sainte-Catherine, de Sainte-Marie-des-Polonais.

Vicaire Forain: M. Louis Boissonnault.

Vicariat No 4: Comprend les paroisses de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Louis-de-France, de Saint-Denis, de

Sainte-Agnès, du Saint-Enfant-Jésus, de l'Immaculée-Conception, de Saint-Stanislas, de Saint-Dominique, de Saint-Pierre-Claver.

Vicaire Forain: Mgr BÉLANGER.

Vicariat No 5: Comprend les paroisses de Saint-Edouard, de Saint-Jean-de-la-Croix, de Saint-Arsène, de N.-D.-du-Saint-Rosaire, de N.-D.della-Difesa, de Sainte-Cécile, de Saint-Etienne, de Saint-Ambroise, de Saint-Jean-Berchmans, de Saint-Vincent-Ferrier, de Saint-Marc.

Vicaire Forain: M. J.-A. FOUCHER.

Vicariat No 6: Comprend les paroisses de Saint-Viateur, de Sainte-Madeleine, de Saint-Georges, de Saint-Michel, de N.-D.-des-Neiges, de Saint-Paschal-Baylon, de Saint-Laurent, de N.-D.-des-Anges de Cartierville.

Vicaire Forain: M. C.-J. LACASSE.

Vicariat No 7: Comprend les paroisses de Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, de Saint-Clément, de Saint-Jean-Baptiste-de-LaSalle, de Saint-François-Solano, de Sainte-Philomène, de la Nativité d'Hochelaga, de Sainte-Jeanne-d'Arc, de Saint-Rédempteur.

Vicaire Forain: Mgr LEPAILLEUR.

Vicariat No 8: Comprend les paroisses de Bordeaux, de Saint-Alphonse d'Youville, de la Visitation du Sault-

au-Récollet, de Saint-Nicolas d'Ahuntsic, de Sainte-Gertrude de Montréal-Nord, de la desserte de Saint-Paul-de-la-Croix, de la Rivière-des-Prairies, de Saint-Bernardin- de-Sienne.

Vicaire Forain: M. J. Décary.

Vicariat No 9: Comprend les paroisses de Saint-François-d'Assise, de Saint-Enfant-Jésus de Pointe-aux-Trembles, de Saint-Octave, de Saint-Victor, de Saint-Bernard, de Sainte-Claire, de Saint-Jean-de-Dieu, de Saint-Herménégilde, de N.-D.-des-Victoires, de Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

Vicaire Forain: M. M. Beaudoin.

Vicariat No 10: Comprend les paroisses de Saint-Gabriel, de Saint-Charles, de Sainte-Anne, de N.-D.-des-Sept-Douleurs de Verdun, de Saint-Paul, de N.-D.-du-Perpétuel-Secours, de Sainte-Elizabeth, de Sainte-Clotilde, de Saint-Zotique, de N.-D.-de-la-Paix, de Saint-Willibrord.

Vicaire Forain: Mgr Richard.

Vicariat No 11: Comprend les paroisses des Saints-Anges de Lachine, de Saint-Pierre-aux-Liens, du Très-Saint-Sacrement, de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, de Sainte-Geneviève, de Sainte-Anne-de-Bellevue, de

Saint-Raphaël de l'Ile-Bizard, de la Présentation de Dorval, de Saint-Nazaire de Ville-Lasalle, de Sainte-Jeanne-de-Chantal de Strathmore.

Vicaire Forain: M. V. Thérien.

Vicariat No 12: Comprend les paroisses de Sainte Thérèse, de Saint-Louis de Terrebonne, de Sainte-Rose, de Saint-Martin. de Saint-Vincent-de-Paul, de Sainte-Dorothée, de Saint-François-de-Sales, de Saint-Eustache, de Saint-Elzéar, du Bon-Pasteur de Laval-des-Rapides, de Saint-Christophe de Pont-Viau.

Vicaire Forain: M. le Supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse.

Vicariat No 13: Comprend les paroisses de Saint-Augustin, de Sainte-Monique, de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique, de Saint-Canut, de Saint-Colomban, de Saint-Placide, de Saint-Hermas, de Saint-André, de Sainte-Anastasie et de Saint-Julien de Laehute.

Vicaire Forain: M. A. Boisseau.

Vicariat No 14: Comprend les paroisses de Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Sophie, de Saint-Hippolyte, de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de Sainte-Lucie, de Sainte-Adèle, de Saint-Joseph du Mont-Rolland, de Saint-Sauveur, de Saint-Jérôme, de Saint-Janvier.

Vicaire Forain: M. J.-M.-A. Brosseau.

Vicariat No 15: Comprend les paroisses de l'Assomption, de Saint-Sulpice, de la Purification de Repentigny, de Saint-Paul-l'Ermite, de Saint-Charles de Lachenaie, de Saint-Gérard-Majella, des Saints-Simon et Jude de Charlemagne.

Vicaire Forain: M. LE SUPÉRIEUR DE L'ASSOMPTION.

Vicariat No 16: Comprend les paroisses de la Trinité de Contrecoeur, de Sainte-Théodosie, de Saint-François-Xavier de Verchères, de Sainte-Julie, de Sainte-Anne de Varennes, de Saint-Amable.

Vicaire Forain: M. F.-A. BAILLARGÉ.

Vicariat No 17: Comprend les paroisses de la Sainte-Famille de Boucherville, de Saint-Antoine de Longueuil, de Saint-Lambert, de Saint-Joseph de Chambly, de Saint-Hubert, de Saint-Basile, de Saint-Bruno, de Saint-Georges, de Saint-Josaphat, de Saint-Maxime, de Saint-Coeur-de-Marie de Chambly-Canton, de N.-D. du S.-C. de Saint-Lambert-Annexe.

Vicaire Forain: M. J.-G. PAYETTE.

Vicariat No 18: Comprend les paroisses de la Nativité de Laprairie, de Saint-Philippe, de Saint-Isidore, de Saint-Constant, de Saint-François-Xavier de Caughnawaga, de Saint-Rémi, de Saint-Michel, de Saint-Edouard, de Saint-Patrice de Sherrington, de Saint-Mathieu.

Vicaire Forain: M. J.-A. MAJEAU.

Vicariat No 19: Comprend les paroisses de Saint-Jean, de N.-D.-Auxiliatrice, de Saint-Luc, de Sainte-Marguerite de l'Acadie, de Saint-Jacques-le-Mineur, de Saint Cyprien, de Saint-Blaise, de Saint-Paul-de-l'Ile-aux Noix, de Saint-Valentin, de Saint-Bernard de Lacolle, de N.-D.-du-Mont-Carmel.

Vicaire Forain: M. le Supérieur de Saint-Jean.

SUJETS DE SERMONS POUR 1924

LES SACREMENTS

(Des sacrements en général)

I — NATURE DES SACREMENTS

1. *Signe sensible.* — Matière éloignée, prochaine ; forme, union de l'une et de l'autre.

2. *Auteur.* — Jésus-Christ.

3. *Mode d'opération.* — Différence avec les sacrements de l'ancienne loi.

II — EFFETS DES SACREMENTS

1. *Grâce sanctifiante.* — Sacrement des morts, des vivants.

2. *Grâce sacramentelle.*

3. *Caractère.* — Nature : signe de la propriété de Jésus-Christ ; Obligations qu'il impose.

(Des sacrements en particulier)

III — LE BAPTÊME

1. *Nature.*—Matière ; forme ; ministre ordinaire, extraordinaire.

2. *Espèces.* — Baptême d'eau, de désir, de sang.

3. *Cérémonies.* — (Parains et marraines, etc . . .).

IV — LE BAPTÊME (*bis*)

1. *Nécessité.* — Pour les enfants et les adultes.

2. *Effets.* — Ce qu'il détruit ; ce qu'il laisse à tous : ignorance, concupiscence ; ce qu'il donne : grâce sanctifiante, vertus infuses.

3. *Obligations* qui résultent comme enfants de Dieu ; comme enfants de l'Eglise ; comme temple de l'Esprit-Saint.

V — LA CONFIRMATION

1. *Nature.*—Matière ; forme ; ministre ordinaire, extraordinaire.

2. *Effets.* — Saint-Esprit avec l'abondance de ses sept dons ; Grâce sacramentelle : rend parfait chrétiens et oblige à confesser Jésus-Christ ; caractère.

3. *Nécessité* et dispositions pour le recevoir.

VI — L'EUCHARISTIE

Présence réelle

1. *Promesse* de l'Eucharistie. (Saint-Jean, VI, 27).

2. *Institution,* (Saint Mathieu, XXV, 26).

3. *Croyance des apôtres,* (Saint Paul, I Cor., X, 16; XI, 27; *Tradition,* argument de prescription.

VII — L'EUCHARISTIE

Sacrifice

1. *Du sacrifice en général.* — Notion; fins; existence chez tous les peuples.

2. *Sacrifice de la croix.* — Victime, immolation, prêtre, offrande pour les quatre fins du sacrifice.

3. *Sacrifice de la messe.* — Existence; nature.

VIII — L'EUCHARISTIE

Communion

1. *Obligation de communier.*

2. *Dispositions requises* de l'âme et du corps.

3. *Effets.* — Elle nous incorpore à Jésus; augmente la vie de la grâce.

IX — LA PÉNITENCE

1. *Existence.* — Ecriture Sainte : promesse, institution ; tradition.

2. *Nature.* — Matière ; forme ; ministre.

3. *Effets.* — Remet les péchés mortels ; les péchés véniels ; donne la grâce seconde à l'âme qui possède la grâce sanctifiante.

X — LA PÉNITENCE (Parties du Sacrement)

La Contrition

1. *Nature* de la contrition : regarder le passé et le futur.

2. *Espèces.* — Parfaite ; imparfaite.

3. *Qualités et Nécessité.*

XI — LA PÉNITENCE

La Confession

1. *Existence.* — Ecriture Sainte ; Tradition.

2. *Avantages.* — Répond à un besoin du coeur humain ; bien des sociétés ; réparations ; restitutions.

3. *Qualités, et Nécessité* de droit divin, de droit ecclésiastique.

XII — LA PÉNITENCE

La Satisfaction

1. *Nature.*

2. *Nécessité.* — Vis-à-vis de Dieu; du prochain.

3. *Moyens.* — Satisfaction sacramentelle, extrasacramentelle.

XIII — L'EXTRÊME-ONCTION

1. *Nature.* — Matière; forme; institution; ministre.

2. *Existence.* — Ecriture Sainte (Saint-Jacques, V, 4); Tradition.

3. *Effets.* — Pour l'âme; *Primario,* sacrement des vivants; *Secundario,* sacrement des morts; détruit les restes du péché; pour le corps...

XIV — L'ORDRE

Consécration Sacerdotale

1. *Raisons de son institution.* — Union du sacrifice et du sacerdoce.

2. *Préparation.* — Vocation; Ordres précédant le sacerdoce.

3. *Ministre.* — Evêque qui est prêtre parfait dans la grandeur et le devoir.

XV — L'ORDRE

Le Prêtre

1. *Dignité du prêtre.* — Homme d'église : prière publique, sacrifice ; homme de Dieu : dispense les choses sacrées : vérité, grâce.

2. *Droits* par rapport à sa vocation (Oeuvre des séminaristes pauvres) ; par rapport à l'exercice de ses fonctions ; par rapport à sa subsistance.

XVI — LA VOCATION

1. *Obligation* de chercher sa vocaton.

2. *Moyens* à prendre pour connaître sa vocation.

3. *Devoirs* des parents à l'égard de la vocation de leurs enfants.

XVII — LES FRÉQUENTATIONS

1. Dangers des fréquentations : importance de se conformer aux règles de l'Eglise.

2. Règles de prudence à observer (Mandement de Mgr Bourget, vol. I, p, 228) : Insister sur les dangers des relations entre jeunes gens et jeunes filles en villégiature.

3. Devoirs des parents: de faire observer ces règles; d'éloigner les jeunes gens indignes ou non-catholiques; de préparer l'avenir de leurs enfants par de bonnes relations.

XVIII — LE MARIAGE

Unité et Indissolubilité

1. *Preuves.* — Ecriture Sainte: Dieu manifeste sa volonté dans l'union de nos premiers parents; Jésus-Christ restaure l'indissoluble unité du bien conjugal.

   Raison: Cette loi convient au véritable amour; elle est le ciment de la famille et l'honneur des sociétés humaines.

2. *Inconvénients* du divorce pour la famille, la société; il ne guérit pas les maux dont on veut rendre l'indissolubilité responsable.

XIX — LE MARIAGE

Législation

1. *La législation du mariage appartient à l'Eglise.* — Ce que peut l'autorité civile.

2. *Empêchements.* — Nature: espèces: prohibants, dirimants.

XX — MARIAGES MIXTES

1. *Horreur de l'Eglise* pour ces mariages, manifestée par ses enseignements. (Voir appendices XXII et XXIII du Concile de Montréal) ; par la difficulté avec laquelle elle accorde dispense ; en ne permettant aucune solennité, aucune cérémonie, lors de ces mariages.

2. *Graves dangers* de ces mariages pour la paix entre les époux ; pour la foi de la partie catholique et des enfants. Résultats déplorables de ces mariages d'après l'expérience.

3. *Devoirs des parents* de prévenir ces mariages. Relations de leurs enfants avec des non-catholiques.

MOTU PROPRIO

« ROMANORUM PONTIFICUM »

EN FAVEUR D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

PIE XI, PAPE

Il est de toute évidence que le plus grand souci des Pontifes romains doit se rapporter au salut éternel des âmes par l'extension du règne de Jésus-Christ à travers le monde, selon le commandement laissé à ses apôtres par le divin fondateur de l'Eglise: « Prêchez l'Evangile à toute créature [1] Allez, enseignez toutes les nations » [2].

Ni Pierre ni ses successeurs n'ont jamais failli à ce devoir; et c'est pour ce motif que, à l'époque où de vaillants et de habiles explorateurs découvrirent des régions inconnues par delà les mers et ouvrirent aux hommes apostoliques l'accès vers de nouveaux peuples, Notre illustre prédécesseur Grégoire XV, estimant avec sagesse, que, comme on le dit dans les Actes, « le premier devoir du Pasteur est de propager la foi chrétienne » fonda la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le but de cette

[1] Marc, XVI, 15.

[2] Matth., XXVIII, 19.

institution était de promouvoir, de la meilleure manière possible, l'oeuvre assurément immense de l'évangélisation des fidèles. Il appartient, en effet, à cette Congrégation, soit d'envoyer des missionnaires sur tous les continents et de les y répartir selon les besoins des lieux, soit encore d'apporter son aide morale et matérielle aux personnes et aux institutions, et, en un mot, d'accomplir tout ce que, pour subvenir aux nécessités des missions, le zèle apostolique et la multiple charité du Christ lui inspirent. Quand aux subsides matériels qui, tout en n'étant pas de premier ordre, sont néanmoins d'une grande importance pour le bien des missions catholiques, Nos prédécesseurs les accordèrent eux-mêmes jadis avec largesse.

De plus, les princes chrétiens, dirigés en cela, par la conviction que de nombreux avantages de toute sorte en résulteraient pour leur propre royaume, aidaient alors ces mêmes missions de leurs grandes libéralités. Mais maintenant, comme chacun le sait, le Saint-Siège se trouve dans des conditions pécuniaires tout autres, et il ne convient plus de compter beaucoup, pour poursuivre les buts de la sainte Eglise, sur les largesses des gouvernements.

Jamais peut-être, il est vrai, mouvement missionnaire plus intense ne s'est produit dans le peuple chrétien que celui provoqué récemment par l'encyclique *Maximum illud* qu'adressa, sur ce sujet, au monde catholique, Notre très regretté prédécesseur Benoît XV. Du moins fut-il accordé, par la bonté de Dieu, au meilleur et au plus zélé

des Pontifes, accablé par la grande guerre de tant de travaux et de souffrances, et consumé en quelque sorte par ses efforts pour la paix européenne, la consolation de prévoir à des signes certains que la prédication évangélique était sur le point d'obtenir en Afrique, en Asie et en Amérique, des succès de beaucoup plus considérables que par le passé.

Quant à Nous, qu'un même désir poursuit et anime, Nous estimons qu'il Nous appartient de veiller avec zèle à ce que toutes les sages prescriptions de Benoît XV soient pieusement observées, et à ce que tous nos missionnaires, manquant de subsides, les reçoivent en abondance. Il est vrai que, dans ce but, les Congrégations religieuses ont coutume de faire appel au peuple chrétien, chacune pour ses missions; mais le peuple, que meut l'amour de la foi, ou le zèle de la charité, ou quelque autre sentiment très louable, donne de lui-même et, dans plusieurs pays, avec générosité. Cependant, cette charité spontanée ne peut s'accommoder ni aux nécessaires de chaque mission, ni à une répartition juste et stable entre elles toutes.

C'est pourquoi, en dehors des collectes particulières des diverses missions, Nous tenons à juste titre, et suivant l'exemple de Nos prédécesseurs, à venir en aide à l'ensemble des missions catholiques, par la cotisation, pour ainsi dire, de l'univers catholique, de telle sorte que toutes les aumônes, même les moindres, données par chacun des fils de l'Eglise, dans tous les pays, soient réunies en un seul trésor uniquement destiné à soutenir les mis-

sions; et que tout cet argent confié à Notre libre disposition, ainsi qu'à la Sacré Congrégation de la Propagande, soit distribué à toutes les missions, selon les besoins de chacune, par des hommes choisis par Nous.

Or, tandis que Nous songions au moyen de réaliser ce projet, cette illustre institution lyonnaise de la Propagation de la Foi, fondée il y a un siècle par quelques hommes admirables de piété et de charité, s'est présentée à Nous fort à propos. Personne n'ignore les mérites éclatants de cette institution, qu'il faut compter parmi les plus belles et les plus glorieuses des oeuvres récentes de la France catholique. Qu'il est merveilleux, le nombre de ceux qui, réunis par ce nouveau lien de charité et venus de toutes les parties de la terre, ont aidé les missions catholiques par le secours de leurs aumônes et par le suffrage de leurs prières! C'est pourquoi Nos prédécesseurs ont encouragé cette oeuvre, dont Nous parlons, par les précieux privilèges et par les plus grandes faveurs de la bienveillance pontificale. Grégoire XVI, notamment, dans les Lettres apostoliques *Probe nostis* du 15 août 1840, et Léon XIII, dans son Encyclique *Sancta Dei civitas,* du 3 décembre 1880, l'ont recommandée par les paroles les plus louangeuses à tous les évêques et à tout le troupeau des fidèles. Pour Nous, il Nous plaît de louer ici l'un et l'autre des sièges de cette oeuvre: celui de Lyon et celui de Paris, pour leur prudence et surtout pour leur équité à secourir non seulement les missions que la très noble nation française a établies avec le zèle qu'elle a reçu de ses ancêtres pour garder et pro-

clamer la foi, mais encore les missions que d'autres nations, poussées par l'esprit de Jésus-Christ, ont fondées dans un esprit de sainte émulation.

Aussi, dans le but que Nous avons signalé, préférons-Nous, plutôt que de fonder une nouvelle institution, rendre mieux adaptée aux temps nouveaux, cette oeuvre de la propagation de la Foi, dont le siège serait transféré à Rome, capital de l'Eglise. Elle deviendrait ainsi, revêtue du prestige de Notre autorité, l'instrument pontifical de la concentration des aumônes des fidèles, destinées aux missions. Et Nous prenons cette décision d'autant plus volontiers que les directeurs de l'Oeuvre, tant à Lyon, qu'à Paris, en fils très dévoués de l'Eglise, Nous ont affirmé, dans une lettre de soumission, qu'ils poursuivraient, avec la meilleure volonté, la nouvelle direction que le Saint-Siège leur donnerait. En cela, ces hommes très distingués se sont montrés dignes et de leur foi catholique et de leur titre de Français.

Ils ont, en effet, prouvé que l'extension du règne de Jésus-Christ ici-bas était pour eux d'une telle importance qu'ils le faisaient passer, sans hésitation, avant toutes les autres préoccupations même les plus chères et les plus légitimes. Et Nous approuvons tellement cet esprit, qui ne leur est pas propre, à vrai dire, mais que partagent tous les catholiques de France, que nous le louons de toutes nos forces en face de l'Eglise.

C'est pourquoi, en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique, de Notre propre mouvement et en pleine connaissance de cause, Nous statuons et décrétons ce qui suit :

1. — Que l'oeuvre pie de la Propagation de la Foi reçoive une nouvelle organisation dont le siège sera désormais à Rome, auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande, afin d'y être l'instrument du Saint-Siège pour recueillir partout les générosités des fidèles et les répartir entre toutes les missions catholiques.

II. — A la tête de l'Oeuvre présidera un Conseil, que Nous choisirons Nous-même, par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation, dans le clergé des nations qui ont l'habitude d'apporter à l'Oeuvre les sommes les plus importantes.

III. — Que la France, qui a donné naissance à l'Oeuvre même dont il s'agit et qui a toujours travaillé de la façon la plus utile à répandre la foi chez les barbares, ait sa place au Conseil général par un certain droit de priorité.

IV. — Deux lois adjointes à cette lettre établissent les statuts de l'Oeuvre et ceux de son Conseil général.

V. — Que les Conseils centraux de chaque nation, ainsi qu'on les nomme, rédigent leurs propres statuts d'après les deux lois promulguées par Nous, et avec l'assentiment du Conseil général. Que si, en quelque endroit, ces conseils n'existaient pas, les évêques auront soin de les instituer le plus vite possible. Mais là où existe une organisation analogue, quoique nommée différemment, il leur appartiendra de la modifier, en sorte qu'elle puisse être amenée à cette Oeuvre. Pour obtenir

de bons résultats, il importe extrêmement, en effet, que, sur ce point, la plus grande uniformité règne partout, en dépit de la diversité des lieux. Et Nous, appuyé sur le patronage de Marie, Vierge immaculée, et des grands apôtres Pierre et Paul, et aussi de ce grand propagateur de la foi catholique, François-Xavier, céleste patron de cette Association, Nous avons déjà confiance que, par la volonté divine, et selon le grand souhait de Notre prédécesseur, l'œuvre même de la Propagation de la Foi, de même que les deux autres œuvres de la Sainte-Enfance et de Saint-Pierre Apôtre pour la formation du clergé indigène, œuvres que le Saint-Siège reconnaît comme siennes, recevront bientôt un heureux accroissement.

Et Nous tenons pour certain que les évêques et tous les autres prélats Nous aideront dans cette œuvre de tout leur zèle, chacun dans son Eglise, de ce même zèle qu'ils ont déjà montré en faveur de l'Association missionnaire du clergé, comme on l'appelle. Et si cette Association, d'une si heureuse opportunité et qui Nous est chère autant qu'à Notre prédécesseur, n'existe pas encore dans leur diocèse, ils se hâteront de l'y instituer.

Et maintenant, Nous ordonnons que toutes les choses statuées par Nous dans cette Lettre, soient tenues pour confirmées et ratifiées, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le troisième jour du mois de mai, en la fête de l'Invention de la Sainte Croix, de l'année 1922, la première de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.

No 13

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal.
le 25 janvier 1924.

I — Les danses.

II — Retraites pastorales.

III — Missionnaires colonisateurs.

Mon cher confrère,

S. E. le cardinal Archevêque de Québec vient d'adresser à ses fidèles une lettre pastorale dont personne ne conteste l'importance ni l'à-propos. De graves abus menacent l'intégrité traditionnelle de nos moeurs, et si ces abus devaient se prolonger, il est trop facile de prévoir que nos pratiques religieuses, l'esprit de nos familles, notre société elle-même, subiraient des atteintes profondes et mortelles-

Il est bien remarquable que ce document épiscopal ait recueilli une approbation aussi générale, et cette unanimité est significative. Il faut y voir une protestation de la conscience chrétienne ou simplement honnête. Des entraînements et des excès dont tous les bons esprits redoutent les conséquences, imposaient une réaction et faisaient désirer qu'une voix autorisée en marquât le point de départ. Voilà qui est fait, et il faut en bénir le ciel.

Je crois qu'il convient de mettre à profit ce retour de l'opinion vers le bon sens et la mesure, autant que vers une conception plus surnaturelle de la vie. Vous voudrez sans doute entretenir vos fidèles de ces questions qui intéressent si directement la morale. Vous le ferez, j'en suis sûr, avec la prudence, la modération, la solidité de doctrine qui assureront à votre prédication une efficacité particulière. De pareils sujets, nous le savons bien, se prêtent à des réquisitoires véhéments qui peuvent aisément dépasser notre pensée. Il faut craindre qu'une exagération toujours regrettable ne donne le change sur nos intentions et n'empêche de reconnaître les abus particuliers que nous visons. En enveloppant dans la même réprobation générale abus et usages légitimes, nous risquons de fournir à nos auditeurs l'occasion qu'ils cherchent de ne pas s'appliquer les vérités qu'ils entendent. Efforçons-nous plutôt d'éclairer, d'instruire, de convaincre. Nous obtiendrons plus sûrement, en provoquant ainsi la réflexion, l'amendement que nous désirons.

Au reste nous accomplissons l'une des fonctions essen-

tielles de notre charge pastorale. Il semble que l'esprit chrétien qui est encore si vif dans notre population, le sens de la responsabilité devraient nous dispenser de ces interventions qui peuvent paraître odieuses. J'appelle, pour ma part, de tous mes voeux le jour où les catholiques, conscients de leurs devoirs, n'auront plus besoin d'être poussés à l'observation des lois les plus élémentaires de la morale. Il faudrait que leurs convictions personnelles fussent assez fortes pour rendre, sinon superflu, du moins aussi rare que possible, le rappel des vérités les plus simples. Il faut compter cependant avec l'irréflexion, la tendance au plaisir, amorcée en tous sens par des occasions de plus en plus nombreuses, et qui ne se donne pas toujours le loisir d'examiner de bien près la valeur des amusements dont elle se nourrit. Et puis, il y a des chrétiens qui se permettent la fréquentation de tel théâtre ou cinéma dangereux, s'adonnent aux danses les plus osées, permettent à leurs enfants des amusements et les costumes les plus suspects, sous le prétexte spécieux que l'autorité ne l'a pas défendu. Pour toutes ces raisons, je crois nécessaire de rappeler quelques points trop oubliés de notre théologie morale.

* * *

Les raisons qui ont poussé Son Eminence à se prononcer si énergiquement n'ont pas qu'un intérêt local : elles existent tout aussi bien pour nous. Il est trop évident que, à certains égards, Montréal présente un spectacle

bien attristant. Il y a là un afflux de population très mêlée, un développement de richesse dans lesquels il est impossible de ne voir que du bien. L'on est plutôt frappé des dépenses injustifiées qui maintiennent la cherté de la vie, de la recherche désordonnée du plaisir, de la hardiesse et de l'indécence des modes, de l'affaiblissement de la vie de famille qui se répand au dehors au préjudice des joies saines et bienfaisantes du foyer.

Il serait injuste de croire qu'il n'y a que cela. Au-dessus, grâce à Dieu, il y a des vertus solides qui rétablissent l'équilibre. Le mal existe cependant, il est apparent, il est tapageur, il entraîne dans son tourbillon toutes les classes sociales. Les exemples tombés de haut ne sont pas perdus. Les riches se paient les grands hôtels : le peuple s'entasse dans les salles publiques et le nombre de ces salles grandit sans cesse, où, tous les soirs, filles et garçons dansent jusqu'aux petites heures. La mode lâche difficilement sa proie, et le luxe passe avec le plaisir d'une classe à l'autre, un peu gauchement sans doute, mais avec des dépenses qui grèvent d'une façon inquiétante le budget familial et qui sont habituellement hors de proportion avec les ressources.

Les mêmes accents attristés s'élèvent de partout. Les malheurs dont certains pays d'Europe ont été frappés n'y ont arrêté ni même ralenti la course aux plaisirs. Le souvenir des morts et le respect des ruines ont été impuissants à barrer la route à cette intempérance. L'on danse sur un volcan : mais l'on danse. Et ainsi va la vie.

Qu'y a-t-il au fond de ce phénomène ? L'on nous dit

que de tout temps après les guerres et les ravages des grands fléaux, l'on sent le besoin de s'étourdir et que les moeurs deviennent légères comme les robes. C'est une sorte de revanche de la vie contre la mort. Cette explication qui ne saurait être, il importe de le remarquer, une excuse, ne peut valoir chez nous. Il nous faut avouer que, seul, le vieil instinct du plaisir, de la vie facile, des folles mondanités nous entraîne.

Le document épiscopal qui nous inspire ces réflexions a porté condamnation contre les mauvais théâtres et les mauvais cinémas, les modes indécentes et les danses lascives. Il importe de remarquer, et il faut revenir fréquemment sur ce point, qu'aucune intervention ne se serait produite que tous ces abus restaient quand même condamnables. Pauvres consciences, en vérité, peu éclairées et incomplètement formées, que celles qui escomptent le silence de l'autorité pour justifier leurs coupables faiblesses! Est-ce que, antérieurement aux condamnations épiscopales et indépendamment d'elles, ces amusements et ces modes ne sont pas interdits par la conscience, par la morale naturelle et chrétienne. Notre intervention ne peut qu'ajouter une nouvelle raison de ne pas s'y compromettre. Et à supposer même qu'elle ne se fût pas produite, peut-on croire de bonne foi que le mal cesse d'être le mal et que la conscience n'y est pas intéressée?

* * *

De tous ces problèmes il en est un qui est plus ardem-

ment discuté : celui de la danse. L'on ne sera pas surpris que je lui consacre quelques explications plus étendues. Je ne veux l'aborder qu'avec le plus grand désir de faire du bien et, s'il y a lieu, de redresser les consciences. En y réfléchissant, je constate combien il est difficile de conduire cette tâche à terme : il y a tant d'intérêts ligués contre la vérité et qui s'emploient à brouiller à plaisir les questions les plus simples.

L'on se plaindra avec exagération que l'on ne peut plus s'amuser. L'on confondra avec obstination la danse avec les danses, tâchant de faire bénéficier celles-ci de la tolérance indulgente et de la signification équivoque dont jouit celle-là. Ou bien l'on interprètera au gré de ses passions les directions épiscopales. Ce qui est défendu, ce sont évidemment ces réunions de salles publiques où la vertu des jeunes gens est si exposée. Il ne peut être question de ces réunions de famille où tout se passe sous l'oeil des parents, comme si des danses mauvaises perdaient tout-à-coup leur caractère en passant de la salle publique au salon de famille.

Mettons en tout cela un peu de clarté. Il y a toujours lieu tout d'abord de rappeler le mot si connu de saint François de Sales : « Les danses et les bals sont choses indifférentes de leur nature, mais leur usage, tel qu'il est maintenant établi, est si déterminé au mal par toutes ses circonstances, qu'il porte de grands dangers pour l'âme . . . Je parle donc des bals comme les médecins parlent des champignons : les meilleurs, disent-ils, ne valent rien». N'allons pas nous récrier que saint François de

Sales s'est trompé sur la nature des champignons, qu'il y en a de bons, et peut-être en plus grand nombre qu'il ne le croit. Ce qui suffit à appuyer ses conclusions, c'est qu'il y a de mauvais champignons et que c'est à ceux-là que les bals ressemblent. Le saint docteur s'est moins préoccupé de parler en naturaliste qu'en directeur d'âmes qui veut agir sur les moeurs. Et certes, il a raison. C'est que la danse, en général, n'existe pas. Chose essentiellement concrète, vivante, elle est inséparable des circonstances de temps, de lieux, de personnes, de costumes, de modes où elle s'exécute. Ceci suffit à caractériser les danses modernes dont il est ici question, et qu'il est superflu de désigner autrement parce que tout le monde les connaît. Ceci nous permet aussi de poser très nettement le cas de conscience qu'il s'agit de résoudre.

J'emprunte quelques définitions à un livre qui a été copieusement cité depuis un an, et dans lequel l'auteur instruit une enquête sur les danses modernes. Parmi ses interlocuteurs il y a deux hommes d'Eglise, puis des romanciers, des médecins, des journalistes, des avocats, des hommes du monde, des professionnels de la danse, et il semble bien que quelques uns n'ont pas le bonheur d'être croyants.

Or, voici ce qu'ils nous disent: « Nous n'enseignerons pas telle danse en raison de ses rapports trop précis avec le gâtisme et la danse de Saint-Guy, et autres infirmités chroniques ou passagères dont l'humanité est, de nos jours, suffisamment pourvue ». (Académie des maîtres de danses).—Ces danses ont un caractère d'intimité plu-

tôt scandaleux. (Mgr Boudrillart). — « Elles ont réalisé dans la mesure du possible, leur destination première. Il semble que tout y ait été prévu pour favoriser une excitation. Les contacts prolongés du corps, qui étaient jadis une indécence, y sont intimes et continuels ». (Dr Pagès). — « Prenons-les pour ce qu'elles sont : des contacts et des attouchements. » (T. Martel). — « Elles impliquent des attitudes, des gestes, des tours qui éveillent des pensées et des émotions voluptueuses ; elles sont une insulte à la pudeur ». (Père Janvier). — « Leur inspiration originelle et authentique est nettement lascive ». « C'est la synthèse la plus hardie de la symphonie passionnelle ». (Vaugelin). — « Un moyen de jouissance sexuelle plus ou moins hypocrite. » (Dr A. Leclerc). — Ces danses spéciales, créées dans un but spécial, dans leur pays d'origine, ne peuvent être totalement libérées de leur tare première et plus ou moins elles sont appelées à revenir à leur destination première. » (P. Bourget). « Tout l'attrait de la danse impure se trouve, précisément, quoique l'on prétende, en ce que les mouvements et les balancements, les attitudes et les entrelacements, les figures et les symboles, ont pour but d'exciter la passion et de la soutenir ». (Mgr Floccard). Nous pouvons à bon droit conclure avec Benoît XV : « Nous ne parlons que de ces danses exotiques et barbares, récemment importées dans les cercles mondains, plus choquantes les unes que les autres : on ne saurait imaginer rien de plus propre à bannir tout reste de pudeur ».

Voilà, si je ne me trompe, des précisions que ne laissent

place à aucune ambiguité. Et je prie qu'on le remarque : il ne s'agit encore que de la nature même des danses modernes. Je ne dis rien pour le moment des perturbations profondes qu'elles produisent dans la santé physique et morale de ceux et de celles qui s'y livrent, aussi bien que dans l'intérieur des familles.

Le moins que l'on puisse affirmer de pareilles danses, c'est qu'elles constituent une occasion grave de péché. Nous savons assez que le péché se commet par le consentement délibéré à une pensée ou à une oeuvre frappée à l'avance d'immoralité par une loi quelconque. Il est également facile de se rendre compte du rôle capital que joue l'occasion dans le péché. L'homme pècherait-il jamais si dans son esprit, son imagination, ses sens, son corps, tout le monde extérieur dans lequel il vit, l'occasion ne le guettait pour lui suggérer le mal et l'y entraîner?

Or, les confidences que l'on recueille et les leçons de l'expérience créent une « présomption commune » et cette présomption est nettement défavorable aux danses modernes. Il faut convenir que l'oiseau n'est pas encore né qui pourrait traverser ce feu sans se brûler les ailes.

Il faut ajouter que ceux qui dansent seuls sont rares, que l'on est habituellement deux ou plusieurs à danser. Il s'en suit que ce problème des danses modernes déjà si compromettantes en elles-mêmes, se complique de la grave question de la coopération. Vous entendez bien ce que l'on veut ici signifier. « Coopérer, c'est proprement opérer conjointement avec quelqu'un ». (Littré). Or, cette association dans le mal peut se présenter sous diverses

formes. Votre voisin fait une oeuvre externe mauvaise: vous y prenez part, il est juste que vous partagiez également ses responsabilités. C'est la coopération proprement dite. Rien de plus clair. Ou bien, vous faites une oeuvre, vous posez un acte qui est pour votre prochain une occasion de péché. En soi, votre acte tient peut-être de moins près au péché, mais il en fournit tout de même et d'une manière certaine, l'occasion, et cette forme d'influence mauvaise s'appelle le scandale. Enfin votre qualité et vos fonctions vous font un devoir d'empêcher le mal: la loi de charité et de justice ajoute à cette obligation naturelle ses prescriptions impératives. Vous demeurez inerte: vous laissez faire. Cette forme de complicité s'appelle la tolérance du mal.

Je rappelle ces notions élémentaires parce qu'elles posent la question générale de nos relations de société. Cette question est la base de tout l'ordre social et elle est de première importance. Trop de chrétiens s'en vont par le monde, en répétant: Je dis tout ce que je pense, je fais tout ce qui me plaît, s'en scandalise qui voudra, je n'ai rien à y voir. Ce n'est pas la parole de la vérité ni celle de la sagesse. Car la vérité, c'est que «l'homme reste toute sa vie un mineur devant le devoir». (Montesquieu). Que nous le voulions ou non, dès lors que nous arrivons à l'âge de raison, le devoir nous saisit et nous maintient, jusqu'à notre dernier souffle, en face de nos responsabilités. Responsabilités personnelles, fixées par les dons de nature et de grâce que nous avons reçus. Responsabilités sociales: nous répondrons des autres

dans la mesure de l'influence que nous exerçons sur eux. Et ce n'est que simple justice, nous avons trop reçu de ceux qui nous ont précédés pour que nous nous désintéressions ainsi de ceux qui nous suivront.

Ces principes mettent dans sa vraie lumière le problème moral que nous étudions en ce moment. Qu'il y ait dans les danses telles qu'aujourd'hui l'on se les permet, danger de coopération formelle au péché du prochain, cela est de toute évidence. L'atmosphère que l'on respire est trop chargée de sensualité, les sollicitations sont trop pressantes et trop prolongées pour que les hardiesses ne se sentent pas encouragées et les faiblesses vouées par avance à la chute. Il n'est pas toujours nécessaire, pour être coupable, que l'on aille jusqu'à provoquer le péché du danseur avec une intention formellement mauvaise : il suffit que l'on y prenne part en connaissance et en pleine approbation. Or, personne n'ignore qu'il est rigoureusement défendu de s'exposer à ce danger prochain de coopération formelle au péché.

* * *

Alors même que la chasteté personnelle ne serait pas en cause, ce qui serait bien extraordinaire, il y a une autre loi qui intervient avec son caractère obligatoire en conscience, et c'est celle de la charité. Elle défend toute oeuvre à scandale qui peut être une occasion de ruine morale pour autrui. Or, la partie moralement saine de nos fidèles tient justement pour oeuvres à scandale les danses

dont nous parlons. Telles elles sont à cause des contacts intimes et prolongés qui ne peuvent engendrer que des pensées et des désirs mauvais. Telles elles sont à cause des familiarités scabreuses que les danseuses permettent à leurs danseurs, des abandons compromettants auxquels elles se laissent aller. Telles elles sont, et comment en pourrait-il être autrement, à cause des costumes indécents qu'y portent les danseuses.

Comment les danseuses pourraient-elles oublier d'autre part l'effet de leurs exemples sur les jeunes filles de leur âge et de leur milieu. Alors même qu'elles se pensent indemnes, peuvent-elles ignorer, en bonne foi, les désordres qui se commettent avant, pendant et après, à l'occasion de la danse, et comment osent-elles entraîner les autres par leurs exemples à frôler des dangers qu'elles savent mortels. Je sais qu'en cette matière de charité, il peut y avoir des raisons qui nous permettent de laisser le prochain abuser des occasions que, sans intention mauvaise, nous sommes amenés à lui offrir. Encore est-il que nous ne pouvons passer outre à la prévision du mauvais usage qu'il en fera sans un motif supérieur, d'une gravité proportionnée au scandale que nous causons. En face des scandales si certains et si graves que nous venons d'indiquer, quel est le motif que l'on peut produire qui serait une excuse? Il est d'évidence et de bon sens qu'il n'y en a pas.

C'est ici plutôt que prennent toute la valeur les considérations que nous faisions plus haut. Il n'est pas plus permis de tuer spirituellement son prochain qu'il n'est

permis de le tuer corporellemnt. La mode, l'entraînement, l'irréflexion ne peuvent rien changer à cette vérité morale de premier ordre.

Il est un dernier aspect de la coopération que je dois signaler: celui de la tolérance du mal. Ce vaste sujet pourrait nous entraîner très loin, je le restreins à la question qui nous occupe. Nous sommes ici, une fois encore, en présence de la loi de charité qui nous défend de nous tenir inertes en présence du mal que le prochain va commettre. Ce précepte regarde sans doute les danseurs qui, avertis de l'abus qui va être fait de leur personne et du péché qui se prépare, laissent faire. Ils ne provoquent pas; ils n'encouragent pas; mais ils n'empêchent ni n'arrêtent le mal. Il serait facile d'illustrer ce principe par des exemples dont l'expérience atteste le retour fréquent. Mais ce que nous venons de dire des occasions du péche personnel, du danger de coopération formelle, du scandale suffit à mettre en garde les danseurs eux-mêmes. Ce qu'il est sans doute plus à propos de signaler, c'est que ce précepte de charité que nous essayons d'analyser, s'impose avec une égale insistance aux parents.

Car il faut avouer avec une infinie tristesse, que des parents, des mères surtout, n'hésitent pas à pousser leurs filles dans ces dangers. Loin d'empêcher ou de prévenir le mal, elles le provoquent. L'on a tout dit sur la légèreté, l'inconscience des mères, qui, dans la course au mari, se croient tout permis. Les compromissions suspectes, les modes hardies, les fréquentations libres leur semblent l'acheminement nécessaire au résultat qu'elles désirent.

Elles sont les artisans les plus sûrs de la ruine spirituelle de leurs enfants, quand elles ne ruinent pas du même coup leur avenir temporel. N'est-ce pas un fait d'expérience qu'un homme qui veut fonder un foyer en confie rarement l'honneur à une jeune fille compromise dans la promiscuité des danses modernes. En général, il ne se marie pas pour danser et il n'a que faire à cet égard des aptitudes d'une jeune fille. Mais il a faim et soif de sécurité, et il sent bien, au moment où se pose pour lui la question capitale d'un établissement, qu'il ne peut être rassuré que par l'esprit chrétien, la délicatesse de conscience et de mœurs de celle à laquelle il donnera la garde de ses plus chers intérêts.

Aussi pressante est pour les parents l'obligation d'empêcher le mal que commettent et auquel s'exposent leurs enfants. Ce devoir fait partie de l'éducation que, en stricte justice, ils doivent leur donner. La théorie que l'homme nait bon et que la société le rend mauvais, est fausse. L'enfant a besoin d'être instruit sans doute; il a surtout besoin d'être redressé. C'est ce que l'on veut signaler quand l'on parle «d'élever un enfant», et ce mot possède un sens dont tout le monde comprend la profondeur et la noblesse. Elever l'enfant au-dessus de ses instincts, l'initier à l'ordre voulu de Dieu et que, toute sa vie il devra respecter, c'est l'incomparable labeur des parents. Il est naturel que l'enfant n'aime pas le joug et essaie de le secouer. L'âge et l'inexpérience lui font entrevoir l'indépendance comme le bien suprême. L'un des plus grands bienfaits cependant dont il puisse être l'ob-

jet, c'est celui de grandir dans le respect de la discipline, de toutes les disciplines. Sens chrétien, intelligence, volonté, rien ne se cultive sans ordre et sans effort, et la tâche délicate qui revient aux parents consiste à maintenir avec tact et fermeté le respect de cette vérité nécessaire. La paix, la sécurité de leur foyer, le bonheur des enfants sont à ce prix.

L'on entend souvent répéter que trop de parents abdiquent leur autorité aux mains de leurs enfants. Ce sont les enfants qui organisent aujourd'hui sans contrôle leur vie extérieure. Les garçons sont jaloux de leur indépendance; les filles ne le sont pas moins. Elles prennent plaisir à porter les costumes les plus provoquants, à rentrer seules avec un jeune homme à 2 ou 3 heures du matin. Elles dissipent et gaspillent en pure perte les trésors de leur première éducation. Beaucoup ont consacré les meilleures années de leur vie à s'instruire et à se préparer, par une éducation soignée, aux charges que la vie nous impose à tous. A les voir se donner au surmenage inutile des plaisirs, le dirait-on? Et quand l'on considère que « si les hommes font les lois, ce sont les femmes qui font les moeurs » (Montaigne), l'on ne peut penser sans inquiétude à ce que l'avenir nous réserve.

Il est temps que les parents reprennent l'exercice de leur autorité, dans la pleine conscience de leurs devoirs, qu'ils fassent rentrer dans les limites imposées par le bon sens et l'esprit chrétien, les sorties, les fréquentations, les costumes de leurs enfants, qu'ils leur apprennent le respect et le culte des fortes traditions familiales.

* * *

Enfin, ces abus ont une conséquence dont je veux dire un mot, et c'est par là que je termine. Il s'agit des suites qu'ils ne manquent pas de produire jusque dans le domaine économique. Il est hors de doute que la vie chère tient en partie à l'abus des dépenses somptuaires. Il n'y a pas assez de bras pour les industries nourricières : il y en a trop pour les objets de luxe. Et quand l'on se rend compte que la journée de travail a diminué dans une proportion notable, il n'est pas étonnant que le prix des choses ait tendance, sinon à monter, du moins à se maintenir. Ils sont dans l'erreur ceux qui pensent que ces dépenses exagérées font marcher le commerce. « Grâce à la mode, disait quelqu'un, nous faisons vivre des milliers de travailleurs ». « Il vaudrait mieux, lui fut-il répondu, faire travailler des milliers de viveurs ». Et c'est une réponse qui a sa valeur. L'on peut dire aussi que le pays ne gagne ni moralement ni économiquement à gaspiller ses ressources dans des dépenses qui excèdent ce qui est indispensable à un minimum d'aisance.

Il faut accepter l'évidence : la guerre et les révolutions qui l'ont suivie ont englouti d'immenses richesses, une large partie du capital du monde. Pour échapper aux effets de cet appauvrissement général, il a été de mode, il y a quelques années, de nous dire sur tous les tons : Produire, il faut produire. Le remède est ailleurs, et il est d'ordre moral.

« Le progrès de la richesse, disait Le Play, engendre la corruption s'il n'a pas pour contrepoids une pratique plus assidue des lois morales. Une application trop assidue aux intérêts matériels est une source certaine de décadence. Un peuple grandit moins en perfectionnant la production des objets nécessaires à ses besoins qu'en s'appliquant à contenir ses appétits et à pratiquer le bien. Les développements de l'activité physique sont toujours bornés par l'étendue du sol, par la force des bras, par la quantité des matières à ouvrer; tandis que les ressources des facultés de l'homme sont véritablement sans limites. »

Il ne suffit donc pas de produire, il faut économiser, réduire son train de vie et ses dépenses, pratiquer en un mot une vieille vertu chrétienne trop négligée, et qui s'appelle la mortification. Le ministre des finances d'un grand Etat d'Europe disait récemment: » Ce qu'il nous faudrait pour mettre nos finances d'aplomb, c'est un François d'Assise ». Il ne prétendait pas à coup sûr que François d'Assise ait été un financier — et l'héroïque «Poverello » eut été bien en peine d'établir le budget d'une grande administration Mais il vivait de peu et il était mortifié: ce qui suffit à résoudre les situations financières les plus compliquées. Et en associant à son esprit et à sa vie une multitude de frères, il a contribué à résoudre les problèmes sociaux les plus graves de son temps. C'est la pratique du même esprit qui nous rendrait à la vie normale et saine: le plus tôt nous en conviendrons, le mieux ce sera pour nous, pour nos familles, pour notre pays.

Que Deu me fasse entendre de tous nos fidèles. Je sais que je puis compter sur l'appui des éléments sains de

notre population. Déjà des sociétés de bienfaisance, comme l'Union Nationale Française, les Chevaliers de Colomb, les Forestiers Indépendants ont renoncé à leurs bals traditionnels. Je veux les féliciter et les remercier publiquement. Il faudrait maintenant que tous les chrétiens sincères mettent également un frein aux mondanités excessives, à cette course qui entraîne notre jeunesse vers les plaisirs dangereux. Je ne puis pas supposer qu'ils ne soient attachés à leurs enfants et qu'ils ne soient soucieux d'entourer leur fragile vertu des protections nécessaires. Ce faisant, ils auront bien mérité de l'Eglise et de notre pays.

Je vous prie de lire cette lettre à vos fidèles et, au besoin de la commenter.

* * *

Je profite de l'occasion pour réparer une erreur que j'ai commise. L'ordo annonce que la première retraite pastorale commencera le 3 août ; j'aurais dû indiquer la date du 10 août. Diverses raisons que vous connaissez bien nous font retarder aussi tard que possible l'ouverture de nos retraites pastorales, de telle sorte cependant que nous soyons pas exposés à inclure dans la seconde retraite, le premier vendredi de septembre. Cette année, nous avons tout le temps nécessaire, puisque la seconde retraite peut se terminer le 29. Je vous prie, en conséquence, de prendre note que nos retraites commenceront le 10 et le 24 août.

* * *

Il s'est tenu à Montréal, les 17 et 18 janvier, un congrès des Missionnaires colonisateurs auquel assistaient une dizaine d'évêques venus de la Province de Québec, de l'Ouest et des provinces maritimes.

C'est à la demande du gouvernement fédéral que ces missionnaires se sont mis à l'oeuvre, et leur travail veut atteindre un double but : empêcher l'exode vers les Etats-Unis en dirigeant vers des centres canadiens de colonisation le surplus de nos vieilles paroisses; rapatrier les Canadiens des Etats-Unis.

Au cours du congrès, ils nous ont donné, avec preuves à l'appui, le résultat de leurs démarches. Il est facile de se rendre compte que leur tâche est par moments vraiment ardue, mais les résultats sont extrêmement encourageants. Je ne pense pas qu'au cours de notre histoire où ces crises d'émigration reviennent périodiquement, l'on ait réussi à mettre sur pied une organisation mieux concertée et plus efficace.

Je tiens à vous dire que l'un des meilleurs moyens d'actions dont ils disposent, est la sympathie des curés. Si nos confrères de la campagne s'aperçoivent que leurs paroissiens ont la tentation de les quitter, qu'ils s'adressent à M. l'abbé Ouellette, (353 ouest, Craig, Montréal, téléphone : Main 3199). Il se fera un plaisir de leur venir en aide et de leur envoyer, s'il y a lieu, l'un de ses missionnaires.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments religieusement dévoués en N.-S.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
adm. apost.

No 14

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES

POUR L'ANNÉE 1923

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

ÎLE DE MONTRÉAL

PAROISSES ET CHAPELLES

La Basilique

Quêtes $555.06

La Présentation (Dorval)

Quêtes 23.14

La Visitation (Sault-au-Récollet)

Quêtes 69.52

Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie)

Quêtes 101.66

Notre-Dame-de-Grâce

Quêtes 92.00

Congrégation des hommes..... 10.00

Dames de Sainte-Anne.....	10.00	
Enfants de Marie.....	5.00	117.00
Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)		
Quêtes	19.25	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne.....	1.00	
Enfants de Marie.....	1.00	26.25
Notre-Dame-des-Neiges		
Quêtes		53.43
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun)		
Quêtes	142.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	5.00	172.00
Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal)		
Quêtes		22.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil		
Collectes et Fabrique.....	100.00	
Confrérie du Rosaire.....	5.00	105.00
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray)		
Quêtes		93.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel		
Quêtes		10.00
Notre-Dame-de-la-Défense		
Quêtes		8.15

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Quêtes	80.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ecole Sainte-Croix	2.23	92.23

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Hochelaga)

Quêtes		165.00

Notre-Dame-de-la-Paix

Quêtes	39.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	48.00

Sacré-Coeur

Quêtes	132.40	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégation des hommes	5.00	147.40

Sainte-Agnès

Quêtes		68.39

Saint-Alphonse

Quêtes		49.00

Saint-Ambroise

Quêtes		14.50

Saints-Anges (Lachine)

Quêtes		158.00

Sainte-Anne

Quêtes	185.13	
Fabrique	50.00	235.13

Sainte-Anne-de-Bellevue

Quêtes	59.00	
Fabrique	10.00	
Congrégations	5.00	74.00

Saint-Anselme

Quêtes		75.25

Saint-Antoine

Quêtes		100.00

Saint-Arsène

Quêtes		44.50

Saint-Augustin-de-Cantorbéry

Quêtes		40.19

Saint-Bernard

Quêtes		5.95

Saint-Bernardin

Quêtes		5.20

Sainte-Brigide

Quêtes	200.00	
Fabrique	50.00	

Oeuvres paroissiales.....	45.00	
Dames de Sainte-Anne.....	10.00	
Enfants de Marie.....	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur.....	10.00	
Congrégation des jeunes gens..	10.00	
La Saint-Vincent-de-Paul	5.00	
A. C. J. C.....	5.00	
Divers	5.00	350.00
Saint-Casimir (Lithuaniens)		
Quêtes		30.00
Sainte-Catherine		
Quêtes	88.20	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie.....	5.00	98.20
Sainte-Cécile		
Quêtes		17.50
Saint-Charles		
Quêtes		104.00
Sainte-Claire (Tétraultville)		
Quêtes		9.50
Saint-Clément (Viauville)		
Quêtes	107.35	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne.....	5.00	
Enfants de Marie.....	5.00	122.35

Sainte-Clotilde

Quêtes		70.44

Sainte-Cunégonde

Quêtes		57.00

Saint-Denis

Quêtes	75.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	20.00	120.00

Saint-Dominique

Quêtes		

Saint-Edouard

Quêtes		184.00

Sainte-Elizabeth-du-Portugal

Quêtes		81.25

Saint-Enfant-Jésus (Montréal)

Quêtes	136.20	
Fabrique	10.00	
Tiers-Ordre	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	161.20

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles)

Quêtes	20.98	
Fabrique	10.00	

Dames de Sainte-Anne.....	5.00	
Enfants de Marie.....	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur.....	5.00	42.95
Saint-Etienne		
Quêtes	76.00	
Fabrique	15.00	
Congrégations	10.00	101.00
Saint-Eusèbe		
Quêtes		42.35
Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe)		
Quêtes		72.00
Saint-François-Solano		
Quêtes	22.04	
Congrégations	3.00	25.04
Saint-Gabriel		
Quêtes		106.48
Sainte-Geneviève		
Quêtes		19.93
Saint-Georges (Montréal)		
Quêtes		105.64
Sainte-Gertrude (Montréal-Nord)		
Quêtes		32.00

Sainte-Hélène

Quêtes		29.75

Saint-Henri

Quêtes	143.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégations des hommes et jeunes gens	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	213.00

Saint-Herménégilde

Quêtes		6.05

Saint-Ignace-de-Loyola

Quêtes		21.23

Immaculée-Conception

Quêtes	310.14	
Hommes	10.00	
Jeunes gens	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Groupe Pie X A. C. J. C.	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	
Zélatrices du Sacré-Coeur	6.00	
Servants de messes	2.00	378.14

Saint-Irénée

Quêtes		46.65

Saint-Jacques

Quêtes	130.00	
Hommes	31.50	
Bonne mort	5.00	
Jeunes gens	14.00	180.50

Saint-Jean-Baptiste

Quêtes		98.02

Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

Quêtes	40.92	
Fabrique	10.00	50.92

Saint-Jean-Berchmans

Quêtes	107.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	127.00

Saint-Jean-de-la-Croix

Quêtes		96.68

Sainte-Jeanne-d'Arc

Quêtes		55.00

Saint-Joachim (Pointe-Claire)

Quêtes		61.74

Saint-Joseph (rue Richmond)

Quêtes		51.15

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)

Quêtes		15.01

Saint-Joseph (Bordeaux)

Quêtes		31.29

Saint-Laurent

Quêtes	301.00	
Fabrique	20.00	
Tiers-Ordre	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	336.00

Saint-Léon (Westmount)

Quêtes		182.05

Saint-Léonard-de-Port-Maurice

Quêtes		7.32

Saint-Louis-de-France

Quêtes		125.94

Saint-Louis-de-Gonzague

Quêtes		31.40

Sainte-Madeleine

Quêtes		72.00

Saint-Marc

Quêtes		20.00

Sainte-Marguerite-Marie

Quêtes		41.00

Saint-Michel

Quêtes		140.00

Saint-Nicolas (Ahuntsic)

Quêtes	22.80	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	32.80

Saint-Octave (Montréal-Est)

Quêtes		14.00

Saint-Pascal-Baylon

Quêtes		6.00

Saint-Patrice

Quêtes		314.77

Saint-Paul

Quêtes	69.25	
Fabrique	10.00	
Hommes	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	94.25

Sainte-Philomène

Quêtes	70.49	
Fabrique	1.00	
Hommes	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Union de prières	7.00	
Jeunes gens	1.00	85.49

Saint--Pierre

Quêtes		107.73

Saint-Pierre-aux-Liens

Quêtes	49.50	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	5.00	64.50

Saint-Pierre-Claver

Quêtes		110.00

Saint-Rédempteur

Quêtes		23.00

Saint-Stanislas-de-Kostka

Quêtes	200.55	
Fabrique	10.00	
Congrégations	15.00	225.55

Saint-Thomas-d'Aquin

Quêtes		21.90

Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve)

Quêtes	100.84	
Fabrique	10.00	
Congrégations	30.00	140.84

Très-Saint-Sacrement (Parc-Dominion)

Quêtes	47.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	56.00

Saint-Viateur (Outremont)

Quêtes	241.08	
Fabrique	20.00	261.08

Saint-Victor

Quêtes	27.00

Saint-Vincent-de-Paul

Quêtes	87.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	30.00	142 00

Saint-Vincent-Ferrier

Quêtes	8 29

Saint-Willibrord

Quêtes	32.00

Saint-Zotique

Quêtes	196.00	
Fabrique	20.00	
Dames de SainteAnne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Cercle paroissial	5.00	241.00

Le Gésu

Quêtes	175.34

Pères du Saint-Sacrement

Quêtes	222.00

Institution des Sourdes-Muettes

Quêtes	28.00

Chapelle du Bon-Pasteur

Quêtes	14.30

Chapelle de l'Hôtel-Dieu

Quêtes	25.00

Chapelle des Soeurs de Marie-Réparatrice

Quêtes	24.00

CAMPAGNE (RIVE-NORD)

L'Annonciation (Oka)

Quêtes	8.00	
Fabrique et congrégations	5.00	13.00

L'Assomption

Quêtes	43.00	
Union de prières	5.00	
Enfants de Marie	5.00	53.00

La Purification (Repentigny

Quêtes		

Sainte-Adèle

Quêtes		5.00

Sainte-Anastasie (Lachute)

Quêtes		18.00

Sainte-Anne-des-Plaines

Quêtes		24.50

Saint-André (Argenteuil)

Quêtes		6.45

Saint-Augustin

Quêtes	10.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	16.00

Saint-Benoît

Quêtes 11.55

Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)

Quêtes 6.25

Saint-Canut

Quêtes 7.30

Saint-Charles (Lachenaie)

Quêtes 3.00

Saint-Christophe (Pont-Viau)

Quêtes 5.39

Saint-Colomban

Quêtes 2.50

Sainte-Dorothée

Quêtes 3.15

Saint-Elzéar

Quêtes 5.50

Saint-Eustache

Quêtes 6.56

Saint-François-de-Sales

Quêtes 6.80

Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)

Quêtes 3.82

Saint-Hermas

Quêtes	5.75	
Fabrique	12.00	17.75

Saint-Hippolyte

Quêtes		3.84

Saint-Janvier

Quêtes		13.35

Sainte-Jeanne-de-Chantal (Valois)

Quêtes		16.00

Saint-Jérôme

Quêtes	77.06	
Fabrique	20.00	
Congrégations	15.00	112.06

Saint-Joseph-du-Lac

Quêtes	3.85	
Fabrique	1.00	
Congrégations	3.00	7.85

Saint-Joseph (Mont-Rolland)

Quêtes		11.50

Saint-Julien (Lachute)

Quêtes		23.00

Saint-Louis (Terrebonne)

Quêtes	40.00	
Fabrique	25.00	65.00

Sainte-Lucie

Quêtes		7.00

Sainte-Marguerite (Lac Masson)

Quêtes		14.22

Saint-Martin

Quêtes	22.00	
Congrégations	10.00	32.00

Sainte-Monique

Quêtes	6.90	
Fabrique	1.00	7.90

Saint-Paul-l'Ermite

Quêtes		9.93

Saint-Placide.

Quêtes		4.71

Saint-Raphaël (Ile-Bizard)

Quêtes		14.40

Sainte-Rose

Quêtes		26.00

Saint-Sauveur

Quêtes		11.25

Sainte-Scholastique

Quêtes	20.20	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	35.20

Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)

Quêtes		22.06

Sainte-Sophie

Quêtes		8.12

Saint-Sulpice

Quêtes		6.35

Sainte-Thérèse

Quêtes	57.00	
Fabrique	20.00	
Congrégations	20.00	97.00

Saint-Vincent-de-Paul (Laval)

Quêtes	38.15	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	3.00	
Enfants de Marie	2.00	48.15

CAMPAGNE (RIVE-SUD)

La Nativité-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (Laprairie)

Quêtes		20.85

Notre-Dame-Auxiliatrice (Saint-Jean)

Quêtes		16.42

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)

Quêtes		24.65

Saint-Amable

Quêtes		3.05

Sainte-Anne (Varennes)

Quêtes		15.30

Saint-Antoine (Longueuil)

Quêtes	68.14	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	10.00	
Tiers-Ordre	3.00	91.14

Saint-Basile-le-Grand

Quêtes		7.94

Saint-Bernard (Lacolle-Sud)

Quêtes		3.00

Saint-Blaise

Quêtes		3.80

Saint-Bruno

Quêtes		11.15

Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)

Quêtes		6.73

Saint-Constant		
Quêtes	20.00	
Fabrique	4.00	
Dames de Sainte-Anne	4.00	
Tiers-Ordre	4.00	
Ligue du Sacré-Coeur	4.00	36.00
Saint-Cyprien (Napierville)		
Quêtes	22.91	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne	2.50	
Enfants de Marie	2.50	42.91
Saint-Edouard		
Quêtes		5.50
Sainte-Famille (Boucherville)		
Quêtes		42.91
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)		
Quêtes		12.65
Saint-François-Xavier (Verchères)		
Quêtes		16.61
Saint-Georges (Montréal-Sud)		
Quêtes		5.00
Saint-Hubert		
Quêtes	9.50	
Fabrique	5.00	
Congrégations	2.00	16.50

Saint-Isidore

Quêtes	11.35	
Fabrique	7.00	
Congrégations	28.00	46.35

Saint-Jacques-le-Mineur

Quêtes	4.53

Saint-Jean

Quêtes	95.00

Saint-Josaphat

Quêtes	5.04

Saint-Joseph (Chambly-Bassin)

Quêtes	12.00

Sainte-Julie

Quêtes	7.84	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	9.84

Saint-Lambert

Quêtes	63.41

Saint-Luc

Quêtes	3.70

Sainte-Marguerite (L'Acadie)

Quêtes	5.43

Saint-Maxime

Quêtes	9.50

Saint-Michel (Napierville)		
Quêtes		15.50
Saint-Patrice (Sherrington)		
Quêtes		2.05
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)		
Quêtes		4.85
Saint-Philippe		
Quêtes	16.60	
Fabrique	5.00	21.60
Saint-Rémi		
Quêtes	51.35	
Fabrique	10.00	
Congrégations	15.00	76.35
Sainte-Théodosie		
Quêtes	5.85	
Ligue du Sacré-Coeur	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	
Tiers-Ordre	10.00	12.85
Sainte-Trinité (Contrecoeur)		
Quêtes	21.26	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	2.00	35.26
Saint-Valentin		
Quêtes		3.80

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$200.00
Clergé séculier	908.75
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Clercs Saint-Viateur	25.00
Oratoire Saint-Joseph	25.00
Frères de l'Instruction chrétienne	75.00
Frères de la Charité, Asile Saint-Benoit	50.00
Frères de Saint-Gabriel	20.00
Congrégation Notre-Dame	175.00
Hôtel-Dieu	25.00
Semaine religieuse	25.00
Soeurs de Ste-Anne (pensionnat et communauté)	68.45
Soeurs de Sainte-Croix	100.00
Soeurs de la Providence	100.00
Soeurs de Miséricorde	50.00
Soeurs du Bon-Pasteur	35.00
Soeurs de la Sainte-Famille	30.00
Soeurs de l'Espérance	13.00
Soeurs Grises	100.00
Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie	100.00
Petites Filles de Saint-Joseph	50.00
Tiers-Ordre Franciscain	375.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Séminaire de théologie	$75.66
Collège Sainte-Marie	60.00
Collège de Saint-Jean	16.01
Ecole du Plateau	12.00
Académie Viger	4.50
Séminaire de Philosophie	10.25
Collège de Saint-Laurent (C.S.C.)	25.00
Académie Garneau	26.00
Académie Saint-Stanislas	15.00

Frères des Ecoles Chrétiennes

Académie de Lasalle	15.00
Académie Sainte-Brigide	40.00
Académie Piché	15.50
Académie Saint-Joseph	10.00
Collège Saint-Paul (Varennes)	5.00
Collège de Longueuil	20.00
Collège de Saint-Jérôme	25.00
Ecole de Viauville	10.00
Ecole Saint-Charles	15.00
Ecole Sainte-Cunégonde	20.00
Ecole Saint-Edouard	16.45
Ecole Saint-Léon	25.00
Ecole Saint-Henri	67.00
Ecole Saint-Jacques	15.00
Ecole Saint-Paul	20.00
Ecole de Salaberry	21.00

Pensionnat Mont-Saint-Louis	35.00
Pensionnat Saint-Laurent	20.00
Ecole du Sacré-Coeur.....	15.00

Frères Maristes

7 écoles	150.00

Frères de Saint-Gabriel

Patronage Saint-Vincent-de-Paul	10.00
L'Assomption	13.50
Sainte-Rose	12.87
Orphelinat Saint-Arsène	7.00
Ecole Saint-Etienne	6.83
Académie Christophe-Colomb	17.00
Sainte-Thérèse	5.12
Sainte-Anne-des-Plaines	2.56
Saint-Martin	2.15
Ecole Lajoie	18.50

Clercs de Saint-Viateur

Académie Saint-Jean-Baptiste	28.11
Collège de Saint-Eustache	2.46
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	14.00
Sourds-Muets	23.50
Académie de Saint-Lambert.....	47.03
Ecole de Sainte-Cécile	9.50
Collège de Boucherville	5.00
Collège de Saint-Rémi.....	14.78

Collège de Terrebonne	16.50
Ecole de Bordeaux	3.00
Ecole Saint-Louis du Mile-End	15.00
Académie Querbes	9.00
Ecole de Saint-Jean-de-la-Croix	12.50
Ecole d'Ahuntsic	10.05

Soeurs de la Congrégation Notre-Dame

Académie Sainte-Anne	12.16
Académie Saint-Joseph (Verdun)	10.00
Académie Saint-Léon	5.00
Académie Notre-Dame-de-la-Paix	5.00
Académie Saint-Antoine	10.00
Académie Bourgeois	14.00
Académie Bourget	50.00
Académie Saint-Louis-de-France	17.00
Académie Marguerite-Lemoyne	25.00
Académie Jeanne-Leber	10.00
Académie Saint-Paul	18.00
Académie Saint-Joseph	18.00
Académie Saint-Urbain	18.30
Académie Visitation	15.00
Académie Notre-Dame-des-Anges	21.00
Couvent de Chambly	3.00
Couvent de Saint-Jean	25.00
Couvent de Sainte-Thérèse	12.00
Couvent de Saint-Eustache	6.25
Académie Saint-Denis	17.00
Ecole Normale	8.00

Ecole Notre-Dame	3.00
Ecole de Sainte-Philomène	35.01
Ecole Saint-Eusèbe	22.35
Ecole Sainte-Hélène	5.00
Ecole de la Pointe-Claire	8.75
Ecole de Tétraultville	5.00
Mont-Sainte-Marie	50.00
Académie Notre-Dame-du-Perp.-Secours	7.12
Pensionnat Sainte-Catherine	48.00
Pensionnat Villa-Maria	25.00
Ecoles N.-D.-de-Grâce et Saint-Dominique	30.00

Soeurs Grises

Asile Bethléem	5.00
Asile Nazareth	10.00
Asile Sainte-Cunégonde	10.00
Asile Saint-Henri	10.00
Orphelinat Saint-Patrice	10.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
Hôpital Saint-Jean (Saint-Jean)	10.00
Hôpital Saint-Joseph (Chambly)	5.00
Hospice Saint-Antoine (Montréal)	10.00
Hospice Saint-Antoine (Longueuil)	5.00
Hospice Saint-Joseph (rue Cathédrale)	100.00
Hospice Lajemmerais (Varennes)	10.00
Hospice d'Youville (Saint-Benoît)	5.00
Orphelinat Catholique	5.00
Patronage d'Youville	10.00
Refuge Sainte-Brigide	10.00

Soeurs du Bon-Pasteur

Couvent de Saint-Hubert	5.00
Asile Sainte-Darie, rue Fullum	15.00
Maison de Lorette	5.00

Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie

Différentes Ecoles	391.00
Couvent de Charlemagne	2.50
Couvent de Lachenaie	4.50
Couvent de Saint-Lambert	14.00

Soeurs de Sainte-Anne

Académie Saint-Michel, Ville	15.30
Académie Saint-Georges	35.00
Académie du Boulevard	40.00
Académie Saint-Pierre-aux-Liens	14.00
Académie Saint-Zotique	15.00
Académie Sainte-Cunégonde	10.00
Couvent Saint-Jean-de-la-Croix	30.00
Couvent de l'Acadie	2.00
Couvent de Sainte-Geneviève	12.00
Couvent de Saint-Constant	10.00
Couvent de Saint-Rémi	5.00
Couvent de Notre-Dame-de-la-Victoire	12.00
Couvent de Sainte-Anne-des-Plaines	5.00
Couvent de Saint-Henri	50.00
Couvent de Saint-Michel (Napierville)	5.00
Couvent de Saint-Arsène	25.00

Ecole Sainte-Clotilde	10.00
Ecole Sainte-Elisabeth	10.00
Ecole Saint-Thomas-d'Aquin	10.00
Ecole Saint-Victor	7.00
Ecole Saint-Irénée	20.00
Couvent de Saint-Cyprien	12.00
Pensionnat de l'Ange-Gardien	25.00
Ecole Savaria	15.00
Pensionnat Sainte-Angèle	25.00
Ecole Saint-Sacrement	10.00
Ecole Guybourg	4.25
Ecole Saint-Nazaire (Ville Lasalle)	5.00

Soeurs de Sainte-Croix

Académie Laurier	17.00
Académie Sainte-Brigide	30.00
Académie Saint-Edouard	40.00
Académie Saint-Etienne	17.30
Académie Saint-Gabriel	24.00
Académie Saint-Ignace	15.00
Académie Saint-Jean-l'Evangéliste	15.00
Académie d'Youville	4.00
Couvent de Saint-Pascal-Baylon	5.00
Couvent de Saint-Hermas	1.50
Couvent de Sainte-Scholastique	5.90
Couvent de Sainte-Rose	13.00
Couvent de Lachute	5.00
Couvent de Varennes	10.00

Couvent de Villeray	32.11
Ecole de Bordeaux	17.50
Ecole Sainte-Cécile	16.25
Couvent de Saint-Martin	10.00
Pensionnat Saint-Basile	28.50
Académie Saint-Alfred, (Saint-Laurent)	14.00
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	60.00
Académie Ste-Marguerite-Marie (Ahuntsic)	20.00
Couvent de Notre-Dame-des-Neiges	5.00
Couvent de Cartierville	11.90
Couvent de Sainte-Madeleine (Outremont)	20.00
Couvent de Sainte-Dorothée	5.29
Ecole Saint-Joseph du Mont-Royal	3.58
Couvent de l'Abord-à-Plouffe	3.00

Soeurs de la Providence

Asile Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus)	5.00
Hôpital des Incurables	10.00
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu	10.00
Maison de la Providence, rue Eléonore.	5.00
Hôpital Saint-Joseph (Lachine)	2.00
Hospice Auclair	5.00
Hospice Bourget	5.00
Hospice Drapeau (Sainte-Thérèse)	5.00
Hospice Gamelin	5.00
Hospice Notre-Dame (L'Assomption)	5.00
Hospice Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Laprairie)	5.00

Hospice de la Providence (Maisonneuve)	5.00
Institution des Sourdes-Muettes	5.00
Jardin de l'Enfance, Saint-André.....	5.00
Orphelinat Saint-Alexis	5.00
Providence (Lac Masson)	2.00
Providence (Sainte-Adèle)	2.00
Providence Saint-Isidore (Montréal)..	5.00
Providence (Saint-Enfant-Jésus)	5.00
Providence Sainte-Geneviève (Montréal)	2.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul ...	5.00
Asile de la Providence (Ste-Catherine-E.)	5.00
Orphelinat, Montréal-Est	2.00

Religieuses du Sacré-Coeur

Pensionnat du Sacré-Coeur (Montréal)	25.00
Pensionnat (Sault-au-Récollet)	50.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
VILLE ET BANLIEUE								
La Basilique Saint-Jacques.....(Montréal)	$28.09	$22.00	$84.56	$73.86	$228.53	$62.83	$60.46	
La Présentation (Dorval)..... —	3.48	4.37	6.95	11.63	6.79	6.78	4.82	
La Visitation (Sault-au-Récollet).. —	9.00	11.10	18.70	25.20	30.00	8.50	12.50	137.50
Notre-Dame (St-Nom-de-Marie).... —	14.00	56.00	92.36	29.35	25.00	25.00	17.00	395.07
N.-D.-des-Anges (Cartierville)..... —	3.60	7.65	12.80	8.85	14.50	5.40	5.40	49.70
Notre-Dame-de-Grâce ..... —	32.50	80.50	41.50	103.50	90.60	47.00	46.50	45.00
Notre-Dame-des-Neiges ..... —	6.50	20.00	30.00	19.63	20.00	10.00	10.00	
N.-D.-des-Sept-Douleurs (Verdun) —	29.50	16.00	50.00	75.00	100.00	39.50	39.00	166.20
N.-D.-des-Victoires (P.-Terminal). —	4.00	4.00	4.00	15.00	20.00	6.00	4.00	71.87
Notre-Dame-du-Bon-Conseil ..... —	6.80	10.15	6.41	26.96	28.00	13.50	12.00	
N.-D.-du-Saint-Rosaire (Villeray).. —	20.00	35.00	70.00	48.00	51.00	21.00	22.00	126.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel ..... —	3.00	3.00	2.00	10.00	4.00	5.00	3.00	4.00
Notre-Dame-de-la-Paix ..... —	11.00	15.00	13.55	33.70	20.00	17.00	13.00	
N.-Dame-du-Perpétuel-Secours ..... —	19.00	15.00	32.00	49.00	100.00	22.00	25.00	
Notre-Dame-de-la-Défense ..... —	5.00	2.00	.75	10.55	8.22	6.00	5.00	
Nativité de la B.-V.-M.(Hochelaga) —	30.02	40.00	50.00	102.63	33.73	49.37	35.00	100.00
Sacré-Coeur ..... —	25.00	20.00	134.00	53.80	90.00	37.21	40.00	94.00
Sainte-Agnès ..... —	15.15	6.13	12.61	57.08	23.00	21.14	21.00	23.22

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Alphonse (Montréal)	$5.00	$20.30	$26.50	$13.40	$20.75	$ 6.70	$ 6.50	100.00
Saint-Ambroise —				8.00			14.25	
Saints-Anges (Lachine) —	20.75	30.65	23.50	61.35	46.85	23.55	40.00	
Sainte-Anne —	16.50	36.84	10.00	71.00	40.00	55.00	29.65	
Sainte-Anne-de-Bellevue —	9.00	25.00	17.00	28.00	25.00	12.50	14.00	22.50
Saint-Anselme —	13.15	34.70	11.30	42.00	42.50	18.50	24.30	27.00
Saint-Antoine —	10.00	10.00	15.00	40.00	25.00	25.00	25.00	
Saint-Augustin-de-Cantorbéry —	19.85	9.85	4.89	42.20		12.94	20.40	40.08
Saint-Arsène —	5.00	6.73	10.55	43.00	41.00	15.00	16.00	107.79
Saint-Bernard —				13.38	4.25	15.88	14.00	
Saint-Bernardin —	3.15	4.00	6.15	7.50	4.75	3.75	2.15	5.70
Sainte-Brigide —	34.75	40.00	42.00	84.25	90.85	100.00	40.00	
Saint-Casimir (Lithuaniens) —	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00			
Sainte-Catherine —	16.15	41.20	52.40	36.26	124.20	20.20	21.00	12.00
Sainte-Cécile —	7.50	12.20	10.00	7.00	7.00	10.00	6.76	69.25
Saint-Charles —	21.00	20.00	30.00	49.00	100.00	25.00	28.00	281.11
Sainte-Claire (Tétraultville) —	4.00	8.00	6.45	13.00	19.50	5.00	6.30	43.25
Saint-Clément (Viauville) —	32.40	57.34	74.10	69.50	58.60	34.00	36.00	138.00
Sainte-Clotilde —	14.13	8.00	5.00	33.78	40.00	18.05	16.50	52.50
Sainte-Cunégonde —	9.00	42.00	10.00	35.00	175.00	12.00	22.00	139.00
Saint-Denis —	15.25	41.80	57.50	40.75	52.00	24.20	25.00	88.52

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Dominique (Montréal)								
Saint-Edouard —	$33.50	$25.00	$217.00	$85.00	$203.50	$46.00	$46.50	$94.70
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	13.75	17.00	4.00	36.50	18.50	18.50	24.25	76.20
Saint-Enfant-Jésus (Mile-End) —	20.35	25.00	52.90	60.85	120.00	37.10	25.00	177.22
St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Tremb.) —	10.45	26.29	24.86	22.75	10.76	10.20	7.28	5.52
Saint-Etienne —	14.00	25.00	22.00	36.00	70.00	16.00	21.00	101.00
Saint-Eusèbe —	15.75	7.85	63.75	35.70	17.15	14.15	24.35	150.00
St-Frs-d'Assise (Longue-Pte) —	18.00	35.00	35.00	29.32	48.55	16.56	16.72	50.00
Saint-François-Solano —	3.57	11.39	3.00	10.71	4.50	5.54	5.00	82.24
Saint-Gabriel —	15.00	15.21	12.00	42.04	36.00	27.00	23.75	
Sainte-Geneviève —	3.75	3.20	28.75	8.92	18.00	8.69	4.98	
Saint-Georges —	16.92	18.38	36.00	46.92	39.08	25.39	28.00	
Sainte-Gertrude (Mtl-Nord) —		6.45	12.00	17.15	5.50	7.85	7.50	
Sainte-Hélène —	8.42	7.80	11.00	21.11	11.88	12.22	9.77	
Saint-Henri —	35.00	40.00	90.00	61.00	110.00	50.00	60.00	200.43
Saint-Herménégilde (Guybourg) —	2.65	8.00	15.00	8.50	8.70	3.60		
Saint-Ignace-de-Loyola —		1.00	6.42	14.85		34.38	6.43	
Immaculée-Conception —	54.38	90.50	295.32	96.73	255.00	53.26	64.35	668.12
Saint-Irénée —	20.00	22.65	12.98	34.95	25.00	16.28	16.75	
Saint-Jacques —	55.00	30.00	75.00	155.00	70.00	70.00	55.00	240.68
Saint-Jean-Baptiste —	20.50	70.80	178.47	49.33	88.71	32.72	22.58	102.25

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle .....(Montréal)	$ 7.90	$ 6.36	$ 7.00	$20.58	$45.75	$11.45	$ 9.39	111.00
Saint-Jean-Berchmans ..... —	22.00	8.00	18.00	50.00	20.00	26.00	26.55	56.00
Saint-Jean-de-la-Croix ..... —	5.93	6.00	8.00	51.83	63.00	27.13	25.56	104.00
Sainte-Jeanne-d'Arc ..... —	6.00	7.00		28.00	13.00	15.00	15.00	
Saint-Joachim (Pointe-Claire)..... —	3.37	6.50	4.30	26.74	4.50		5.65	80.20
Saint-Joseph (rue Richmond)..... —	9.55	6.40	35.12	22.58	12.00	14.25	17.15	75.37
Saint-Joseph (Riv.-des-Prairies).... —	4.65	6.57	25.15	7.81	5.60	2.45	2.45	7.18
Saint-Joseph (Bordeaux)..... —	5.39	11.85	18.15	16.79	7.95	7.81	10.49	
Saint-Laurent ..... —	20.00	60.00	193.00	56.83	44.89	21.78	18.00	187.52
Saint-Léon (Westmount)..... —	40.00	11.00	6.15	90.35	85.00	66.30	65.95	
Saint-Léonard-de-Port-Maurice..... —	2.50	7.25	20.00	6.50	7.64	3.00	2.00	
Saint-Louis-de-France ..... —	23.25	40.67	149.17	67.62	90.00	72.00	36.53	86.50
Saint-Louis-de-Gonzague ..... —	9.00	6.00	5.00	17.25	27.00			
Sainte-Madeleine ..... —	22.50	27.15	36.00	38.00	32.00	34.00	20.00	121.00
Saint-Marc ..... —	4.95	15.09	10.20	12.84	6.13	6.10	5.10	62.18
Sainte-Marguerite-Marie ..... —							22.50	
Saint-Michel ..... —	8.08	12.06	2.40	39.87	105.40	75.50	33.00	
Saint-Nazaire (Ville-Lasalle)..... —		4.62	5.48					9.90
Saint-Nicolas (Ahuntsic)..... —	2.25	4.75	11.00	24.00	20.00		20.00	43.00
Saint-Pascal-Baylon ..... —	3.00	5.00	2.25	7.99	5.00	3.50	4.00	
Saint-Octave (Montréal-Est)..... —	6.00	5.00	10.00	14.00	9.00	5.00	6.00	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Patrice (Montréal)	$37.88	$42.92	$ 6.16	$176.80	$75.00	$91.42	$78.47	
Saint-Paul —	8.00	25.25	27.00	55.25	32.40	14.00	13.48	144.99
Sainte-Philomène —	11.51	7.70	4.95	36.64	32.05	22.00	19.80	50.00
Saint-Pierre (Oblats) —	18.62	48.02	36.39	46.26	70.00	20.14	30.72	
Saint-Pierre-aux-Liens —	9.50	6.59	6.00	21.88	16.50	12.89	13.11	87.00
Saint-Pierre-Claver —	20.00	82.00	146.00	55.00	30.00	30.00	29.00	55.75
Saint-Rédempteur —	5.00	40.00	10.00	21.00	50.00	5.00	6.00	
Saint-Stanislas —	43.90	78.63	169.00	98.15	270.00	51.00	54.00	561.62
Saint-Thomas-d'Aquin —	5.35	7.00	2.15	22.00	4.00	7.00	10.40	
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) —	25.00	15.00	46.73	46.17	120.00	28.69	28.98	221.00
T.-S.-Sacrement (Parc Dominion).. —	6.00	5.00	13.00	24.00	11.00	12.00	12.00	56.00
Saint-Viateur —	36.63	45.71	140.73	84.19	40.00	100.00	47.44	83.50
Saint-Victor —	5.10	11.07	6.85	20.00	17.00	7.00	6.00	
Saint-Vincent-de-Paul —	17.60	35.75	158.00	42.00	75.75	25.00	20.00	114.25
Saint-Vincent-Ferrier —	3.87	10.03	7.14	5.00	10.63	5.00	3.89	7.10
Saint-Willibrord —	1.00	25.00	6.00	12.00	28.00	20.00	15.00	
Saint-Zotique —	20.30	22.50	17.00	28.30	55.00	66.91	26.00	57.15

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
COMMUNAUTÉS - CHAPELLES								
Marie-Réparatrice			12.00	6.76	5.41	6.76		
Le Gésu			42.02			75.00		
Le Carmel	5.00	7.00	3.00	7.08	5.00	3.34		10.00
RR. PP. du Saint-Sacrement		67.60	95.00		78.00	36.70		
Soeurs de la Providence (Sourdes-Muettes)	15.85		4.80	23.61	7.04	11.36	13.52	
Soeurs du Bon-Pasteur (ville)				14.75		6.00	4.25	
Soeurs de l'Hôtel-Dieu	5.50	10.26	22.74	11.25	10.00	8.75	5.00	55.90
Soeurs de la Miséricorde	5.04	3.14	4.17					
Grand Séminaire	11.35	14.24	32.27					159.33
Séminaire de Philosophie			9.20					50.00
Collège de Montréal			5.00					
CAMPAGNE (RIVE-NORD)								
L'Annonciation (Oka)	2.50	5.00	13.00	8.00	2.00	3.00	3.00	13.00
L'Assomption	20.00	25.00	50.00	38.00	25.00	21.00	15.00	120.00
Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)	1.25	2.50	5.00	7.25	6.00	2.00	4.00	15.60
La Purification (Repentigny)		2.02						18.20
Sainte-Adèle		3.00	11.00	8.50	2.00	3.00		.
Sainte-Anastasie (Lachute)	7.65	2.50	7.00	9.00	8.60	6.50	5.00	25.00
Sainte-Anne-des-Plaines	3.75	6.50	4.05	8.50	6.00	3.60	4.60	43.45

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-André d'Argenteuil	$4.47	$ 3.75	$ 6.80	$ 5.13	$10.00	$ 1.00	$ 1.25	
Saint-Augustin	3.50	3.00	9.50	6.00	6.00	2.00	2.50	65.00
Saint-Benoit	5.00	4.00	18.60	4.95	12.20	2.00	2.00	94.20
Saint-Canut	.70	2.75	2.55	5.35	5.71	2.18	2.23	9.29
Saint-Charles (Lachenaie)	1.00	2.00	4.00	2.00	2.00	1.00	1.00	3.00
Saint-Christophe (Pont-Viau)	2.51	1.74		3.15	15.91	1.05	1.57	
Saint-Colomban	1.00	1.00	2.00	2.20	1.00	1.28	1.00	
Sainte-Dorothée	5.00	1.50	7.00	5.70	10.00	3.30	2.30	62.50
Saint-Elzéar	3.00	2.50	1.00	6.00	7.50	2.50	2.50	
Saint-Eustache				5.00		7.50	3.60	
Saint-François-de-Sales	2.20	1.25	1.30	3.35	7.00	2.60	4.17	
Saint-Gérard-Majella	1.00	1.34	8.71	1.78	4.00	2.00	1.60	32.50
Saint-Hermas	1.50	1.70	7.20	2.25	1.25	1.65	1.07	21.50
Saint-Hippolyte	1.03	.80	6.94	1.65	9.33	.82	.77	
Saint-Janvier	3.75	4.00	17.25	5.00	3.10	4.85	4.50	45.00
Sainte-Jeanne-de-Chantal (Valois)		4.50	5.20	13.00	5.00	7.00	4.00	
Saint-Jérôme	18.00	15.21	7.20	40.85	78.50	27.00	22.89	
Saint-Joseph (Mont-Rolland)	4.25	4.75	30.00	6.00	8.00	2.00	3.50	65.00
Saint-Joseph-du-Lac	2.25	3.98	5.00	1.77	3.91	2.50	1.00	
Saint-Julien (Lachute)				11.25		4.00	6.30	
Saint-Louis-de-Terrebonne	15.00	30.00	20.00	40.00	25.00	20.00	20.00	150.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Sainte-Lucie	$ 3.00	$ 4.00	$11.00	$ 9.50	$6.00	$4.00	$1.50	
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	5.18	1.70	13.05	5.45	5.00		2.43	
Saint-Martin	10.00	30.00	18.00	11.00	60.00	10.00	3.00	50.00
Sainte-Monique	4.20	15.00	6.00	5.00	7.50	4.10	2.00	42.40
Saint-Paul-l'Ermite	1.93	1.98	10.94	3.44	1.76	2.40	1.59	30.50
Saint-Placide	1.05	1.60	3.47	2.59	2.37	1.54	1.12	44.49
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	4.40	1.25	3.00	8.46	5.55	1.27	1.95	6.00
Sainte-Rose	13.00	23.00	54.00	33.00	12.00	22.00	13.00	132.09
Saint-Sauveur	3.50	5.00	3.75	5.00	15.00	3.00	3.20	
Sainte-Scholastique	7.35	10.00	9.75	21.25	9.00	7.75	5.20	143.06
Saint-Simon-et-Jude (Charlemagne)	7.00	7.00	11.00	14.00	8.00	6.00	4.00	9.00
Sainte-Sophie	2.65	1.80	11.35	3.15	5.85	1.95	4.02	
Saint-Sulpice	1.15	4.20	4.65	2.68	1.37	2.65	1.50	26.05
Sainte-Thérèse	8.30	15.00	13.24	25.00	48.00	10.26	10.00	200.10
Saint-Vincent-de-Paul	6.75	7.25	4.00	16.85	20.00	7.75	9.15	179.10
CAMPAGNE (RIVE-SUD)								
La Nativité de la B.-V.-M. (Laprairie)	8.00	15.00	37.00	23.53	30.00	10.00	6.00	261.25
Notre-Dame-Auxiliatrice	12.00	25.25	5.25	14.20	8.40		5.00	1.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	5.60	9.50	26.75	18.70	14.00	13.25	6.25	29.50
Saint-Amable	.50	.65	6.90	1.65	1.00	1.15	.90	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Sainte-Anne (Varennes)	$ 9.00	$18.77	$41.25	$14.20	$30.00	$10.50	$ 4.00	160.00
Saint-Antoine (Longueuil)	14.60	38.00	116.60	20.00	41.50	15.00	12.00	
Saint-Basile-le-Grand	1.10	2.00	7.00	4.46	1.50	1.80	1.80	
Saint-Bernard (Lacolle-Sud)	1.00	2.00	5.00	2.00	5.00	1.00	1.00	26.00
Saint-Blaise	1.47	1.55	6.00	2.85	1.80	1.25	.75	
Saint-Bruno	1.95	1.02	4.67	3.66	1.40	2.27	1.57	52.75
Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)	2.46	2.39	10.54	6.93	7.21	3.50	3.10	
Saint-Constant	8.20	10.00	30.00	19.00	20.30	10.00	10.00	278.50
Saint-Cyprien	17.10	14.17	17.45	8.33	19.93	2.51	3.43	122.81
Saint-Edouard	.75	1.00	9.15	2.80	1.22	1.60	1.60	3.00
Sainte-Famille (Boucherville)	10.45	4.58	97.55	7.42	22.46	5.08	5.03	76.00
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)	1.58	3.05	1.80	7.35	1.65	7.80	7.00	
Saint-François-Xavier (Verchères)	6.00	9.00	26.22	13.00	25.00	12.00	6.00	88.90
Saint-Georges (Montréal-Sud)	1.30	1.85	4.63	4.92	2.75	3.00	2.10	
Saint-Hubert	2.25	2.50	15.00	5.00	2.25	2.50	2.15	33.85
Saint-Isidore	7.50	8.40	32.25	11.75	8.00	6.20	7.00	69.00
Saint-Jacques-le-Mineur	3.25	3.02	5.00	5.92	9.40	2.15	1.50	61.37
Saint-Jean	15.00	50.00	36.00	48.00	72.00	28.00	26.00	149.00
Saint-Josaphat	1.12	1.67		3.14	1.62	1.89	1.26	
Saint-Joseph (Chambly-Bassin)	5.00	5.50	46.00	15.00		7.00	6.50	18.20
Sainte-Julie	1.90	3.00	16.67	3.24	5.55	1.54	1.49	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Lambert	$6.80	$4.00	$15.40	$26.50	$11.75	$12.75	$12.54	102.24
Saint-Luc	1.00	.50	5.50	1.90	.70	1.05	.75	
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	1.57	1.29	17.29	3.38	1.85	1.50	.75	2.38
Saint-Maxime	2.35	2.50	1.00	5.25	6.00	3.20	2.75	
Saint-Michel	1.56	4.86	13.22	11.25	12.00	8.00	5.28	48.50
Saint-Patrice (Sherrington)	1.30	1.00	3.25	2.27	13.72	1.73	2.05	
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	1.00	3.40	8.25	2.90	5.00	1.15	2.90	
Saint-Philippe	7.12	4.22	18.75	14.60	11.00	6.50	7.61	56.50
Saint-Rémi	10.35	26.00	53.85	18.52	34.00	7.25	9.00	218.00
Sainte-Théodosie	1.58	.79	10.16	2.01	1.02	1.97	1.59	14.06
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	3.49	8.34	57.76	10.57	21.73	4.33	4.42	103.42
Saint-Valentin	1.12	1.05	11.65	2.07	5.00	1.10	1.12	28.70

Archevêché de Montréal, le 27 février 1924.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,

administrateur apostolique.

LETTRE

DU

Cardinal GASPARRI À Mgr GAUTHIER

REMERCIEMENTS POUR LA CONTRIBUTION DU DIOCÈSE AU DENIER DE SAINT-PIERRE ET À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

SECRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA
———
No 29503
Da citarsi nella risposta.

Dal Vaticano, 8 avril 1924

Monseigneur,

Je suis heureux de dire à votre Grandeur la bienveillance paternellement émue avec laquelle le Souverain Pontife a agréé l'offrande qui exprime avec un chiffre si éloquent la piété et la vénération filiales de l'Archidiocèse de Montréal envers Son Auguste Personne, et le généreux concours de cet Archidiocèse pour l'abolition de l'esclavage.

Sa Sainteté ne peut que témoigner Sa vive reconnaissance à Votre Grandeur pour le zèle qui a produit un pareil résultat et à tous vos fidèles pour leur empressement à y correspondre avec tant d'amour filial.

Implorant du Ciel une abondante effusion de grâces divines sur Votre Personne, vos Prêtres, vos Familles Religieuses, vos pieux fidèles, en particulier au généreux souscripteur qui a destiné $200 pour aider à couvrir les frais du procès de Canonisation de Sa Sainteté Pie X, le Saint Père envoie de coeur à tous, comme gage de Sa bienveillance la Bénédiction Apostolique.

Je saisis volontiers l'occasion pour vous renouveler, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

(signé) P. Card. GASPARRI.

A Sa Grandeur
Mgr GEORGES GAUTHIER,
Administrateur Apostolique
de l'Archidiocèse de Montréal.

LETTRE

DE

Son Éminence le Cardinal SBARRETTI

À Mgr GAUTHIER

SUR L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME DANS LE DIOCÈSE

Sacra Congregazione del Concilio
Ufficio Catechistico
Num. di Protoc. 5024/24

Roma li 24 octobre 1924.

Rmo Monsignore,

Mentre accuso ricevuta della relazione che la S. V. Rma ha trasmessa a questa S. Congregazione in riposta alla circolare no 2776/24 del 24 giugno u. s., mi compiaccio vivamente per lo zelo quale si attende in cotesta dio-

cesi all'insegnamento religioso ed alla educazione cristiana della gioventù, e per i risultati ottenuti.

Profitto dell'occasione per professarmi della

S. V. Rema,

Affmo come Fratello

D. Card. Sbarretti,
Prefetto.

Giulio, vesc, tit. di Lampsaca,
Segretario.

Illmo e Rmo
Monsignor Arcivescovo,
Ammin. Apostolico di Montreal.

No 15

MANDEMENT

DE

Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Québec et de nos Seigneurs les Archevêques et évêques des Provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal

CONCERNANT LE JUBILÉ DE 1925

Nos très chers frères,

Conformément à une tradition pieuse, consacrée par plusieurs siècles, le Chef de l'Eglise catholique, Sa Sainteté le Pape Pie XI, dans une Bulle solennelle en date du 29 mai 1924, a décrété que l'année 1925 serait une année « jubilaire ».

On appelle, dans le style canonique, *jubilé* un espace de plusieurs mois voué spécialement par l'autorité souveraine, aux oeuvres de foi, de pénitence et de charité, et qui (sauf certaines circonstances exceptionnelles) revient tous les vingt-cinq ans. L'Eglise, pendant ces jours

de particulière bénédiction, ouvre au peuple chrétien tous les trésors spirituels dont elle est la dépositaire et la dispensatrice. Elle invite maternellement les fidèles à bien profiter de ce tenps de grâce; elle les prie et les supplie de prêter à son appel une oreille attentive, et elle leur prescrit les conditions qu'ils auront à remplir pour bénéficier de toutes les faveurs qu'elle accorde, des facilités de pardon concédées aux pécheurs, des moyens qui leur sont offerts de réveiller leur conscience endormie, des mérites qu'il leur est permis d'acquérir, de la plénitude des indulgences par lesquelles ils peuvent racheter toutes les peines dues au péché.

Ce sont ces multiples et inestimables avantages, si propres à stimuler la piété et à sanctifier les âmes, que Notre Très Saint Père le Pape vient de proposer, dans les termes les plus touchants à l'attention religieuse du monde, et qui feront de la prochaine année ce que l'Eglise nomme l'*Année Sainte*.

Rome est le centre de la catholicité, le siège que Dieu a destiné au Chef de la hiérarchie catholique, le foyer d'où rayonnent sur l'humanité entière les enseignements du Christ et les pouvoirs qu'il a légués à ses représentants. Vers Rome, comme vers la Capitale d'une patrie commune, capitale illustrée par les travaux et le martyre des bienheureux Pierre et Paul, se tournent les regards de tous les croyants.

Voici pourquoi, à l'occasion de l'année jubilaire, le Pape veut que Rome soit le théâtre principal des diverses manifestations de la bonté et de la miséricorde divine.

Et il invite avec instance les catholiques de toutes les nations à se rendre en pèlerinage au tombeau des Saints Apôtres et à aller visiter, en esprit de dévotion les grandes Basiliques romaines.

Nous vous dirons plus tard, Nos Très Chers Frères, quand et dans quelles conditions, les grâces du Jubilé seront étendues de Rome à toute la chrétienté. Pour le moment, nous nous faisons part des désirs et des volontés actuelles du Saint-Siège, et nous vous engageons très fortement à y répondre dans la mesure de vos ressources personnelles et selon la convenance de vos devoirs d'état.

Un comité central a été formé, chargé d'assurer aux pèlerins de tous les pays, dans la ville de Rome où ils seront conviés et où ils séjourneront quelque temps, certaines commodités désirables. Et, sous la dépendance de ce comité chef, des comités nationaux ou provinciaux, en rapport avec l'oeuvre jubilaire, ont été partout constitués. Nous avons ici le nôtre ; lequel a confié à une agence de voyages, bien connue parmi nous, le soin d'organiser et de conduire au Centre de la vie religieuse, pendant l'année sainte, un grand pèlerinage canadien.

Plus le nombre des pèlerins sera imposant, plus Dieu sera honoré et le Pape réjoui, et plus notre pays participera aux bienfaits dont le Jubilé va être la source.

L'affluence des visiteurs auprès du Siège Apostolique ne servira pas seulement à attester l'unité et la catholicité de l'Eglise du Christ ; elle rapportera sur les individus, les familles et la société, des faveurs de choix, des grâces d'expiation et d'édification mutuelle, dont les

peuples d'aujourd'hui ont un singulier besoin. De graves dangers d'ordre intellectuel, moral et social, menacent les âmes et les nations. C'est le voeu le plus ardent du Saint Père que l'on y oppose une croisade générale de pénitences et de prières.

A part les intentions communes qu'il faut avoir en priant, le Pape, dans sa Bulle de promulgation du jubilé, croit devoir mentionner trois intentions spéciales qui lui sont chères,et dont il désire que les pèlerins de Rome tiennent compte dans leurs oraisons: la pacification véritable des peuples, le retour des non-catholiques à l'unité religieuse; l'établissement définitif, en Terre-Sainte, d'un état de choses qui sauvegarde les intérêts sacrés et primordiaux du catholicisme . . .

Nous recommandons instamment ces intentions papales à ceux de nos compatriotes qui auront le bonheur de prendre part au pèlerinage national que l'on est à préparer.

D'un autre côté, on ne saurait oublier que notre patrie elle-même réclame à bon droit de ses fils, de ceux surtout qui auront l'insigne privilège d'aller s'agenouiller sur la tombe des Saints et des martyrs dont Rome garde la dépouille glorieuse, qu'elle réclame d'eux, de leur piété et de leur ferveur, le secours de vives prières.

Pendant leur séjour à Rome, nos pèlerins canadiens se feront donc un devoir d'implorer en faveur du Canada, notamment de notre cher Canada-Français les bénédictions divines.

Ils demanderont à Notre-Seigneur pour les catholiques

de notre pays, la grâce d'un attachement de plus en plus étroit et de plus en plus dévoué à la Sainte Eglise Romaine, mère de toutes les Eglises. Ils prieront Dieu d'entretenir parmi les races diverses dont est faite la population canadienne, les sentiments de respect mutuel, de justice, de charité et de concorde, qui caractérisent la fraternité chrétienne. Ils le prieront de protéger nos familles contre l'affaiblissement de la foi et la décadence des moeurs. Ils se montreront, au pied du Père commun de tous les fidèles, des chrétiens fiers de leur foi, des citoyens fiers de leur sang.

Fasse le ciel que cette année jubilaire où nous entrerons en décembre prochain, apporte au monde entaché d'erreurs, assoiffé de jouissances, divisé par les haines profondes, le salut et la paix dans la vérité dont les lèvres papales sont d'infaillibles gardiennes.

Fasse le bienheureux Pierre qui, du sein de la gloire, verra affluer dans les vastes nefs de sa basilique d'innombrables phalanges de fidèles, que ces foules immenses, par leur esprit de foi, leur tenue édifiante, leur repentir ému, réjouissent le coeur de son successeur, notre bien aimé Pontife Pie XI.

Fasse Jésus et sa sainte Mère que tous les vrais chrétiens unis de corps et d'esprit, à l'occasion de l'année sainte, à l'auguste personne du Pape et par lui au dispensateur de tous les dons célestes et du suprême pardon, éprouvent toute la vérité de cette parole consolante: Celui qui vient à moi, ne sera point rejeté: *eum qui venit ad me, non ejiciam foras.* (JEAN, VI, 37)

Sera le présent mandement lu et publié au prône dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous, le vingtième jour d'octobre mil neuf cent vingt-quatre.

† L.-N. Cardinal BÉGIN, *Arch. de Québec.*

† PAUL-EUGÈNE, *Arch. de Séleucie, coadj. de Québec.*

† MICHEL-THOMAS, *Ev. de Chicoutimi.*

† PAUL, *Ev. de Sherbrooke.*

† FRANÇOIS-XAVIER, *Ev. des Trois-Rivières.*

† J.-S. HERMANN, *Ev. de Nicolet.*

† GUILLAUME, *Ev. de Joliette.*

† JOSEPH-ROMUALD, *Ev. de Rimouski.*

† FRANÇOIS-XAVIER, *Ev. de Gaspé.*

† RAYMOND-MARIE, *Ev. de Valleyfield.*

† FABIEN-NOËL, *Ev. de Saint-Hyacinthe.*

† J.-M., *Ev. de Legio, Vic. ap. du Golfe Saint-Laurent.*

† ALPHONSE-OSIAS, *Ev. de Spiga, Aux. de Sherbrooke.*

† JOSEPH-ALFRED, *Ev. de Titopolis, Aux. de Québec.*

A.-E. DESCHAMPS, *Adm. de Montréal.*

Par mandement de Nos Seigneurs,

EDGAR CHOUINARD, ptre,
sous-secrétaire du diocèse de Québec.

DÉCRET

DE

PROMULGATION du JUBILÉ UNIVERSEL POUR L'ANNÉE SAINTE MCMXXV [1]

PIE, ÉVÊQUE,

PIE, EVEQUE,

Serviteur des Serviteurs de Dieu.

A tous les Fidèles du Christ qui liront ces Lettres,

Salut et Bénédiction Apostolique.

A l'exemple de l'infinie miséricorde de Dieu, l'Eglise propose, de temps en temps, d'attirer ou de ramener, par des moyens très spéciaux, à la pratique de la pénitence et à l'amendement de la vie, les hommes qu'une volonté détachée de la Foi catholique, la lâcheté ou l'indifférence ont accoutumés à négliger les moyens ordi-

[1] Traduction de la *Collection des mandements, circulaires,* etc., d'Ottawa.

naires du Salut, et qui, loin de méditer avec attention et profit sur les dettes contractées envers la justice divine, vont jusqu'à en exclure même le souvenir. A la vérité, nos très chers frères, c'est bien un secours de ce genre, un secours extraordinaire à la rénovation des âmes que vous apportera très opportunément le *Grand Jubilé.* qui doit être célébré l'an prochain, dans la ville Eternelle, selon le rite des traditions anciennes. Jubilé solennel, que la coutume qualifie du nom d'*Année Sainte,* parce qu'il s'ouvre, se poursuit et se termine par des cérémonies saintes et qu'il est plus apte que tout autre moyen à promouvoir la sainteté des âmes.

I — RAISON D'ÊTRE DU JUBILÉ

a) *Fin principale: Expiation*

Or, s'il le fallut parfois jadis, il est aujourd'hui tout particulièrement nécessaire de vous répéter l'exhortation de saint Paul: *Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant les jours du salut.* Vous ne sauriez assurément trouver un temps plus propice et plus convenable pour acquérir, chacun de vous en son particulier, les grâces précieuses du pardon divin. Le doute d'ailleurs n'est point permis: c'est sous l'inspiration divine que l'Eglise a déterminé à des intervalles réguliers, au milieu des années qui se déroulent, cette année d'expiation. L'Eglise, en effet, qui a emprunté avantageusement à l'Ancienne Alliance une foule de rites — élevés par elle à un

ordre supérieur de signification et d'efficacité — a pareillement introduit dans les usages chrétiens, l'*Année Sainte,* symbolisée autrefois par l'*Année sabbatique.* Les bienfaits considérables qu'apportait aux Hébreux, tous les cinquante ans, cette institution divine, n'étaient-ils pas le présage et le type de grâces dont nous offrons aux fidèles l'acquisition au cours de l'*Année Sainte?* De fait, la raison d'être des deux institutions n'est point différente, mais les faveurs d'aujourd'hui l'emportent sur celles d'hier comme les choses spirituelles l'emportent sur les choses temporelles. Si, au cours de l'*Année Sabbatique,* les Hébreux rentraient dans « leur propre héritage, après avoir recouvré les biens par eux aliénés »; si les serviteurs, reprenant leur liberté, pouvaient réintégrer leur « ancienne famille »; si les dettes étaient remises aux débiteurs, sans aucun doute les mêmes avantages nous échoient et se réalisent pour nous, au cours de l'année expiatrice. Tous ceux, en effet, qui accomplissent, au cours du *Grand Jubilé,* les prescriptions salutaires du Siège Apostolique, restaurent et recouvrent dans leur intégrité les mérites et les dons qu'ils avaient perdus par le péché; ils sont arrachés à l'empire cruel de Satan, de nouveau acquis à la liberté *par laquelle le Christ nous a délivrés;* enfin par les mérites accumulés du Christ Jésus, de la Bienheureuse Vierge Marie et des Saints ils sont pleinement libérés de toutes les peines qui auraient été la rançon nécessaire de leurs fautes et de leurs vices.

b) *Fins spéciales: paix, retour des égarés à l'unité catholique.*

Mais ce n'est pas seulement à cette fin, c'est-à-dire à la purification des âmes et au soulagement de leurs misères, qu'est ordonnée la célébration du Grand Jubilé prolongée à l'année entière. Pendant *ce temps favorable,* non seulement la visite des lieux saints et les multiples exercices de la piété privée et publique, mais aussi les secours très abondants des grâces célestes, provoqueront puissamment l'élan des âmes de tous vers un plus haut degré de sainteté et aideront efficacement à la réorganisation de la société humaine. En effet, comme la licence effrénée des particuliers tourne au détriment de tous, ainsi, par une logique nécessaire, le retour des individus à des sentiments meilleurs et l'ardeur dont chacun d'eux s'empresse vers une vie plus saintement réglée, purifient et unissent plus étroitement au Christ la communauté humaine elle-même tout entière. Puisse donc cet événement solennel nous apporter en hâte une aussi complète restauration, comme l'exigent les circonstances présentes!

C'est que, en réalité, si le Catholicisme a enregistré en ces derniers temps de sensibles progrès, si les foules — après avoir longtemps et profondément éprouvé combien était vain l'espoir d'un ordre de choses plus satisfaisant, et combien demeurait inquiet l'esprit qui a rejeté Dieu— semblent plus altérées de religion, il faut cependant en-

core refréner, conformément aux préceptes de la Loi Evangélique, les avidités populaires et les cupidités déchaînées et cruelles des nations; il faut réaliser l'union des hommes dans la divine charité. Peut-il être en effet question de renouer entre les peuples des liens de fraternelle union et de ramener une paix durable, tant que les citoyens n'ont pas revêtu, ni les gouvernements admis à leurs conseils la véritable charité, trop longtemps endormie, que dis-je, trop longtemps déposée, au temps de la dernière guerre.

Or il est à peine besoin d'indiquer et d'exposer combien l'*Année Sainte* est efficacement ordonnée et merveilleusement apte à procurer cette pacification des individus et des nations. Est-il en effet un moyen plus approprié à procurer l'union des hommes entre eux que l'essaim vers Rome, seconde patrie des peuples catholiques qui se pressent autour du Père commun des fidèles, et confessent d'une voix commune la même Foi, qui s'approchent ensemble et sans distinction de castes de la Très Sainte-Eucharistie, principe de l'unité, qui développent et laissent pénétrer en eux-mêmes l'esprit de Charité, signe caractéristique du Christianisme, comme le rappellent et l'enseignent tous les monuments sacrés de la Ville Eternelle?

Nous désirons également voir, dans l'épanouissement de cette Charité, rentrer dans notre Communion les Eglises séparées de l'Eglise Romaine par un schisme séculaire et combien funeste. Rien en effet ne saurait nous être plus agréable et plus doux que d'étreindre et de compter

au nombre de nos fils très chers, à l'occasion du *Grand Jubilé,* sinon tous les égarés, du moins un grand nombre d'entre eux, rentrés dans l'unique troupeau du Christ. Or nous avons le ferme espoir de voir germer en premier lieu, parmi les fruits de l'*Année Sainte,* ces fruits éclatants et si ardemment souhaités. Sans doute rien ne serait plus favorable au réconfort et au réveil de la piété populaire comme à l'acquisition des nombreux avantages du Jubilé, que le développement facile des exercices selon les traditions des âges anciens; toutefois, nous demandons au Dieu très bon de suppléer par les richesses de sa miséricorde aux déficiences qui pourraient, de quelque façon que ce soit, dériver des conditions de la vie présente ou affecter les travaux et les projets d'organisation ou de direction des solennités futures.

II — INDICTION ET PROMULGATION DU « GRAND JUBILÉ »

a) *Détermination de l'époque.*

C'est pourquoi, considérant les faveurs et les avantages que la Religion catholique et les âmes rachetées par le sang précieux du Christ vont retirer de l'*Année Sainte,* fermement confiant, sur la foi de garanties solides, en leur réalisation, suppliant le Seigneur, auteur et dispensateur de tous les biens, de vouloir bien se montrer propice à notre projet, exciter et mouvoir les volontés des hommes à la Pénitence et à l'utilisation de cette grâce

insigne, fidèle à suivre les traces de nos Prédécesseurs, les Pontifes romains; avec l'assentiment de nos Frères, les Eminentissimes Cardinaux de la Sainte Eglise romaine, par l'autorité du Dieu tout Puissant, des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, et la Nôtre; pour la Gloire de Dieu, le salut des âmes et l'accroissement de l'Eglise catholique, nous décrétons par ces Lettres et nous promulguons le *Grand et Universel Jubilé* qui devra commencer dans la Ville Sainte aux premières Vêpres de Noël mil neuf cent vingt-quatre, pour prendre fin aux premières Vêpres de Noël mil neuf cent vingt-cinq.

b) *Privilège de l'Année Jubilaire.*

En conséquence, nous concédons et nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, l'Indulgence plénière, la pleine rémission et le pardon complet de leurs péchés à tous les fidèles du Christ, de l'un et de l'autre sexe, qui, légitimement absous et communiés, visiteront, en y priant à nos intentions, les Basiliques romaines des SS. AA. Pierre et Paul, de S. Jean de Latran et de Sainte Marie-Majeure, une fois au moins le jour, pendant vingt jours consécutifs ou discontinus, naturels ou ecclésiastiques (c'est-à-dire calculés des premières Vêpres de la Veille au coucher du soleil du jour proprement dit), s'il s'agit des citoyens ou des habitants de Rome; pendant au moins dix jours, calculés de la même manière, s'il s'agit des pèlerins venus à Rome à cette occasion.

c) *Intentions du Souverain-Pontife*

Quelle est par ailleurs l'intention générale du Souverain Pontife, vous ne l'ignorez certainement pas, nos très chers frères; mais il est une intention particulière que nous formons à l'occasion du *Grand Jubilé* et dont vous demanderez avec nous la réalisation. Nous voulons dire: *la Paix;* non pas la Paix, imprimée sur des chartes, mais la Paix gravée au fond des coeurs, la Paix qu'il faut rendre aux peuples, la Paix qui, moins éloignée peut-être aujourd'hui que naguère, paraît encore trop absente au gré des désirs de tous. Mais si vous, habitants de la Ville ou pèlerins venus à Rome, l'âme purifiée de vos fautes et brûlante de charité, vous implorez du Ciel ce bienfait sur les tombeaux des Saints Apôtres, ne faut-il pas fermement espérer que le Christ, Prince de la Paix, qui jadis d'un geste apaisa les flots de la mer de Galilée, n'ait enfin pitié de nous et ne commande pareillement aux tempêtes, qui depuis si longtemps bouleversent l'Europe, de se calmer et de s'apaiser?

En outre, nous formons aussi le souhait que tous les habitants de la Ville et tous les pèlerins qui y viendront à l'occasion du Jubilé, recommandent instamment à la piété de Dieu deux autres soucis qui nous causent de cruelles angoisses et intéressent au premier chef la Religion: à savoir que tous les non-catholiques rentrent dans le sein de la Véritable Eglise et que les affaires de Palestine s'organisent et s'ordonnent conformément aux exigences et aux droits sacrés du Catholicisme.

d) *Dispositions spéciales.*

Toutefois, nous adoucissons les conditions imposées plus haut à ceux qui veulent gagner l'indulgence plénière du Jubilé, en faveur de ceux qui, arrêtés par la maladie ou par quelque autre raison légitime, ou bien empêchés par une mort prématurée, soit dans la Ville, soit au cours du voyage, ne pourraient terminer ni même commencer la série des visites prévues: nous voulons que, légitimement absous et communiés, ils bénéficient de l'Indulgence et de la rémission jubilaires, comme s'ils avaient réellement visité les quatre basiliques déterminées par nous.

III — INVITATION PRESSANTE DU SOUVERAIN PONTIFE

Il ne nous reste plus, nos très chers frères, qu'à vous inviter tous très instamment et très affectueusement à venir à Rome pour y puiser aux trésors de la Bonté divine les grâces que Notre Sainte Mère l'Eglise vous engage à recueillir. Il ne conviendrait pas que sur ce point vous fassiez preuve de lâcheté ou d'indolence, alors que l'on voit, de nos jours tout particulièrement, le monde fiévreux et empressé de poursuivre les biens temporels, au détriment même de la Foi et de la moralité.

Aussi bien rappelez-vous le nombre considérable de pèlerins de toute condition que les jubilés précédents ont

rassemblés à Rome pour l'*Année Sainte,* au prix d'un voyage long et pénible, parfois même périlleux; certes, aucune difficulté ne les avait détournés de leur fin bienheureuse. Et puis, s'il se trouve quelque incommodité, soit dans le voyage, soit dans le séjour à Rome, non seulement cette mortification, supportée en esprit de pénitence, vous aidera à obtenir une rémission plus entière de vos fautes, mais elle trouvera bien une compensation dans les consolations multiples et de tous genres.

La Ville en effet où vous allez pénétrer, c'est la Ville que le Sauveur des hommes, le Christ Jésus, a choisie pour être le centre de sa Religion et le siège perpétuel de son Vicaire; c'est la Ville d'où s'écoulent vers vous les eaux limpides et très pures de la sainte doctrine et du céleste pardon. Là, vous prierez comme il faut votre Père commun, qui vous aime et que vous aimez; là, votre piété trouvera un accès facile aux antiques hypogées, aux tombeaux des Princes des Apôtres, près des reliques secrètes des glorieux martyrs. Les temples vous seront ouverts, qui furent élevés depuis tant de siècles, en l'honneur de Dieu et des Saints du Ciel, avec tant d'art et de magnificence que le monde n'en a point présenté ni n'en saurait offrir de plus splendides à l'admiration des hommes. En vérité, si vous visitez comme il convient, la prière sur les lèvres, ces monuments de la Religion chrétienne, comme vous retournerez dans vos foyers l'âme remplie d'une foi plus vive et la volonté mieux disposée à faire le bien!

Il ne faut pas en effet que votre séjour à Rome ressem-

ble à celui de ses hôtes et de ses visiteurs habituels, bien au contraire, vous éviterez tout ce qui est profane, imprégnés que vous serez de l'esprit de pénitence, si redouté du naturalisme contemporain; modestes dans vos regards, dans vos démarches et tout spécialement dans votre vêtement, vous serez uniquement attentifs à ordonner vos actes en vue des intérêts de vos âmes. A ce sujet, nous en avons la certitude, les soins empressés de vos évêques ne vous manqueront pas dans votre pèlerinage: ou bien ils vous précéderont, dirigeant eux-mêmes vos phalanges sacrées, ou bien ils mettront à votre tête des prêtres ou de pieux laïques; avec de tels chefs., le pèlerinage sera parfaitement organisé et religieusement mené à bien.

Afin que ces Lettres arrivent plus facilement à la connaissance de tous les fidèles, Nous voulons que l'on ajoute à tous leurs exemplaires, même imprimés, pourvu qu'ils soient munis du seing d'un notaire public et du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, la même foi que l'on accorderait à ces présentes si elles étaient répandues et divulguées.

En conséquence, qu'il ne soit permis à personne d'infirmer cette Lettre d'indiction, de promulgation, de concession et de manifestation de Notre volonté, ou d'oser témérairement y contredire. Si quelqu'un avait la présomption de commettre pareil attentat, qu'il sache bien qu'il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le vingt-neuvième

jour du mois de mai, l'an mil neuf cent vingt-quatre de l'Incarnation, de notre Pontificat le troisième.

P. Card. GASPARRI,
Secrétaire d'Etat.

O. Card. CAGIANO,
Chancelier de la S. E. R.

Julius CAMPORI,
Protonotaire Apostolique.

Raphaël VIRILI,
Protonotaire Apostolique.

Loco ✠ Plumbi.
VISA, M. Riggi, *C. A. Not.*
Reg. in Canc. Ap. vol. XXIX, n. 45.

No 16

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 25 décembre 1924.

SUJETS DE SERMONS POUR 1925

L'APOLOGÉTIQUE

I. L'Apologétique : Notion.
Méthode,
Importance.

II. Existence de Dieu :

Preuve par le monde visible : ordre, mouvement, grandeur, etc.

Preuve par le monde moral : ordre moral, aspiration vers l'Infini.

III. Examen des principales objections de l'athéisme :

On ne voit pas Dieu,
On ne comprend pas Dieu,
On explique tout sans Dieu.

IV. La Providence :

Argument contre la Providence tiré :
de l'inégalité des destinées humaines,
des maux et des souffrances de l'homme,
des vices et des désordres qui souillent la terre.

V. L'âme humaine :

Existence,
Spiritualité.

VI. L'âme humaine (suite) :

Immortalité : Preuves tirées de la connaissance de l'homme : ses sentiments, ses désirs, ses croyances ;

Preuves tirées de la connaissance de Dieu : sa justice et sa sagesse.

VIII. La religion en général :

L'homme doit à Dieu un culte intérieur.
L'homme doit à Dieu un culte extérieur et public.

VIII. La révélation :

Possibilité,
Nécessité.

IX. L'existence de la révélation :

Preuve par la prophétie : Nature et possibilité,
Valeur apologétique.

X. L'existence de la révélation :

Preuve par le miracle : notion, valeur apologétique.

XI. Source de la révélation :

Les Evangiles : authenticité, véracité, intégrité.

XII. Divinité de Jésus-Christ :

Prouvé par l'accomplissement des prophéties messianiques.

XIII. Divinité de Jésus-Christ :

Prouvé par ses propres miracles.

XIV. Divinité de Jésus-Christ :

Prouvé par sa résurrection.

XV. Divinité du Christianisme :

Prouvé par le témoignage des martyrs.

XVI. L'Eglise :

Notion.
Nécessité.

XVII. L'Eglise (*suite*) :

Pouvoir d'enseigner,
Infaillibilité.

XVIII. L'Eglise (*suite*) :

Pouvoir de gouverner.
Exercice de ce pouvoir.

XIX. Reproche d'intolérance fait à l'Eglise :

a) à l'égard des doctrines,

b) à l'égard des personnes.

XX. Devoir d'étudier sa religion :

Combien peu la connaissent avec précision.
Importance et difficultés de cette étude.

Dispositions d'esprit dans lesquelles on doit l'aborder.

N. B.— On pourra consulter avec profit : Tanquerey : *théologia dogmatica fundamentalis ;* Moulard et Vincent, *apologétique chrétienne ;* Mgr Frayssinous, *Défense du christianisme*, 1er vol. ; Mgr Gibier, *Objections contemporaines contre la religion*, etc., etc.

EXAMEN DES JEUNES PRÊTRES

LITURGIA

Haegy, Ed. 11a, 1922.

I. — De loco et tempore celebrationis Missæ. (Tom. I, p. 171-177.)

II. — De Orationibus in Missa recitandis. (Tom. I., 216-230.)

III. — De defectibus in Missæ celebratione occurrentibus. (Tom., I, p. 311-324.) Confer Rubric. Missalis.

DROIT CANON

Da Locis et Temporibus sacris. (Canons 1154 à 1254.)

QUÆSTIONES MORALES

(Tanquerey, Ed., 7a, 1920.)

De Matrimonio.

1. De Sponsalibus 821-850

2. De examine Sponsorum — De bannis . . 850-871

3. De matrimoniis conscientiæ et morganaticis; De consensu parentum 871-877

4. De celebratione matrimonii 883-891

5. De impedimentis prohibentibus 892-917

6. De impedimentis dirimentibus in genere . 917-928

7. De impedimentis quæ consensum afficiunt . 928-946

8. De impedimentis ligaminis, voti, ordinis . 946-956

9. De impedimentis consanguinitatis, cognationis spiritualis, cognationis legalis . 957-985

10. De impedimentis affinitatis, publicæ honestatis, disparitatis cultûs 985-1004

11. De impedimentis raptûs, criminis 1004-1016

12. De impedimento Formam Matrimonii afficiente: 1o de formâ Tridentina, 2o de formâ Novi Juris 1017-1034

13. De dispensationibus matrimonialibus in genere 1035-1072

14. De dispensationibus matrimonialibus: de modo petendi et de modo exequendi dispensationes 1072-1090

15. De revalidatione Matrimonii et de modo agendi quoad leges civiles de Matrimonio 1090-1108

QUÆSTIONES DOGMATICÆ

(Tanquerey, ed. 16a, 1919).

De Gratia: De sacramentis in genere.

1. De gratiæ notione et divisionibus præcipuis 5-11

2. De gratiæ actualis notione et praecipuis divisionibus 22-32

3. De gratiæ actualis necessitate ad opera supernaturalia 34-61

4. De gratiæ actualis necessitate ad opera quæ justificationem consequuntur 62-69

5. De dispensatione gratiæ actualis quoad justos, peccatores, infideles adultos, parvulos 92-110

6. De gratiæ habitualis existentia in justis . . 137-156

7. De natura gratiæ habitualis. De virtutibus infusis. De donis Spiritus Sancti . . 187-199

8. De natura et conditionibus et objecto meriti. 211-220, 226-235

9. De sacramentorum notione 248

10. De sacramentorum institutione a Christo . 270-280

11. De mutatione vitanda in materia et forma sacramentorum 284-290

12. De modo quo sacramenta suum producunt effectum. 298-310

13. De gratia producta, qualis sit. 311-315

14. De characteris sacramentalis existentia et natura. 324-335

15. De qualitatibus requisitis in ministro sacramentorum 338-357

16. De obligationibus ministri sacramentorum 358-363

No 17

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES

POUR L'ANNÉE 1924

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

ÎLE DE MONTRÉAL

PAROISSES ET CHAPELLES

La Basilique Saint-Jacques
Quêtes $618.30

La Présentation (Dorval)
Quêtes 18.70

La Visitation (Sault-au-Récollet)
Quêtes 57.87

Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie)
Quêtes 104.81

Notre-Dame-de-Grâce
Quêtes 106.20

Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)

Quêtes	20.60	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	27.60

Notre-Dame-des-Neiges

Quêtes		23.40

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun)

Quêtes	224.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	5.00	254.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal)

Quêtes		20.00

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (St. Mary's)

Collectes et Fabrique	100.00	
Confrérie du Saint-Rosaire	5.00	105.00

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray)

Quêtes		75.00

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Italiens)

Quêtes .....

Notre-Dame-de-la-Défense (Italiens)

Quêtes		11.35

Notre-Dame-de-la-Paix

Quêtes		36.90

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Quêtes		84.00

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Hochelaga)

Quêtes		180.00

Sacré-Coeur

Quêtes	180.23	
Congrégations	20.00	200.23

Sainte-Agnès

Quêtes		161.77

Saint-Alphonse

Quêtes		33.50

Saint-Ambroise

Quêtes		33.59

Saints-Anges (Lachine)

Quêtes		184.75

Sainte-Anne

Quêtes		132.75

Sainte-Anne-de-Bellevue

Quêtes		55.00

Saint-Anselme

Quêtes		68.60

Saint-Antoine

Quêtes		75.00

Saint-Arsène

Quêtes		50.00

Saint-Augustin-de-Cantorbéry

Quêtes		43.75

Saint-Bernard

Quêtes		25.10

Saint-Bernardin

Quêtes		4.20

Sainte-Brigide

Quêtes	200.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	280.00

Saint-Casimir (Lithuaniens)

Quêtes		

Sainte-Catherine

Quêtes	82.35	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	92.35

Sainte-Cécile

Quêtes		16.25

Saint-Charles

Quêtes		88.00

Sainte-Claire (Tétraultville)

Quêtes		7.50

Saint-Clément (Viauville)

Quêtes	125.67	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Ecole Saint-Paul	1.00	151.67

Sainte-Clotilde

Quêtes		64.68

Sainte-Cunégonde

Quêtes		45.00

Saint-Denis

Quêtes	77.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	25.00	127.00

Saint-Dominique

Quêtes		40.12

Saint-Edouard

Quêtes		190.00

Sainte-Elisabeth-du-Portugal

Quêtes		71.75

Saint-Enfant-Jésus (Montréal)

Quêtes	161.30	
Fabrique	10.00	
Tiers-Ordre	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	191.30

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles)

Quêtes	25.23	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	47.23

Saint-Etienne

Quêtes	69.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	89.00

Saint-Eusèbe

Quêtes		37.60

Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe)

Quêtes		55.00

Saint-François-Solano

Quêtes		18.90

Saint-Gabriel

Quêtes		121.34

Sainte-Geneviève

Quêtes	45.25	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	55.25

Saint-Georges

Quêtes		65.07

Sainte-Gertrude (Montréal-Nord)

Quêtes		39.25

Sainte-Hélène

Quêtes		57.57

Saint-Henri

Quêtes	141.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégations des hommes et jeunes gens	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	211.81

Saint-Herménégilde

Quêtes		15.10

Saint-Ignace-de-Loyola

Quêtes		9.55

Immaculée-Conception

Quêtes	333.24	
Jeunes gens	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Groupe Pie X A. C. J. C.	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	15.00	
Servants de messes	3.00	
Congrégation des hommes	15.00	
Apostolat de la prière	8.00	
Ligue des zouaves	10.00	419.24

Saint-Irénée

Quêtes		89.15

Saint-Jacques

Quêtes	125.00	
Fraternité Ste-Rose-de-Viterbe.	10.00	
Fabrique	25.00	
Congrégation des jeunes gens..	14.00	
Dames de Sainte-Anne	8.00	
Adoration diurne	5.00	
Congrégation des hommes	25.00	212.00

Saint-Jean-Baptiste

Quêtes	82.95	
Apostolat de la prière	5.00	
Fabrique	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Congrégation des hommes	5.00	
Cercle Lemoyne	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	122.95

Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle

Quêtes	47.25	
Fabrique	10.00	57.25

Saint-Jean-Berchmans

Quêtes	110.43	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	120.43

Saint-Jean-de-la-Croix

Quêtes	76.90

Sainte-Jeanne-d'Arc

Quêtes	30.00

Saint-Jean-de-Matha

Quêtes	13.00

Saint-Joachim (Pointe-Claire)

Quêtes	33.97

Saint-Joseph (rue Richmond)

Quêtes		27.34

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)

Quêtes		11.25

Saint-Joseph (Bordeaux)

Quêtes		33.71

Saint-Laurent

Quêtes	305.00	
Fabrique	10.00	
Tiers-Ordre	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	335.00

Saint-Léon (Westmount)

Quêtes		278.85

Saint-Léonard-de-Port-Maurice

Quêtes		10.00

Saint-Louis-de-France

Quêtes		121.50

Saint-Louis-de-Gonzague (Saint-Aloysius)

Quêtes		68.45

Sainte-Madeleine

Quêtes		85.00

Saint-Marc

Quêtes		18.48

Sainte-Marguerite-Marie

Quêtes		80.00

Saint-Michel

Quêtes	175.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	205.00

Saint-Stanislas (Ahuntsic)

Quêtes		22.00

Saint-Octave (Montréal-Est)

Quêtes		10.50

Saint-Pascal-Baylon

Quêtes		9.85

Saint-Patrice

Quêtes		345.14

Saint-Paul

Quêtes		35.25

Sainte-Philomène

Quêtes	108.18	
Congrégations	19.00	127.18

Saint-Pierre

Quêtes		102.33

Saint-Pierre-aux-Liens

Quêtes	55.65	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Académie Martin	12.50	93.15

Saint-Pierre-Claver

Quêtes		126.00

Saint-Rédempteur

Quêtes		26.00

Saint-Stanislas-de-Kostka

Quêtes	219.29	
Fabrique	15.00	
Congrégations	15.00	249.29

Saint-Thomas-d'Aquin

Quêtes		25.00

Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve)

Quêtes	105.00	
Ligue des hommes	5.00	
Jeunes gens	5.00	
Congrégation des hommes	5.00	
Congrégation des jeunes gens	5.00	

Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Tiers-Ordre	5.00	140.00

Très-Saint-Sacrement (Parc Dominion)

Quêtes	42.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	1.00	50.00

Saint-Viateur (Outremont)

Quêtes	215.55	
Fabrique	20.00	235.55

Saint-Victor

Quêtes	30.00

Saint-Vincent-de-Paul

Quêtes	76.70	
Fabrique	25.00	
Congrégations	10.00	111.70

Saint-Vincent-Ferrier

Quêtes	10.90

Saint-Willibrord

Quêtes	34.00

Saint-Zotique

Quêtes	169.00	
Fabrique	25.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	214.00

Le Gésu

Quêtes	35.00

Pères du Saint-Sacrement

Quêtes	206.00

Institution des Sourdes-Muettes

Quêtes	28.65

Chapelle du Bon-Pasteur

Quêtes	12.86

Chapelle de l'Hôtel-Dieu

Quêtes	34.00

Chapelle des Soeurs de Marie-Réparatrice

Quêtes	10.70

Le Carmel

Quêtes	5.00

Un particulier	200.00

CAMPAGNE (RIVE-NORD)

L'Annonciation (Oka)

Quêtes	10.00	
Fabrique et congrégations	6.00	16.00

L'Assomption

Quêtes	40.00	
Union de prières	5.00	
Enfants de Marie	5.00	50.00

La Purification (Repentigny)

Quêtes		

Sainte-Adèle

Quêtes		5.13

Sainte-Anastasie (Lachute)

Quêtes		20.75

Sainte-Anne-des-Plaines

Quêtes	18.50	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	28.50

Saint-André (Argenteuil)

Quêtes		6.62

Saint-Augustin

Quêtes	6.50	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	12.50

Saint-Benoît

Quêtes	7.50

Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)

Quêtes	15.92

Saint-Canut

Quêtes	6.44

Saint-Charles (Lachenaie)

Quêtes	2.00

Saint-Christophe (Pont-Viau)

Quêtes	

Saint-Colomban

Quêtes	1.50

Sainte-Dorothée

Quêtes	5.80

Saint-Elzéar

Quêtes	5.00

Saint-Eustache

Quêtes	

Saint-François-de-Sales

Quêtes		3.82

Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)

Quêtes		2.18

Saint-Hermas

Quêtes	2.55	
Fabrique	12.00	14.55

Saint-Hippolyte

Quêtes		12.80

Saint-Janvier

Quêtes		13.00

Sainte-Jeanne-de-Chantal (Valois)

Quêtes		15.50

Saint-Jérôme

Quêtes		49.69

Saint-Joseph-du-Lac

Quêtes		8.08

Saint-Joseph (Mont-Rolland)

Quêtes		5.85

Saint-Julien (Lachute)

Quêtes		22.60

Saint-Louis (Terrebonne)

Quêtes	42.00	
Fabrique	25.00	67.00

Sainte-Lucie

Quêtes	6.65

Sainte-Marguerite (Lac Masson)

Quêtes	5.00

Saint-Martin

Quêtes	11.00

Sainte-Monique

Quêtes	4.35	
Fabrique	1.00	5.35

Saint-Paul-l'Ermite

Quêtes	9.75

Saint-Placide

Quêtes	11.30

Saint-Raphaël (Ile-Bizard)

Quêtes	9.78

Sainte-Rose

Quêtes	39.00

Saint-Sauveur

Quêtes	8.50

Sainte-Scholastique

Quêtes	23.20	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	38.20

Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)

Quêtes		8.00

Sainte-Sophie

Quêtes		8.94

Saint-Sulpice

Quêtes		5.24

Sainte-Thérèse

Quêtes	47.00	
Fabrique	20.00	
Congrégations	22.00	89.00

Saint-Vincent-de-Paul (Laval)

Quêtes	37.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	3.00	
Enfants de Marie	2.00	47.00

CAMPAGNE (RIVE-SUD)

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Laprairie)

Quêtes		22.75

Notre-Dame-Auxiliatrice (Saint-Jean)

Quêtes		23.50

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)

Quêtes		43.45

Saint-Amable

Quêtes		3.26

Sainte-Anne (Varennes)

Quêtes	17.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	32.00

Saint-Antoine (Longueuil)

Quêtes	76.85	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Tiers-Ordre	3.00	89.85

Saint-Basile-le-Grand

Quêtes		4.75

Saint-Bernard (Lacolle-Sud)

Quêtes		3.75

Saint-Blaise

Quêtes		7.05

Saint-Bruno

Quêtes	6.64	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Enfants de Marie	1.00	14.64

Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)

Quêtes		5.75

Saint-Constant

Quêtes		17.79

Saint-Cyprien (Napierville)

Quêtes	22.32	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne	2.50	
Enfants de Marie	2.50	42.32

Saint-Edouard (Napierville)

Quêtes		4.15

Sainte-Famille (Boucherville)

Quêtes		24.54

Saint-François-Xavier (Caughnawaga)

Quêtes		10.76

Saint-François-Xavier (Verchères)

Quêtes	16.00	
Fabrique	20.00	
Rosaire	2.00	
Union de prières	5.00	43.00

Saint-Georges (Montréal-Sud)

Quêtes		4.25

Saint-Hubert

Quêtes		12.21

Saint-Isidore

Quêtes	9.75	
Fabrique	5.00	
Congrégations	20.00	34.75

Saint-Jacques-le-Mineur

Quêtes	8.47	
Dames de Sainte-Anne	1.00	9.47

Saint-Jean

Quêtes		72.00

Saint-Josaphat

Quêtes		5.58

Saint-Joseph (Chambly-Bassin)

Quêtes	28.00	
Fabrique	5.00	

Enfants de Marie.....	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	37.00
Sainte-Julie		
Quêtes	5.97	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	7.97
Saint-Lambert		
Quêtes		49.69
Saint-Luc		
Quêtes		2.47
Sainte-Marguerite (L'Acadie)		
Quêtes	5.75	
Fabrique	10.00	15.75
Saint-Mathieu		
Quêtes		7.40
Saint-Maxime		
Quêtes		11.00
Saint-Michel (Napierville)		
Quêtes		7.00
Saint-Patrice (Sherrington)		
Quêtes		2.34
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)		
Quêtes		8.05

Saint-Philippe

Quêtes	14.44	
Fabrique	5.00	19.44
Saint-Remi		
Quêtes	59.00	
Fabrique	10.00	
Congrégations	12.00	81.00
Sainte-Théodosie		
Quêtes	4.46	
Fabrique	3.29	
Ligue du Sacré-Coeur	1.00	
Dames de Sainte-Anne	.50	
Enfants de Marie	1.00	
Tiers-Ordre	1.00	11.25
Sainte-Trinité (Contrecoeur)		
Quêtes	35.99	
Fabrique	10.00	
Curé	10.00	55.99
Saint-Valentin		
Quêtes		3.75
Desserte Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (St-Hubert)		
Quêtes		.30
Desserte Delson (Saint-Constant)		
Quêtes		6.50

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$ 200.00
Clergé séculier	1,036.20
Compagnie de Saint-Sulpice	200.00
Cleres Saint-Viateur	25.00
Frères de l'Instruction chrétienne	75.00
Frères de la Charité, Asile Saint-Benoit	50.00
Frères de Saint-Gabriel	20.00
Congrégation Notre-Dame	150.00
Hôtel-Dieu	25.00
Monastère du Précieux-Sang	10.00
Semaine religieuse	25.00
Soeurs de Sainte-Anne	100.00
Soeurs de Sainte-Croix	100.00
Soeurs de la Providence	100.00
Soeurs de la Miséricorde	50.00
Soeurs du Bon-Pasteur	25.00
Soeurs de la Sainte-Famille	30.00
Soeurs de l'Espérance	13.00
Soeurs Grises	100.00
Petites Filles de Saint-Joseph	50.00
Tiers-Ordre Franciscain	370.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Séminaire de théologie	62.07
Collège Sainte-Marie	50.00
Collège de Notre-Dame-des-Neiges (e. s. c.)	50.00
Collège de Saint-Jean	15.47
Académie Viger	2.25
Séminaire de Philosophie	8.75
Collège de Montréal	30.00
Académie Garneau	25.10
Patronage Sainte-Agnès	5.00
Académie Saint-Stanislas	20.00

Frères des Ecoles Chrétiennes

Académie de Lasalle	6.00
Académie Sainte-Brigide	30.00
Académie Piché	15.00
Académie Saint-Joseph	10.00
Collège Saint-Paul (Varennes)	10.00
Collège de Longueuil	21.42
Collège de Saint-Jérôme	20.15
Ecole de Viauville	10.00
Ecole Saint-Charles	15.00
Ecole Sainte-Cunégonde	20.00
Ecole Saint-Edouard	10.00
Ecole Saint-Léon	25.25
Ecole Saint-Henri	22.30
Ecole Saint-Jacques	15.00
Ecole Saint-Paul	15.00

Ecole de Salaberry	20.25
Ecole d'Oka	2.00
Pensionnat Mont-Saint-Louis	70.90
Pensionnat Saint-Laurent	15.00
Ecole du Sacré-Coeur	15.00
Procure	31.73

Frères de Saint-Gabriel

Patronage Saint-Vincent-de-Paul	10.00
L'Assomption	12.00
Sainte-Rose	4.00
Orphelinat Saint-Arsène	10.00
Ecole Saint-Etienne	4.15
Académie Christophe-Colomb	20.00
Sainte-Thérèse	4.64
Sainte-Anne-des-Plaines	2.00
Saint-Martin	1.50
Ecole de Sainte-Madeleine	15.00

Clercs de Saint-Viateur

Académie Saint-Jean-Baptiste	16.24
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	17.00
Sourds-Muets	31.30
Collège de Terrebonne	16.00

Frères du Sacré-Coeur

Différentes écoles	266.32
Académie Coïndre	6.00

Sœurs de la Congrégation Notre-Dame

Académie Saint-Denis	18.00
Académie Saint-Joseph	22.00
Académie Saint-Paul	22.29
Académie Saint-Antoine	16.65
Académie Bourgeois	7.75
Académie Bourget	53.60
Académie Marguerite-Lemoyne	40.00
Académie Saint-Paul	12.00
Académie Saint-Urbain	16.40
Couvent de Saint-Jean	25.00
Couvent de Sainte-Thérèse	10.00
Couvent de Saint-Eustache	5.80
Ecole Normale	10.00
Ecole Notre-Dame	3.00
Ecole d'Oka	3.00
Ecole de Saint-Eusèbe	45.00
Ecole de Sainte-Hélène	5.00
Mont-Sainte-Marie	15.00
Pensionnat Villa-Maria	25.00
Ecole Saint-Dominique	2.00
Ecole de Laprairie	9.70
Ecole d'enseignement secondaire	25.00

Sœurs Grises

Asile Bethléem	5.00
Asile Nazareth	10.00
Asile Sainte-Cunégonde	10.00

Asile Saint-Henri	10.00
Orphelinat Saint-Patrice	10.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
Hôpital Saint-Jean (Saint-Jean)	10.00
Hôpital Saint-Joseph (Chambly)	5.00
Hospice Saint-Antoine (Montréal)	10.00
Hospice Saint-Antoine (Longueuil)	5.00
Hospice Saint-Joseph (rue Cathédrale)	10.00
Hospice Lajemmerais (Varennes)	10.00
Hospice d'Youville (Saint-Benoît)	5.00
Orphelinat Catholique	5.00
Patronage d'Youville	10.00
Refuge Sainte-Brigide	10.00

Sœurs du Bon-Pasteur

Couvent de Saint-Hubert	5.00
Asile Sainte-Darie, rue Fullum	15.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00

Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie

Différentes écoles	580.00
Ecole de Laehenaie	2.10

Sœurs de Sainte-Anne

Académie Marie-Anne	35.00
Académie Saint-Michel, Ville	17.00
Académie Saint-Georges	20.00
Académie du Boulevard	45.00

Académie Saint-Pierre-aux-Liens	10.00
Académie Saint-Zotique	15.00
Académie Sainte-Cunégonde	15.00
Couvent de Saint-Jérôme	45.00
Couvent de l'Acadie	5.00
Couvent de Caughnawaga	10.00
Couvent de Sainte-Geneviève	10.00
Couvent de Saint-Constant	10.00
Couvent de Saint-Rémi	5.00
Couvent de Notre-Dame-des-Victoires .	5.50
Couvent de Sainte-Anne-des-Plaines...	8.00
Couvent de Saint-Gabriel-de-Brandon..	12.00
Couvent de Saint-Henri.....	20.00
Couvent de Saint-Michel (Napierville)	5.00
Couvent de Saint-Arsène.....	25.00
Ecole Sainte-Clotilde	25.00
Ecole Sainte-Elisabeth	8.00
Ecole Saint-Thomas-d'Aquin	5.00
Ecole Saint-Victor	8.00
Ecole Saint-Irénée	20.00
Couvent de Saint-Cyprien.....	5.00
Pensionnat de l'Ange-Gardien.....	25.00
Académie Savaria	17.37
Pensionnat Sainte-Angèle	25.00
Ecole Saint-Sacrement (Lachine).....	8.00
Ecole de Guybourg.....	4.50
Pensionnat Sainte-Anne (Lachine)....	35.00
Ecole Saint-Isidore	3.00

Soeurs de Sainte-Croix

Académie Laurier	22.50
Académie Sainte-Brigide	30.00
Académie Saint-Edouard	60.00
Académie Saint-Gabriel	16.35
Académie Saint-Ignace	12.00
Académie Saint-Jean-l'Evangéliste	20.00
Académie d'Youville	10.00
Couvent de Saint-Pascal-Baylon	4.50
Couvent de Sainte-Scholastique	3.40
Couvent de Sainte-Rose	20.40
Couvent de Lachute	10.00
Couvent de Varennes	8.00
Couvent de Villeray	31.57
Ecole de Bordeaux	15.65
Ecole Sainte-Cécile	20.00
Ecole Saint-Etienne	15.00
Couvent de Brownsburg	1.56
Couvent de Saint-Martin	6.00
Pensionnat Saint-Basile	30.00
Académie Saint-Alfred, (St-Laurent)	15.00
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	60.00
Académie Ste-Marguerite-Marie (Ahuntsic)	20.00
Couvent de Cartierville	14.00
Couvent de Ste-Madeleine (Outremont)	20.00
Couvent de Sainte-Dorothée	5.00
Ecole Saint-Joseph du Mont-Royal	5.25
Ecole Saint-Maxime (Saint-Martin)	5.75

Soeurs de la Providence

Asile Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus)	10.00
Hôpital des Incurables	10.00
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu	10.00
Maison de la Providence, rue Eléanore	5.00
Hôpital Saint-Joseph (Lachine)	2.00
Hospice Auclair	5.00
Hospice Bourget	5.00
Hospice Drapeau (Sainte-Thérèse)	5.00
Hospice Gamelin	5.00
Hospice Notre-Dame (L'Assomption)	5.00
Hospice Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. (Laprairie)	5.00
Hospice de la Providence (Maisonneuve)	5.00
Institution des Sourdes-Muettes	5.00
Jardin de l'Enfance, Saint-André	5.00
Orphelinat Saint-Alexis	5.00
Providence (Lac Masson)	2.00
Providence (Sainte-Adèle)	2.00
Providence (Saint-Enfant-Jésus)	5.00
Providence Sainte-Geneviève (Montréal)	2.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul	5.00
Asile de la Providence (Ste-Catherine-E.)	5.00
Orphelinat, Montréal-Est	2.00
Jardin de l'Enfance St-Jacques (Mtl)	18.00

Religieuses du Sacré-Coeur

Pensionnat du Sacré-Coeur (Montréal)	30.00
Pensionnat (Sault-au-Récollet)	50.00

PROPAGATION DE LA FOI

(COMMUNAUTÉS ET PARTICULIERS)

Séminaire de Saint-Sulpice	$200.00
Grand-Séminaire	174.34
Le Carmel	15.00
Collège de l'Assomption	42.00
Soeurs de l'Espérance	5.00
Couvent Notre-Dame-des-Anges (St-Laurent)	270.00
Ecole de Réforme	25.00
Hospice Gamelin	80.00
Communauté de l'Hôtel-Dieu	55.90
Séminaire de Philosophie	50.00
Collège de Montréal	50.00
Le chanoine Maxime Leblanc	250.00
Autres dons particuliers	789.88

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
VILLE ET BANLIEUE								
La Basilique Saint-Jacques..... (Montréal)	$58.49	$58.40	$83.67	$136.26	$90.00	$76.40	$64.54	175.00
La Présentation (Dorval)..... —	4.60	4.50	8.80	10.54	13.92	6.21	5.00	
La Visitation (Sault-au-Récollet).. —	16.47	11.25	44.35	29.15	15.00	10.00	11.90	220.00
Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie) —	13.92	18.60	101.84	32.35	16.81	15.90	15.00	497.00
N.-Dame-des-Anges (Cartierville).. —	5.15	8.55	13.30	11.75	5.65	8.65	4.60	66.70
Notre-Dame-de-Grâce ..... —	42.00	81.32	30.18	95.11	75.00	43.00	40.00	200.00
Notre-Dame-des-Neiges ..... —	5.00	17.76	12.75	21.75	15.25	12.00		
N.-D.-des-Sept-Douleurs (Verdun). —	38.50	16.00	50.00	85.00	100.00	45.00	33.00	270.00
N.-D.-des-Victoires (P.-Terminal). —	4.50	3.00	4.00	11.00	5.00	5.00	5.00	92.25
Notre-Dame-du-Bon-Conseil ..... —	12.96	17.73	6.44	22.12	10.00	25.45	18.62	12.95
N.-D.-du-Saint-Rosaire (Villeray).. —	25.00	44.00	84.00	48.00	38.00	23.00	25.00	210.00
Notre-Dame-de-la-Paix ..... —	18.50	27.63	13.22	33.52	17.00	17.00	14.00	
Notre-Dame-du-Mont-Carmel ..... —								
N.-Dame-du-Perpétuel-Secours ..... —	24.00	15.00	35.00	41.50	30.00	22.50	21.00	300.00
Notre-Dame-de-la-Défense ..... —	3.50	2.00	1.00	5.00		4.50	4.75	22.00
Nativité de la B.-V.-M. (Hochelaga) —	60.00	70.00	75.00	100.00	50.00	50.00	60.00	104.00
Sacré-Coeur ..... —	32.10	55.00	59.70	65.37	37.00	42.00	43.36	242.20
Sainte-Agnès ..... —				26.25		27.20	36.00	25.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Alphonse (Montréal)	$6.25	$25.00	$20.00	$16.15	$ 8.00	$ 8.00	$ 8.00	130.00
Saint-Ambroise —	10.26	6.20	21.83	23.93	15.04	11.18	11.23	18.00
Saints-Anges (Lachine) —	25.90	43.05	24.50	75.00		35.00	40.00	240.55
Sainte-Anne —	39.25	24.70	17.70	64.80	50.00	50.00	29.34	10.00
Sainte-Anne-de-Bellevue —	12.00	25.00	20.00	39.00	28.00	17.00	18.00	38.50
Saint-Anselme —		39.40	13.25	17.15	20.00	15.50	16.40	33.50
Saint-Antoine —	10.00	10.00	10.00	35.00	25.00	35.00	25.00	50.00
Saint-Arsène —	10.00	30.00	10.00	40.00	25.00	20.00	20.00	
Saint-Augustin-de-Cantorbéry —	21.60	10.70	5.35	45.85		14.10	22.20	43.60
Saint-Bernard —	12.50	24.57	4.25	24.01	14.17	15.00	13.10	21.75
Saint-Bernardin —	2.55	3.20	2.25	5.65	14.50	2.95	2.40	57.50
Sainte-Brigide —	40.00	40.00	125.00	80.00	50.00	80.00	40.00	131.50
Saint-Casimir (Lithuaniens) —								
Sainte-Catherine —	18.50	30.00	69.20	31.15	102.50	18.00	20.40	106.10
Sainte-Cécile —	7.50	15.00	10.00	12.00	8.24	14.15	7.00	
Saint-Charles —	24.00	20.00	30.00	46.00	100.00	22.00	22.50	191.56
Sainte-Claire (Tétraultville) —	4.00	1.30	6.28	9.00	18.65	4.00	3.75	25.00
Saint-Clément (Vianville) —	30.10	35.95	43.25	75.10	34.50	25.00	36.45	126.50
Sainte-Clotilde —	16.12	10.47	7.15	33.95	19.50	18.10	17.15	36.00
Sainte-Cunégonde —	17.00	30.00	11.00	22.00	100.00	6.00	8.00	180.00
Saint-Denis —	16.50	43.50	67.25	38.35	25.00	23.50	23.00	50.00

PAROISSES		Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Dominique	(Montréal)				$10.80		$49.70	$27.24	
Saint-Edouard	—	41.75	16.00	135.00	84.00	158.00	50.00	45.00	276.00
Sainte-Elisabeth-du-Portugal	—	16.50	18.10	7.00	36.60	20.00	19.00	18.00	35.00
Saint-Enfant-Jésus (Mile-End)	—	31.48	90.00	67.04	63.20	130.00	41.15	34.25	260.40
St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Tr.)	—	8.90	28.19	23.45	19.96	7.73	9.40	8.31	31.23
Saint-Etienne	—	19.00	19.00	26.00	30.00	45.00	13.00	18.00	125.00
Saint-Eusèbe	—	18.75	12.50	48.25	42.50	21.85	19.60	42.85	150.00
St-Frs-d'Assise (Longue-Pointe)	—	15.00	40.00	15.00	26.43	14.00	14.00	15.00	68.50
Saint-François-Solano	—	4.45	4.63	1.00	14.87	4.85	5.15	5.00	60.65
Saint-Gabriel	—	25.64	28.18	12.00	43.72	26.83	25.00	24.83	25.00
Sainte-Geneviève	—	4.50	10.64	6.00	13.48		7.72	6.06	90.00
Saint-Georges	—	32.14	52.41	31.35	50.23	24.80	24.95	10.24	30.20
Sainte-Gertrude (Mtl-Nord)	—	6.50	11.75	20.00	17.65	6.00	8.75	8.25	5.00
Sainte-Hélène	—	8.80	17.00	14.00	26.97	10.50	12.50	13.47	90.00
Saint-Henri	—	100.00	42.00	100.00	68.00	120.00	50.00	61.00	403.50
Saint-Herménégilde (Guybourg)	—	3.15	3.00	4.85	5.20	3.00	3.85	4.00	25.00
Saint-Ignace-de-Loyola	—	10.00	7.24	1.75	18.60	7.15	33.25	15.00	
Immaculée-Conception	—	61.63	103.57	340.78	104.78	200.00	53.00	55.56	1048.7
Saint-Irénée	—	11.75	61.70	20.00	23.65	16.43	48.35	17.90	23.25
Saint-Jacques	—	45.00	30.00	78.00	130.00	55.00	50.00	40.00	236.50
Saint-Jean-Baptiste	—	22.99	37.22	144.62	32.32	74.83	29.99	21.90	312.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle .....(Montréal)	10.11	15.46	13.03	23.40	42.68	11.25	10.50	90.00
Saint-Jean-Berchmans ..... —	21.00	40.00	32.00	50.00	38.00	25.00	27.32	90.16
Saint-Jean-de-la-Croix ..... —	8.60	8.00	7.00	43.20	23.69	28.00	23.75	180.44
Sainte-Jeanne-d'Arc ..... —	13.00	25.00	7.00	24.00	15.00	13.00	11.00	185.00
Saint-Joachim (Pointe-Claire)..... —	10.27	15.00	8.00	5.50	12.75		6.00	74.44
Saint-Joseph (rue Richmond)..... —	10.25	7.00	18.47	21.67	10.60	11.00	10.00	10.70
Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies).... —	2.25	4.81	19.25	9.40	22.39	3.00	4.50	6.90
Saint-Joseph (Bordeaux)..... —	7.84	13.04	13.47	16.09	9.00	7.32	7.03	110.00
Saint-Laurent ..... —	21.29	85.40	173.66	43.00	16.00	20.00	20.00	470.00
Saint-Léon (Westmount)..... —	60.00	10.10	9.65	132.50	85.40	56.50	62.50	10.00
Saint-Léonard-de-Port-Maurice ..... —	4.00	8.00	16.00	8.00	5.00	3.00	3.00	88.50
Saint-Louis-de-France ..... —	30.50	29.72	171.13	66.39	37.85	94.40	29.86	292.32
Saint-Louis-de-Gonzague ..... —	24.75	4.65	5.00	34.65	27.60	35.50	15.15	
Sainte-Madeleine ..... —	24.00	33.00	54.00	38.00	38.00	24.00	20.00	102.35
Saint-Marc ..... —	4.14	16.68	8.00	13.50	7.00	6.50	6.60	48.20
Sainte-Marguerite-Marie ..... —		21.45		43.86	23.26		21.85	117.00
Saint-Michel ..... —	12.50	28.66	3.80	39.53	300.00	100.00	35.47	400.00
Saint-Nazaire (Ville-Lasalle)..... —		5.02	3.65					46.64
Saint-Nicolas (Abuntsic)..... —	5.00	5.00	7.25	22.50	18.00	7.75	15.00	51.50
Saint-Octave (Montréal-Est)..... —	3.00	3.00	8.00	10.25	4.50	6.00	6.00	25.00
Saint-Pascal-Baylon ..... —	3.00	6.00	4.00	10.00	5.00	4.00	3.55	40.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Patrice (Montréal)	$38.00	$45.36	$ 8.00	$160.90	$75.00	$101.85	$79.26	100.00
Saint-Paul —	11.00	10.00	34.87	35.00	13.50	23.00	18.50	22.00
Sainte-Philomène —	19.28	16.82	6.83	50.35	21.80	20.00	30.00	35.00
Saint-Pierre (Oblats) —	27.12	8.87	57.62	45.29	80.00	23.92	24.62	337.78
Saint-Pierre-aux-Liens —	9.57	8.96	8.40	24.94	9.81	14.32	11.83	10.00
Saint-Pierre-Claver —	30.00	79.12	90.79	51.00	39.00	40.00	30.00	25.00
Saint-Rédempteur —	7.00	50.00	8.00	16.00	50.00	5.00	8.00	
Saint-Stanislas —	51.00	18.25	210.35	105.00	57.00	50.00	55.18	560.17
Saint-Thomas-d'Aquin —	5.60	9.00	2.40	23.00	5.60	11.00	11.00	15.00
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maisonneuve) —	23.00	15.93	53.85	46.00	129.50	24.40	25.19	
T.-S.-Sacrement (Parc Dominion) —	5.00	4.50	18.00	23.00	15.00	12.00	10.00	38.50
Saint-Viateur —	45.50	51.85	169.96	164.00	100.00	105.00	122.00	94.54
Saint-Victor —	6.25	12.00	7.00	18.00	18.00	8.00	7.00	80.00
Saint-Vincent-de-Paul —	20.00	33.00	135.00	30.50	65.80	15.00	22.90	303.05
Saint-Vincent-Ferrier —	5.00	2.50	25.00	2.50	2.50	2.50	10.00	52.15
Saint-Willibrord —	12.00	19.00	7.00	20.00	10.00	28.00	18.00	20.00
Saint-Zotique —	34.22	50.00	44.70	40.00	49.00	25.00	22.00	185.70
Sainte-Marie (Polonais) —					5.00			

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
COMMUNAUTÉS - CHAPELLES								
RR. PP. du Saint-Sacrement		$88.00	$100.00		$69.70	$44.50		
Srs de la Providence (Sourdes-Muettes)	13.11	7.26	12.03	26.32	12.87	11.23	12.77	
Soeurs du Bon-Pasteur (ville)		5.00	7.00	5.85			16.00	
Soeurs de l'Hôtel-Dieu	5.00	5.00	16.00	11.00	4.00	6.00	6.00	
Soeurs de Marie-Réparatrice	3.75	3.84	14.10					
Le Carmel	7.00	2.71	10.74	7.98	3.57	5.00	4.50	15.00
Collège de Montréal			4.60					50.00
Grand Séminaire		13.81	40.74					174.34
Le Gésu	5.00		42.00		5.00			
Séminaire de Philosophie		8.00						50.00
CAMPAGNE (RIVE-NORD)								
L'Annonciation (Oka)	2.25	3.50	7.75	4.50	2.00	2.15	2.00	10.25
L'Assomption	15.00	20.00	60.00	34.00	25.00	20.00	15.00	158.00
Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)	1.50	3.00	5.00	8.00	6.00	5.00	3.00	13.35
La Purification (Repentigny)	1.95							
Sainte-Adèle		5.00	10.60	5.00	2.50			58.42
Sainte-Anastasie (Lachute)	4.30	9.50	12.00	10.40	10.00	5.30	4.80	33.00
Sainte-Anne-des-Plaines	3.25	10.00	11.80	7.50	4.00	5.50	3.20	100.00
Saint-André d'Argenteuil	1.35	2.50	5.50	4.13	2.33	1.73	1.12	51.50

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Augustin	2.15	5.00	11.00	4.00	3.00	3.00	3.00	60.50
Saint-Benoit	3.00	11.00	21.30	5.50	12.58	3.00	4.00	100.00
Saint-Canut	1.25	1.90	4.50	3.56	1.40	1.75	1.25	25.00
Saint-Charles (Lachenaie)	1.00	1.00	2.00	1.00	3.00			28.50
Saint-Christophe (Pont-Viau)	1.47	1.40		4.16	10.00	2.06	1.29	93.07
Saint-Colomban	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00			
Sainte-Dorothée	3.00	1.70	10.20	5.10	4.25	4.00	2.20	68.50
Saint-Elzéar	2.50	2.50	1.00	5.00	8.00	2.50	2.50	
Saint-Eustache								267.92
Saint-François-de-Sales	3.31	2.25	2.00	3.25	3.50	2.10	1.20	55.90
Saint-Gérard-Majella	2.00	1.61	12.53	3.69	1.00	2.40	1.00	31.00
Saint-Hermas	2.08	1.00	1.42	2.65	6.15	1.28	1.06	25.00
Saint-Hippolyte	3.72	1.71	7.31	4.06	1.82	2.00	1.00	
Saint-Janvier	4.25	11.00	12.50	9.75	5.00	5.25	3.50	25.25
Sainte-Jeanne-de-Chantal (Valois)	3.50	5.50	6.78	11.00	7.87	6.00	4.50	40.00
Saint-Jérôme	24.70	12.15	6.15	22.20	23.75			
Saint-Joseph (Mont-Rolland)	3.00	2.75	30.00	6.40	5.00	1.75	3.10	43.20
Saint-Joseph-du-Lac	1.32	0.79	4.90	1.98	0.85	1.73	0.89	21.70
Saint-Julien (Lachute)	5.00	4.51	18.00	10.75	8.90	6.00	5.00	
Saint-Louis-de-Terrebonne	15.00	30.00	15.00	44.00	20.00	16.00	20.00	135.00
Sainte-Lucie	2.00	2.75	9.80	7.00	3.50	5.50	2.15	13.50

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	$1.30	$ 2.00	$10.50	$3.50	$1.18	$1.50	$2.00	$25.00
Saint-Martin	5.00	6.00	16.00	7.00	25.00	15.00	4.00	60.00
Sainte-Monique	3.00	4.00	7.15	4.00	8.00	3.00	2.00	31.25
Saint-Paul-l'Ermite	1.81	2.73	10.76	5.18	1.69	2.20	2.00	29.00
Saint-Placide	0.97	0.75	3.06	3.59	1.50	1.85	2.65	40.50
Saint-Raphael (Ile-Bizard)	2.10	2.11	4.00	4.94	1.94	2.25	2.95	29.85
Sainte-Rose	14.50	25.00	33.00	31.50	14.00	25.00	14.00	180.93
Saint-Sauveur	3.25	2.50	10.50	5.50	2.50	4.50	2.50	
Sainte-Scholastique	5.50	7.00	25.00	13.30	5.00	6.00	5.00	190.00
Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)	4.00	4.25		7.00				8.00
Sainte-Sophie	2.35	4.35	12.30	6.32	2.73	4.46	3.08	10.75
Saint-Sulpice	1.26	1.33	5.30	3.02	1.46	2.00	1.00	13.25
Sainte-Thérèse	10.00	50.00	12.00	25.00	15.00	12.00	14.00	237.00
Saint-Vincent-de-Paul	8.90	6.25	7.85	19.63	9.70	7.50	7.60	190.00
CAMPAGNE (RIVE-SUD)								
La Nativité de la B.-V.-M. (Laprairie)	7.00	7.00	25.00	20.00	20.00	8.95	6.50	270.00
Notre-Dame-Auxiliatrice (Saint-Jean)	11.25	31.00	5.50	18.65	7.00			
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	8.35	13.60	25.40	25.70	9.50	10.00	9.25	112.00
Saint-Amable	0.65	1.25	6.40	2.03	0.78	1.00	0.78	37.00
Sainte-Anne (Varennes)	14.00	20.75	43.00	10.44	30.02	6.00	4.00	151.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Antoine (Longueuil)	$12.65	$ 7.00	$114.30	$23.10	$50.00	$12.55	$ 8.90	514.23
Saint-Basile-le-Grand	2.66	2.00	5.65	3.07	1.25	1.50	1.00	1.25
Saint-Bernard (Lacolle-Sud)	1.00	3.00	7.00	2.00	3.00	1.00	1.00	5.00
Saint-Blaise	2.50	1.18	5.25	4.50	2.60	2.45	3.10	43.50
Saint-Bruno	2.09	1.28	5.52	5.10	2.04	2.46	1.60	38.75
Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)	3.56	2.05	10.15	7.06	3.07	5.00	2.88	51.52
Saint-Constant	9.00	10.75	30.60	15.50	44.80	8.20	5.66	66.50
Saint-Cyprien	18.08	20.83	28.31	7.75	20.00	4.25	2.33	73.12
Saint-Edouard	1.75	1.85	5.00	2.50	1.45	1.25	1.00	89.00
Sainte-Famille (Boucherville)	2.66	4.48	85.00	8.34	24.09	5.41	5.22	32.00
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)	1.00	4.05	1.25	5.09	2.00	1.00	1.48	
Saint-François-Xavier (Verchères)	6.00	6.64	20.50	12.00	8.00	8.00	5.00	78.26
Saint-Georges (Montréal-Sud)	2.65	2.89	4.06	4.40	2.05	2.65	2.00	40.20
Saint-Hubert	2.25	2.50	16.00	7.70	2.10	4.15	2.41	46.60
Saint-Isidore	6.00	10.00	46.00	10.05	9.20	6.00	6.00	69.00
Saint-Jacques-le-Mineur		11.08	9.49	8.18	9.00	1.80	4.03	53.00
Saint-Jean	26.00	25.00	22.00	58.25	31.00	25.00	23.00	120.50
Saint-Josaphat	3.76	2.20		3.28	1.34	1.88	1.73	41.05
Saint-Joseph (Chambly-Bassin)	8.25	21.50	44.25	16.25	5.50	9.00	7.50	200.00
Sainte-Julie	1.05	13.12	18.42	5.03	2.14	2.00	1.09	
Saint-Lambert	13.76	3.75	16.87	24.30	13.83	19.13	12.42	131.05

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi.
Saint-Luc	$1.85	$ 0.99	$ 4.00	$ 2.26	$ 0.76	$ 0.94	$ 0.55	$36.50
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	1.25	1.90	15.65	3.15	1.52	1.37	2.40	37.31
Saint-Mathieu	1.45	1.80	6.50	3.75	1.75	1.40	2.05	
Saint-Maxime	3.10	3.00	1.00	6.50	9.00	3.00	2.50	57.15
Saint-Michel	2.00	1.50	11.50	8.00	2.00	6.00	5.00	
Saint-Patrice (Sherrington)	1.05	1.75	3.10	2.40	1.05	1.85	1.05	
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	1.35	3.70	11.25	5.25	3.30	4.00	3.00	37.00
Saint-Philippe	5.12	7.80	36.05	13.00	5.25	4.80	5.23	40.00
Saint-Rémi	7.40	25.00	54.00	15.20	36.00	7.65	7.40	230.50
Sainte-Théodosie	1.17	1.00	7.90	2.74	1.73	2.41	1.98	28.28
Très-Sainte-Trinité (Contrecœur)	2.87	7.88	56.66	10.39	22.26	5.37	4.65	90.04
Saint-Valentin	1.56	1.50	10.90	1.87	3.15	1.00	1.20	42.36
Desserte N.-D.-du-S.-C. (St-Hubert)	0.50	2.27	2.60	0.53	0.40	0.18		
Desserte de Delson (St-Constant)							4.00	
Collège de Saint-Jean			15.48					

Archevêché de Montréal, le 21 février 1925.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
administrateur apostolique.

DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE

DU

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

GEORGES GAUTHIER,

ARCHEVÊQUE TITULAIRE DE TARONA
ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE DU DIOCÈSE
DE MONTRÉAL

A Nos chers Fils, le Supérieur, les directeurs et les élèves de la Société des Missions Etrangères de la Province de Québec.

Le 5 novembre 1924, dans une lettre à Son Eminence le cardinal Van Rossum, préfet de la S. C. de la Propagande, vous demandiez l'érection canonique de votre société en un Institut de Clercs séculiers, liés entre eux et à l'oeuvre commune par un serment de stabilité, selon les prescriptions du Code Canonique, titre XVII du Livre II.

Votre demande a été agréée par la S. C. de la Propagande, et le 6 décembre 1924, Son Eminence le cardinal

préfet Nous a autorisé, à titre d'Ordinaire du lieu où la Société des Missions Etrangères de la province de Québec devra exister, au point de vue religieux, aussi bien qu'au point de vue civil, à émettre le décret d'érection de votre Société en Congrégation cléricale et à en approuver les règlements provisoires *ad triennium*.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit :

1. Usant des facultés apostoliques à Nous communiquées par la lettre du Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande, en date du 6 décembre 1924, Nous établissons canoniquement la Société des Missions Etrangères de la Province de Québec.

2. En vertu des présentes, Nous désignons le Séminaire des Missions Etrangères de la Province de Québec que cette Société a fondé dans notre diocèse, sous le vocable et la protection de Saint-François-Xavier, patron des missions et patron secondaire du Canada, comme le noviciat régulier où se formeront nos futurs missionnaires, et Nous le déclarons à ce titre canoniquement désigné, avec tous les droits, grâces et privilèges dont jouissent les autres missions de noviciat ainsi désignées par autorité apostolique.

3. Nous permettons aux jeunes clercs qui voudront se consacrer aux Missions, dans la Société des Missions

Etrangères, de faire, à l'époque du sous-diaconat, le serment de stabilité, selon l'article 55 des Règlements de la Société.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre chancelier, le sixième jour du mois de janvier de l'année mil neuf cent vingt-cinq, en la fête de l'Epiphanie de Notre-Seigneur.

(Signé) GEORGES, ARCH. de TARONA,
adm. apost.

Par mandement de Mgr l'Archevêque administrateur.

Albert VALOIS, chanoine,
Chancelier.

NOMINATION DE Mgr DESCHAMPS

COMME ÉVÊQUE DE THENNESIS

I

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI, dilecto filio ALPHONSO DESCHAMPS, Electo Episcopo Titulari Thennesino, salutem et Apostolicam benedictionem. Commissum humilitati Nostræ ab æterno Pastorum Principe officium regendi, pascendi et gubernandi universalem Ecclesiam Nos impellit, ut curemus ne memoria pereat illarum Ecclesiarum, quæ virtutum splendore et religionis prosperitate floruerunt, etsi modo temporum vicissitudine et iniuria pristinam amiserint fulgentem gloriam. Cum itaque titularis Ecclesia Episcopalis Thennesina, sub Archiepiscopo Pelusiano, cuius titulum CAROLUM ECHENIQUE ALTAMIRA Episcopus gerebat, per ipsius obitum praesens vacans existat; Nos Te, Vicarium Generalem Archidiœcesis Marianopolitanæ, de Venerabilium Fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio, ad dictam vacantem Episcopalem Ecclesiam Thennesinam Apostolica auctoritate eligimus, eiusque Tibi titulum conferimus, cum omnibus iuribus privilegiis et oneribus sublimi huic dignitati inhærenti-

bus. Volumus autem ut Tu, huiusmodi dignitate auctus, Venerabili Fratri Georgio Gauthier, Archiepiscopo titulari Tharonensi et Coadiutori, cum iure futuræ successionis, hodierni Archiepiscopi Marianopolitani, in pontificalibus exercendis, aliisque pastoralibus muneribus obeundis adiumentum praestes, ita tamen ut haec non nisi de consensu et licentia præfati Georgii Archiepiscopi in civitate et Diœcesi Marianopolitana obire possis, cuius propterea Georgii Archiepiscopi Titularis et Coadiutoris cum jure futuræ successionis Te in Auxiliarem suprema Nostra auctoritate, tenore præsentium deputamus. Volumus autem ut, etiam ceteris impletis de iure servandis, antequam consecrationem episcopalem recipias, in manibus cuiuscumque quem malueris catholici Antistitis, gratiam et communionem Sedis Apostolicæ habentis, fidei catholicæ professionem emittere et sueta iuramenta praestare iuxta formulas præsentibus adnexas et illas, vel earum exemplaria Tui dictique Antistitis subscriptione ac sigillo munitas, ad Cancellariam Apostolicam infra sex menses transmittere omnino tenearis. Ad hoc Antistiti a te electo Nostro et Romanæ Ecclesiæ nomine professionem et juramenta præfata recipiendi munus ac mandatum per præsentes committimus. Firmam autem spem fiduciamque concipimus fore ut, dextera Domini Tibi assistente propitia, Ecclesia Marianopolitana per tuam assiduam cooperationem et studium fructuosum regatur utiliter et prospera in spiritualibus et temporalibus suscipiat incrementa. Datum Romæ apud Sanctum Petrum

anno Domini Millesimo nongentesimo vigesimo quinto, die sexta mensis Februarii, Pontificatus Nostri anno tertio. P. P.

(subscr.) OCTAVIUS Card. CAGIANO S. R. E.,
Cancellarius.

(subscr.) Jo. REMI CAPRELLI, *Prot. Ap.*

(subscr.) ALFONSUS CARINCI,
Protonotarius Apostolicus.

(subscr.) PAULUS PERICOLI,
Cancellariae Apostolicae Adiutor a studiis.

Expedita die decima tertia mensis Martii Anno quarto.
(subscr.) ALFRIDUS MARINI, *Plumbator.*

II

PIUS EPISCOPUS, SERVUS SERVORUM DEI. dilecto filio ALPHONSO DESCHAMPS. Electo Episcopo titulari Thennesino, salutem et apostolicam benedictionem. Nos Tibi in Episcopum titularem Thennesinum, hodie a Nobis electo, facultatem peramanter concedimus, ut Episcopalem consecrationem extra Urbem recipere libere et licite valeas a quocumque, quem malueris catholico Antistite, assistentibus ipsi duobus aliis catholicis Episcopis, gratiam et communionem Sedis Apostolicæ

habentibus. Stricte autem præcipimus et mandamus ut nisi prius fidei catholicæ professionem emiseris et consueta iuramenta præstiteris, juxta formulas præsentibus adnexas, nec Tu consecrationem prædictam recipere audeas, nec eam Tibi impertiatur Antistes a Te electus, cui illa recipiendi munus ac mandatum, Nostro et Romanæ Ecclesiæ nomine committimus. Volumus autem ut, si huic Nostro præcepto, quod Deus avertat, tu et Antistes a Te electus contraveneritis, pœnam suspensionis ab exercitio pontificalis officii et ab administratione tum spirituali tum temporali Ecclesiarum Vestrarum ipso facto incurratis. Datum Romæ apud S. Petrum anno Domini millesimo nongentesimo vigesimo quinto, die sexta mensis Februarii Pontificatus Nostri anno tertio P. P.

(subscr.) OCTAVIUS Card. CAGIANO S. R. E.,
Cancellarius.

(subscr.) Joan. REMI CAPRELLI, *Prot. Apost.*

(subscr.) ALPHONSUS CARINCI,
Protonotarius Apostolicus.

(subscr.) PAULUS PERICOLI,
Cancriae Aplicae Adiutor a Studiis.

(subscr.) ALFRIDUS MARINI, *Plumbator.*

III

S. CONGREGATIO CONSISTORIALIS

Beatissime Pater,

Alphonsus Deschamps, Episcopus electus Thennesinus, ad pedes Sanctitatis Vestræ humillime provolutus, facultatem implorat ut consecrationem episcopalem die 23 mensis Aprilis, in festo S. Georgii, recipere possit.

Ex Audientia Ssmi diei 6 Martii 1925.

Ssmus Dominus Noster Pius PP. XI, audita relatione infrascripti Secretarii huius Sacræ Congegationis, Revmo Oratori facultatem iuxta petita benigne concedit, contrariis quibuslibet minime obstantibus.

(signé) C. Card. DE LAI, Ep. Sabinen.,
Secret.

(signé) Fr. RAPHAËL ROSSI,
Archiep. Thessalon.

No 18

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 28 février 1925.

Mon cher confrère,

Une lettre de S. E. le Délégué Apostolique, en date du 10 février dernier, m'apprend que le Saint-Siège s'est rendu à ma demande et qu'il m'a donné un évêque-auxiliaire dans la personne de Mgr Alphonse Desehamps,mon vicaire général. Les circonstances un peu particulières dans lesquelles nous sommes m'auraient peut-être conseillé de remettre à plus tard cette démarche importante Il me semblait que je rendais ainsi un hommage délicat à celui qui reste toujours notre Père et qu'une maladie,plus

tenace que nos soins et nos prières, retient loin de nous. Mais le diocèse, avec ses oeuvres considérables et si nombreuses, ses besoins de plus en plus pressants, m'indiquait une autre voie. Après avoir cherché dans la prière l'inspiration et la lumière, je m'en suis remis filialement au Saint-Siège. La réponse vient de m'arriver et c'est bien la réponse de Dieu.

Vous connaissez Mgr Deschamps, vous l'avez vu à l'oeuvre dans les ministères dont il a été successivement chargé aussi bien que dans le travail si ardu de l'administration. Il a gagné votre confiance par ses belles qualités d'esprit, sa prudence, sa discrétion, son dévouement, sa bonté. La joie générale avec laquelle sa nomination a été accueillie me dit assez que je suis allé au-devant de vos désirs et que vos fidèles partagent votre sentiment. Vous pensez, comme moi, que tout le préparait à la grâce suprême de l'épiscopat.

Si le Saint-Siège m'accorde l'indult spécial que j'ai sollicité, c'est le 23 avril prochain, à 9 heures, que la cérémonie du sacre aura lieu, à la Basilique. Il ne fallait pas nous arrêter dans notre choix, au temps du Carême qui eût été trop rapproché et pendant lequel, d'ailleurs, les déplacements sont difficiles. Cette semaine d'avril nous convient mieux. Nous pourrons aussi profiter de la présence de NN. SS. les évêques qui viendront au cours de cette semaine, donner le Sacrement de la Confirmation.

Il nous reste à tous, prêtres et fidèles, un devoir à remplir : celui de la prière. Nous le remplirons avec zèle et

ferveur. La tâche d'un évêque n'est facile et simple qu'en apparence. Les soucis qu'elle impose sont parfois bien lourds. Il est vrai qu'elle apporte des joies très douces et que celles-ci allègent ceux-là. Mais c'est de tout coeur qu'il faut demander à Dieu de venir avec la plénitude de ses dons dans l'âme du nouvel évêque. Le souverain Prêtre, Notre-Seigneur, va l'associer de plus près encore à sa grâce et à ses fonctions: qu'il le remplisse de son Esprit.

* * *

Je profite de l'occasion que me donne cette lettre pour attirer votre attention sur quelques sujets importants:

INDULGENCE DU JUBILÉ

Vous avez remarqué, dans la Constitution de Sa Sainteté Pie XI: *Apostolico Muneri*, que diverses classes de personnes peuvent gagner l'indulgence du jubilé, dès cette année et hors de Rome. La *Semaine religieuse* du 25 septembre 1924, en a donné la liste. Il y a donc lieu, pour les prêtres qui font du ministère, de se préoccuper, dès à présent, de ce point, en faveur des fidèles soumis à leur juridiction et qui peuvent profiter de la concession pontificale. L'indulgence peut être gagnée aux conditions suivantes:

1. la confession;
2. la communion;
3. La prière aux intentions du Souverain Pontife;

4. Les fidèles de la ville feront vingt visites, les autres fidèles du diocèse, dix visites à des jours différents dans leur église paroissiale; les religieuses, les personnes qui vivent avec elles, les malades des hôpitaux, les infirmes et les vieillards des hospices, les personnes internées dans les maisons de détention feront dix visites, à des jours différents, dans la chapelle de la maison où ils se trouvent.

J'aurai sans doute l'occasion de vous entretenir du prochain jubilé. Pour le moment, je veux simplement rappeler que « pour les fidèles qui ont le privilège de gagner le jubilé hors de Rome, il appartient à l'Ordinaire, par lui-même ou par le ministère de prudents confesseurs, de remplacer pour eux l'obligation des visites en d'autres oeuvres de religion, de piété ou de charité, selon la condition et la santé de chacun et les circonstances de temps et de lieu. » (*Cons. Apostolico Muneri.*)

Je donne en conséquence aux confesseurs, en faveur des fidèles qu'ils entendront en confession, le pouvoir de commuer les visites en d'autres oeuvres, s'ils le jugent utile ou nécessaire.

* * *

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Je crois convenable que nous gardions parmi les documents officiels de nos paroisses les derniers décrets du Saint-Siège au sujet de notre Université. Ils sont suffisamment clairs par eux-mêmes, et je ne voudrais pas que le commentaire que j'en pourrais faire en diminuât la plénitude ni la force. Ils nous accordent tout ce que nous désirions, et je bénis Dieu que cette importante affaire reçoive une solution aussi heureuse.

L'établissement définitif de notre Université par le Saint-Siège doit être pour nous tous un motif de joie : il doit aussi stimuler notre dévouement et notre zèle. Dans leur lettre pastorale du 25 décembre 1919, NN. SS. les Evêques de la province ecclésiastique de Montréal ont fait appel à l'un et à l'autre. Cet appel, je l'adresse de nouveau à chacun de vous. Il faut des ressources considérables pour mettre sur pied une oeuvre d'enseignement supérieur, qui soit un honneur pour le nom catholique et qui rende pleine justice à notre jeunesse étudiante. Continuez, je vous prie, à notre Université, la générosité dont vous l'avez entourée jusqu'à présent. Recommandez-la à vos fidèles à l'occasion des quêtes que, chaque année, vous faites dans vos églises en sa faveur. Vous êtes certain de vous rendre au désir le plus fervent de votre évêque.

* * *

LETTRE DE S. G. Mgr GAUTHIER

Montréal, le 25 janvier 1925.

Mgr A.-V.-J. Piette,
recteur de l'Université de Montréal,
185, rue Saint-Denis, Montréal.

Monseigneur le recteur,

Je vous prie de donner communication officielle, aux différents corps universitaires, du document que j'ai le

grand plaisir de vous remettre. Vous constaterez que le Saint-Siège a concédé à notre Université son autonomie définitive après en avoir approuvé, dans la forme usuelle, la charte et les règlements. Il a de plus, dans un décret que je vous fais également tenir, érigé en facultés canonique nos deux facultés de théologie et de philosophie.

Vous remarquerez enfin que nos règlements généraux, aussi bien que les règlements de nos facultés canoniques, sont approuvés pour trois ans. C'est à notre demande que ce délai nous a été accordé. Nos règlements ont été élaborés avec beaucoup de soin et nous n'avons pas été, grâce à Dieu, dans l'obligation d'y revenir. Ils ont été d'ailleurs jugés satisfaisants par le Saint-Siège, et ils ont été approuvés par lui; mais ils n'ont pas subi l'épreuve d'une expérienee bien longue.

Il est possible que nous ayons à les modifier, et il est prudent et sage que nous le puissions faire librement, d'accord avec le Saint-Siège. Nous aurons aussi tout le temps d'y penser, s'il y a lieu, pendant que l'on prépare à Rome notre bulle, la Constitution solennelle qui donnera aux détails aussi bien qu'à l'ensemble de notre oeuvre sa dernière stabilité, et qui sera de la part du Saint-Siège eomme le commentaire de la décision qu'Il vient de prendre.

Je vous remettrai, dès qu'ils me seront parvenus, les règlements et les statuts dûment approuvés par S. E. le cardinal Bisleti, préfet de la S. Cong. préposée aux études dans les Séminaires et Universités.

Nous avons raison de remercier Dieu, vous le penserez comme moi, que notre Université achève ainsi de se fonder. Faisons tous qu'elle soit un honneur et une force pour notre province.

Croyez, cher Monseigneur, à mes sentiments les plus dévoués.

(Signé) ✠ GEORGES, arch. de Tarona,
Chancelier de l'Université de Montréal.

* * *

PREMIER DÉCRET

(Traduction officielle de l'original italien.)

SACREE CONGREGATION

préposée aux études dans les Séminaires et Universités.

Rome, 25 décembre 1924.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Dans leur réunion plénière, tenue au Vatican le 12 du mois courant, les Eminentissimes Pères ont examiné de nouveau l'organisation générale de l'Université de Montréal et l'organisation particulière des Ecoles de théologie et de philosophie.

Par rapport à l'organisation générale de l'Université, les Eminentissimes Pères ont décidé d'accorder le *nihil*

obstat à la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal,* telle qu'adoptée par l'Assemblée législative de Québec le 14 février 1920. Confirmant le rescrit émané de cette Sacrée Congrégation le 8 mai 1919, ils ont déclaré l'Université de Montréal définitivement autonome, avec tous les droits et privilèges afférents. Ils en ont ratifié aussi, pour trois ans, les « Règlements », selon la rédaction contenue dans la plaquette ci-annexée.

Quant à l'Ecole de théologie et au Cours régulier de philosophie, les Eminentissimes Pères ont été pareillement favorables à leur érection en Facultés canoniques, « conformément au droit », et à l'émission du décret qui les affecte. Ils en ont approuvé, pour trois ans, les Statuts.

Ils ont aussi accordé à la Faculté de théologie le privilège de conférer le baccalauréat en Droit canonique, aux conditions mentionnées dans les règlements de cette Faculté.

Enfin, les Eminentissimes Pères ont décrété qu'on ne pourra faire subir aucune modification soit à la Charte civile ou aux Règlements de l'Université, soit aux Statuts des Facultés de théologie et de philosophie, sans l'autorisation préalable de cette Sacrée Congrégation.

Dans l'audience du 16 du mois courant, le Saint-Père a écouté le rapport que lui a fait, de l'assemblée plénière de la Congrégation, le Révérendissime Seigneur secrétaire. Sa Sainteté a bien voulu ratifier ces décisions des Eminentissimes Pères.

En même temps que je communique ees nouvelles à Votre Grandeur Révérendissime, je lui transmets un exemplaire de la Charte civile, auquel est opposé le *nihil obstat*. J'y joins le déeret d'éreetion des Facultés de théologie et de philosophie, ainsi qu'un exemplaire de leurs Statuts respeetifs dûment approuvés.

Avec un profond respect je me déelare,

Le tout dévoué au serviee de Votre Grandeur Révérendissime,

Le préfet :

Gaétan, card. BISLETI.

Le secrétaire :

Jaeques SINIBALDI,
évêque de Tibériade.

A l'Illustrissime et Révérendissime Mgr G. GAUTHIER,
Archevêque titulaire de Tarona,
Coadjuteur de l'archevêque de Montréal

* * *

SECOND DÉCRET

(*Traduction officielle du texte latin*)

SACREE CONGREGATION

préposée aux études dans les Séminaires et Universités.

L'arehevêque coadjuteur de Montréal et les autres évê-

ques de la province ecclésiastique de Montréal ont instamment prié Sa Sainteté le Pape Pie XI d'ériger dans la ville de Montréal une Faculté de théologie et de philosophie.

La requête ayant été soumise à cette Sacrée Congrégation préposée aux études dans les Séminaires et Universités, les Eminentissimes Pères, dans leur réunion plénière du 12 décembre de l'année courante, ont exprimé l'avis qu'il y avait lieu de faire droit à ce désir des évêques. Cet avis des Eminentissimes Pères, Sa Sainteté Pie XI a daigné l'approuver et le ratifier pleinement.

En conséquence, cette Sacrée Congrégation préposée aux études dans les Séminaires et Universités, en vertu de l'autorité du même Souverain Pontife, érige par le présent décret une Faculté de théologie et une Faculté de philosophie dans la ville de Montréal, en promulgue l'érection et leur accorde la prérogative de conférer les grades académiques, en respectant soigneusement les prescriptions et règles du Droit canon tels qu'ils figurent dans les Statuts approuvés par cette Sacrée Congrégation.

Elle décrète en plus que chacune de ces Facultés fera partie de l'Université de Montréal et que la Faculté de théologie sera rattachée au Grand Séminaire.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, au siège de cette S. Congrégation préposée aux études dans les Séminaires et Universités, N. 198-22, le 25 décembre, jour de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'année 1924.

Le préfet :

Gaétan, card. BISLETI,

Le secrétaire :

Jacques SINIBALDI,
évêque de Tibériade.

* * *

CONCERTS SACRÉS

Nous connaissons, sur le respect dû à nos temples, la pensée de l'Eglise. Elle nous est clairement exprimée dans le canon 1164, paragraphe 2: *Locaque, si adsint, subter ecclesiae pavimentum aut supra ecclesiam, ad usum mere profanum ne adhibeantur.* A ce sujet, je vous ai déjà rappelé dans la Circulaire No 5, que les concerts payants sont défendus dans nos églises, le dimanche et les jours de fête d'obligation. Mais les abus sont tenaces et ils renaissent sous les formes les plus variées. L'on sait déjà que le Saint-Siège a été amené à défendre les cinémas dans les soubassements des églises. Depuis quelques années nous nous trouvons en face d'une autre pratique, qui peut nous conduire loin : je veux parler des concerts

sacrés et des auditions d'orgue, distincts de l'inauguration officielle d'un nouvel instrument. Les prétextes ne manquent point d'ailleurs. C'est le voyage d'été des chantres qu'il s'agit d'assurer, une conférence de Saint Vincent-de-Paul qu'il faut mettre en mesure de secourir ses pauvres, une œuvre à promouvoir, une lourde dette paroissiale à réduire. L'art lui-même n'est pas oublié. Nos églises sont des vaisseaux admirables, tout prêts pour des auditions solennelles qui permettent à un grand organiste ou à des chœurs de faire entendre d'excellente musique. Je ne doute pas un instant, vous le pensez bien, que tout cela ne se fasse avec les intentions les plus droites. Je veux cependant vous faire observer, et c'est pour moi un devoir, que l'on expose, sans raison suffisante, à modifier le caractère de nos églises, et je crains que l'on ne finisse par amoindrir chez nos fidèles l'idée qu'ils en ont depuis toujours. Car c'est un enseignement précis, appuyé sur les meilleures raisons, c'est un tradition infiniment respectable qui les attachent au silence, au recueillement, à l'esprit de prière qui conviennent au lieu saint. Comment concilier ces dispositions nécessaires avec la liberté d'allures que comportent ces concerts, si sacrés qu'on les dise? C'est la composition du programme qui les fait appeler « sacrés », plutôt que les actes du culte catholique et l'attitude des assistants. Il est vrai que l'Eglise s'y entend à merveille pour relever la splendeur de son culte et qu'elle sait mettre à profit, avec une surnaturelle convenance, toutes les ressources que le génie de l'homme lui offre : architecture, musique, cérémonies.

Mais enfin, elle emploie ces richesses dans une intention nettement définie, qu'il ne faut ni diminuer ni détourner de sa fin. La pratique que je vous signale a de graves inconvénients et l'on s'explique que ces concerts, ces auditions d'orgue ne puissent avoir lieu sans une permission spéciale, que l'autorité se réserve de donner dans chaque cas. Cette discipline est d'ailleurs en vigueur dans le diocèse, et je vous demande de vous y conformer.

* * *

EXAMENS DES JEUNES PRÊTRES

Le dernier examen des jeunes prêtres est en général satisfaisant. J'en donnerai un compte rendu détaillé à la prochaine retraite. Il est peut-être utile d'annoncer que le système inauguré en 1924 restera, jusqu'à nouvel ordre, en vigueur. L'on aura sans doute remarqué qu'aucune dispense n'a été accordée l'année dernière: il en sera de même cette année. Ceux qui sont tenus à cet examen trouveront à la fin de cette circulaire les questions auxquelles ils devront être prêts à répondre.

* * *

Je ne voudrais pas terminer cette circulaire sans vous dire que le voyage que je viens de faire à Rome, a été béni de Dieu, et sans vous inviter à le remercier avec moi. Le rapport que j'avais à présenter de l'administration de

notre diocèse était une tâche facile et consolante. Je n'ai pas manqué d'exprimer à Notre Saint-Père le respect, l'affection filiale dont chacun de nos prêtres est animé envers sa Personne sacrée. Je puis vous dire que le Pape a accueilli cette expression de vos sentiments avec une particulière bienveillance et qu'Il m'a chargé de transmettre à tous sa paternelle bénédiction. C'est une mission dont je m'acquitte avec bonheur.

Je vous prie de lire au prône de vos messes paroissiales, le premier point de cette lettre, ainsi que les paragraphes sur le Jubilé et les concerts sacrés.

Recevez, cher confrère, l'assurance de mon religieux dévouement,

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
adm. apost.

QUESTIONS D'EXAMENS POUR 1925

DE EUCHARISTIA

(Tanquerey, editio decima sexta)

		PAGES
1.	De existentia et natura hujus Sacramenti	412-431
2.	De effectibus Eucharistiae	431-439
3.	De subjecto sacramenti Eucharistiae	439-465
4.	De ministro	465-470
5.	De existentia et natura Sacrificii Missae	470-403
6.	De effectibus hujus sacrificii	483-492
7.	De subjecto	492-495
8.	De ministro	495-510
9.	De liturgicis praescriptis circa Missam	510-521

DE MATRIMONIO

(Tanquerey, editio septima)

1.	De natura matrimonialis contractus	409-425
2.	De proprietatibus matrimonii	425-484
3.	De existentia, natura et effectibus Sacramenti Matrimonii	484-511
4.	De examine sponsorum et de bannis	531-546
5.	De consensu parentum	546-548
6.	De impedimentis prohibentibus	557-572
7.	De impedimentis dirimentibus	572-579
8.	De impedimentis in specie	579-649
9.	De dispensationibus	649-686
10.	De revalidatione matrimonii	686-695

DROIT CANONIQUE

Canons 801 à 869 inclusivement.

Canons 1012 à 1141 inclusivement.

LETTRE

DU

Cardinal GASPARRI À Mgr GAUTHIER

REMERCIEMENTS POUR LA CONTRIBUTION DU DIOCÈSE AU DENIER DE SAINT-PIERRE ET À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

SECRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA
——
No 39728
Da citarsi nella risposta.

Dal Vaticano, 7 mars 1925.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a vivement agréé la filiale et riche offrande de 18,300 dollars que Vous avez bien voulu lui faire parvenir pour le Denier de Saint-Pierre, ainsi que la généreuse contribution de 2,300 dollars pour l'abolition de l'esclavage.

Sa Sainteté vous remercie de coeur de ce double témoignage de dévouement à Sa Personne et à la cause humanitaire par excellence de la liberté de tous les enfants de Dieu.

Dans la douce certitude que cette générosité du Diocèse de Montréal sera récompensée par la plus abondante effusion de grâces divines, le Saint-Siège est heureux d'envoyer à Sa Grandeur Mgr Bruchési, à Vous-même, au Clergé et aux fidèles confiés à Vos soins, une spéciale Bénédiction Apostolique.

Je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de réitérer à Votre Grandeur l'assurance de mes dévoués sentiments en Jésus-Christ.

(Signé) P. C. Gasparri.

A Sa Grandeur

Mgr GEORGES GAUTHIER,

Auxiliaire de Montréal (Canada).

No 19

LETTRE PASTORALE

DE

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Québec et de NN. SS. les Archevêques et Évêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa

À L'OCCASION DE LA BÉATIFICATION DES MARTYRS JÉSUITES

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Le 15 juin 1625, cinq religieux de la Compagnie de Jésus, les Pères Charles Lalemant, Enemond Massé, Jean

de Bréboeuf et deux frères coadjuteurs, débarquaient à Québec. Ils allaient inaugurer un apostolat dont la fécondité se déploie tout le long de notre histoire et dont l'héroïsme a provoqué l'admiration de tous les historiens, même de ceux qui sont hostiles à notre foi.

Ils étaient bientôt suivis de plusieurs autres, et tous ensemble ils venaient fixer en terre d'Amérique la croix que déjà leurs frères avaient plantée aux Indes, au Japon, au Brésil et au Paraguay.

Le 15 juin prochain marquera donc le troisième centenaire du jour mémorable de l'arrivée des Jésuites en notre pays, et nous ne voulons pas le laisser passer sans vous convier à le célébrer avec nous dans un acte de reconnaissance à la divine Providence, de qui viennent tous les bienfaits. Pour nous y exciter, voilà que cette même Providence fait éclater à nos yeux la gloire de huit de ces vaillants missionnaires de la Nouvelle-France en leur accordant les honneurs des autels; elle donne au Canada ses premiers bienheureux et nous invite à cueillir les fruits de leur protection et la leçon de leur mort héroïque. L'occasion est belle, Nos très Chers Frères, de rendre grâces à Dieu et de redire ensemble les bienfaits dont nous lui sommes redevables.

* * *

Lorsque le fondateur de Québec, à la suggestion des missionnaires récollets, fit appel à la Compagnie de Jésus, un grand nombre de religieux de cet ordre s'offri-

rent à leurs supérieurs pour obtenir la faveur d'être envoyés dans la Nouvelle-France. C'est dans cette troupe d'élite que le général de l'ordre choisit les premiers groupes de missionnaires et d'apôtres. Il s'agissait de conquérir presque un continent à la civilisation chrétienne, de faire rayonner dans ces régions incultes, habitées par des nations féroces et vicieuses, le nom et les vertus du Christ. Quel courage chevaleresque et quelle force héroïque il fallait pour cette entreprise! Il faut lire, pour s'en faire une idée un peu juste, les lettres des premiers missionnaires. Nous les voyons se faire sauvages, en quelque sorte, avec les sauvages; isolés dans ces régions barbares, ils supportent tous les rebuts et tous les labeurs, toujours exposés à mourir sous les coups du fanatisme payen et au milieu des tortures les plus atroces. En lisant certaines lettres de missionnaires, on se rappelle le passage de la IIe Epitre aux Corinthiens [1] où saint Paul énumère tous les dangers qu'il a courus pour l'amour du Christ.

Voici comment le Père de Bréboeuf, écrivant à de futurs missionnaires, stimule leur zèle pour la perfection et l'amour du renoncement que demande leur vocation: « L'expérience nous fait voir que ceux de la Compagnie qui viennent en la Nouvelle-France, il faut qu'ils y soient appelés par une vocation spéciale et bien forte; que ce soit gens morts et à soi et au monde, hommes véritablement apostoliques, qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes, qui aiment d'amour la Croix et la mortifi-

[1] XI, 23-28.

cation, qui ne s'épargnent point, qui sachent supporter les travaux de la mer et de la terre et qui désirent plus la conversion d'un sauvage que l'empire de toute l'Europe; ... enfin que ce soient des hommes qui ont tous leurs contentements dans Dieu et auxquels les souffrances soient leurs plus chères délices... Saint-François-Xavier disait qu'il y avait une île en Orient qui était bien propre pour faire perdre la vue à force de pleurer de joie excessive du coeur; je ne sais si notre Nouvelle-France ne ressemble point à cette île, mais nous expérimentons que si quelqu'un ici s'abandonne à Dieu, il court hazard d'y perdre la vue, et la vie, et tout, et avec grande joie à force de travailler; il n'appartient qu'à ceux qui y sont et qui goûtent Dieu d'en parler par expérience. » [2]

Avec quel élan ils vont aborder ce travail de conquête, Marie de l'Incarnation le signale: « Ils partent avec une allégresse non pareille, dans le seul appui de la Providence et à l'apostolique. »[3] Et quel champ immense ils s'ouvriront bientôt, depuis la mer du nord jusqu'à la vallée du Mississipi, du golfe Saint-Laurent jusqu'au pays des grands lacs, en attendant qu'ils poussent leurs incursions apostoliques jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Immense est donc la part qu'ils prennent à l'entreprise apostolique de la conversion des sauvages, sans cesser de donner les soins de leur ministère au colon canadien. Seuls à ce travail pendant une période assez lon-

[2] *Relation de* 1635, éd. de Québec, p. 49.

[3] *Lettres*, éd. Richaudeau, t. I., p. 81.

gue, ils le continueront encore quand d'autres prêtres seront venus les aider. Toutefois leurs préférences iront toujours aux postes les plus périlleux, ils aspireront sans cesse vers de nouvelles frontières à reculer vers des extensions nouvelles du royaume de Deu ; à la réserve de l'oeuvre capitale de l'éducation, dont la portée générale retient leur zèle ambitieux, ils voudront être avant tout des soldats d'avant-garde comme les avait rêvés le preux chevalier qui fut leur fondateur, saint Ignace de Loyola.

Les Jésuites se firent encore, comme les premiers Récollets, les propagandistes de la colonisation du pays. Ils créèrent pour cela ces célèbres Relations où ils racontaient leurs travaux et faisaient connaître les dispositions et les moeurs des tribus indiennes. Ces Relations se lisaient partout en France, notamment dans les villes où la Compagnie de Jésus possèdait des établissements ; elles contribuèrent, pour une large part, à propager l'idée d'une colonie en Nouvelle-France pour la conversion des infidèles. Ajoutez à cela les lettres personnelles des missionnaires, les conversations et exhortations de ceux d'entre eux qui avaient dû retourner en France mais dont le coeur était tout plein du Canada. La grâce de Dieu sans doute aidant, on vit un tel mouvement des âmes religieuses se produire dans les cloîtres, dans les sociétés laïques et même à la Cour de France, que l'on y indiquait la colonisation du Canada comme un moyen de salut et de sanctification. On viendrait donc à la Nouvelle-France comme à un champ d'apostolat. De pieux et saints personnages comme saint Vincent de Paul, le vénérable M.

Olier, le P. Condren, d'autres encore, s'intéresseront à la création de sociétés pour l'établissement de colonies chrétiennes sur le bord du Saint-Laurent. On ne s'étonnera pas après cela d'une fondation comme celle de Ville-Marie, dont la population rappellera par ses vertus les chrétientés de la primitive Eglise. On ne s'étonnera pas du caractère profondément religieux des premières recrues faites pour la Nouvelle-France, de leur sollicitude et de leur zèle pour la conversion des Indiens. Ce petit noyau de colons de la première moitié du 17e siècle, ce noyau d'où sont sorties la plupart des familles canadiennes, s'était formé sous l'influence d'une idée élevée, qui n'était rien moins que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Préoccupés du bien de ces généreux colons français, les Pères Jésuites voulurent donner à leurs enfants le bienfait de l'éducation. Québec comptait à peine quelques centaines d'âmes, en 1635, quand ils ouvrirent leur école primaire, la première en date, qu'ils devaient maintenir jusqu'en 1776, à l'heure où, arrêtés dans leur recrutement, ils ne comptaient plus que quelques vieillards. La même année 1635 vit l'ouverture du collège de Québec, le plus ancien de tous les établissements d'éducation classique de l'Amérique du Nord. Cette fondation hâtive d'un collège dénotait un souci de la culture intellectuelle qui fait grand honneur aux uns et aux autres. Le Père Le Jeune, annonçant cette entreprise à son supérieur-général, en prévoyait les grands résultats. « Que si les commencements sont petits, écrivait-il, la fin en peut être

grande et bien heureuse. »[4] Dès l'année suivante il signale le bien que le pays en retire pour le choix des colons: « Quelques personnes très honnêtes nous savent fort bien dire que jamais elles n'eussent passé l'océan pour venir en la Nouvelle-France, si elles n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables de diriger leurs consciences, de procurer leur salut et d'instruire leurs enfants dans la vertu et en la connaissance des lettres. »[5]

L'espoir du clairvoyant religieux ne fut pas trompé. Dès son arrivée à Québec, Mgr de Laval exprimait au Saint-Siège sa satisfaction d'y trouver une institution où les humanités sont florissantes et la formation en tout semblable à celle qui était donnée dans les collèges de France.[6] Cinquante ans plus tard, le recteur du collège, faisant rapport sur la situation des études, écrit cette page très suggestive que nous croyons utile de citer tout entière.

« Pour ce qui est du collège de Québec, toutes choses y sont ou se font comme dans nos collèges d'Europe, et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de nos collèges de France. On y enseigne les classes de grammaire, des humanités, de rhétorique, de mathématiques, de philosophie et de théologie. Les écoliers, quoique en plus petit nombre que dans

4 *Relation de* 1635, éd. de Québec, p. 4.

5 *Relation de* 1636, éd. de Québec, p. 44.

6 *Mandements des Evêques de Québec,* t. I., p. 36.

les grandes villes d'Europe, sont néanmoins tous bien faits de corps et d'esprit, tout à fait industrieux, fort dociles et capables de faire de grand progrès dans l'étude des lettres et de la vertu. Je ne parle pas des enfants des sauvages, . . . mais je parle des enfants des Français qui sont nés en Canada et qui ont la même langue, la même manière d'habits et les mêmes études qu'à Paris. Je dis qu'ils sont pleins d'esprit, ont très bon naturel et sont capables de bien réussir en tout ce que nous pouvons leur enseigner. » [7]

Ce beau témoignage nous laisse deviner ce que notre race doit à cette formation choisie que recevait alors l'élite de sa jeunesse. C'est cette éducation, la plus dignement humaine, selon le mot qui la désigne, qui a, plus que tout le reste, contribué à élever les pensées de notre peuple au-dessus des purs intérêts matériels. N'est-ce pas aux leçons reçues par l'élite des jeunes gens au collège de Québec et à celles que donnaient aux jeunes filles les couvents d'Ursulines et des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame que la population de la Nouvelle-France dut cette distintion de goûts et de matières que beaucoup de témoins étrangers signalaient encore au siècle dernier et que l'on aime tant à trouver encore chez tous ceux que n'a pas contaminés le culte des nouveautés venues de l'extérieur?

Eveillés à tous les besoins de la population, ces maîtres, si soucieux de donner à la jeunesse canadienne la for-

[7] *Relations*, éd. Thwaites, t. 66, p. 208.

mation littéraire et philosophique, créèrent ici l'enseignement d'une spécialité de grande importance dans un pays d'exploration comme l'était le Canada, nous voulons dire l'arpentage et l'hydrographie. C'était l'époque où Mgr de Laval et le séminaire de Québec organisaient des cours pratiques d'enseignement agricole et une école d'arts et de métiers, l'Eglise répétant ici, pour le jeune peuple canadien, ce qu'elle a fait partout où on le lui a permis, et fécondant de son influence bienfaisante tous les domaines où l'humanité évolue et déploie son activité.

Ajoutons, pour compléter le tableau du rôle éducationnel des Jésuites, que jusqu'à la fin du régime français et au delà, ils furent chargés, avec les prêtres du séminaire de Québec, de former dans la science et la vertu la plus grande partie de ce clergé qui remplit un rôle historique de tout premier ordre à une époque décisive de notre vie religieuse et nationale.

* * *

Mais il nous tarde d'exalter, chez les missionnaires de la Compagnie de Jésus, un mérite plus grand que tous les autres. Mieux que leurs leçons et leur active propagande, mieux que les travaux de leur ministère, leurs souffrances et l'effusion de leur sang généreux ont fécondé la terre canadienne et y ont fait pousser et grandir la jeune nation fille de la France catholique. S'il est vrai que depuis le sacrifice du Calvaire les oeuvres divines ne germent que dans le sang et ne grandissent qu'au

pied de la croix, Dieu a fait une grande grâce à notre pays en lui donnant ses martyrs, et ceux-là ont le plus fait pour fixer notre destinée comme peuple chrétien qui ont versé leur sang et ont sacrifié leur vie dans un suprême holocauste. Or, c'est la Compagnie de Jésus qui a fourni à Dieu le plus grand nombre de ces précieuses victimes.

Les historiens ont remarqué que la plupart des jeunes religieux qui demandaient la mission du Canada le faisaient par le désir du martyre; plusieurs en y venant s'engageaient par voeu à ne pas le manquer si la grâce leur en était offerte. A la veille du désastre prévu de la mission huronne, le supérieur de la résidence des Trois-Rivières écrit: « Je ne vois ici personne baisser le tête; au contraire on demande de monter aux Hurons et quelques-uns protestent que les feux des Iroquois sont l'un de leurs motifs pour entreprendre un voyage si dangereux. » [8] Leur joie éclate sur leurs visages quand on les y envoie, signale le P. Jérôme Lalemant: « On eût dit qu'ils s'en allaient tous prendre possession d'une couronne et d'un empire. » [9]

Lisons ces lignes de l'un des premiers missionnaires: « J'avoue que je ne saurais me défendre d'une pensée qui me presse le coeur: *cupio impendi et superimpendi pro vobis;* pauvre Nouvelle-France, je désire me sacrifier pour ton bien, et quand il me devrait coûter mille

[8] *Relation de* 1647, éd. de Québec, p. 8.

[9] *Relation de* 1648, éd. de Québec, p. 14.

vies, moyennant que je puisse aider à sauver une seule âme, je serai trop heureux et ma vie très employée. » [10]

Un jour, les missionnaires de la Conception apprennent que leur mort est décidée; ils écrivent une lettre d'adieu à leur supérieur de Québec: « Nous sommes peut-être sur le point de répandre notre sang et d'immoler nos vies pour le service de notre bon Maître Jésus-Christ... Qu'il soit béni à jamais de nous avoir, entre plusieurs autres meilleurs que nous, destinés en ce pays pour lui aider à porter sa croix... S'il veut que dès cette heure nous mourrions, ô la bonne heure pour nous! S'il veut nous réserver pour d'autres travaux, qu'il soit béni; si vous entendez que Dieu ait couronné nos petits travaux, ou plutôt nos désirs, bénissez-le; car c'est pour lui que nous désirons vivre et mourir et c'est lui qui nous en donne la grâce. » [11]

Ecoutons encore cette parole du P. Buteux qui devait un jour tomber sous les corps des sauvages: « Je m'estimerais trop heureux si Dieu avait permis que je tombasse entre leurs mains. Un acte d'amour est plus pur au milieu des flammes que ne sont toutes nos dévotions séparées des souffrances. » [12]

A quelle perfection de charité n'étaient pas parvenus la plupart de ces généreux missionnaires! Le P. Ragueneau écrivait au général de son ordre: « L'état de toute

10 *Relation de* 1635, éd. de Québec, p. 48.

11 *Relation de* 1638, éd. de Québec, p. 43.

12 *Relations,* éd. Thwaites, t. 37, p. 136.

la mission est tel que je ne crois pas qu'on puisse rien ajouter à la piété, à l'obéissance, à l'humanité, à la patience, à la charité, à la parfaite régularité de tous les nôtres. » [13] La Providence récompensa tant de vertus en demandant à un grand nombre le sacrifice de leur sang. Plusieurs, sans y perdre la vie, furent torturés au poteau d'exécution par le fer et le feu des Iroquois. Combien d'autres trouvèrent une mort violente au milieu de leurs travaux ou succombèrent aux fatigues excessives et aux périls qui remplissaient leur vie de missionnaires.

Quels trésors de grâces et de mérites accumulés dans toutes ces souffrances, quelles promesses de divines bénédictions pour la jeune nation canadienne dans tous ces holocaustes qui la marquent du sceau vainqueur de la Croix! Il convient de nous y arrêter avec une attention émue, puisque, par une coïncidence heureuse, cette année, l'Eglise décerne les honneurs de la béatification à un groupe de huit religieux choisis parmi cette glorieuse phalange de martyrs.

A l'heure où des dangers sans cesse croissants s'élèvent contre notre vie comme peuple chrétien, cette glorification de nos martyrs nous apparaît comme une nouvelle faveur du ciel destinée à soutenir et à exalter en quelque sorte notre espérance et, en nous donnant des protecteurs et des modèles de chez nous,à stimuler notre ardeur dans la poursuite de l'oeuvre entreprise jadis par les héros et les saints qui fondèrent la patrie canadienne.

13 *Documents inédits,* XXII, p. 243.

* * *

Laissez-nous donc signaler à votre piété chacun de ces noms de nos martyrs désormais auréolés de la gloire officielle des bienheureux.

Le Père Jean de Brébocuf, vénérable héros par la pratique de toutes les vertus, excella surtout par sa charité envers Dieu et envers les hommes. Il avait signé de son sang l'offrande de sa vie à Notre-Seigneur et fait voeu de ne jamais fuir le martyre. Saisi par les Iroquois, il eut les ongles arrachés, et reçut deux cents coups de bâton; attaché ensuite au poteau, il le baisa à genoux avec les transports de dévotion; ses tortures durèrent trois heures. Il eut les membres taillades et brûlés, la peau de la tête arrachée, les chairs percées par des alènes chauffées à blanc; il supporte les colliers de haches rougies au feu et l'eau bouillante jetée sur la tête en dérision du baptême. Pour qu'il cessât de prêcher la foi, on lui coupa les lèvres et la langue et on lui enfonça un fer rouge dans la gorge. Enfin les barbares, émerveillés de son inaltérable force d'âme, lui arrachèrent le coeur, qu'ils dévorèrent, croyant par là hériter de son courage.

Le Père Gabriel Lalemant, pris avec le P. de Brébeuf, souffrit dans un corps frêle et débile, mais avec une âme forte, les mêmes tortures et d'autres encore durant l'espace de dix-sept heures. Il fut livré toute une nuit à la malice d'une troupe de jeunes gens qui le torturèrent de toutes façons, lui taillant et hachant la chair de la tête et d'autres membres, qu'ils brûlaient ensuite au

fer rouge. Durant tout son supplice il priait les yeux levés au ciel et les mains jointes. Les barbares espérant lasser sa patience et comprenant qu'il la puisait dans la prière, s'acharnèrent à l'empêcher de joindre les mains et de regarder le ciel; on coupa et on brûla ses doigts, et comme il continuait de joindre ses mains, on les lui coupa et l'on brûla ses yeux au fer rouge. Enfin, au point du jour, quand il ne fut plus qu'une plaie sanglante, un coup de hache lui ouvrit la tête et délivra son âme généreuse.

Le Père Antoine Daniel, missionnaire des Hurons depuis plus de quinze ans, voit les bandes iroquoises fondre sur sa chapelle au moment où il finit sa messe. « Mes enfants, dit-il à ses chrétiens, aujourd'hui nous serons en paradis. » Il les bénit, les absout et pour leur permettre de s'échapper, il s'avance résolument au-devant des ennemis. Ceux-ci, déconcertés d'abord par son audace, l'accablent de coups et jettent son corps dans la chapelle en flammes, auprès de cet autel où il s'était offert une heure auparavant avec la divine victime.

Le Père Charles Garnier, homme d'une innocence angélique, regardé par tous comme un saint, accueillit avec délices son choix pour la mission huronne, comptant bien y verser son sang pour Jésus-Christ. A l'annonce de l'arrivé des Iroquois dans sa bourgade, il se hâte de baptiser et d'absoudre ses ouailles, il envoie en lieu sûr tous ceux qui peuvent fuir et reste avec les vieillards et les malades pour les préparer à la mort qu'ils ne peuvent éviter. Les barbares le blessent et le frappent à mort. Il reprend ses

sens un moment et se traîne auprès d'un moribond pour l'assister quand un Iroquois le tue de son arme à bout portant.

Le Père Noël Chabanel, pour ne pas manquer à la grâce du martyre, fait voeu de rester dans sa mission huronne malgré toutes les répugnances et une difficulté extrême à apprendre la langue de ses néophytes. Il se rendait en canot à l'île Saint-Joseph quand son guide, un huron apostat, le massacra en haine de la foi qu'il avait reniée et jeta son corps dans les flots.

Le Père Isaac Jogues est l'un des martyrs les plus glorieux de la sainte Eglise; les annales des premiers siècles présentent peu de cas comparables au sien. Un jour il avait demandé à Notre-Seigneur de boire largement à son calice. Il reçut aussitôt l'assurance que sa prière était entendue. On peut dire qu'il souffrit deux fois le martyre. Toutes les cruautés que les Iroquois exerçaient sur leurs prisonniers, il eut à les subir à plusieurs reprises, étant traîné de village en village pour être partout le jouet de la cruauté de tous. Roué de coups, brûlé, mutilé, déchiré dans ses membres qui n'étaient que des plaies vives pendant des semaines entières, il fut en outre réduit en un esclavage qui dura un an. Délivré, il est transporté en France où, quand on l'a reconnu, il est vénéré comme un martyr et un saint. Mais son coeur est tout à la Nouvelle-France; il obtient d'y retourner, et c'est pour aller de nouveau chez les barbares qui l'ont si affreusement mutilé. « J'irai, dit-il, et je ne reviendrai pas. » Invité traîtreusement à aller visiter un Iroquois, il se baissait

pour pénétrer dans la cabane quand un coup de hache acheva son glorieux martyre et lui en assura la palme.

Le frère coadjuteur René Goupil et le *donné* Jean de la Lande furent deux de ces vaillants auxiliaires qui secondaient si utilement les efforts des missionnaires et ils eurent souvent part à leurs souffrances comme à leurs mérites. Sur leurs humbles fronts le ciel va faire rayonner l'auréole des bienheureux martyrs. Tous deux étaient attachés à la personne du P. Jogues. René Goupil l'accompagna dans son premier voyage et fut soumis aux mêmes tortures que lui; un sauvage lui fendit le crâne parce qu'il l'avait vu faire le signe de la croix sur le front d'un enfant malade. Jean de la Lande, compagnon du même Père dans sa dernière mission, ne voulut pas consentir à le quitter sous le coup des menaces de mort: il partagea ses mauvais traitements et, comme lui, fut immolé par la hache de l'Iroquois.

Voilà les huits religieux héroïques qui seront inscrits au catalogue des bienheureux par le Souverain Pontife le 21 juin prochain, et qui plus que jamais seront les protecteurs de cette terre canadienne arrosée et fécondée de leur sang.

* * *

Nous avons tenu, Nos Très Chers Frères, à dessiner à grands traits le rôle joué par les Pères de la Compagnie de Jésus dans la formation chrétienne de notre peuple, dans l'édification de notre vie nationale. Aussi, quand

l'épreuve s'abattit à la fois sur la Nouvelle-France et sur la Compagnie de Jésus, l'évêque de Québec, maintint à leurs postes ces précieux auxiliaires, et l'on vit les Pères, bientôt vieillis et de plus en plus isolés, s'épuiser puis s'éteindre les uns après les autres en ce pays de leur adoption, laissant après eux, chez le peuple, une mémoire mêlée de mélancolique admiration : les noms des Pères Potier au Détroit, de la Brosse sur les deux rives du bas Saint-Laurent, Casot à Québec, ne seront pas encore oubliés quand leurs successeurs reviendront.

Les Jésuites revinrent au Canada en 1841, sur l'invitation pressante du pieux et saint évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget ; ils revinrent et, cette fois encore, de la vieille France des ancêtres. Le peuple canadien les reconnut et les accueillit à bras ouverts, et la Compagnie de Jésus reprit son œuvre interrompue et la continua à la mesure de ses forces et du nombre de ses membres, moins héroïque sans doute, mais laborieuse toujours et sans cesse dirigée vers l'idéal des labeurs d'autrefois.

Les tribus indiennes ont vu reparaître leurs anciens missionnaires sur les bords des grands lacs et dans les forêts.

On les a vus de nouveau suivre dans leurs établissements les bûcherons et les voyageurs devenus colons, et l'on pourrait citer des diocèses presque entiers qui se sont formés des pauvres postes desservis par eux en attendant que le clergé séculier pût s'y fixer et y subsister.

On les a vus répéter plusieurs fois le geste des fondateurs du collège de Québec,ouvrir et maintenir aux avant-

postes menacés de l'Eglise au Canada, des institutions d'enseignement secondaire, vraies forteresses catholiques où s'arment les chefs qui défendront la cause de Dieu et maintiendront l'idéal des anciens jours.

Ils ont prêché, ils ont propagé la doctrine chrétienne. notamment ils ont ravivé et popularisé davantage cette salutaire dévotion au Sacré-Coeur de Jésus, implantée déjà dans ce pays par les apôtres du 17e siècle. Toujours attentifs aux besoins religieux des âmes et de la société, ils ont créé ou maintenu des oeuvres admirables dont la portée bienfaisante ne sera mesurée que plus tard, mais dont déjà les activités nous comblent d'espérances réconfortantes.

Nous ne pouvons que nous réjouir des progrès de la vaillante Compagnie de Jésus et de la voir multiplier ses provinces au Canada. C'est un motif nouveau pour nous de célébrer avec allégresse ce troisième centenaire de son établissement dans notre pays.

* * *

Il nous reste à tirer de cette célébration et des événements qu'elle commémore quelques leçons utiles.

L'histoire de nos origines fait voir que c'est l'Eglise qui par ses évêques, ses missionnaires et ses institutions religieuses nous a fait ce que nous sommes, que nous tenons d'elle ce que nous avons de meilleur, qu'elle a fait de nous un peuple chrétien voué à rendre témoignage à Dieu et à sa religion sainte à la face des nations.

Sachons être reconnaissants à Dieu de nous avoir appelés à cette vocation de choix et d'avoir placé sous la garde de son Eglise le berceau même de notre peuple. Mais, en même temps, rappelons-nous que les forces qui donnent à un peuple sa formation et son caractère initial sont aussi celles qui le font se développer, survivre à tous les dangers et à tous les malheurs, et le font parvenir à la perfection des nations vraiment grandes. Le sort des peuples est donc lié à la fidélité constante à leurs traditions. Quand un peuple trouve, comme le nôtre, la religion divine à la base de ses origines et de ses traditions, il a des promesses d'avenir d'un prix inestimable et il peut ambitionner de devenir une nation bénie du ciel et l'instrument des grandes oeuvres de Dieu dans le monde.

Nous avons donc le devoir de garder jalousement tout ce qui nous rattache à nos religieuses origines. Gardons, retrouvons au besoin, les fortes vertus dont l'Eglise avait imprégné nos ancêtres, la simplicité et la pureté des moeurs, la modération dans la poursuite des biens terrestres, l'ordre et la fécondité dans la famille, toutes les forces spirituelles enfin que nous ont transmises nos pères et que nous avons le devoir de transmettre intactes à ceux qui viendront après nous.

Et puisque nous devons tout cela à la sainte Eglise, continuons à lui faire confiance, à elle et à ses chefs, à ceux qui auprès de nous représentent son autorité bienfaisante et qui sont les dispensateurs visibles de ses dons. Il faut que cette confiance du peuple chrétien dans ses prêtres, qui, aux heures d'épreuve, l'ont sauvé de la ruine

ne s'affaiblisse pas; n'allons pas croire que les dangers de l'époque où nous vivons sont moins à craindre: ils sont peut-être plus intimes et risquent ainsi d'échapper à notre clairvoyance. Nous serions imprudents de renoncer à ce qui a fait notre race dans le passé.

Encore une fois faisons confiance à l'Eglise de Dieu. Nous n'avons rien à redouter, dans quelque sphère que ce soit, du plein exercice de ses droits. Nous n'avons pas lieu de mesurer ou de marchander notre entière soumission à son empire spirituel. Que tous ceux qui prennent part à la conduite des affaires publiques continuent à lui faire crédit, prenant soin toujours de saisir sa pensée et sa doctrine sur les multiples objets qui intéressent à la fois le bien temporel de la nation et les intérêts éternels des âmes. Ils constateront toujours bien vite que ce que veut l'Eglise ce n'est pas tant dominer que vivifier et sauver; ils goûteront comme son joug est doux pour les peuples comme pour les individus; ils verront que même dans un pays comme le nôtre, où l'Eglise n'est pas maîtresse de toutes les âmes, l'homme public n'a pas à secouer le joug de l'Eglise et à ignorer ses directions pour être juste envers tous: nul mieux qu'elle ne sait pratiquer la tolérance et la charité dues à tout être humain.

Mettons-nous en garde contre une diminution de notre fierté de catholiques, le catholicisme étant la seule vraie forme du christianisme, dont la pratique ne se distingue pas de la véritable civilisation. Laissons donc sous l'égide du catholicisme et de l'Eglise de Jésus-Christ notre vie individuelle et sociale. Ne nous laissons pas gagner à

un lâche indifférentisme religieux, qui prépare les défections, et, avec le temps, les apostasies complètes. Pour cela nous devrons éviter avec soin de nous affilier aux sociétés neutres de toute nature, suivant la recommandation pressante du Saint-Siège et des Pères du Concile plénier de Québec. Enfin n'allons jamais, sous prétexte de largeur de vues, renier d'aucune façon notre titre de catholiques ni rougir de celle qui fut notre mère, dont le bras nous a protégés aux heures mauvaises et dont la féconde influence peut encore nous sauver.

Rendons grâces à Dieu, en second lieu, de ce qu'il a donné à notre peuple naissant toute une pléiade de saints personnages qui ont veillé sur ses premiers pas, qui ont orienté sa vie, qui ont offert au ciel pour lui, leurs travaux, leurs prières et, quelques-uns, tout leur sang.

Mais en même temps tirons la leçon qui se dégage de leur vie. Animons-nous à les imiter et à reproduire leurs vertus dans nos vies. Par une généreuse coopération à la grâce divine, tâchons d'élever nos âmes jusqu'à cette sainteté à laquelle le divin Maître nous appelle quand il dit: « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » [14] Cette perfection de vie et de vertus, qu'elle fleurisse surtout dans ces instituts religieux d'hommes et de femmes qui sont voués par vocation à la pratique des conseils évangéliques. Que le maître de la vigne choisisse et prenne largement dans nos familles toujours fécondes des ouvriers fidèles pour les missions immenses qui mû-

[14] Math., V, 48.

rissent au Canada et en pays infidèles. Et pour cela, que dans toutes les familles l'éducation reste ou redevienne forte et vigilante; que l'on inspire aux enfants la piété et l'esprit de sacrifice, et qu'on ne néglige rien pour éveiller les jeunes âmes au souci des intérêts de la gloire de Dieu.

Nous invoquerons souvent et avec confiance ces glorieux Martyrs; chaque année quand reviendra leur fête, que la prière de tout le peuple canadien monte vers leurs trônes et, forte de leur intercession, qu'elle s'élève jusqu'au trône de Dieu pour en obtenir les divines faveurs. Nous demanderons avant tout que le règne de Dieu établi ici par nos saints se maintienne toujours; que le peuple canadien, soumis à Jésus-Christ et à son Eglise, croisse toujours, suivant la parole de l'Ecriture, *in plebem perfectam*, qu'il devienne un peuple parfait, accomplissant les desseins de Dieu sur lui. [15]

Cette prière pour la patrie canadienne, elle devra animer et inspirer les fêtes que nous voudrions voir célébrer dans toutes les paroisses en l'honneur de nos bienheureux Martyrs. La supplication confiante de tout un peuple vers ceux qui furent ses pères ira droit à leur coeur; leur puissante intercession nous sera acquise et l'Eglise du Canada en retirera les effets bienfaisants.

Pour donner une forme solennelle à notre reconnaissance pour tous les bienfaits que nous rappelle ce troisième centenaire de l'établissement de la Compagnie de

15 Luc, I, 17.

Jésus au Canada et, en particulier, pour remercier Dieu de la glorification de nos Martyrs, on chantera le *Te Deum* dans toutes les églises, à l'issue de la grand'messe du dimanche 28 juin.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous le douzième jour de mai, l'an mil neuf cent vingt-cinq.

† L.-N. Card. BÉGIN, *Arch. de Québec.*
† JOSEPH-MÉDARD, *Arch. d'Ottawa.*
† GEORGES, *Arch. de Tarona, Adm. Apost.*
† PAUL-EUGÈNE, *Arch. de Séleucie, Coadj. de Québec.*
† MICHEL-THOMAS, *Ev. de Chicoutimi.*
† PAUL, *Ev. de Sherbrooke.*
† FRANÇOIS-XAVIER, *Ev. des Trois-Rivières.*
† J.-S.-HERMANN, *Ev. de Nicolet.*
† GUILLAUME, *Ev. de Joliette.*
† P.-T. RYAN, *Ev. de Pembroke.*
† JOSEPH-ROMUALD, *Ev. de Rimouski.*
† JOSEPH-EUGÈNE, *Ev. de Mont-Laurier.*
† FRANÇOIS-XAVIER, *Ev. de Gaspé.*
† RAYMOND-MARIE, *Ev. de Valleyfield.*
† LOUIS, *Ev. de Haileybury.*
† J.-M., *Ev. de Legio, Vic. ap. du Golfe Saint-Laurent.*
† ALPHONSE-OSIAS, *Ev. de Spiga, Aux. de Sherbrooke.*
† JOSEPH-ALFRED, *Ev. de Titopolis, Aux. de Québec.*
† EMMANUEL-ALPHONSE, *Ev. de Thennesis, Auxiliaire de Montréal.*
J.-A. FONTAINE, V. G., *Adm. de Saint-Hyacinthe.*

Par mandement de Son Eminence
et de Nos Seigneurs.

JULES LABERGE, ptre,
Secrétaire, Québec.

No 20

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 9 octobre 1925.

Mon cher confrère,

Je désire vous faire part de quelques réflexions sur des sujets qui me paraissent importants.

PROPAGANDE

Nous sommes périodiquement en butte à une propagande religieuse qui veut atteindre, pour la diminuer ou l'ébranler, la foi de notre population. Elle se sert de feuillets, de tracts et de brochures, distribuées gratuitement dans les réunions de plein air, ou même de porte en porte. Depuis quelques mois elle a redoublé d'activité, et il est à craindre qu'elle ne porte le trouble dans certains esprits.

Non pas qu'elle fasse appel à des arguments en soi bien redoutables. J'ai sous les yeux, en ce moment, quelques-unes de ses brochures L'auteur y reprend une exégèse de certains textes de la Sainte-Ecriture et des Pères, qui a été cent fois réfutée et de la manière la plus péremptoire.

Mais il y a profit à disséminer l'erreur, et ceux qui se livrent à ce travail peuvent toujours espérer que des esprits sans défiance et sans instruction suffisante se laisseront prendre à leurs sophismes. Il est bon que vous mettiez vos fidèles en garde contre cette offensive nouvelle. Pour notre part, ayons à coeur de répandre à profusion par des cathéchismes et des instructions soignés la vraie doctrine de l'Eglise.

MAUVAIS THÉÂTRES

Il existe une nouvelle propagande que celle dont nous venons de parler et qui vise d'une manière beaucoup plus efficace l'honnêteté de nos moeurs publiques. Je veux parler du mauvais théâtre. Il n'est pas de sujet qui nous ait causé plus de soucis, et si vous voulez consulter la collection de nos Mandements et Circulaires, vous constaterez que dans le seul volume 13, il n'y a pas moins de cinq lettres sur les dangers des mauvais théâtres. A chaque saison des plaintes des bons chrétiens se renouvellent, et l'autorité religieuse n'a pas manqué d'y faire droit en les appuyant d'une protestation publique. MM. les Curés, ceux de la ville surtout, trouve-

ront là tous les arguments qui peuvent éveiller la conscience de leurs fidèles.

Personne ne peut s'étonner que nous élevions la voix. Préposés par mission surnaturelle à la sauvegarde et à la bonne direction de la vertu privée et sociale, nous remplissons tout notre devoir quand nous attirons l'attention sur le danger que peuvent présenter les mauvaises pièces de théâtre. Le théâtre est devenu l'une des distractions mondaines les plus répandues. Il peut devenir facilement l'une des distractions les plus périlleuses.

L'on remplirait des pages, avec les aveux des écrivains ou des gens de théâtre qui considèrent les pièces que l'on représente et souvent leurs propres oeuvres, comme un écueil de la pudeur et de la foi. Il y a là une exhibition de moeurs qui ne peuvent être les moeurs d'une société normale, et qui ne sont qu'une école de vice et de scepticisme.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ce sujet. Je ne puis m'empêcher de remarquer toutefois combien il est attristant de voir des catholiques, hommes ou jeunes gens, femmes ou jeunes filles, qui, par respect humain ou par bravade, vont entendre des propos ou regarder des gestes dont il n'est pas possible qu'ils n'aient honte. Comme il est triste aussi de lire dans nos grands journaux, presque sans exception, l'annonce qui attire à ces spectacles. Les directeurs sont assurément d'honnêtes gens qui ne voudraient pas coopérer sciemment à une oeuvre mauvaise. Mais la presse d'aujourd'hui souffre d'un mal que l'on a appelé d'un mot barbare : « l'indus-

trialisation ». Il faut que chaque ligne rapporte et ces sortes d'annonces sont trop payantes pour qu'on les abandonne. Comment concilier tout cela avec le sens de la responsabilité? J'en suis incapable.

Enfin que l'on me permette de dire toute ma pensée, et je le veux faire avec la réserve qui s'impose. Les artistes qui jouent de pareilles pièces, sont-ils bien sûrs de travailler à la gloire de leur pays. Il peut être utile de consigner ici deux appréciations, recueillies dans des journaux de Paris, qui ne sont pas à coup sûr des publications pieuses:

> « La production intellectuelle et littéraire que nous importons à l'étranger est, naturellement, comme les pièces jouées en tournée par les artistes français, de nature à donner une idée aussi fausse que fâcheuse de nos moeurs et de notre caractère. Nos ennemis ont tendance à nous représenter comme un peuple frivole et corrompu, ayant perdu tout sentiment de la morale et de la pudeur, n'appréciant que les spectacles impudiques et les livres licencieux. Ce sont des publications de ce genre qui ruinent en partie l'effort de notre propagande à l'étranger. »

> « Hélas! l'esprit de Paris comme l'air de Paris s'altère. On cherche au théâtre des pièces spirituelles. On peut bien dire qu'elles ne sont pas follement nombreuses. Il semble que le spectacle-type pour le moment soit le spectacle « Pour Etrangers ». Or, les étrangers, du moins les étrangers qui comptent, ceux qui nous aiment et qui nous comprennent, ceux qui sont susceptibles de faire chez eux de la propagande pour nous, sont les premiers à s'étonner et à regretter que Paris fasse, à cette heure, si bon marché et de ses élégances et de ses traditions, et de sa grâce et de son esprit. »

Ces écrivains français ont raison. Je connais la France: J'y suis attaché d'esprit et de coeur. Il n'est pas

possible que ce que l'on nous en montre, en ce moment à Montréal, soit le vrai visage de la France. Par simple délicatesse patriotique, l'on devrait une fois pour toutes, éloigner de nos scènes théâtrales, ces productions malsaines qui, à tous les points de vue, ne peuvent faire que du mal.

UNION DE PRIÈRES

C'est le 24 septembre 1906, que S. G. Mgr Bruchési a promulgué le règlement de l'Union de Prières. Il s'agissait de rendre uniforme, pour tout le diocèse, le statut d'une association, dont les états de services, habituellement cachés, sont cependant excellents, et qui a pris, avec le développement de nos paroisses, un accroissement considérable. Ce règlement, établi après de longues réflexions, nous a suffi pendant vingt ans. Je crois bien toutefois que les circonstances nous font un devoir d'en modifier l'article deuxième qui s'appuyait sur des conditions spéciales qui n'existent plus. Vous remplacerez donc cet article par le suivant :

> ART. 11e.—« A cette fin, chaque associé s'engage à verser tous les ans, du 15 octobre au 15 novembre, vingt-cinq cents pour avoir droit à un service de huit piastres,—ou cinquante cents, soit pour un service de seize piastres, soit pour un service de huit piastres, une somme de huit piastres étant, dans ce dernier cas, remise aux ayants droit, pour aider à couvrir les frais funéraires. Les associés qui n'auraient pas payé leur contribution dans le temps désigné plus haut, perdent leurs droits. »

Je vous prie de donner connaissance à vos fidèles de

ce nouvel article, et de l'imprimer tel quel, sur les billets que vous remettrez aux associés.

PROPAGATION DE LA FOI

Vous vous souvenez que, le 22 mars 1922, Sa Sainteté Pie XI se rendant à une demande de la Commission du troisième centenaire de la S. Congrégation de la Propagande, a permis la célébration de la messe votive *de Propagatione fidei,* avec *Gloria et Credo,* une fois dans l'année, au jour désigné par l'Ordinaire de chaque diocèse. Nous allons, cette année, profiter de cette bienveillante concession, et le dimanche, vingt-cinq octobre, la grand'messe paroissiale sera la messe votive *de Propagatione fidei.* Ce jour-là, afin de donner à cette fête toute sa sanctification, vous voudrez bien réciter à la fin du prône, après les trois *Pater* et les trois *Ave* d'usage, la prière composée par S. S. Benoît XV, pour la propagation de la foi. Je vous le demandais au cours de nos retraites pastorales, et je me permets d'y revenir. Profitons de cette solennité pour parler à nos fidèles des Missions, de notre Séminaire des Missions-Etrangères, de l'oeuvre de la Propagation de la foi. C'est en reprenant souvent ces sujets importants que nous ferons retrouver à notre peuple le goût de la grande oeuvre catholique sur laquelle le Saint-Siège a si souvent insisté.

Il y a quelque quarante ans, il y avait peu de familles de notre diocèse qui ne fussent intéressées à l'oeuvre de la Propagation de la foi. Nous nous sommes laissés distrai-

re par d'autres soucis et parfois par de petites dévotions particulières, moins importantes à coup sûr.

Grâce à Dieu qui a béni votre zèle, l'oeuvre de la Propagation de la foi va s'organisant davantage, d'une année à l'autre, et depuis trois ans elle a fait, dans le diocèse, des progrès consolants. Il n'est pas douteux cependant qu'il nous reste beaucoup à faire. Donnons-nous à cette tâche avec ferveur, certains de nous rendre aux désirs les plus chers de l'Eglise.

Prière pour la Propagation de la Foi composée par S. S. Benoît XV.

O Jésus, elle retentit toujours à nos oreilles la parole où,en face d'une moisson immense, vous faisiez ressortir le petit nombre des ouvriers.: *Messis quidem multa, operarii autem pauci.*

Voici trois siècles déjà que le Siège apostolique a pourvu d'une manière régulière et constante à l'évangélisation des infidèles. De nombreux fruits ont été produits par le zèle des missionnaires qu'a envoyés la Congrégation de la Propagande; il a été une semence de chrétiens, le sang versé par le généreux athlète, dans lequel, il y a trois siècles aussi, la même Congrégation pouvait reconnaître les prémices de ses martyrs. Et cependant, combien de peuples sont encore enveloppés dans les ténèbres de l'ignorance! Combien de nations sont encore assises dans l'ombre de la mort! Oh! comme il est douloureux de comparer le nombre des croyants à celui, bien plus grand, des infidèles!

Une telle comparaison nous fait apprécier davantage l'admirable lumière de la foi par laquelle nous sommes guidés dans notre terrestre pèlerinage, mais elle ravive en même temps dans notre coeur le souvenir de ces autres paroles divines: « Priez donc le maître de la moisson, afin qu'il envoie des ouvriers à sa moisson: *Rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios in messem suam.* »

Vous êtes, Seigneur, le maître de la moisson dans laquelle est figurée la multitude des hommes. C'est donc à vous que nous demandons de multiplier le nombre des missionnaires, d'en accroître le zèle et d'en bénir les fatigues afin que la bonne semence de la divine parole donne des fruits abondants à recueillir dans les célestes greniers.

Exaucez, ô Seigneur, cette prière qui nous est suggérée par le désir de voir étendre votre règne. Et puisque la belle aspiration *Adveniat regnum tuum* sort plus encore de notre coeur que de nos lèvres, accordez-nous la fermeté et la constance dans la détermination que nous vous offrons aussi, de concourir de la meilleure façon possible, et suivant la mesure de nos forces, à tout ce qui peut favoriser l'oeuvre de la Propagation de la Foi.

Nous accordons à tous les fidèles, chaque fois qu'ils réciteront la présente prière, l'indulgence de 300 jours, et à ceux qui l'auront récitée chaque jour, l'indulgence plénière, une fois par mois, aux conditions accoutumées.

Du Vatican, 17 novembre 1921.

BENEDICTUS PP. XV.

CONCILE DE NICÉE

Au cours du Consistoire secret du 31 mars dernier, Sa Sainteté Pie XI exprimait le désir que le seizième centenaire du Concile de Nicée fût solennellement célébré à Rome même. Quelques jours plus tard, le 4 avril, le Saint-Père confiait à S. E. le Cardinal Tacci le soin de provoquer dans le reste du monde catholique la célébration du même anniversaire.

Nous allons entrer de tout coeur dans les intentions du Souverain-Pontife. Elles sont d'ailleurs faciles à comprendre, et il n'est pas d'évènement historique qui nous appartienne plus en propre que celui-là. De toutes les

confessions religieuses qui ont célébré cet anniversaire, l'Eglise catholique est la seule qui puisse remonter sans interruption ni brisure jusqu'aux grands ancêtres de Nicée.

Le Concile de Nicée est sans doute le premier de nos Conciles oecuméniques. Il est intéressant de remarquer que nous sommes en l'année 325. Depuis 64 les chrétiens vivent dans une atmosphère violemment hostile à leurs croyances, et pendant deux siècles et demi, ils achèteront de leur sang la liberté de croire à Jésus-Christ. Le dernier édit de tolérance, celui-là définitif, est de 313. Et cependant, à travers des accalmies et des trèves ou des retours sanglants, tels sont les progrès de l'Evangile, l'organisation hiérarchique est poussée à ce point que 318 Evêques peuvent se réunir pour statuer sur les choses de la foi. Il y a là un phénomène, dont il faut apprécier toute la valeur.

Sans doute encore, les Pères de Nicée ont profité de leur réunion pour élaborer une législation disciplinaire. Il est possible que cette législation soit toute de circonstance. Mais ce qui est pour nous d'un vif intérêt, c'est que, à peine sortie de l'épreuve terrible des persécutions, l'Eglise se préoccupe de s'organiser, de mettre l'ordre partout, de réformer des abus, d'établir une discipline qui assure au clergé sa stabilité et sa dignité.

Il faut convenir cependant, et c'est ce à quoi le Saint-Père nous invite, que la grande oeuvre de Nicée a été de nous donner une définition conciliaire solennelle, sur l'un des points essentiels de notre foi : la divinité de Notre-

Seigneur. Il paraît bien certain qu'Arius n'a pas inventé son erreur. Il suffit cependant qu'il l'ait propagée avec un tel succès, pour que l'on lui en attribue la paternité. Elle tient toute dans la subordination du Fils au Père : « Le Verbe n'est ni éternel comme le Père, ni de même nature, ni de même substance. Au commencement le Père était seul et il a tiré le Fils du néant par un acte de sa volonté ». L'honneur des Pères de Nicée fut, dès la première heure, d'opposer à l'erreur une définition nette et traditionnelle de l'éternité et de la consubstantialité du Fils. L'histoire de S. Athanase démontre qu'ils surent défendre la vérité avec un admirable courage. Les martyrs dont le souvenir était encore si vivant et si cher, purent reconnaître en eux de dignes héritiers de leur intrépide fermeté. Célébrons avec de grands sentiments de fierté et de joie cet anniversaire. A cette fin, le dimanche 25 octobre, après la messe paroissiale, l'on chantera dans toutes les églises de ce diocèse, un *Te Deum* d'actions de grâces.

ÉLECTIONS.

Les élections fédérales vont avoir lieu bientôt. Le dimanche, vingt-cinq octobre, vous ne manquerez pas de lire au prône les avis insérés au Rituel. Il n'est plus besoin, grâce à Dieu, de rappeler à nos prêtres qu'ils doivent être étrangers à la politique de parti. Et ils sont nombreux de penser que, par leur vocation, ils sont

au-dessus de ses exigences. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas citoyens et qu'ils doivent se désintéresser des affaires publiques. Cela ne veut pas dire non plus, sauf en de rares circonstances, qui leur imposent une conduite différente, qu'ils ne doivent pas accomplir, en votant, leur devoir de citoyens.

L'on veut simplement rappeler ce que tout le monde comprend : que ni par la parole publique ou privée ni par des démarches imprudentes, le prêtre ne doit compromettre sa dignité et son influence bienfaisante dans les querelles trop souvent stériles de la politique Il réserve son action pour le moment où des intérêts spécifiquement catholiques sont en jeu, et où la pensée de ses chefs hiérarchiques le dirige et le protège.

Il remplit également tout son devoir en rappelant avec l'Eglise à ses fidèles le devoir qui leur incombe de voter et d'entourer cet acte important de leur vie de citoyens, de tout le respect, du désintéressement, de l'honnêteté qu'il mérite.

Vous entendrez exprimer parfois par des hommes qui réfléchissent et qui examinent d'un peu haut le mouvement d'une campagne électorale, des objections saisissantes. Il y a l'argument de ce polémiste de génie qui s'appelait Joseph de Maistre : « Un état, disait-il, doit re-« cevoir sa force d'un centre et non essayer de constituer « sa vie par le concours de cent mille volontés particuliè-« res. Consulter le peuple, ce n'est pas faire concourir les « volontés particulières, ce n'est que les compter, et une « addition n'est jamais un organisme. Vous comptez ein-

« quante mille suffrages dans un sens, quarante-neuf
« mille dans un autre, à quoi arrivez-vous, sinon à régu-
« lariser l'oppression de quarante-neuf mille citoyens qui,
« du reste, peuvent être les meilleurs . . . Au reste la plu-
« ralité, c'est le peuple et le peuple . . c'est la diversité.
« la dispersion et le caprice. »

Et puis, se demandent-ils encore : Qu'y a-t-il de moins libre que le vote populaire ? Que renferme de vraies lumières, d'éclaircissements sincères, la prose qui veut capter ses faveurs ? Il y a trop souvent dans les cabales électorales, qu'elles soient écrites ou parlées, une absence de sens moral qui est inquiétante. Des hommes qui, dans le commerce ordinaire de la vie, sont doux, bienveillants, délicats de conscience, perdent toute mesure. Les faits sont grossis injustement, les intentions les plus claires odieusement travesties, les passions exploitées avec cynisme. Tous les moyens : mensonges, médisances, calomnies, deviennent bons. L'intempérance, le parjure, l'achat des votes, les pressions de toutes sortes déshonorent, comme une plaie, les régimes à consultation populaire. Ce qui rend perplexe, c'est que nous sommes en régime démocratique et que, pour rappeler une pensée bien commune, ce régime doit avoir pour assise principale la vertu. Précisément parce que tous les votes se valent, que le vote du plus ignorant vaut autant que celui du plus éclairé, l'on ne peut corriger ces écarts que par la conscience la plus scrupuleuse de sa responsabilité.

Tout cela, sans doute, renferme une part de vérité, et il est bien possible que nous subissions, souvent sans le

savoir et sans trop nous en rendre compte, l'influence de vieilles erreurs. N'est-il pas plus juste cependant de penser qu'il y a quelque grandeur dans le droit de voter, que dans ce bulletin de vote se trouve renfermée pour le citoyen une part importante de sa destinée. C'est lui qui prononce en définitive sur le bien ou le mal qui peut lui arriver.

Au reste, il s'agit pour chaque citoyen d'un devoir, fondé sur cette justice dont le terme est le bien général et qui dispose les sujets à rendre à la société ce qui lui est dû. « L'homme est un mineur perpétuel devant le devoir. » (Montesquieu). Ce qui veut dire que, à tous les moments de sa carrière, l'homme est soumis au devoir. Que ce soit vis-à-vis de Dieu, de lui-même, ou de ses semblables, il y a, de sa naissance à sa mort, une loi qui pèse sur lui et qui l'oblige à rendre à chacun ce qui lui est dû. S'il s'agit en particulier de la société au sein de laquelle il vit, il ne fait au surplus qu'acquitter une dette. Il reçoit d'elle d'innombrables services auxquels il répond par ce que l'on appelle l'esprit public. L'une des manifestations de cet esprit public consiste précisément dans l'accomplissement du devoir électoral.

Cette réflexion en amène une autre qui a son importance. Il est possible que les élections ne soient pas toute la politique, ni même, à y regarder de près, ce qu'il y a de plus important dans la politique. Il faut convenir que les bons principes de morale politique sont d'une valeur bien supérieure. Un homme peut disparaître, les mauvaises doctrines demeurent. En bien comme en mal rien ne se

perd, et ces mauvaises doctrines politiques ou sociales déposent dans les esprits des ferments dangereux qui lèvent tôt ou tard. Rendons-nous compte toutefois d'une vérité de simple bon sens. C'est que dans une société à gouvernement représentatif, toute la politique pratique est dans les élections. L'on a tout dit sur les lenteurs et trop souvent sur l'impuissance du parlementarisme. Mais enfin nous l'avons, et le devoir de tout citoyen qui réfléchit et qui a le souci de la prospérité de son pays, n'est-il pas de le rendre meilleur et de faire qu'il donne aux affaires générales du pays une direction saine et judicieuse.

Ces considérations permettent en thèse générale, et sans tenir compte de motifs particuliers qui peuvent être légitimes, de juger sévèrement l'abstention électorale. C'est un mauvais exemple, souvent une lâcheté, et quelquefois une trahison.

Elles permettent de condamner avec une égale sévérité tout ce qui est dérogatoire à la dignité comme à l'indépendance du vote.

Nous devons hâter, enfin, de nos voeux les plus ardents le jour où tous ceux qui ont quelque prise sur l'opinion formeront avec délicatesse et respect notre conscience nationale. Ceci intéresse au plus haut point l'avenir de notre pays, et relèverait singulièrement son niveau politique.

Recevez, cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués,

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,

administrateur apostolique.

No 21

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 4 novembre 1925.

Mon cher confrère,

Un événement s'est passé, le 8 octobre dernier, dans notre ville de Montréal, sur lequel je veux revenir, pour vous en signaler la portée. J'ai béni la première pierre d'une nouvelle maison d'enseignement qui va s'appeler: l'Institut pédagogique. Notre diocèse est déjà richement pourvu d'oeuvres de toutes sortes. Je n'hésite pas à dire cependant que cet Institut pédagogique, qui ouvrira ses portes en septembre prochain, en est l'une des plus fécondes, et qu'il ajoute encore à sa richesse et à sa puissance pour le bien.

Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à qui nous sommes redevables, dans le domaine de l'enseignement, de si heureuses initiatives, ont pensé à bon

droit qu'elles devaient apporter un couronnement à notre système d'enseignement primaire. Elles ont porté la conviction dans l'esprit de nos hommes publics. Par des cours libres d'enseignement normal, poursuivis pendant plusieurs années et organisés avec une rare intelligence des besoins de notre personnel enseignant féminin, elles ont établi, par une preuve péremptoire, la nécessité de cette nouvelle Ecole. Au cours de la dernière session, le parlement provincial a autorisé le versement d'une somme de vingt-cinq mille piastres par année pendant quinze ans. Si bien que la collaboration cordiale du gouvernement de la Province et des Religieuses de la Congrégation va produire une oeuvre du plus haut intérêt.

Je veux le dire tout de suite, c'est une véritable Ecole Normale qui va s'ouvrir. Elle pourrait simplement être désignée de ce nom qui rappelle une histoire et des progrès dont nous devons être fiers. Mais l'on a jugé nécessaire, afin d'éviter toute confusion et d'indiquer un développement depuis longtemps espéré et devenu nécessaire, de marquer par un nom spécial la différence qui la distingue des Ecoles Normales existantes.

Vous connaissez le système selon lequel se recrute le personnel enseignant de nos écoles primaires. Le Bureau Central des Examinateurs accomplit, à cet égard, le plus lourd de la besogne. Il accorde, après examens, le permis d'enseigner aussi bien que les diplômes correspondant aux deux degrés de notre enseignement.

Sur un plan bien supérieur, nos Ecoles Normales accordent, elles aussi, les mêmes diplômes. Seulement ces

diplômes témoignent de connaissances plus étendues et, surtout, d'une aptitude à enseigner qui a subi la contre-épreuve de l'expérience. Il est difficile d'obtenir des familles, bien qu'elles y soient encouragées par la facilité avec laquelle s'obtiennent les bourses d'études, qu'elles permettent à leurs filles un séjour de deux ou trois ans dans une Ecole Normale. Il n'est pas un ami éclairé de l'Ecole primaire qui ne le regrette. Car les Commissions scolaires, qui se préoccupent de relever le niveau des études et de l'enseignement, peuvent trouver parmi les diplômés de nos Ecoles Normales des maîtres et des maîtresses, à tous égards, mieux préparés.

Mais la compétence acquise par nos diplômés d'Ecole Normale est-elle si parfaite qu'elle ne comporte pas d'autre perfectionnement? Et fallait-il abandonner à la seule école de l'expérience ceux à qui les circonstances n'ont pas permis de fréquenter une Ecole Normale?

La Commission scolaire de Montréal n'a pas cru, pour sa part, qu'il en dût être ainsi. De concert avec l'Université, elle a organisé une série de conférences pédagogiques couvrant une période de trois années. Ces études supplémentaires terminées par un examen sérieux permettent aux candidats heureux de conquérir un diplôme universitaire que l'on a appelé: diplôme de compétence pédagogique.

Les maîtres et les maîtresses qui détiennent ce diplôme sont au nombre de près de trois cents. Par des primes spéciales, par le stimulant de l'avancement et du salaire, la Commission scolaire a encouragé de toutes ses forces son

personnel enseignant à se donner ce complément de culture et de compétence.

Voilà l'annonce et la préparation prochaine de notre Institut pédagogique. La Commission scolaire de Montréal l'a rendu possible. Elle l'a rendu nécessaire. Car, pour répondre aux désirs de nos nouvelles diplômées surtout, il nous fallait quelque chose de mieux que des cours espacés, noyés dans le flot des préoccupations quotidiennes. Il nous fallait un milieu fermé, régulièrement entraîné, une Ecole spéciale, en un mot, dans laquelle les élèves se livreront exclusivement à leur formation professionnelle.

Cette formation y sera d'autant plus efficace que les élèves, obligées de posséder leurs diplômes et leur permis d'enseignement avant d'y être admises, n'auront à y conquérir que les diplômes de compétence pédagogique ou les grades universitaires en pédagogie.

Je veux maintenant répondre à votre attente en esquissant à larges traits la physionomie propre de cette Ecole.

Tout d'abord, elle n'est pas pour les débutantes. Il faut posséder un diplôme d'Ecole Normale, ou le diplôme actuel de compétence pédagogique, ou un certificat du Cours universitaires de lettres-sciences, pour y entrer.

Le programme auquel l'on a beaucoup travaillé prévoit, comme de juste, une part pour la culture personnelle ; il prévoit surtout des études complètes de pédagogie théorique et appliquée.

L'Institut reçoit des pensionnaires et des externes, et le cours d'études y est bilingue.

Affilié à l'Université, l'Institut octroie des diplômes et des grades. Après une année d'études correspondant à celles qui sont faites en trois années au cours de pédagogie de l'Université, et après un stage de trois mois d'enseignement pratique, il décerne le diplôme supérieur de pédagogie. Puis viennent les grades universitaires : Après deux années d'études et des examens heureux, le baccalauréat en pédagogie ; après trois années, la licence, après quatre années, le doctorat. Seulement, fidèle à l'excellente pratique qu'elle a inaugurée partout où les corps professionnels ne lui font pas obstacle, l'Université exigera des élèves de l'Institut que, pour l'obtention des grades pédagogiques proprement dits, l'on soit porteur de l'un ou de l'autre des deux baccalauréats ès-lettres ou ès-sciences, ou du baccalauréat ès-arts.

Le dernier trait, qui est pour moi d'une extrême importance, c'est que l'Institut se propose de créer un cours de vacances pour les institutrices de la campagne. Tous les stages de l'enseignement se correspondent, le cours de vacances devant conduire d'abord au diplôme de compétence pédagogique. Puis viendront, pour celles qui le désirent, les autres diplômes et les grades.

Voilà l'essentiel, et vous vous demandez sans doute si ce noble et magnifique effort sera couronné de succès. Il faut répondre avec la plus ferme conviction qu'il le sera.

L'Institut pédagogique nous est nécessaire.

Comment, par exemple, se désintéresser de ce cours de vacances pour les institutrices de la campagne ? Il faut admettre que, chez elles, la moyenne du nombre des an-

nées d'enseignement est plutôt faible. Il ne faut pas s'en plaindre. Il n'est pas contestable que nous devons, pour une part certaine, au grand nombre d'institutrices mariées, qui élèvent à leur tour une famille, l'état satisfaisant de notre population, du point de vue de l'instruction.

Mais enfin, pendant qu'elles sont dans l'enseignement, pourquoi n'auraient-elles pas, elles aussi, l'avantage de s'instruire et de se former? Peut-être prendraient-elles goût à leur tâche et garderions-nous à l'enseignement rural le bénéfice de leur expérience et de leur savoir.

Nous avons eu autrefois, dans divers centres de la Province, des semaines pédagogiques de vacances, qui ont eu un vif succès et produit le plus grand bien. Voilà quelque chose de stable qui s'annonce, et de mieux organisé. Nous sommes en mesure d'en attendre les plus précieux résultats.

De même en est-il de l'épineuse question des équivalences. Vous savez ce que, en style universitaire, l'on appelle: « équivalences ». C'est la reconnaissance, par les Universités étrangères ou par les Départements d'Instruction publique des autres provinces du Canada, des diplômes et des grades conférés dans notre Province: c'est l'acceptation, à égalité de valeur, des études faites ici et dont les maîtres et les maîtresses produisent le certificat authentique. Or, au point de vue qui nous occupe, cette reconnaissance n'est pas encore venue, parce que nous n'avons pas, aux yeux de l'étranger, de véritable Ecole Normale.

Nos communauté religieuses, qui sont toutes interprovinciales et souvent internationales, savent quelles difficultés elles rencontrent quand il s'agit d'envoyer à l'étranger leurs Soeurs, même munies du diplôme de nos Ecoles normales actuelles. Des commissions scolaires, des institutions d'enseignement ayant quelque peine à recruter leur personnel, nous ont demandé des maîtres et des maîtresses. Devant les uns et les autres se dresse une barrière qui ne peut être abaissée que s'ils sont porteurs d'un diplôme d'une véritable Ecole normale. Il en résulte que nos candidats doivent se soumettre à une année supplémentaire d'études qui les conduit au diplôme convoité. Nous pouvons penser que ce traitement n'est pas juste, que la comparaison entre les programmes suivis ici et ailleurs, que les résultats obtenus nous permettent de réclamer des équivalences. Cependant, de ce côté, rien n'est encore venu, que je sache, et cette question de première importance ne peut être résolue que par une école spéciale comme l'Institut pédagogique.

D'ailleurs, je suis sûr que, dans le monde de l'enseignement, personne ne sous-estime l'importance de cet Institut. Nos communautés religieuses, qui rendent de si éminents services à notre enseignement primaire, possèdent la confiance de notre population. Elles l'ont conquise, cette confiance, par leurs qualités d'éducatrices, et c'est avec un sentiment d'absolue sécurité que nos familles s'en remettent à elles de l'avenir de leurs enfants. Elles l'ont conquise aussi, il faut le dire, par leur ouverture d'esprit, leur amour du travail, le souci qui les anime

de développer la compétence professionnelle de leurs institutrices. Comment ne seraient-elles pas heureuses de trouver dans cet Institut un moyen de se former des sous-maitresses de noviciat, qui répandront le goût de l'étude et sauront orienter, sans tâtonnement et sans perte de temps, les vocations destinées à l'enseignement?

Nos communautés dirigent également des Ecoles Normales. Les religieuses qui y enseignent pourront s'initier, à l'institut, aux meilleures méthodes, à une science difficile entre toutes, qu'elles transmettront à leur tour aux futures institutrices de nos écoles primaires.

La commission scolaire de Montréal ne considère pas avec un moindre intérêt l'existence de cet Institut. Je ne puis parler en ce moment que de ce qu'elle a fait pour son personnel féminin laïque. Elle a mis un zèle, un esprit public, une persévérance qu'il faut admirer. Grâce à elle, la carrière d'institutrice devient intéressante. Le salaire qu'elle donne, le fonds de pension qu'elle prévoit,peuvent retenir dans le labeur sacré de l'enseignement de belles intelligences et de nobles coeurs. Elle crée dans l'âme de ses institutrices un sentiment que rien ne remplace : celui de la sécurité. Ces femmes dévouées peuvent consacrer allègrement à leur tâche les meilleures années de leur vie ; elles savent que les jours de leur âge mûr et de leur vieillesse seront à l'abri. Ce que je veux indiquer surtout, c'est qu'après avoir contribué à sa façon à la formation de cet Institut, la Commission scolaire de Montréal peut encore l'encourager efficacement, en venant y chercher des maîtresses particulièrement compétentes et des direc-

trices d'écoles tout à fait expertes. Le moyen le plus simple de venir en aide à l'Institut pédagogique est encore d'assurer un débouché aux compétences qu'il va produire.

Je ne sais pas si j'ai rendu pleine justice aux intentions des fondatrices. Je puis dire cependant, pour elles et pour tous ceux qui, dès la première heure, les ont encouragées, que tous ont été soutenus et dirigés par la certitude de travailler pour le bien, l'honneur, le prestige de notre Province. Après la gloire de Dieu, il n'y a rien qui nous tienne plus au coeur.

Vous jugerez dans quelle mesure vous pourrez faire profiter vos fidèles de la lecture de cette lettre. Certains détails techniques sont peut-être de nature à les rebuter. Il peut être utile cependant que les idées qui en forment la trame soient exposées et, au besoin, commentées. L'on n'attirera jamais trop l'attention sur la nécessité d'un bon enseignement primaire. Quand l'on songe que, seule, une élite parcourt le cycle complet des études, l'on est aisément convaincu que l'école du plus grand nombre, l'école primaire, doit recevoir tous nos soins. Le meilleur service à lui rendre est encore de lui procurer des maîtres et des maîtresses bien préparés.

Je me fais un bonheur de compter sur votre collaboration, sur celle de nos communautés enseignantes et des commissions scolaires. Le succès de notre Institut pédagogique est assuré si tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent en tirer profit, l'entourent du même sympathique intérêt.

Recevez, cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués,

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
Administrateur apostolique.

No 22

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 10 décembre 1925.

SUJETS DE SERMONS POUR 1926

LE SYMBOLE DES APÔTRES

Certains sujets, notamment celui de l'existence de Dieu et ceux qui traitent de l'Eglise, ont fait partie du cours de l'année dernière: nous y reviendrons pas. Il en est d'autres que rappellent naturellement les grandes fêtes liturgiques de Noël, de Pâques, de l'Ascension, ou qui ont leur place dans les traités particuliers, celui des sacrements, par exemple. Pour ne pas faire double emploi, nous laisserons ces divers sujets en dehors de la présente liste.

1. SUR LA FOI

En quoi consiste la foi surnaturelle.
Sa nécessité pour être sauvé.
Son objet.
Moyens de l'augmenter.

2. NATURE DE DIEU

Perfections absolues.
Perfections relatives.

3. LA PROVIDENCE

Ce qu'on entend par Providence.
Preuves de son existence.
Nos dispositions à son égard.

4. MYSTÈRE DE LA SAINTE-TRINITÉ

Exposition du mystère.

Preuves: 1o Ancien et Nouveau Testament; 2o Enseignement des SS. Pères; 3o Croyance générale et constante de l'Eglise; 4o Liturgie.

Effets de la croyance en ce mystère: 1o Hommage de foi; 2o Sujet d'espérance; 3o Motif et modèle de charité et d'union.

5. CRÉATION DU MONDE

Ce que c'est que créer. Preuves: Ecriture, raison.
Orgines du monde: cosmogonie biblique et la science.

6. LES BONS ANGES

Leur nature — Leurs occupations.
Nos devoirs à leur égard.

7. LES MAUVAIS ESPRITS

Leur existence. — Leur histoire. — Leurs occupations. Tentations, obsession, possession. Magie et spiritisme.

8. L'HOMME

Origine de l'homme : par création.
Unité du genre humain.
Elévation à l'état surnaturel.

9. LA CHUTE DE L'HOMME

Existence du péché originel — dans nos premiers parents, dans leurs descendants.

Effets — dans nos premiers parents — dans leurs descendants — en cette vie et en l'autre — Enfants qui meurent sans le baptême.

10. L'INCARNATION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

Exposé du mystère. Prouver la dualité de natures et l'unité de personne : Ecriture, Tradition.

Liberté ; convenance quant au fait, à la manière, au temps ; merveilles de ce mystère.

11. DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Prouvée par son propre témoignage. Notre-Seigneur a proclamé sa divinité devant ses disciples, devant le peuple, devant ses juges.

Or, cette affirmation est vraie. Donc . . .

12. DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Prouvée par ses miracles. Valeur du miracle en général. Or, Notre-Seigneur a fait des miracles par sa propre puissance et dans le but de prouver sa divinité. Donc . . .

13. LA RÉDEMPTION

Enoncé de la doctrine : 1o Son auteur ; 2o Maux dont il nous a délivrés ; 3o Comment il l'a fait.

Jésus-Christ a satisfait pour nous ; Jésus-Christ a mérité pour nous que Dieu nous rendit son amitié et ses faveurs.

14. DESCENTE AUX ENFERS

Mort : 1o Circonstances : récit évangélique ; 2o Vertus que Jésus y pratique ; 3o Sentiments qu'elle doit nous inspirer.

Sépulture : 1o Circonstances ; 2o Motifs : v. g. pour prouver la vérité de la Résurrection.

Descente aux enfers : 1o Quel est ce lieu ; 2o Motifs de cette descente.

15. CULTE DÛ À JÉSUS-CHRIST

Culte de l'humanité de Notre-Seigneur.

Culte du Sacré-Coeur.

Explication et justification.

16. LE SAINT-ESPRIT

En lui-même: Ce qu'est le Saint-Esprit, sa divinité: Ecriture, Tradition.

Par rapport à nous: C'est un Esprit de vérité, de sainteté, de force et de consolation. Dons du Saint-Esprit.

17. LA COMMUNION DES SAINTS

En quoi elle consiste: 1o En tant qu'unissant entre eux les membres de l'Eglise militante; 2o En tant que nous unissant aux âmes du purgatoire; 3o En tant que nous unissant aux saints du ciel.

Existence de la communion des saints: 1o Les Ecritures: 2o La Tradition.

Pratique: Etat de grâce; prière pour les âmes du purgatoire; invocation des saints.

18. LA RÉSURRECTION DES MORTS

Résurrection:

En quoi elle consiste.

Preuves: 1o Ancien et Nouveau Testament: 2o Tradition; 3o Raisons de convenance.

Qualité des corps ressuscités: 1o Des élus: 2o Des réprouvés.

19. LE JUGEMENT

Particulier et général.

Preuves.

20. LA VIE ÉTERNELLE

Pour les élus — le ciel : 1o Existence : l'Ecriture et la tradition : 2o Béatitude du ciel, en quoi elle consiste ; 3o Durée éternelle.

Pour les réprouvés — l'enfer : 1o Existence : Ecriture, tradition ; raison ; consentement du genre humain ; 2o Peines de l'enfer ; 3o Eternité.

AUTEURS A CONSULTER : D'abord et surtout le *Manuel de Théologie* qu'on a étudié au séminaire. Bourdaloue, Monsabré, Mgr Besson : *L'Homme-Dieu*. L'abbé Plat : *Le Symbole*. Louis Prunel : *Les Mystères*.

Veuillez agréer, chers confrères, avec mes meilleurs voeux pour la prochaine année, l'assurance de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
Administrateur apostolique.

No 23

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 18 janvier 1926.

Mon cher confrère,

Les religieux du Très-Saint-Sacrement célèbreront par un triduum solennel, les 9, 10, et 11 février prochains, la béatification de leur fondateur: le bienheureux Julien Eymard. Toute la vie de cet homme éminent s'est dépensée à promouvoir le culte du Très-Saint-Sacrement. Par sa prédication, ses livres, l'Institut qu'il a fondé, il a voulu en établir le règne. Ce qui nous touche peut-être davantage, c'est qu'il a donné en sa personne l'admirable modèle d'une vie nourrie et illuminée par l'Eucharistie. Il a été l'un des meilleurs artisans de ce grand mouvement de piété qui pousse les chrétiens vers le tabernacle, et nous

devons l'honorer comme l'un des plus utiles serviteurs de l'Eglise. Ces raisons suffiraient à intéresser nos fidèles au triduum que ses fils préparent avec amour, et vous ne manquerez pas de les leur rappeler. La dévotion envers la divine Eucharistie leur est chère. Ils en goûtent le charme profond et ils en comprennent les avantages pour eux-mêmes, aussi bien que pour la société au sein de laquelle ils vivent. Le bienheureux Eymard est un maître recommandé par l'Eglise, et qui les conduira sûrement vers une dévotion eucharistique encore plus fervente et plus éclairée.

Je vous prie cependant de remarquer que la deuxième journée de ce triduum est consacrée aux prêtres. Vous en trouverez plus loin le programme complet, et vous penserez, sans doute, qu'il est tout à fait digne de votre attention. Le nouveau bienheureux, qui a fondé l'oeuvre des Prêtres-adorateurs, possède un droit spécial à la reconnaissance et à la dévotion du sacerdoce catholique. Notre Saint-Père le Pape Pie XI n'a-t-il pas écrit de lui : «Il s'appliqua surtout à exciter dans le clergé le zèle pour la sainte Eucharistie, car il était persuadé et il disait que le nombre des adorateurs dépend sûrement de l'action des prêtres, et que les ministres du Seigneur doivent être de vrais apôtres du culte eucharistique parmi le peuple ».

Le succès des séances sacerdotales de notre grand congrès de 1910 avait fait naître dans le coeur de plusieurs d'entre nous le désir d'une nouvelle réunion. Nous l'avons eue en 1915, avec le congrès national des Prêtres-adorateurs, et ceux qui ont eu le bonheur d'y prendre part se souviennent encore de ses heureux résultats.

L'occasion de tenir une journée proprement sacerdotale nous a paru si providentielle, que nous avons voulu la mettre à profit. C'est une retraite fermée qui s'offre à nous, mêlée d'étude et de prière, et au cours de laquelle nous pourrons méditer sur nos devoirs eucharistiques.

A la lumière des écrits et des exemples de celui que la Sainte-Eglise nous propose comme modèle et guide, nous apprendrons à mieux nous acquitter de nos devoirs d'adorateurs et d'apôtres du Sacrement de l'autel. Adorateurs et apôtres, c'est d'ailleurs le mot d'ordre que le Bienheureux nous a légué dans ses écrits. « La mission du prêtre, dit-il, est une mission d'adoration et d'apostolat. Le prêtre est d'abord adorateur, gardien du Saint-Sacrement, avant tout c'est un homme de prière. *Nos autem*, disent les Apôtres, *orationi et ministerio verbi instantes erimus* : nous nous livrerons à la prière et à la prédication ; il faut qu'il s'unisse à la prière de la Victime qu'il offre, et qu'il prépare, qu'il commence au pied de l'autel son apostolat extérieur ».

Puissions-nous concevoir de notre sacerdoce une idée plus haute et plus vraie, et puiser dans cette vie si foncièrement eucharistique du Bienheureux Eymard les leçons opportunes qui rendront la nôtre plus agréable au Coeur sacré de Notre-Seigneur.

Recevez, cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
Administrateur apostolique.

PROGRAMME

MARDI, LE 9 FÉVRIER

7 h. a. m. — Messe de Communion générale.

8.30 h. a. m. — Grand'Messe Pontificale, par S. G. Mgr G. Gauthier, archevêque de Tarona, administrateur apostolique.

8 h. p. m. — Panégyrique, par le R. P. Martin, o. p., sur les vertus religieuses du B. Pierre-Julien Eymard.

MERCREDI, LE 10 FÉVRIER

7 h. a. m. — Messe de Communion générale.

8.30 h. a. m. — Grand'Messe Pontificale, par S. G. Mgr Deschamps auxiliaire de Montréal.

10 h. a. m. — *Réunion d'étude* pour les prêtres.
1er rapport. La piété sacerdotale eucharistique, par M. l'abbé J.-Conrad Chaumont, curé de Maisonneuve.

2e rapport. Le zèle sacerdotal eucharistique, par M. l'abbé J.-C. Geoffrion, curé de Saint-Michel-de-Napierville.

3 h. p. m. — Heure d'adoration sacerdotale, prêchée par S. G. Mgr R.-M. Rouleau, évêque de Valleyfield.

8 h. p. m. — Panégyrique par M. l'abbé Dupuis, curé de Saint-Eusèbe-de-Verceil, sur les vertus sacerdotales du Bienheureux.

JEUDI, LE 11 FÉVRIER

7 h. a. m. — Messe de Communion générale.

8.30 h. a. m. — Grand'Messe Pontificale, par S. G. Mgr G. Forbes, évêque de Joliette.

8 h. p. m. — Panégyrique par le R. P. Ls. Lalande, s. j., Recteur du Collège Sainte-Marie, sur le Bienheureux Pierre-Julien Eymard, fondateur.

No 24

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES

POUR L'ANNÉE 1925

ŒUVRE DU DENIER DE SAINT-PIERRE

ÎLE DE MONTRÉAL

PAROISSES ET CHAPELLES

La Basilique Saint-Jacques
Quêtes $675.51

La Présentation (Dorval)
Quêtes 22.10

La Visitation (Sault-au-Récollet)
Quêtes 53.15

Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie)
Quêtes 179.00

Notre-Dame-de-Grâce
Quêtes 95.00

Notre-Dame-des-Anges (Cartierville)

Quêtes	23.10	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	30.10

Notre-Dame-des-Anges

Quêtes	42.75

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun)

Quêtes	224.00	
Fabrique	25.00	
Congrégations	5.00	254.00

Notre-Dame-des-Victoires (Parc-Terminal)

Quêtes	17.00

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (St. Mary's)

Collectes et Fabrique	100.01	
Confrérie du Saint-Rosaire	5.00	105.01

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Villeray)

Quêtes	59.50

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Italiens)

Quêtes	6.16

Notre-Dame-de-la-Défense (Italiens)

Quêtes	4.83

Notre-Dame-de-la-Paix

Quêtes	42.67

Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Quêtes		81.00

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Hochelaga)

Quêtes	100.00	
Fabrique et congrégations	140.00	240.00

Sacré-Coeur

Quêtes	175.07	
Congrégations	15.00	190.07

Sainte-Agnès

Quêtes		106.00

Saint-Alphonse

Quêtes		44.00

Saint-Ambroise

Quêtes		53.78

Saints-Anges (Lachine)

Quêtes		150.50

Sainte-Anne

Quêtes		90.40

Sainte-Anne-de-Bellevue

Quêtes		67.66

Saint-Anselme

Quêtes		74.00

Saint-Antoine

Quêtes		100.00

Saint-Arsène

Quêtes		47.00

Saint-Augustin-de-Cantorbéry

Quêtes		42.00

Saint-Bernard

Quêtes		31.30

Saint-Bernardin

Quêtes		5.05

Sainte-Brigide

Quêtes	155.00	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	225.00

Saint-Casimir (Lithuaniens)

Quêtes		10.00

Sainte-Catherine

Quêtes	90.20	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	10.00	110.20

Sainte-Cécile

Quêtes		16.10

Saint-Charles

Quêtes		92.00

Sainte-Claire (Tétrault ville)

Quêtes		15.00

Saint-Clément (Viauville)

Quêtes	153.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	173.00

Sainte-Clotilde

Quêtes		66.56

Sainte-Croix (Ville-Emard)

Quêtes		11-.43

Sainte-Cunégonde

Quêtes		98.00

Saint-Denis

Quêtes	67.50	
Fabrique	25.00	
Congrégations	25.00	117.50

Saint-Dominique

Quêtes		19.54

Saint-Edouard

Quêtes		175 00

Sainte-Elisabeth-du-Portugal

Quêtes		76.57

Saint-Enfant-Jésus (Montréal)

Quêtes	115.60	
Fabrique	10.00	
Tiers-Ordre	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	145.00

Saint-Enfant-Jésus (Pointe-aux-Trembles)

Quêtes	29.56	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	51.56

Saint-Etienne

Quêtes	68.00	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	88.00

Saint-Eusèbe

Quêtes	47.05	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	62.05

Saint-François-d'Assise (Longue-Pointe)

Quêtes		46.27

Saint-François-Solano

Quêtes		18.70

Saint-Gabriel

Quêtes		104.74

Sainte-Geneviève

Quêtes		33.08

Saint-Georges

Quêtes		101.72

Sainte-Gertrude (Montréal-Nord)

Quêtes		34.59

Sainte-Hélène

Quêtes		42.53

Saint-Henri

Quêtes	146.85	
Fabrique	50.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Congrégations des hommes et jeunes gens	5.00	
Ligue du Sacré-Coeur	5.00	216.85

Saint-Herménégilde

Quêtes		14.50

Saint-Ignace-de-Loyola

Quêtes		48.05

Immaculée-Conception

Quêtes	391.39	
Jeunes gens	10.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Groupe Pie X A. C. J. C.	10.00	
Ligue du Sacré-Coeur	20.00	
Servants de messes	2.00	
Congrégation des hommes	10.00	
Apostolat de la prière	15.00	
Ligue des zouaves	10.00	
Congrégation St-Jean-Berchmans	2.00	490.39

Saint-Irénée

Saint-Jacques

Quêtes	125.00	
Fraternité Ste-Rose-de-Viterbe	10.00	
Fabrique	25.00	
Congrégation des jeunes gens	15.00	
Dames de Sainte-Anne	16.00	
Adoration diurne	5.00	
Patronage Sainte-Agnès	5.00	
Congrégation de la Bonne Mort	5.00	206.00

Saint-Jean-Baptiste

Quêtes		76.11

Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle

Quêtes	43.68	
Fabrique	10.00	53.68

Saint-Jean-Baptiste-Marie-Vianney

Quêtes	4.00

Saint-Jean-Berchmans

Quêtes	138.00

Saint-Jean-de-la-Croix

Quêtes	78.03

Saint-Jean-de-Matha

Quêtes	20.55

Sainte-Jeanne-d'Arc

Quêtes	41.00

Saint-Joachim (Pointe-Claire)

Quêtes	29.51

Saint-Joseph (rue Richmond)

Quêtes	32.80

Saint-Joseph (Rivière-des-Prairies)

Quêtes	19.65

Saint-Joseph (Bordeaux)

Quêtes	29.64

Saint-Laurent

Quêtes	307.00	
Fabrique	10.00	

Tiers-Ordre	10.00	
Dames de Sainte-Anne.....	10.00	
Enfants de Marie.....	10.00	
Le Rosaire	10.00	357.00

Saint-Léon

Quêtes	297.35

Saint-Léonard-de-Port-Maurice

Quêtes	7.00

Saint-Louis-de-France

Quêtes	130.65

Saint-Louis-de-Gonzague (Saint-Aloysius)

Quêtes	60.00

Sainte-Madeleine

Quêtes	97.00

Saint-Marc

Quêtes	19.00

Sainte-Marguerite-Marie

Quêtes	97.33

Saint-Michel

Quêtes	205.00	
Ligue du Sacré-Coeur.....	5.00	
Dames de Sainte-Anne.....	5.00	
Enfants de Marie.....	5.00	220.00

Saint-Nicolas (Ahuntsic)

Quêtes		22.00

Saint-Octave (Montréal-Est)

Quêtes		11.50

Saint-Pascal-Baylon

Quêtes		7.75

Saint-Patrice

Quêtes		200.95

Saint-Paul

Quêtes		39.38

Saint-Paul-de-la-Croix (Desserte)

Quêtes		3.10

Sainte-Philomène

Quêtes	107.00	
Congrégations	13.00	120.00

Saint-Pierre

Quêtes		111.58

Saint-Pierre-aux-Liens

Quêtes		37.05

Saint-Pierre-Claver

Quêtes		137.00

Saint-Rédempteur

Quêtes		49.00

Saint-Sauveur (Syriens)

Quêtes		13.50

Saint-Stanislas-de-Kostka

Quêtes		224.50

Saint-Thomas-d'Aquin

Quêtes		108.65

Très-Saint-Nom-de-Jésus (Maisonneuve)

Quêtes	130.88	
Ligue des hommes	5.00	
Ligue des jeunes gens	5.00	
Congrégations de la Ste-Vierge	10.00	
Congrégations du Sacré-Coeur	5.00	
Congrégation des hommes	5.00	
Congrégation des jeunes gens	5.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	
Tiers-Ordre	5.00	190.88

Très-Saint-Sacrement (Parc-Dominion)

Quêtes	40.00	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	3.00	
Enfants de Marie	2.00	50.00

Saint-Viateur (Outremont)

Quêtes	352.20	
Fabrique	20.00	372.20

Saint-Victor

Quêtes		30.00

Saint-Vincent-de-Paul

Quêtes	71.10	
Fabrique	25.00	
Congrégations	20.00	116.10

Saint-Vincent-Ferrier

Quêtes		13.00

Saint-Willibrord

Quêtes		43.00

Saint-Zotique

Quêtes	177.00	
Fabrique	20.00	
Dames de Sainte-Anne	10.00	
Enfants de Marie	10.00	217.00

Le Gésu

Quêtes		151.88

Pères du Saint-Sacrement

Quêtes		163.39

Institution des Sourdes-Muettes

Quêtes		28.91

Chapelle du Bon-Pasteur

Quêtes 13.30

Chapelle de l'Hôtel-Dieu

Quêtes 29.00

Le Carmel

Quêtes 5.00

CAMPAGNE (RIVE-NORD)

L'Annonciation (Oka)

Quêtes	8.80	
Fabrique	1.00	
Enfants de Marie	2.00	
Dames de la Sainte-Famille...	2.00	13.80

L'Assomption

Quêtes	45.00	
Union de prières.....	5.00	
Enfants de Marie.....	5.00	55.00

La Purification (Repentigny)

Quêtes .....

Sainte-Adèle

Quêtes .....

Sainte-Anastasie (Lachute)

Quêtes		23.90

Sainte-Anne-des-Plaines

Quêtes		14.90

Saint-André (Argenteuil)

Quêtes		3.25

Saint-Augustin

Quêtes	7.20	
Fabrique	5.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	13.20

Saint-Benoît

Quêtes		10.00

Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)

Quêtes		16.81

Saint-Canut

Quêtes		4.98

Saint-Charles (Lachenaie)

Quêtes		4.00

Saint-Christophe (Pont-Viau)

Quêtes		

Saint-Colomban

Quêtes		1.00

Sainte-Dorothée

Quêtes 7.10

Saint-Elzéar

Quêtes 5.00

Saint-Eustache

Quêtes 18.50

Saint-François-de-Sales

Quêtes 3.03

Saint-François-Xavier (Lesage)

Quêtes 6.00

Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)

Quêtes 3.18

Saint-Hermas

Quêtes 5.99

Fabrique 12.00 17.99

Saint-Hippolyte

Quêtes 10.45

Saint-Janvier

Quêtes 12.50

Sainte-Jeanne-de-Chantal (Valois)

Quêtes 24.00

Saint-Jérôme

Quêtes .....

Saint-Joseph-du-Lac

Quêtes 6.58

Saint-Joseph (Mont-Rolland)

Quêtes 8.45

Saint-Julien (Lachute)

Quêtes 23.80

Saint-Louis (Terrebonne)

Quêtes	45.00	
Fabrique	25.00	70.00

Sainte-Lucie

Quêtes 5.03

Sainte-Marguerite (Lac Masson)

Quêtes 5.00

Saint-Martin

Quêtes 12.50

Sainte-Monique

Quêtes	5.75	
Fabrique	1.00	6.75

Saint-Norbert (Val-Morin)

Quêtes 4.55

Saint-Paul-l'Ermite

Quêtes 8.15

Saint-Placide

Quêtes 11.35

Saint-Raphaël (Ile-Bizard)

Quêtes		8.98

Sainte-Rose

Quêtes		37.00

Saint-Sauveur

Quêtes		7.50

Sainte-Scholastique

Quêtes	20.15	
Fabrique	10.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	35.15

Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)

Quêtes		

Sainte-Sophie

Quêtes		8.88

Saint-Sulpice

Quêtes		10.00

Sainte-Thérèse

Quêtes	43.37	
Enfants de Marie	5.00	
Dames de Sainte-Anne	5.00	53.37

Saint-Vincent-de-Paul

Quêtes		36.90

CAMPAGNE (RIVE-SUD)

La Nativité de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Laprairie)

Quêtes 17.00

Notre-Dame-Auxiliatrice (Saint-Jean)

Quêtes 15.23

Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)

Quêtes 35.30

Saint-Amable

Quêtes 4.75

Sainte-Anne (Varennes)

Quêtes 6.00

Saint-Antoine (Longueuil)

Quêtes 82.23

Saint-Basile-le-Grand

Quêtes 7.85

Saint-Bernard (Lacolle-Sud)

Quêtes 4.00

Saint-Blaise

Quêtes	8.45	
Dames de Sainte-Anne.....	3.00	11.45

Saint-Bruno

Quêtes		8.39

Saint-Cœur-de-Marie (Chambly-Canton)

Quêtes		8.12

Saint-Constant

Quêtes	4.88	
Fabrique	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	
Tiers-Ordre	2.00	10.88

Saint-Cyprien (Napierville)

Quêtes	17.44	
Fabrique	15.00	
Dames de Sainte-Anne	2.50	
Enfants de Marie	2.50	37.44

Saint-Edouard (Napierville)

Quêtes		13.25

Sainte-Famille (Boucherville)

Quêtes		19.37

Saint-François-Xavier (Caughnawaga)

Quêtes		21.99

Saint-François-Xavier (Verchères)

Quêtes	11.00	
Fabrique	20.00	
Rosaire	2.00	33.00

Saint-Georges (Montréal-Sud)

Quêtes		5.15

Saint-Hubert

Quêtes		9.30

Saint-Isidore

Quêtes	15.00	
Fabrique	5.00	
Congrégations	20.00	40.00

Saint-Jacques-le-Mineur

Quêtes	6.25	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Tiers-Ordre	1.00	
Enfants de Marie	1.00	9.25

Saint-Jean

Quêtes		78.00

Saint-Josaphat

Quêtes		3.97

Saint-Joseph (Chambly-Bassin)

Quêtes	37.50	
Fabrique	5.00	
Enfants de Marie	2.00	
Dames de Sainte-Anne	2.00	46.50

Sainte-Julie

Quêtes		8.35

Saint-Lambert

Quêtes	47.40	
Dames de Sainte-Anne	5.00	
Enfants de Marie	5.00	
Tiers-Ordre	1.00	58.40

Saint-Luc

Quêtes	4.82

Sainte-Marguerite (L'Acadie)

Quêtes	9.80	
Fabrique	10.00	19.80

Saint-Mathieu

Quêtes	7.25

Saint-Maxime

Quêtes	10.50

Saint-Michel (Napierville)

Quêtes	11.20

Saint-Patrice (Sherrington)

Quêtes	2.50

Saint-Paul (Ile-aux-Noix)

Quêtes	4.00

Saint-Philippe

Quêtes	11.83	
Fabrique	5.00	16.83

Saint-Rémi

Quêtes		65.20

Sainte-Théodosie

Quêtes	7.03	
Ligue du Sacré-Coeur	1.00	
Dames de Sainte-Anne	1.00	
Enfants de Marie	1.00	
Tiers-Ordre	.50	
Servants de messe	.77	11.30

Sainte-Trinité (Contrecoeur)

Quêtes		23.81

Saint-Valentin

Quêtes		4.17

Desserte Notre-Dame du Sacré-Coeur (St-Hubert)

Quêtes		.77

CLERGÉ ET INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Archevêché de Montréal	$ 200.00
Clergé séculier	1,088.75
Compagnie de Saint-Sulpice	150.00
Clercs Saint-Viateur	25.00
Frères de l'Instruction chrétienne	75.00
Frères de la Charité, Asile Saint-Benoit	50.00
Frères de Saint-Gabriel	20.00
Congrégation Notre-Dame	150.00
Hôtel-Dieu	25.00
Semaine religieuse	25.00
Soeurs de Sainte-Anne	100.00
Soeurs de Sainte-Croix	100.00
Soeurs de la Providence	100.00
Soeurs de la Miséricorde	50.00
Soeurs du Bon-Pasteur	20.00
Soeurs de la Sainte-Famille	30.00
Soeurs de l'Espérance	15.00
Soeurs Grises	100.00
Petites Filles de Saint-Joseph	50.00
Petites Soeurs des Pauvres	20.00
Frères des Ecoles chrétiennes	20.00

MAISONS D'ÉDUCATION

Université de Montréal	$200.00
Grand-Séminaire	41.88
Collège Sainte-Marie	60.00
Collège Saint-Jean	12.15
Séminaire de Philosophie	14.25
Académie Garneau	16.62
Académie du Plateau	27.00
Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges (e.s.v.)	20.00

Frères des Ecoles Chrétiennes

Académie St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	6.00
Académie Sainte-Brigide	40.00
Académie Piché	15.00
Académie Saint-Joseph	10.00
Collège Saint-Paul (Varennes)	10.00
Collège de Longueuil	25.00
Collège de Saint-Jérôme	25.00
Ecole de Viauville	10.00
Ecole Saint-Charles	15.00
Ecole Sainte-Cunégonde	20.00
Ecole Saint-Edouard	10.00
Ecole Saint-Léon	25.00
Ecole Saint-Henri	15.25
Ecole Saint-Jacques	10.00
Ecole Saint-Paul	20.00
Ecole de-Salaberry	15.00
Ecole Plessis	15.00

Pensionnat Mont-Saint-Louis	100.00
Pensionnat Saint-Laurent	25.00

Frères Maristes des Ecoles

Différentes maisons	125.00

Frères de Saint-Gabriel

Patronage Saint-Vincent-de-Paul	10.00
L'Assomption	5.00
Sainte-Rose	4.34
Orphelinat Saint-Arsène	10.00
Ecole Sainte-Etienne	10.00
Académie Christophe-Colomb	11.96
Sainte-Thérèse	6.08
Sainte-Anne-des-Plaines	4.15
Ecole de Sainte-Madeleine.....	10.00

Clercs de Saint-Viateur

Ecole Saint-Jean-de-la-Croix	26.84
Sourds-Muets	27.30
Collège de Terrebonne.....	15.00
Collège de Saint-Rémi.....	8.48

Frères du Sacré-Coeur

Différentes écoles	210.54

Soeurs de la Congrégation Notre-Dame

Pensionnat Sainte-Catherine	44.35
Académie Saint-Denis	12.00
Académie Saint-Joseph	16.50
Académie Saint-Paul	33.00
Académie Notre-Dame-du-Saint-Rosaire	15.00
Académie Saint-Léon	10.00
Académie Saint-Joseph (Verdun)	10.00
Académie Saint-Antoine	10.00
Académie Jeanne-LeBer	10.00
Académie Bourget	50.87
Académie Marguerite-Lemoyne	40.78
Académie Saint-Urbain	17.30
Couvent de Pointe-Claire	5.00
Couvent de Saint-Jean	25.25
Couvent de Sainte-Thérèse	20.25
Couvent de Saint-Eustache	6.55
Couvent de Chambly	6.75
Ecole Normale	20.00
Ecole Saint-Louis	15.00
Ecole Notre-Dame	2.00
Ecole Marguerite-Bourgeois	14.00
Ecole de Saint-Eusèbe	40.00
Ecole de Sainte-Hélène	5.00
Ecole de Tétraultville	8.00
Mont-Sainte-Marie	15.00
Pensionnat Villa-Maria	25.00
Ecole Saint-Georges (Tétraultville)	6.00

Quartier-Emard	10.00
Iles de la Madeleine	5.00
Notre-Dame-de-Grâce	20.10
Ecole Saint-Romuald	2.50

Soeurs Grises

Asile Bethléem	5.00
Asile Nazareth	10.00
Asile Sainte-Cunégonde	10.00
Asile Saint-Henri	10.00
Orphelinat Saint-Patrice	10.00
Hôpital Notre-Dame	10.00
Hôpital Saint-Jean (Saint-Jean)	10.00
Hôpital Saint-Joseph (Chambly)	5.00
Hospice Saint-Antoine (Montréal)	10.00
Hospice Saint-Antoine (Longueuil)	5.00
Hospice Saint-Joseph (rue Cathédrale)	10.00
Hospice Lajemmerais (Varennes)	10.00
Hospice d'Youville (Saint-Benoît)	5.00
Orphelinat Catholique	5.00
Patronage d'Youville	10.00
Refuge Sainte-Brigide	10.00

Soeurs du Bon-Pasteur

Asile Sainte-Darie, rue Fullum	15.00
Académie Saint-Louis-de-Gonzague	10.00

Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie

Différentes Ecoles	620.00
Ecole de Lachenaie	1.15

Soeurs de Sainte-Anne

Académie Saint-Luc	40.00
Académie Marie-Anne	35.00
Académie Saint-Georges	11.00
Académie du Boulevard	40.00
Académie Saint-Pierre-aux-Liens	13.00
Académie Saint-Zotique	15.00
Académie Sainte-Cunégonde	10.00
Couvent de Saint-Jérôme	47.00
Couvent de Caughnawaga	5.00
Couvent de Sainte-Geneviève	10.00
Couvent de Saint-Rémi	10.00
Couvent de Notre-Dame-des-Victoires	10.00
Couvent de Saint-Arsène	25.00
Couvent de Sainte-Anne-des-Plaines	5.00
Couvent de Saint-Henri	25.00
Couvent de Saint-Michel (Napierville)	5.00
Ecole Sainte-Clotilde	12.00
Ecole Sainte-Elisabeth	10.00
Ecole Saint-Victor	10.00
Ecole Saint-Irénée	20.00
Couvent de Saint-Cyprien	11.00
Pensionnat de l'Ange-Gardien	25.00

Académie Savaria	17.00
Pensionnat Sainte-Angèle	25.00
Ecole Saint-Sacrement (Lachine)	10.00
Pensionnat Sainte-Anne (Lachine)	30.00
Ecole de Saint-Isidore	5.00
Ecole de Saint-Constant	5.00
Ecole de l'Acadie	5.00

Soeurs de Sainte-Croix

Académie Laurier	29.25
Académie Sainte-Brigide	30.00
Académie Saint-Edouard	62.50
Académie Saint-Gabriel	20.00
Académie Saint-Ignace	6.00
Académie Saint-Jean-l'Evangéliste	30.00
Académie d'Youville	15.17
Couvent de Saint-Pascal-Baylon	5.00
Couvent de Sainte-Scholastique	3.50
Couvent de Sainte-Rose	11.20
Couvent de Lachute	10.00
Couvent de Varennes	8.00
Couvent de Villeray	20.00
Ecole de Bordeaux	14.20
Ecole Sainte-Cécile	20.00
Ecole Saint-Etienne	21.00
Couvent de Saint-Martin	5.00

Pensionnat Saint-Basile	19.00
Académie Saint-Alfred, (Saint-Laurent)	19.00
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	60.00
Académie S-Marguerite-Marie (Ahuntsic)	18.00
Couvent de Cartierville.....	18.50
Couvent de Ste-Madeleine (Outremont)	23.00
Ecole Saint-Joseph du Mont-Royal....	6.50
Ecole de l'Abord-à-Plouffe.....	4.00
Ecole de Brownsburg.....	1.25

Soeurs de la Providence

Asile Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus)	10.000
Hôpital des Incurables.....	5.00
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu	10.00
Maison de la Providence, rue Eléanore	5.00
Hôpital Saint-Joseph (Lachine).....	2.00
Hospice Auclair	5.00
Hospice Bourget	5.00
Hospice Drapeau (Sainte-Thérèse)....	5.00
Hospice Gamelin	5.00
Hospice Notre-Dame (L'Assomption)..	5.00
Hospice Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Laprairie)	5.00
Hospice de la Providence (Maisonneuve)	5.00
Institution des Sourdes-Muettes.....	5.00
Jardin de l'Enfance, Saint-André.....	5.00

Orphelinat Saint-Alexis	5.00
Providence (Lac Masson).....	2.00
Providence (Sainte-Adèle)	2.00
Providence (Saint-Enfant-Jésus)	5.00
Providence Sainte-Geneviève (Montréal)	2.00
Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul...	5.00
Asile de la Providence (S-Catherine-E.)	5.00
Orphelinat, Montréal-Est	2.00

Religieuses du Sacré-Coeur

Pensionnat du Sacré-Coeur (Montréal)	30.00
Pensionnat (Sault-au-Récollet)	50.00

PROPAGATION DE LA FOI

(COMMUNAUTÉS)

Séminaire de Saint-Sulpice	$200.00
Grand-Séminaire	123.71
Le Carmel	10.00
Soeurs de l'Espérance	5.00
Couvent Notre-Dame-des-Anges (St-Laurent)	275.00
Ecole de réforme	18.00
Hospice Gamelin	70.00
Communauté de l'Hôtel-Dieu	63.28
Séminaire de Philosophie	15.00
Collège de Montréal	100.00
Providence Saint-Isidore	5.00
Collège de Saint-Jean	16.70
Soeurs de Sainte-Croix (Varennes)	5.00

RAPPORT DES ŒUVRES DIOCÉSAINES POUR L'ANNÉE 1925

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
VILLE ET BANLIEUE								
La Basilique Saint-Jacques.....(Montréal)	$29.38	$35.17	$85.20	$149.75	$25.00	$80.78	$68.00	150.00
La Présentation (Dorval)..... —	5.40	5.25	10.65	4.50	12.60	5.07	4.91	33.50
La Visitation (Sault-au-Récollet).. —	8.90	39.69	38.03	26.31	14.00	14.15	12.50	238.00
Notre-Dame (Saint-Nom-de-Marie) —	19.60	13.50	130.05	36.00	18.00	19.00	16.90	313.54
N.-Dame-des-Anges (Cartierville).. —	6.25	8.70	18.15	16.10	7.10	11.90	8.25	74.49
Notre-Dame-de-Grâce ..... —	20.00	56.13	46.26	67.00	50.00	20.00	25.00	100.00
Notre-Dame-de-la-Paix ..... —	11.65	31.13	28.05	35.90	18.00	20.42	18.00	
Notre-Dame-des-Neiges ..... —	10.25	21.41	20.25	19.50	12.00	10.00	11.00	3.00
N.-D.-des-Sept-Douleurs (Verdun). —	39.00	15.00	57.00	88.00	110.00	43.00	42.00	300.00
N.-D.-des-Victoires (P.-Terminal).. —	3.20	4.00	4.00	10.00	5.00	5.00	5.00	78.00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil ..... —	7.15	14.37	7.65	35.15	10.42	32.00	10.80	7.15
N.-D.-du-Saint-Rosaire (Villeray).. —	20.00	50.00	74.00	40.00	25.00	22.00	22.00	200.00
Notre-Dame-du-Mont-Carmel ..... —	2.00	2.00	4.41	4.97	1.00	2.00	2.00	2.00
N.-Dame-du-Perpétuel-Secours ..... —	10.50	15.00	45.00	42.00	20.00	23.25	20.00	300.00
Notre-Dame-de-la-Défense ..... —								
Nativité de la B.-V.-M. (Hochelaga) —	30.00	100.00	90.00	95.00	50.00	45.00	75.00	100.00
Sacré-Coeur ..... —	31.35	55.00	106.23	73.25	38.32	42.00	47.07	179.17
Sainte-Agnès ..... —	20.10	10.65	5.00	53.00	21.00	27.00	26.00	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Alphonse (Montréal)	6.00	30.00	30.00	21.00	12.00	11.00	12.00	142.00
Saint-Ambroise —	10.01	6.00	21.00	15.34	12.43	12.00	15.04	
Saints-Anges (Lachine) —	25.50	19.50	24.75	51.05	45.50	28.21	24.50	206.75
Sainte-Anne —	20.80	23.07	21.16	62.34	33.26	50.00	31.35	60.00
Sainte-Anne-de-Bellevue —	12.50	8.50	27.46	32.02	13.00	16.74	19.58	128.85
Saint-Anselme —	9.25	38.00	21.00	31.50	14.50	16.50	16.00	95.85
Saint-Antoine —	12.00	10.00	10.00	35.00	30.00	40.00	25.00	50.00
Saint-Arsène —	20.00	12.00	10.00	46.00	20.00	34.00	24.00	11.32
Saint-Augustin-de-Cantorbéry —	9.25	14.00	1.35	32.50	6.00	11.00	13.00	23.00
Saint-Bernard —	12.00	16.00	8.25	27.17	28.00	13.00	14.50	16.00
Saint-Bernardin —	2.85	3.50	2.50	5.60	2.65	3.05	2.25	50.00
Sainte-Brigide —	40.00	40.00	116.00	90.00	30.00	50.00	40.00	670.00
Saint-Casimir (Lithuaniens) —	2.00	2.00	1.00	2.00	2.00	2.00	2.00	10.00
Sainte-Catherine —	14.70	53.00	40.30	38.05	100.80	20.50	21.80	425.00
Sainte-Cécile —	6.00	20.13	10.25	14.25	6.10	7.15	5.00	9.25
Saint-Charles —	16.00	20.00	22.00	48.00	100.00	22.00	23.00	192.27
Sainte-Claire (Tétraultville) —	2.00	5.00	4.00	10.00	5.00	3.50	4.50	40.00
Saint-Clément (Viauville) —	31.50	35.21	245.00	79.85	41.00	33.70	35.00	97.00
Sainte-Clotilde —	14.92	9.53	4.63	32.37	15.88	17.50	16.54	61.00
Sainte-Croix —				5.14		9.20	4.90	6.26
Sainte-Cunégonde —	9.00	14.00	30.00	23.00	20.00	15.00	20.00	200.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Denis (Montréal)	$15.15	35.25	$75.35	$45.00	$26.50	$38.25	$24.50	100.00
Saint-Dominique —	6.30	10.76	1.43	12.20	21.03	9.09	8.25	5.80
Saint-Edouard —	33.00	25.00	205.90	77.50	45.00	42.00	54.00	250.24
Sainte-Elisabeth-du-Portugal —	12.00	13.00	18.00	34.75	15.75	19.78	17.75	33.50
Saint-Enfant-Jésus (Mile-End) —	24.12	87.00	75.02	57.75	110.00	34.78	28.90	335.00
St-Enfant-Jésus (Pte-aux-Trembles) —	7.66	27.49	31.40	37.12	7.75	14.66	7.10	16.52
Saint-Etienne —	13.00	21.00	24.00	32.00	61.00	14.00	20.00	165.00
Saint-Eusèbe —	15.93	15.85	32.75	47.75	21.75	21.55	27.25	50.00
St-Frs-d'Assise (Longue-Pointe) —	12.00	30.00	41.00	27.90	18.85	14.00	13.55	130.50
Saint-François-Solano —	5.00	3.65	1.00	9.35	5.50	4.35	4.40	21.00
Saint-Gabriel —	13.21	15.63	11.00	40.33	25.00	30.00	22.32	67.26
Sainte-Geneviève —	5.97	14.94	9.10	15.56	5.94	7.98	5.36	88.10
Saint-Georges —	24.13	11.51		47.88	30.00	26.78	20.00	50.00
Sainte-Gertrude (Mtl-Nord) —	6.75	8.75	11.25	21.75	9.75	7.25	7.50	10.00
Sainte-Hélène —	9.32	18.00	15.00	24.90	16.00	11.80	13.14	72.85
Saint-Henri —	75.00	32.00	122.00	75.00	120.00	40.00	40.00	225.00
Saint-Herménégilde (Guybourg) —	2.55	1.85	6.25	7.60	2.90	3.75	6.75	10.00
Saint-Ignace-de-Loyola —	2.15	5.55	3.76	16.60	8.70	121.00	26.00	7.18
Immaculée-Conception —	53.25	23.45	245.75	123.43	63.61	56.34	70.94	1053.3
Saint-Irénée —	11.70	11.00	16.75	31.38	20.00	25.14	17.38	102.55
Saint-Jacques —	40.00	30.00	80.00	150.00	55.00	50.00	60.00	450.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Jean-Baptiste (Montréal)	$19.04	$36.73	$108.87	$43.57	$133.89	$34.42	$20.36	160.00
Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle —	10.50	31.00	8.00	19.12	46.00	11.76	10.52	109.50
St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney —							1.75	
Saint-Jean-Berchmans —	23.00	22.00	12.00	55.00	30.00	30.50	28.25	100.00
Saint-Jean-de-la-Croix —	7.00	7.72	5.00	23.00	22.37	35.00	15.44	87.34
Saint-Jean-de-Matha —	5.74	6.33	23.90	11.50	8.50	5.51	5.35	
Sainte-Jeanne-d'Arc —	13.00	17.00	9.00	27.40	15.00	14.00	16.00	
Saint-Joachim (Pointe-Claire) —	4.00	12.00	8.00	13.87	6.00	4.67	5.22	12.63
Saint-Joseph (rue Richmond) —	10.53	5.85	22.79	17.81	9.15	9.72	12.00	13.00
Saint-Joseph (Riv.-des-Prairies) —	3.50	8.15	22.31	15.82	5.30	4.75	7.55	22.55
Saint-Joseph (Bordeaux) —	5.68	7.22	10.04	13.78	7.61	7.10	7.65	115.00
Saint-Laurent —	25.00	140.00	171.43	42.30	14.85	20.00	20.00	500.00
Saint-Léon (Westmount) —	48.80	13.00	18.00	145.65	77.00	69.10	80.80	15.00
Saint-Léonard-de-Port-Maurice —	1.75	2.25	21.00	2.00	2.50	3.00	3.00	30.00
Saint-Louis-de-France —	25.55	41.62	171.22	64.93	27.45	74.20	32.65	269.45
Saint-Louis-de-Gonzague —	9.00	3.00	5.00	29.75	15.00	20.50	12.75	15.00
Sainte-Madeleine —	30.00	46.00	43.00	46.00	32.00	30.00	26.00	115.50
Saint-Marc —	6.30	28.25	13.89	11.50	7.00	6.85	6.00	46.15
Sainte-Marguerite-Marie —	13.40	22.89		46.32	20.30	22.50	22.50	25.00
Saint-Michel —	24.84	26.67	3.75	45.00	100.00	150.00	50.00	300.00
Saint-Nazaire (Ville-Lasalle) —		6.26	3.96					35.00

PAROISSES		Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Nicolas (Ahuntsic)	(Montréal)	$3.00	$4.00	$7.00	$21.00	$18.00	$3.40	$22.00	$58.00
Saint-Octave (Montréal-Est)	—	3.75	4.00	6.00	11.00	5.00	5.50	6.00	21.50
Saint-Pascal-Baylon	—	4.50	8.94	4.55	8.35	2.90	4.50	4.75	5.25
Saint-Patrice	—	42.97	42.64	10.00	110.42	75.00	104.29	32.15	100.00
Saint-Paul	—	13.20	10.00	45.00	32.06	18.06	16.75	17.50	98.00
Saint-Paul-de-la-Croix (Desserte)	—				2.52		2.20		
Sainte-Philomène	—	17.00	16.00	25.00	50.00	40.00	20.00	25.00	77.00
Saint-Pierre (Oblats)	—	20.13	14.68	49.25	41.60	78.13	18.60	28.23	400.00
Saint-Pierre-aux-Liens	—	7.65	9.84	12.30	20.89	10.32	9.47	10.05	30.00
Saint-Pierre-Claver	—	20.00	22.00	97.45	68.00	35.00	40.00	38.00	136.60
Saint-Rédempteur	—	6.00	40.00		32.00	50.00	10.00	8.00	10.00
Saint-Stanislas	—	50.85	70.00	172.35	110.00	55.00	45.00	60.00	643.46
Saint-Thomas-d'Aquin	—	4.12	12.27	2.18	18.39	8.17	15.20	15.80	31.20
T.-S.-Nom-de-Jésus (Maisonneuve)	—	22.40	14.75	62.10	47.25	137.07	28.67	25.04	265.00
T.-S.-Sacrement (Pare-Dominion)	—	6.25	5.00	18.00	24.00	14.00	11.00	11.00	25.00
Saint-Viateur	—	35.76	48.14	189.35	95.42	90.10	38.44	40.40	289.00
Saint-Victor	—	6.00	13.50	6.00	20.00	18.00	8.00	7.00	67.70
Saint-Vincent-de-Paul	—	14.60	32.00	195.00	30.20	92.65	17.00	20.00	253.00
Saint-Vincent-Ferrier	—	3.50	2.50		3.00	11.00	4.65	5.00	49.89
Saint-Willibrord	—	10.00	20.00	7.00	30.00	20.00	30.00	22.00	16.50
Saint-Zotique	—	22.50	69.40	50.00	55.50	20.00	26.25	30.00	189.75

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Sainte Terre-	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
COMMUNAUTÉS - CHAPELLES								
RR. PP. du Saint-Sacrement	50.00	90.00	110.00	82.00	54.50	40.75		
Soeurs de la Providence (Sourdes-Muettes)	11.70		5.64	21.50	12.08	14.18	13.15	
Soeurs du Bon-Pasteur (ville)	7.00	4.75	11.50	10.75	9.30	10.25	9.30	
Soeurs de l'Hôtel-Dieu	6.00	3.00	20.00	9.75	7.00	6.25	6.00	
Soeurs de Marie-Réparatrice	3.61		13.25					
Séminaire de Philosophie			8.50					
Grand Séminaire		18.45	57.15					
Le Carmel	6.00	20.00		11.00	5.00	6.00		
Les Chinois					5.41			
Le Gésu			64.19			59.08		
Collège de Montréal			6.00					
CAMPAGNE (RIVE-NORD)								
L'Annonciation (Oka)	3.00	4.00	9.00	4.80	3.00	2.70	2.50	4.25
L'Assomption	20.00	15.00	50.00	30.00	25.00	15.00	15.00	160.00
La Purification (Repentigny)		2.00	5.00	1.75				40.00
Sainte-Adèle		8.00	15.00			3.50		36.65
Sainte-Anastasie (Lachute)	4.00	3.43	1.92	14.01	12.00	6.64	4.50	21.50
Sainte-Anne-des-Plaines	4.50	7.50	11.00	8.20	5.50	3.40	3.70	76.50
Saint-André d'Argenteuil	1.14	3.70	3.50	2.73	1.18	1.85	1.50	55.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi	
Saint-Augustin	$2.50	$5.00	$12.00	$5.00	$3.00	$3.00	$3.00	$53.50	
Saint-Benoit	2.00	8.88	7.95	8.47	12.80	5.00	4.00	71.80	
Bon-Pasteur (Laval-des-Rapides)	1.50	5.00	10.50	7.12	5.00	5.13	3.65	34.00	
Saint-Canut	1.20	3.40	4.50	4.40	1.92	1.13	1.12	13.50	
Saint-Charles (Lachenaie)	2.00	2.00	4.00	2.00	2.00			14.00	
Saint-Christophe (Pont-Viau)	1.73	4.80		3.10	12.18	1.56	1.45	81.01	
Saint-Colomban	0.80	1.00	1.00	1.00	1.00				
Sainte-Dorothée	2.25	2.20	12.35	7.15	5.00	5.00	2.00		
Saint-Elzéar	2.50	2.50	1.00	5.00	11.25	2.50	3.00	6.00	
Saint-Eustache				8.18		16.00	6.00	99.65	
Saint-François-de-Sales	2.17	1.76	3.33	4.67	2.51	1.79	1.22	43.13	
Saint-François-Xavier (Lesage)		5.15	4.20	4.00		1.50	3.00	3.00	
Saint-Gérard-Majella (Vaucluse)	2.00	3.75	9.62	2.11	1.21	1.47	1.00	31.15	
Saint-Hermas	1.20	1.42	11.87	2.23	0.75	1.66	1.17	42.00	
Saint-Hippolyte	1.50	2.75	7.75	4.50	5.00	1.50	2.00	1.50	
Saint-Janvier	4.50	13.00	10.00	11.27	4.50	5.50	5.00	40.00	
Sainte-Jeanne-de-Chantal (Valois)	3.00	6.00	12.00	12.00	7.00	6.00	13.45	27.55	
Saint-Jérôme									
Saint-Joseph-du-Lac	1.88	0.81	2.50	2.44	0.80	1.50	0.55	6.50	
Saint-Joseph (Mont-Rolland)	2.75	2.35	33.00	7.15	2.00	1.50	3.00	10.00	
Saint-Julien (Lachute)	3.95	3.00	11.20	11.65	9.70	5.00	6.40	36.95	

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Louis-de-Terrebonne	20.00	30.00	15.00	48.00	20.00	22.00	20.00	125.00
Sainte-Lucie	2.89	4.00	8.35	9.87	6.00	4.00	2.00	10.00
Sainte-Marguerite (Lac Masson)	2.00	2.00	5.00		2.00		2.00	25.00
Saint-Martin	3.00	20.00	33.00	8.00	30.00	10.00	4.00	75.00
Sainte-Monique	2.00	5.00	6.50	7.00	7.75	4.00	2.00	25.30
Saint-Norbert (Val-Morin)							2.00	
Saint-Paul-l'Ermite	2.71	1.72	9.88	3.84	3.15	2.00	1.59	24.50
Saint-Placide	2.40	2.60	3.65	5.10	2.00	1.75	2.50	38.00
Saint-Raphaël (Ile-Bizard)	2.02	2.15	5.70	8.37	2.67	1.30	2.00	27.25
Sainte-Rose	13.00	23.00	30.00	38.00	15.00	25.00	17.00	166.50
Saint-Sauveur	4.00	2.75	9.00	6.25	2.15	2.50	3.00	22.50
Sainte-Scholastique	7.90	10.00	21.20	10.00	6.00	6.00	4.45	179.50
Saints-Simon-et-Jude (Charlemagne)								
Sainte-Sophie	2.61	3.05	11.15	7.19	4.11	3.86	6.66	25.00
Saint-Sulpice	3.88	2.08	4.15	3.22	1.68	1.45	1.00	19.45
Sainte-Thérèse	8.57	8.25	18.82	23.77	17.00		10.50	251.57
Saint-Vincent-de-Paul	7.80	9.10	14.80	14.40	11.70	7.00	5.25	200.00
CAMPAGNE (RIVE-SUD)								
La Nativité de la B.-V.-M. (Laprairie)	8.35	15.00	30.00	35.00	30.00	11.00	12.00	262.00
Notre-Dame-Auxiliatrice (Saint-Jean)	12.25	20.00	5.00	15.50	7.50	7.50	6.20	6.10

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Lacolle)	$7.75	$16.00	$24.00	$17.75	$30.95	$5.00	$5.00	$73.50
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (St-Hubert)	.25	1.10	1.30	.25	.25	.15	.61	
Saint-Amable	1.65	.90	5.25	1.70	.72	1.20	.70	26.80
Sainte-Anne (Varennes)	10.12	14.10	42.45	8.64	20.27	14.80		220.00
Saint-Antoine (Longueuil)	10.35	12.20	82.80	18.20	47.00	9.70	10.40	284.31
Saint-Basile-le-Grand	2.55	2.00	7.50	3.40	1.55	1.75	1.40	52.50
Saint-Bernard (Lacolle-Sud)	1.00	5.00	5.00	2.00	5.00	1.00	2.00	38.00
Saint-Blaise	5.75	4.15	11.70	6.68	4.10	4.43	2.50	54.50
Saint-Bruno	1.66	1.80	6.02	3.66	2.00	2.66	1.28	12.66
Saint-Coeur-de-Marie (Chambly-Canton)	3.05	4.50	4.35	6.67	3.25	2.79	3.23	57.60
Saint-Constant	2.69	3.70	28.82	2.67	3.23	3.03	2.07	74.56
Saint-Cyprien	17.49	14.43	37.76	12.28	6.75	9.29	2.52	74.30
Saint-Edouard	1.45	1.50	6.50	2.50	2.10	2.00	2.76	77.00
Sainte-Famille (Boucherville)	5.00	4.20	79.00	7.44	13.00	4.12	3.93	89.00
Saint-François-Xavier (Caughnawaga)	2.45	2.50	3.50	7.87	3.14	4.06	2.14	
Saint-François-Xavier (Verchères)	5.10	3.50	14.48	13.00	3.50	8.00	6.00	
Saint-Georges (Montréal-Sud)	1.54	2.15	4.55	4.95	2.17	2.90	2.10	52.70
Saint-Hubert	1.84	2.41	11.05	4.30	2.03	1.52	1.80	9.28
Saint-Isidore	10.00	9.25	54.00	10.40	7.00	6.00	13.00	86.10
Saint-Jacques-le-Mineur	2.90	3.00	7.50	8.27	9.20	8.00	2.50	39.67
Saint-Jean	22.00	76.60	23.25	47.50	25.00	24.00	24.00	120.00

PAROISSES	Abolition de l'esclavage	Terre-Sainte	Aumônes du Carême	Université de Montréal	Sém. des Missions Etrangères	Société de prot. et de renseig.	Séminaristes pauvres	Propagation de la Foi
Saint-Josaphat	1.32	1.31	1.50	3.38	1.65	1.65	1.15	
Saint-Joseph (Chambly-Bassin)	7.00	8.00	25.00	13.75	7.50	8.25	6.00	65.00
Sainte-Julie		8.60	5.00	6.05		3.00	3.00	35.65
Saint-Lambert	10.33	26.70	25.92	30.26	13.00	13.74	10.83	83.49
Saint-Luc	.95	.60	4.00	2.22	1.82	.95	.75	
Sainte-Marguerite (L'Acadie)	2.05	2.56	10.40	4.78	2.65	2.40	2.28	35.37
Saint-Mathieu	1.10	1.90	3.20	3.90	2.10	1.70	1.30	31.27
Saint-Maxime	1.75	2.00	1.00	5.00	9.00	2.00	2.75	33.15
Saint-Michel	4.00	2.25	13.00	7.00	3.60	4.00	2.30	80.70
Saint-Patrice (Sherrington)	1.95	2.25	7.15	3.02	1.15	1.50	1.45	1.00
Saint-Paul (Ile-aux-Noix)	2.50	1.50	3.35	2.55	4.25	1.35	2.50	30.00
Saint-Philippe	8.50	4.19	17.06	5.60	5.25	5.59	5.19	31.50
Saint-Rémi		21.40	50.00	15.00	13.60	7.18	8.00	239.00
Sainte-Théodosie	2.22	2.01	12.35	3.35	2.60	1.88	1.77	28.58
Très-Sainte-Trinité (Contrecoeur)	3.16	11.24	41.72	8.99	18.95	13.93	20.20	72.04
Saint-Valentin	1.00	1.25	8.50	2.35	1.25	1.50	1.25	43.94
Desserte de Delson (St-Constant)	2.00							
Collège de Saint-Jean			10.02					

Archevêché de Montréal, le 12 février 1926.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
administrateur apostolique.

No 25

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 15 février 1926.

Mon cher confrère,

I

Le douze mars prochain commencera dans l'Eglise du Gésu, un triduum solennel en l'honneur des bienheureux Martyrs Jésuites. Le programme est définitivement arrêté, et vous en trouverez plus loin le détail. Je vous prie d'annoncer ce triduum et d'y inviter avec instance vos fidèles. Il suffit déjà pour que vous vous prêtiez à cet acte de zèle, qu'il s'agisse de glorifier, avec l'Eglise, de nouveaux bienheureux. Il faut bien admettre que le plus grand honneur qui puisse être décerné à une vie humaine,

c'est qu'elle soit déclarée par l'Eglise infaillible, digne d'un culte spécial. Il faut penser aussi que nous partageons l'une des meilleures joies de l'Eglise. Notre Saint-Père le Pape Pie XI a maintes fois déclaré que l'année jubilaire lui a ménagé bien des bonheurs et que l'un des plus consolants lui a été donné par les nombreuses canonisations qu'il a présidées. Nous ne serions pas de véritables enfants de l'Eglise, si nous ne partagions pas ses allégresses surnaturelles. C'est la fleur de notre humanité qui est ainsi exaltée et glorifiée, et il convient que nous en soyons saintement fiers.

Mais tout le monde comprend que nous avons une raison très particulière de nous réjouir. Nous appelions depuis longtemps et de tous nos voeux la canonisation des hommes et des femmes d'élite qui ont illustré notre pays. Les martyrs jésuites ouvrent la voie et ce sont des martyrs canadiens. Ils nous appartiennent, semble-t-il, plus qu'à tout autre, c'est le sol de notre patrie qu'ils ont taché de leur sang.

De fait, ils sont admirables. Relisez la lettre collective que l'Episcopat de notre Province adressait, le 12 mai de l'année dernière, à nos fidèles, à l'occasion de la béatification du 21 juin. Inspirez-vous des livres, des brochures qui ont été consacrées à ces glorieux martyrs et vous mettrez facilement en lumière les raisons sur lesquelles s'appuie notre admiration. Faisons en sorte que leur culte se répande davantage parmi nous. Ils sont de-

venus les protecteurs de notre pays. Prions-les avec confiance : nous avons plus que jamais besoin de leur puissante intercession.

PREMIER JOUR

Vendredi, 12 mars

Neuf heures et demie : Messe pontificale chantée par Sa Grandeur Mgr Gagnon, évêque auxiliaire de Sherbrooke. — Panégyrique des Bienheureux, par le R. P. Lamarche, o. p.

Une heure.....Prières du Triduum ; vénération des reliques.

Huit heures.....Allocution par Mgr LePailleur, p. d.—Prières et vénération des reliques. — Salut du T. S. S. par Mgr Richard, p. d.

DEUXIÈME JOUR

Samedi, 13 mars

Neuf heures et demie : Messe pontificale, chantée par Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Nicolet.—Panégyrique, par Mgr Emard, archevêque d'Ottawa.

Une heure.....Prières et vénération des reliques.

Huit heures.....Allocution par Mgr Dubuc, p. d.—Salut du T. S. S.: Mgr Bélanger, p. d.

TROISIÈME JOUR

Dimanche, 14 mars

Onze heures.....Messe pontificale chantée par S. E. Mgr Pietro di Maria, délégué apostolique au Canada. — Allocution par Mgr Georges Gauthier, archevêque de Tarona et administrateur apostolique. — *Te Deum*.

II

Vous trouverez, à la suite de cette circulaire, le texte de la dernière Encyclique de Notre Saint-Père Pie XI, sur la royauté sociale de Notre-Seigneur. Nous ferons bien de le méditer à loisir. Il expose magistralement une doctrine qui doit nous être familière et sur laquelle nous avons tout intérêt à revenir souvent dans nos prédications.

J'y ajoute le texte de la Constitution apostolique *Servatoris Jesu Christi*, par laquelle Sa Sainteté étend à tout l'univers les précieuses indulgences du Jubilé. Je n'ai pas l'intention d'en faire ici le commentaire: le document pontifical est d'une clarté limpide. Il y est dit cependant que l'Ordinaire doit indiquer les églises où les visites seront faites. Je règle donc que, à la campagne, ces visites se feront à l'église paroissiale, et dans la ville de Montréal, aux églises suivantes: la Basilique, Notre-Dame, Saint-Patrice et le Gésu. Il s'agit, comme vous le

savez, de cinq visites, faites en des jours différents, consécutifs ou non.

La Constitution apostolique prévoit également que l'Ordinaire pourra par lui-même, ou ses délégués, réduire le nombre des visites. Je désigne à cette fin tous les prêtres approuvés dans ce diocèse pour entendre les confessions.

Il est inutile que je vous rappelle la grandeur de cette indulgence jubilaire et avec quel zèle vos paroissiens doivent être invités et préparés à la gagner. Vous aimerez à profiter des retraites ou des triduums qui seront prêchés dans votre paroisse, pour mettre ces faveurs spirituelles à la portée de tous. Organisez pour vos congrégations, confréries ou fraternités la visite collective des églises. Il nous souvient d'avoir vu, lors du dernier jubilé de 1900, des spectacles bien édifiants. C'est une année de renouvellement spirituel qui nous est offerte par l'Eglise. Ne négligeons rien de ce qui nous permet d'en profiter, d'affermir en particulier notre foi et notre volonté de pratiquer la pénitence.

Les jeunes prêtres qui sont tenus aux examens, voudront bien préparer pour 1926, le programme suivant :

I. *Dogme* : Tractatus de vera religione, scilicet de religione in genere et de religione christiana (Tanquerey, pag. 59-336).

II. *Morale*: Tres tractatus scilicet: 1o de actibus humanis; 2o de legibus; 3o de conscientia (Tanquerey, pag. 40-248).

III. *Droit canonique*: De locis sacris 1154-1255. — De cultu divino 1255-1322.

Recevez, cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

✠ GEORGES, ARCH. DE TARONA,
Administrateur apostolique.

ENCYCLIQUE DE S. S. PIE XI

INSTITUANT LA FÊTE DU CHRIST-ROI

A Nos Vénérables Frères, patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires des lieux en paix et communion avec le Siège apostolique.

PIE XI, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Dans la première Encyclique que Nous avons adressée, dès le début de Notre pontificat, aux évêques de l'univers, il Nous souvient d'avoir déclaré ouvertement, en recherchant les causes profondes des calamités qui accablent l'humanité et avec lesquelles celle-ci est en lutte, que non seulement ce déchaînement de malheurs a envahi l'univers parce que la plupart des hommes ont banni Jésus-Christ et sa loi très sainte de leurs coutumes et de leur vie particulière comme de la société familiale et de l'Etat, mais encore que l'espoir d'une paix durable entre les peuples ne brillera jamais tant que les individus et les Etats s'obstineront à rejeter l'autorité de Notre Sauveur.

C'est pourquoi Nous avons averti qu'il fallait chercher *la paix du Christ dans le règne du Christ*, et Nous avons promis d'y contribuer de tous Nos moyens. Dans le règne du Christ, disons-Nous, car pour établir solidement la paix il ne Nous apparaissait pas de remède plus efficace que la restauration du règne de Notre-Seigneur. Depuis, l'espérance fondée de temps meilleurs s'est élevée au spectacle du zèle nouveau ou bien plus vif des peuples à l'égard du Christ et du seul artisan de paix, son Eglise; autre constatation, beaucoup de ceux que le mépris de la puissance du Rédempteur avait comme exilés de son royaume préparent très à propos et méditent le retour à leurs devoirs d'obéissance envers lui.

De tous les événements qui se sont déroulés au cours de l'année sainte, événements dignes de passer à la postérité, est-ce que le fondateur de l'Eglise, notre Chef et Roi suprême, n'a pas recueilli un accroissement magnifique d'honneur et de gloire?

En effet, l'exposition missionnaire a vivement frappé les esprits; elle a montré le labeur que l'Eglise s'impose sans relâche pour étendre chaque jour le règne de son Epoux sur tous les continents et toutes les îles de l'océan, même les plus lointaines; elle a représenté les nombreuses régions que des missionnaires courageux et invincibles ont, au prix de leurs sueurs et de leur sang, gagnées au catholicisme, et aussi les immenses territoires qu'il reste à soumettre à l'empire si bienfaisant de Notre Roi.

De plus, les multitudes, qui, au cours de cette époque sainte, sous la conduite de leurs évêques ou de leurs prê-

tres, affluèrent de toutes parts à Rome, quel dessein les amenait, sinon celui de confesser, l'âme purifiée de leurs fautes, près du tombeau des apôtres et devant Nous, qu'elles étaient et resteraient soumises à la puissance du Christ?

Et ce règne de Notre Sauveur resplendit d'une lumière nouvelle quand, après avoir approuvé la louange de leurs éclatantes vertus, Nous avons décerné à six bienheureux confesseurs ou vierges les honneurs de la canonisation. Oh! quel sentiment de joie, quelle consolation envahit Notre âme lorsque, dans la majesté de Saint-Pierre, sitôt achevée la lecture du Décret, l'immense multitude des fidèles, rendant grâces à Dieu, chanta d'une même voix: « *Tu Rex gloriæ, Christe* — Vous êtes un Roi glorieux, ô Christ. » En effet, pendant que les hommes et les peuples éloignés de Dieu descendent, à travers les flammes d'une mutuelle envie et au milieu de luttes intestines, vers la ruine et la mort, l'Eglise de Dieu, continuant de distribuer au genre humain sa nourriture spirituelle, enfante au Christ et lui forme des générations très saintes d'hommes et de femmes; et le Christ, honoré et servi fidèlement par elles, ne cesse pas de les rappeler à la béatitude éternelle du royaume céleste.

Comme aussi le seizième centenaire du Concile de Nicée tombait durant le jubilé, Nous avons ordonné de célébrer cet événement; et Nous l'avons commémoré Nous-même, dans la basilique vaticane, avec d'autant plus de satisfaction que ce Concile a défini et proposé comme un dogme de la foi catholique la consubstantialité du

Fils avec le Père, et que, en insérant dans la formule de foi ou son Symbole les paroles : « dont le règne n'aura point de fin », il a affirmé la dignité royale du Christ.

La doctrine catholique sur la royauté du Christ

Puisque cette année sainte a présenté plus d'une occasion opportune de glorifier le règne du Christ, Nous estimons tout à fait conforme à Notre charge apostolique d'accéder aux très nombreuses prières des cardinaux, des évêques et des fidèles, dans leurs suppliques particulières ou communes, et de clore cette année jubilaire en introduisant dans la liturgie ecclésiastique une fête spéciale en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ-Roi. Cette décision Nous réjouit à tel point, Vénérables Frères, que Nous désirons vous en entretenir quelques moments ; ce sera votre devoir ensuite de porter à la connaissance des fidèles ce que Nous dirons du culte envers le Christ-Roi et de faire écho à Notre parole, afin que cette fête annuelle produise maintenant et à l'avenir de multiples fruits.

La souveraine excellence qui élève le Christ au-dessus de toutes les créatures lui fit donner dans un sens spécial le titre de roi. C'est un usage antique et commun. C'est ainsi qu'il est appelé roi *des intelligences humaines*, non pas tant pour la pénétration de son esprit et l'étendue de sa science que parce qu'il est la Vérité et que les hommes doivent puiser près de lui la vérité et la recevoir avec soumission ; Roi *des volontés humaines*, car non seu-

lement à la sainteté de la volonté divine répondent en lui une intégrité et une obéissance absolument parfaites de la volonté humaine, mais c'est encore son impulsion, ce sont ses inspirations qui présentent à notre libre arbitre les sentiments d'où procèdent nos plus nobles actions. Enfin, le Christ est reconnu comme le Roi *des coeurs* à cause de la *charité suréminente de sa science* (*Eph.*, III, 19.) et de sa bienfaisante douceur qui attire les âmes; car, jusqu'ici, il n'y eut aucun homme qui fût aimé et il n'y aura jamais aucun homme qui sera aimé par l'univers entier comme le fut et le sera Jésus-Christ.

Considérons de plus près cette vérité. Il n'est personne qui ne le voie, le nom de roi et la puissance royale doivent être, au sens propre du mot, attribués au Christ-Homme; c'est seulement en tant qu'homme que l'Ecriture dit qu'il a reçu du Père *puissance, gloire et règne* (DAN., VII, 13-14.), puisque le Verbe de Dieu, consubstantiel au Père, ne peut pas ne pas avoir tout en commun avec le Père, et, partant, un empire souverain et absolu sur toute la création.

LE TÉMOIGNAGE DES ÉCRITURES EN FAVEUR DU CHRIST-ROI

Cette affirmation que le Christ est Roi, ne la lisons-nous pas ça et là dans les Ecritures? Il est appelé le Dominateur qui doit sortir de Jacob (*Nombres*, XXIV, 19), que le Père a établi roi sur Sion, sa montagne sainte, qui recevra en héritage les nations et comme domaine les

extrémités de la terre (*Ps.*,II) ; le chant nuptial qui célébrait, sous la forme d'un roi très riche et très puissant, le vrai Roi d'Israël encore à venir, contient cette strophe : *Ton trône, ô Dieu, est établi pour toujours; le sceptre de ta royauté est un sceptre de droiture* (*Ps.*, XLIV). Laissons de côté de nombreux textes semblables. Dans un autre passage, une prophétie, esquissant avec plus de netteté les traits du Christ, annonçait que son règne ne connaîtrait pas de frontières et qu'il recevrait comme de riches présents la justice et la paix. *En ces jours se lèveront la justice et la paix profonde ... Il étendra son domaine d'une mer à l'autre, du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre* (*Ps.* LXXI). A ces textes s'ajoutent les nombreux oracles des prophètes, et tout d'abord ce texte très connu d'Isaïe : *Un enfant nous est né et un fils nous est donné. L'empire a été posé sur ses épaules; et on le nomme Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Père Eternel, Prince de Paix. Son empire s'étendra et la paix n'aura point de fin; il siégera sur le trône de Dieu et possédera son royaume, pour l'établir et l'affermir par le droit et la justice dès maintenant et pour toujours* (ISAÏE, IX, 6-7). Les autres prophètes ne rendent pas d'oracles différents de celui d'Isaïe ; ainsi Jérémie prédisait le *Rejeton juste* qui surgira de la race de David, ce Fils de David qui *règnera avec le titre de Roi et possèdera la sagesse et qui rendra la justice sur terre* (JER., XXIII, 5) ; ainsi Daniel qui annonce un royaume établi par le Dieu du ciel, royaume *qui ne sera jamais détruit ... qui subsistera à jamais* (DAN., II, 44), et il ajoute peu après :

Je regardais dans les visions de la nuit, et voici que sur les nuées vint comme un Fils d'homme; il s'avança jusqu'au vieillard et on l'amena devant lui. Et celui-ci lui donna puissance, gloire et règne, et tous les peuples, nations et langues le servirent; sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son royaume ne sera jamais détruit. (DAN., VII, 13-14).

La prophétie de Zacharie sur le Roi très doux qui, *assis sur l'ânesse et sur l'ânon*, devait entrer, aux acclamations du peuple, dans Jérusalem *comme un juste et un Sauveur* (ZACH., IX, 9), est-ce que les saints évangélistes n'en ont pas reconnu la vérité et ne se sont pas réjouis de son accomplissement?

Cette doctrine du Christ-Roi, sur laquelle Nous avons recueilli quelques témoignages dans les livres de l'Ancien Testament, n'est pas inconnue dans les pages du Nouveau; bien au contraire, elle y trouve une magnifique et splendide confirmation. Mentionnons seulement le message de l'archange apprenant à la Vierge qu'elle enfanterait un fils auquel le Seigneur Dieu donnerait le trône de David son père, qui règnerait éternellement sur la maison de Jacob, et dont le règne n'aurait point de fin (LUC, I, 32-33). Le Christ porte lui-même témoignage de sa puissance. Soit lorsque, dans son dernier discours au peuple, il parla des récompenses ou des peines réservées pour toujours aux justes ou aux pécheurs; soit lorsqu'il répondit au proconsul romain qui lui demandait publiquement s'il était roi; soit, après la Résurrection, lorsqu'il commit aux apôtres la charge d'enseigner et de

baptiser toutes les nations, le Christ, choisissant l'occasion favorable, s'attribua le nom de roi (MATTH., XXV, 31-40), il affirma ouvertement sa royauté (JEAN, XVIII, 37),et il déclara solennellement que tout pouvoir lui avait été donné dans le ciel et sur la terre (MATTH., XXVIII, 18). Que signifient ces paroles, sinon l'étendue de sa puissance et l'infinité de son règne? Peut-on s'étonner que le personnage appelé par saint Jean *prince des rois de la terre* (*Apoc.*, I, 5), apparaissant au même apôtre dans une vision d'avenir, *porte sur son vêtement et sur lui-même cette inscription; « Roi des rois et Seigneur des seigneurs? »* (*Apoc.*, XIX, 16). En effet, le Père a constitué le Christ *héritier de tous ses biens* (*Hebr.*, I, 1) ; il faut qu'il règne jusqu'à ce que, à la fin du monde, il jette tous ses ennemis sous les pieds de Dieu et du Père (*I Cor.*, XV, 25).

LE TÉMOIGNAGE DE LA LITURGIE

Cette doctrine commune des Saints Livres devait entraîner la conséquence suivante : multipliant les hommages de la vénération, l'Eglise, qui est le royaume du Christ sur la terre et qui est destinée à s'étendre à tous les hommes et à tout l'univers, saluerait dans le cycle annuel de la sainte liturgie son Auteur et Fondateur comme Roi, Seigneur et Roi des rois. Ces témoignages d'honneur rendant la même louange dans une merveilleuse variété d'expression, l'Eglise les exprimait dans la psalmodie ancienne et dans les sacramentaires antiques ; elle les répète encore maintenant dans les prières publi-

ques offertes chaque jour à la majesté divine et dans l'offrande de l'Hostie sans tache. Dans cette louange perpétuelle du Christ-Roi, on remarque aisément la belle harmonie de nos rites avec les rites orientaux, et ainsi, même dans ce cas, l'adage « La règle de la prière établit celle de la foi » garde sa valeur.

LA ROYAUTÉ DU CHRIST SE FONDE SUR L'UNION HYPOSTATIQUE

Le fondement sur lequel reposent cette dignité et cette puissance de Notre-Seigneur, saint Cyrille d'Alexandrie le désigne exactement : *Il possède, en un mot, la puissance sur toutes les créatures, non pour l'avoir prise par violence ou par un autre moyen, mais par essence et par nature* (*In Lucam*, X) ; son pouvoir dérive de l'admirable union que les théologiens appellent hypostatique.

Par suite, le Christ ne doit pas seulement être adoré comme Dieu par les anges et les hommes, mais encore les anges et les hommes doivent obéir avec soumission à la puissance de cet Homme ; au seul titre de l'union hypostatique, le Christ a puissance sur toutes les créatures, bien que, durant la vie terrestre, il n'ait pas voulu user de ce pouvoir royal. Et quelle pensée plus agréable et plus douce que de savoir que le Christ nous commande non seulement par droit de nature, mais par un droit acquis à titre de Rédempteur ? Que les hommes oublieux se rappellent tous combien nous avons coûté à notre Sauveur : *Vous n'avez pas été rachetés au prix de matières*

périssables comme l'or ou l'argent, mais par le sang précieux du Christ offert comme un agneau sans tache et sans défaut. (I Pierre, I, 18-19). Nous ne nous appartenons plus puisque le Christ donna pour nous une *rançon précieuse* (*I Cor.*, VI, 20) ; nos corps eux-mêmes sont les *membres du Christ* (*I Cor.*, VI, 15).

LE CHRIST-ROI POSSÈDE LE TRIPLE POUVOIR LÉGISLATIF, EXÉCUTIF ET JUDICIAIRE

Disons en quelques mots l'importance et la nature de cette Royauté. Il est à peine nécessaire d'affirmer qu'elle consiste en un triple pouvoir, condition essentielle de toute véritable royauté. Les témoignages pris dans la Sainte-Ecriture au sujet de la domination universelle de notre Rédempteur le prouvent amplement et il faut la croire de foi catholique : le Christ Jésus a certes été donné comme un Rédempteur qui a droit à la confiance des hommes, mais aussi comme un législateur auquel ils doivent obéissance (Concile de Trente, Sess. VI, can. 21). Les Evangiles ne rapportent pas tant la série des lois sorties de sa parole qu'ils ne le présentent dans l'acte même de porter des lois ; et tous ceux qui observeront ces préceptes, le divin Maître déclare en divers discours qu'ils prouveront ainsi leur charité envers lui et qu'ils demeureront dans son amour (Jean, XIV, 15 ; XV, 10). Le pouvoir judiciaire qui lui fut attribué par le Père, Jésus l'affirme lui-même aux Juifs qui l'accusait d'avoir violé le repos du sabbat par la guérison merveilleuse d'un pa-

ralytique : *Le père ne juge, en effet, personne, mais il a donné tout jugement au Fils* (JEAN, v, 22). Dans ce pouvoir, il faut aussi comprendre — car la chose ne peut se séparer du jugement — la faculté de récompenser ou de punir de son plein droit les hommes, même durant leur vie. De plus, le pouvoir exécutif doit être attribué au Christ puisque tous doivent obéir à son commandement, cela, sous la menace faite aux pécheurs contumaces de supplices que nul ne peut éviter.

BIEN QU'ABSOLU, CE POUVOIR S'EXERCE SURTOUT SUR LES CHOSES SPIRITUELLES

Toutefois, cette royauté, est surtout spirituelle et concerne principalement les choses spirituelles ; les textes allégués de la Bible le montrent nettement et le Christ Seigneur le confirme par sa manière d'agir. A plusieurs reprises comme les Juifs et les apôtres eux-mêmes croient par erreur que le Messie revendiquera les libertés nationales et rétablira le royaume d'Israël, Jésus prend soin de combattre cette opinion et renverse cette espérance : sur le point d'être proclamé roi par la multitude en admiration qui l'entoure, Jésus s'enfuit et se cache pour rejeter ce nom et cet honneur ; devant le proconsul romain, il affirme que son royaume n'est pas de ce monde. D'après les descriptions que les Evangiles donnent de ce royaume, les hommes se préparent à y entrer par la pénitence, ils n'y pénètrent que par la foi et par le baptême qui, tout en étant un rite extérieur, signifie pourtant et

produit une régénération intérieure. Ce royaume s'oppose uniquement à celui de Satan ainsi qu'à la puissance des ténèbres, et il demande à ses sujets non seulement de renoncer aux richesses et aux biens terrestres, de manifester une grande douceur et d'avoir faim et soif de la justice, mais encore de renoncer à soi-même et de porter sa croix.

Puisque le Christ comme Rédempteur s'est acquis l'Eglise par son sang, et comme Prêtre s'est offert et s'offre perpétuellement comme victime pour le péché, comment ne pas voir que sa dignité royale s'adapte et participe à la nature de ce double office? Toutefois, ce serait une erreur honteuse de dénier au Christ-Homme la puissance sur les choses civiles, quelles qu'elles soient; il a, en effet, reçu du Père un droit si absolu sur les créatures que tout est soumis à son bon vouloir. Néanmoins, durant sa vie terrestre, il s'est complètement abstenu d'exercer cette autorité civile, et, de même qu'autrefois il a dédaigné la possession et la direction des choses humaines, de même aujourd'hui encore il les abandonne à leurs possesseurs. Vérité magnifiquement exprimée par ces vers: « *Non eripit mortalia qui regna dat cœlestia.* Il ne ravit pas des trônes sur terre, lui qui en donne au ciel. » (Hymne de l'Epiphanie).

CETTE ROYAUTÉ S'ÉTEND SUR L'HUMANITÉ ENTIÈRE: INDIVIDUS ET SOCIÉTÉS

C'est pourquoi la Royauté de notre Rédempteur em-

brasse tous les hommes. Sur cette question, Nous empruntons volontiers les paroles suivantes de Léon XIII, Notre prédécesseur d'immortelle mémoire : « Son empire ne s'étend pas seulement aux nations catholiques ou seulement à ceux qui, purifiés par le saint baptême, appartiennent de droit à l'Eglise, bien que des opinions erronées les aient dévoyés ou que le schisme les ait séparés de la charité (de l'Eglise) ; il embrasse aussi tout ce qu'il existe d'hommes n'ayant pas la foi chrétienne, de sorte qu'en toute vérité l'universalité du genre humain est soumise à la puissance de Jésus-Christ. » (Enc. *Annum Sacrum*,, 25 mai 1899.)

En cette matière., il ne faut pas distinguer entre les individus et les sociétés domestiques et civiles, puisque les hommes réunis en société ne sont pas moins sous la puissance du Christ que les particuliers. Le bien privé et le bien commun ont la même source : *Et il n'y a de salut en aucun autre, et il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés* (Actes, IV, 12). Les citoyens comme les Etats ont le même principe de prospérité et d'authentique bonheur : *La cité ne tient pas sa félicité d'une autre source que l'homme, puisque la cité n'est qu'une multitude d'hommes vivant en concorde* (S. Aug., *Ep. ad Macedonium, c.* III). Que les chefs des nations ne refusent donc pas de rendre par eux-mêmes et par le peuple à la puissance du Christ leurs hommages publics de respect et d'obéissance, s'ils veulent, en sauvegardant leur autorité, promouvoir et accroître la prospérité da la patrie ! Ce que

Nous écrivions au début de Notre pontificat sur l'affaiblissement extrême de l'autorité, du droit et du respect envers le pouvoir, on le dirait non moins adapté à la situation présente : « Dieu et Jésus-Christ ayant été exclus de la législature et des affaires publiques, et l'autorité ne tirant plus son origine de Dieu, mais des hommes, écrivions-Nous avec gémissements, il arriva que les bases mêmes de l'autorité furent renversées, dès là qu'on supprimait la raison fondamentale du droit de commander pour les uns, du devoir d'obéir pour les autres. Inéluctablement, il s'en est suivi un ébranlement de la société tout entière, désormais privée de soutien et d'appui solides. » (Enc. *Urbi arcano*).

LES BIENFAITS DE LA ROYAUTÉ DU CHRIST : JUSTE LIBERTÉ ET CONCORDE

C'est pourquoi, si les hommes reconnaissent privément et en corps le pouvoir royal du Christ, il en résulte nécessairement des bienfaits incroyables qui pénètrent aussitôt la société civile, comme une juste liberté, l'ordre et la tranquillité, la concorde et la paix. De même qu'elle imprègne d'une certaine vertu religieuse l'autorité des princes et des gouvernants, la dignité royale de Notre-Seigneur ennoblit les obligations et l'obéissance des citoyens. Aussi, tout en prescrivant aux femmes et aux esclaves de respecter, les unes dans leur mari, les seconds dans leur maître, le Christ lui-même, l'apôtre saint Paul les avertissait-il de leur obéir non pas comme à des hom-

mes, mais uniquement parce qu'ils représentaient le Christ, car il ne convient pas que de simples hommes, comme tels, commandent à ceux que le Christ a rachetés : *Vous avez été rachetés à grands frais ; ne vous rendez pas esclaves des hommes.* (*I Cor.*, VII, 23)

Si les princes et les magistrats légitimement choisis ont la persuasion qu'ils commandent non pas tant en vertu de leur droit que par mandat et à la place du Roi divin, il n'est personne qui ne voie avec quel respect et quelle sagesse ils useront de leur autorité et quel compte ils tiendront, dans l'étude et l'application des lois, du bien commun et de la dignité humaine de leurs inférieurs. Alors la tranquillité de l'ordre pourra fleurir et durer, puisqu'il n'y aura plus de cause de sédition. Voyant dans le Chef de l'Etat et tous les autres gouvernants, des hommes semblables à lui par leur nature ou même indignes et blâmables pour quelque motif, le citoyen ne récusera point pour ce fait leur autorité, puisqu'il considérera dans leur personnage l'image et l'autorité du Christ, Dieu et Homme.

En ce qui concerne les bienfaits de la concorde et de la paix, plus un royaume s'étend jusqu'à atteindre l'universalité du genre humain, plus aussi, de toute évidence, les hommes ont conscience du lien de communion qui les unit ; ce sentiment empêche et prévient de nombreux conflits en même temps qu'il adoucit et diminue leur âpreté. Si le royaume du Christ s'étendait de fait sur tous ceux qu'il embrasse de droit, pourquoi ne pourrions-nous pas espérer voir régner cette paix que le Roi pacifique ap-

porta sur la terre, lui qui vint *réconcilier toutes choses*, qui vint *non pour être servi mais pour servir*, et qui étant le *Maître de tous*, s'est donné en modèle d'humanité et a fait du précepte de cette vertu et de celui de la charité deux préceptes fondamentaux, lui qui a dit enfin: *Mon joug est doux et mon fardeau léger?* Oh! quelle félicité goûterions-Nous si tous les hommes, les familles et les sociétés se laissaient gouverner par le Christ! Pour Nous servir des paroles que notre prédécesseur Léon XIII adressait, il y a vingt-cinq ans, à tous les évêques, « il sera possible de guérir tant de blessures, tout droit reprendra la vigueur de son autorité ancienne, les richesses de la paix reviendront, les glaives tomberont et les armes glisseront des mains, le jour où tous les hommes accepteront volontiers l'empire du Christ et se soumettront à lui, et où toute langue proclamera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père. » (Enc. *Annum sanctum*, 25 mai 1899).

Pourquoi il faut une fête en l'honneur du Christ-Roi

Or, pour recueillir avec plus d'abondance ces avantages tant souhaités et les conserver plus durables dans la société chrétienne, il faut répandre le plus possible la connaissance de la dignité royale de notre Sauveur. A cet égard, rien ne Nous paraît plus utile que l'institution d'une fête propre et spéciale du Christ-Roi. En effet, pour instruire le peuple des vérités de la foi et l'élever par leur intermédiaire aux joies de la vie intérieure, les

solennités annuelles des mystères sacrés ont bien plus d'efficacité que tous les documents, même les plus graves, du magistère ecclésiastique; ceux-ci n'atteignent, en effet, qu'un nombre restreint d'hommes éclairés; celles-là frappent et instruisent tous les fidèles; les uns touchent l'esprit surtout, les autres affectent salutairement l'homme entier, esprit et coeur. Composé d'âme et de corps, l'homme se laisse nécessairement émouvoir et exciter par les solennités extérieures des fêtes; la variété et la splendeur des cérémonies sacrées l'imprègnent abondamment de la doctrine sacrée, et, les changeant en suc et en sang, l'homme les fait servir au progrès de sa vie spirituelle.

Les documents historiques témoignent d'ailleurs que ces fêtes ont été introduites, l'une après l'autre, quand les besoins ou l'utilité du peuple chrétien semblaient le demander; par exemple, lorsque les fidèles durent se fortifier devant un danger commun, se protéger contre les embûches de l'hérésie ou bien qu'il fallut les exciter et les enflammer à célébrer avec un piété plus vive un mystère de la foi ou un bienfait de la bonté divine. Ainsi, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, alors qu'ils subissaient d'atroces persécutions, les chrétiens commencèrent à rappeler par des rites sacrés le souvenir des martyrs, de sorte qu'au témoignage de saint Augustin, *les fêtes des martyrs étaient des exhortations au martyre* (47e sermon sur les saints); quant aux honneurs liturgiques décernés aux saints confesseurs, vierges et veuves, ils contribuèrent merveilleusement à raviver dans

l'âme des fidèles le zèle de la vertu nécessaire même en temps de paix. Mais surtout les fêtes établies en l'honneur de la bienheureuse Vierge eurent pour effet sur le peuple chrétien de lui inspirer non seulement un culte plus religieux envers la Mère de Dieu et sa patronne très secourable, mais aussi un amour plus ardent envers la Mère que le Rédempteur lui avait laissée comme par testament. Parmi les bienfaits procurés par le culte public et légitime de la Mère de Dieu et des saints du ciel, il ne faut pas mettre au dernier plan le fait que l'Eglise a en tout temps rejeté invinciblement loin d'elle la peste de l'hérésie et de l'erreur.

Admirons dans cet ordre le dessein de la divine Providence qui, ayant coutume de tirer le bien du mal lui-même, permit de temps en temps à la foi et à la piété du peuple de se relâcher et aux doctrines erronées de dresser des embûches à la vérité catholique, avec ce résultat que la vérité brilla d'une splendeur nouvelle et que les fidèles, réveillés de leur somnolence, tendirent à des oeuvres plus hautes et plus saintes. La même origine et les mêmes avantages signalèrent les fêtes reçues dans le cycle de l'année liturgique à des époques moins lointaines : ainsi, quand le respect et le culte envers le Très Saint Sacrement eurent perdu de leur ferveur, la Fête-Dieu fut établie et célébrée de manière que le magnifique apparat des cérémonies et les prières de l'octave rappelassent les peuples à l'adoration publique du Seigneur ; et la fête du Sacré-Coeur de Jésus fut instituée à l'époque où les âmes affaiblies et abattues par la tristesse et la sévérité cha-

grine du jansénisme, se sentaient refroidies jusqu'à la moëlle et se détournaient avec effroi de la charité divine et de l'espérance du salut.

LA FÊTE AURA POUR BUT DE COMBATTRE LE FLÉAU DU LAÏCISME QUI RUINE LES SOCIÉTÉS

Or, si Nous ordonnons au catholicisme entier de vénérer le Christ-Roi, Nous pourvoirons par le fait même aux besoins des temps actuels et Nous opposerons un remède souverain contre la peste qui infecte la société humaine. Ce que Nous appelons la peste de notre temps, c'est le laïcisme, ses erreurs et ses tentatives impies. Ce fléau, Vénérables Frères, vous savez qu'il n'a pas mûri en un jour; depuis longtemps, il couvait au plus profond des sociétés. On commença par nier le pouvoir du Christ sur toutes les nations; on dénia à l'Eglise un droit dérivé du droit du Christ lui-même, celui d'enseigner le genre humain, de porter des lois, de diriger les peuples et de les conduire à la béatitude éternelle. Alors la religion du Christ fut peu à peu traitée d'égale avec les faux cultes, et placée avec une choquante inconvenance sur le même niveau; puis, elle fut soumise au pouvoir civil et presque livrée à l'arbitraire des princes et des magistrats; certains allèrent jusqu'à prôner la substitution d'une religion naturelle, d'un sentiment naturel à la religion divine. Il ne manqua pas de nations qui estimèrent pouvoir se passer de Dieu et mirent leur religion dans l'impiété et l'oubli de Dieu. Les fruits amers que produi-

sit si souvent et si longtemps une semblable séparation des individus et des peuples d'avec le Christ, Nous les avons déplorés dans l'Encyclique *Ubi arcano* et les déplorons aujourd'hui de nouveau : les germes de discorde semés partout ; les jalousies et les rivalités entre peuples qui retardent encore la réconciliation ; le déchaînement des convoitises, qui, bien souvent, se cachent sous les apparences du bien public et du patriotisme, et toutes leurs conséquences : dissensions intestines, égoïsme aveugle et démesuré qui, ne considérant rien, sinon les avantages et les profits particuliers, soumet absolument tout à cette mesure ; la paix des familles détruite à fond par l'oubli et la négligence du devoir ; l'unité et la stabilité de la famille battues en brèche ; toute la société, enfin, ébranlée et menée à la ruine.

Celle-ci se hâtera de revenir au Sauveur très aimant. La solennité du Christ-Roi, qui se célèbrera désormais, chaque année, Nous en donne le meilleur espoir. Il appartiendrait aux catholiques de préparer et de hâter par leur action ce retour, mais un bien grand nombre d'entre eux ne semblent pas tenir dans la vie sociale leur place normale ni posséder l'autorité qui convient à ceux qui portent le flambeau de la vérité.

Il faut peut-être attribuer ce désavantage à la lenteur et à la timidité des bons qui s'abstiennent de résister ou résistent avec mollesse : par suite, les adversaires de l'Eglise en retirent nécessairement un surcroit de témérité et d'audace. Au contraire, que les fidèles comprennent tous qu'il leur faut lutter avec courage et tou-

jours, sous les drapeaux du Christ-Roi; que le feu de l'apostolat les embrase; qu'ils travaillent à réconcilier avec leur Seigneur les âmes éloignées de lui ou ignorantes et qu'ils s'efforcent de sauvegarder ses droits.

Est-ce qu' en outre la célébration universelle et annuelle de la fête du Christ-Roi ne semble pas avoir un effet souverain pour condamner et pour réparer en un sens la défection que le laïcisme a causée, entraînant de si pénibles malheurs pour la société? En effet, plus les réunions internationales et les assemblées nationales accablent d'un indigne silence le nom très doux de notre Rédempteur, plus il faut l'acclamer et faire connaître les droits de la dignité et de la puissance royale du Christ.

LE MOMENT EST OPPORTUN

Pour l'institution de cette fête, pourquoi voyons-Nous la voie préparée merveilleusement et à souhait depuis la fin du siècle dernier? Personne n'ignore avec quelle sagesse et quelle clarté des livres édités en langues diverses et répandus dans tout l'univers défendirent cette doctrine. La royauté du Christ et son empire furent reconnus par la coutume que prirent d'innombrables familles de se vouer et de se donner au Sacré-Coeur de Jésus. Ce ne furent pas seulement des familles qui accomplirent cet acte, mais des villes et des royaumes; bien plus, le genre humain entier, sous la conduite de Léon XIII, fut consacré à ce divin Coeur, en 1900, à la fin de l'année sainte. Il ne faut pas le passer sous silence, l'affirmation solen-

nelle du pouvoir royal du Christ sur la société humaine retira un immense avantage des nombreux Congrès eucharistiques réunis à notre époque : ils avaient, en effet, pour but d'appeler tous les fidèles d'un diocèse, d'une région, d'une nation ou de l'univers entier à vénérer le Christ-Roi caché sous les voiles eucharistiques, et, par les discours tenus dans les réunions ou les églises, par l'adoration commune et publique de l'auguste sacrement, par des manifestations magnifiques, de saluer le Christ-Roi qui leur est donné divinement. On aurait vraiment dit que le peuple chrétien, mû par une inspiration divine, avait voulu arracher au silence et comme au refuge des églises, mener en triomphe à travers les rues des villes et rétablir dans tous les droits royaux ce Jésus que des impies ne voulurent pas recevoir quand il vint en son propre domaine.

L'année sainte qui s'achève nous offre l'occasion la plus propice d'accomplir le dessein dont nous venons de parler. L'âme des fidèles a été appelée aux biens célestes qui dépassent tout sentiment, le Dieu très bon l'ayant enrichie à nouveau des dons de la grâce, ou confirmée dans le droit chemin en l'excitant à rechercher des grâces plus précieuses. Soit que Nous considérions les multiples suppliques à Nous présentées, soit que Nous regardions les événements de l'année sainte, Nous avons toutes raisons de supposer qu'il s'est levé le jour désiré de tous où il nous faut déclarer que le Christ, Roi de tout le genre humain, doit être honoré d'une fête propre et spéciale. En cette année, comme Nous le disions au début,

ce Roi divin, vraiment admirable dans ses saints, a été hautement honoré par la glorification d'une nouvelle phalange de ses soldats; en cette année, dans des tableaux et des représentations missionnaires d'une rare fidélité, il fut loisible à tous d'admirer les victoires gagnées pour le Christ par les hérauts de l'Evangile en vue d'étendre son royaume; et cette année, enfin, les solennités du centenaire du Concile de Nicée ont rappelé la défense de la consubstantialité du Fils avec le Père, consubstantialité sur laquelle repose, comme sur son fondement, la puissance du Christ sur tous les peuples.

Institution solennelle de la fête

C'est pourquoi, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous instituons la fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ-Roi, fête qu'il faudra célébrer chaque année, dans tout l'univers, le dernier dimanche d'octobre, c'est-à-dire le dimanche avant la Toussaint. Nous ordonnons aussi que, ce même jour, soit renouvelée, chaque année, la consécration du genre humain au Sacré-Coeur de Jésus, que Pie X, Notre prédécesseur de sainte mémoire, avait prescrit de renouveler annuellement. Mais, cette année, Nous voulons que cette consécration ait lieu le 31 de ce mois, date à laquelle Nous célébrons la messe pontificale en l'honneur du Christ-Roi, et Nous ordonnons de prononcer devant Nous cette même consécration. Nous ne croyons pas pouvoir mieux clore l'année sainte ni présenter au Christ, Roi immortel des siècles, un plus ample

témoignage de reconnaissance, — en quoi Nous interprétons la gratitude de tout le peuple chrétien, — pour les bienfaits accordés, durant cette sainte période, à Nous, à l'Eglise et à tout le catholicisme.

LES RAISONS DE LA DATE CHOISIE

Il n'y a pas de raison de vous expliquer longuement, Vénérables Frères, les motifs qui Nous ont décidé à distinguer la fête du Christ-Roi de toutes celles qui comportent de quelque façon la manifestation et la célébration de sa dignité royale. Une remarque suffira. Bien que dans toutes ces fêtes de Notre-Seigneur l'objet matériel soit le Christ, leur objet formel diffère totalement, par le nom et la chose, de la royauté de Notre-Seigneur. Nous avons fixé la fête un dimanche afin que le clergé ne soit pas seul à présenter ses hommages au divin Roi par la célébration de la messe et le chant de l'office, mais que le peuple, libre de ses occupations ordinaires, offre au Christ un éclatant témoignage d'obéissance et d'allégeance dans un esprit de joie sainte. Pour la célébration de la fête, le dernier dimanche d'octobre parut de beaucoup le mieux placé; en effet, il termine à peu près le cours de la vie liturgique. Ainsi, les mystères de la vie de Jésus-Christ commémorés durant l'année, recevront de la solennité du Christ-Roi comme leur achèvement et leur couronnement, et, avant de célébrer la gloire de tous les saints, on proclamera hautement la gloire de Celui qui triomphe dans la personne de tous les saints et élus.

Ce sera votre devoir, Vénérables Frères, ce sera votre rôle de veiller à ce que, avant le fête annuelle du Christ-Roi, des instructions soient données, à une date fixée, à tous les paroissiens, afin que, pleinement renseigné sur la nature de la fête, sa signification et son importance, le peuple mène une vie chrétienne, digne de fidèles et dévoués serviteurs du Roi divin.

LES AVANTAGES ATTENDUS DE LA FÊTE

Il nous plaît de vous rappeler, Vénérables Frères, en terminant cette lettre, les avantages que Nous Nous promettons et proposons de retirer, pour le bien de l'Eglise et de la société civile comme de tous les fidèles en particulier, du culte public envers le Christ-Roi.

Ces honneurs à déférer à la royauté de Notre-Seigneur doivent rappeler aux hommes que l'Eglise, en tant que constituée par le Christ comme société parfaite, demande, en vertu d'un droit naturel qu'elle ne peut abdiquer, pleine liberté et immunité de la part du pouvoir civil; dans l'exercice de la charge qui lui a été confiée d'enseigner, de diriger et de conduire à la béatitude éternelle tous ceux qui appartiennent au royaume du Christ, l'Eglise ne peut pas dépendre de la volonté d'autrui. Bien plus, l'Etat doit accorder une semblable liberté aux Ordres et Congrégations de religieux et de religieuses; ils sont de très puissants collaborateurs pour les pasteurs des Eglises, et se dévouent le plus possible à l'extension et à l'établissement du règne du Christ, soit qu'ils combat-

tent par l'observation des saints voeux la triple concupiscence du monde, soit que par leur profession d'une vie plus parfaite ils fassent en sorte que la sainteté, donnée par son divin Fondateur comme un caractère de son Eglise, resplendisse toujours d'un éclat grandissant aux yeux de l'univers.

Aux Etats, la célébration annuelle de cette fête rappellera que les magistrats et les gouvernants, sont tenus, tout comme les citoyens, de rendre au Christ un culte public et de lui obéir ; elle évoquera devant eux la pensée de ce dernier jugement où le Christ, non seulement expulsé de la vie publique, mais encore négligé ou ignoré avec dédain, vengera sévèrement de telles injustices ; car la royauté du Christ exige que l'Etat tout entier se règle sur les commandements de Dieu et les principes chrétiens aussi bien dans la rédaction des lois et l'administration de la justice que dans la direction des écoles où la jeunesse doit être formée à une doctrine saine comme à une juste discipline des moeurs.

L'explication de ces vérités aura une merveilleuse influence sur les fidèles et leur fera modeler leur âme sur une règle authentique de vie chrétienne. En effet, si le Christ Seigneur a reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre ; si les hommes rachetés par son sang très précieux sont, à un titre nouveau, soumis à sa puissance ; si, enfin, son autorité embrasse la nature humaine tout entière, il est clair qu'il n'existe en nous aucune faculté exempte de cette souveraineté. Il faut donc qu'il règne dans l'esprit humain dont c'est le devoir d'adhérer avec constance et

fermeté, dans un sentiment de parfaite soumission, aux vérités révélées et à la doctrine du Christ; il faut qu'il règne dans la volonté qui doit obéir aux lois et aux préceptes de Dieu; il faut qu'il règne dans l'âme, qui, négligeant les convoitises naturelles, doit aimer Dieu pardessus tout et s'attacher à lui seul; il faut qu'il règne dans le corps et les membres qui doivent servir à la sainteté intérieure de l'âme comme des instruments, ou, pour emprunter les paroles de l'apôtre saint Paul, *comme des armes de justice offertes à Dieu* (*Rom.*, VI, 13). Toutes ces vérités exposées à fond à la méditation des fidèles donneront à ceux-ci bien plus de facilités pour s'élever aux vertus les plus parfaites.

Conclusion

Fasse le ciel, Vénérables Frères, que les âmes éloignées du Christ convoitent et acceptent, pour leur salut, son joug suave et que nous tous qui, par un miséricordieux dessein de Dieu, sommes ses familiers, nous portions ce joug non avec tristesse, mais avec bonheur, avec amour, avec sainteté! Notre vie étant ainsi réglée sur les lois du royaume divin, nous goûterons dans la joie l'abondance de ses fruits et, considérés par le Christ comme des serviteurs bons et fidèles, nous participerons dans son royaume céleste à sa béatitude et à sa gloire.

Que ce document soit le gage et le signe de Notre paternelle bienveillance à votre égard, Vénérables Frè-

res, à l'occasion de la Noël, et recevez comme une médiatrices des faveurs divines la bénédiction apostolique que Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 décembre de l'Année sainte 1925, de Notre pontificat la quatrième.

PIE XI, Pape.

CONSTITUTIO APOSTOLICA

UNIVERSALE IUBILÆUM ANNO DOMINI MILLESIMO NONGENTESIMO VICESIMO QUINTO IN URBE CELEBRATUM AD TOTUM CATHOLICUM ORBEM EXTENDITUR.

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI
UNIVERSIS CHRISTIFIDELIBUS
PRÆSENTES LITTERAS INSPECTURIS
SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM

Servatoris IESU CHRISTI benignitati habemus ex animo gratiam, quod per Annum sacrum, quem usitato heri sollemnissimoque Romanæ Ecclesiæ ritu conclusimus et Nobis pæne infinitos iucunditatis fructus potiundos permiserit, et ad ingentem mortalium numerum gratiæ veniæque suæ divitias misericors protulerit. Etenim ad centena millia, ex quovis civitatum ordine, fideles vel ex disiunctissimis omnium regionibus in Almam hanc Urbem peregrini convenere: qui quidem advenæ non tam civibus romanis, eodem ceteroqui studio sacræ indulgentiæ fruendæ inflammatis, quam catholico nomini universo et ipsis hominibus ab Ecclesia alienis mirabile fidei pietatisque suæ visi sunt præbere spectaculum, voluntatesque præterea suas cum Apostolica Sede et Nobiscum,

arctius, si quidem necesse erat, copulaverunt. Optimo autem fructuosissimoque præteriti Iubilæi exitu, quem tam crebris flagrantibusque precibus Deo per sacri temporis decursum admotis acceptum referimus, commovemur atque impellimur, ut, more institutoque decessorum Nostrorum, qui patuit Romæ ad hesternum usque diem amplissimus veniæ thesaurus, eumdem universitate fidelium ubique terrarum, proximo anno, patere iubeamus. Hanc sane veniam indulgentiamque ut quam plurimi participent, Venerabilis Fratres Episcopi curent, ut in singulis diœcesis cuiusque suæ locis per divini verbi prædicationem, per sacras expeditiones vel spirituales exercitationes ad culpas suas populus deflendas eluendasque permoveatur et ad pœnarum remissionem, quæ sibi proposita est, impetrandam rite præparetur: quod ut, in tanta cleri utriusque penuria, commodius fieri possit, a superiore consuetudine Nobis recedendum esse putamus, ex quâ Iubilæum extra Urbem non ultra semestre spatium producebatur. Iidem præterea Episcopi fideles sibi commissos doceant, ad eamdem mentem Nostram, quam in Iubilæo pro Urbe indicendo aperuimus, idest pro evangelicæ fidei propagatione, pro populorum pace et concordia, pro congruenti Ecclesiæ catholicæ iuribus ordinatione Sanctorum Palæstinæ Locorum, eos potissimum orare Nobiscum ipsis oportere.

Itaque, auctoritate omnipotentis Dei, beatorum apostolorum Petri et Pauli ac Nostra, Iubilæum maximum, quod in hac sacra Urbe celebratum est, ad universum catholicum orbem per has Litteras extendimus et in

totum futurum annum prorogamus, ita scilicet ut lucrifieri possit a primis vesperis proximi diei festi Circumcisionis Domini ad plenum diem tricesimum primum mensis Decembris futuri anni MDCCCCXXVI.

Quamobrem omnibus utriusque sexus christifidelibus ubique terrarum, extra Urbem huiusque suburbium existentibus, etiamsi anno sacro proxime elapso Iubilæi veniam lucrati iam sint, apostolica auctoritate Nostra largimur, ut plenissimam peccatorum indulgentiam ac remissionem adipisci bis queant, idest primum aut sibi aut animis defunctorum expiandis, secundo autem in horum tantummodo levationem, dummodo rite confessi ac sacra synaxi refecti — quam ad rem confessio annua et Paschalis communio minime suffragabuntur, — intra futurum annum MDCCCCXXVI, ecclesiam loci præcipuam tresque alias ecclesias vel oratoria publica ad hoc designanda, semel in die, per quinque continuos vel seiunctos dies, cum naturales tum ecclesiasticos, ad canonum normam computandos, pie inviserint et ad mentem Nostram supplices Deo preces adhibuerint. Iidem locorum Ordinarii sive per se ipsi sive per vicarios foraneos et parochos aliosve ecclesiasticos viros, quibus hanc potestatem, etiam, si libuerit, per integrum anni spatium utendam, permiserint, designabunt, præter cathedralem ecclesiam in civitate episcopali et præcipuam in ceteris diœcesis locis, tres alias tam in illa quam in istis a quibusvis fidelibus visitandas: quodsi quattuor alicubi ecclesiæ vel oratoria publica desint, Ordinarii, pro suo prudenti arbitrio, aut per se ipsi aut per suos delegatos de-

cernere poterunt, ut in minore ædium sacrarum numero, et vel in una, ubi una tantummodo adest, quattuor illas diurnas visitationes agi liceat.

Ut autem iis consulamus, qui in peculiari rerum locorumque condicione versentur, hæc statuimus quœ sequuntur.

I. Qui per annum fere semper navigant iterve faciunt, iis fas esto, cum ad certam se stationem receperint, ibi iubilæum semel lucrari, ea lege ut, ceteris simul parendo praescriptis, praecipuam loci ecclesiam uno tantummodo die quinquies invisant.

II. Ordinarii locorum aut per se ipsi aut per vicarios foraneos, per prælatos regulares quoad eorum subditos, per parochos vel confessarios in diœcesi adprobatos, quibus huiusmodi fecerint potestatem — vel habitualiter atque extra confessionem exercendam, — possint, si qui impediantur ne imperatas visitationes obeant, harum numerum, pro rerum personarumque necessitate, contrahere et reducere; concedere, ut visitationes, nulla habita unius eiusdemque diei ratione, seiungi pro libitu queant; cum vero res postulaverit, eas dispensando commutare in alia religionis, pietatis caritatisve opera, ad singulorum condicionem accommodata, quæ tamen aliunde non sint sub peccato debita. — Impeditos autem heic intelligi volumus moniales, sorores religiosas, tertiarias regulares, pias feminas et puellas aliasve personas in gynæceis seu Conservatoriis degentes; item anachoretas

monasticum regularemve Ordinem profitentes et potius contemplationi quam actioni vitæ deditos, ut Cistercienses Reformatos B. M. V. de Trappa, Eremitas Camaldulenses et Carthusianos; præterea eos, qui aut captivi sunt aut in carceribus custodiuntur, et ecclesiasticos vel religiosos viros, qui in coenobiis aliisve domibus, emendationis causa, detinentur. Impediti ii quoque censeantur, qui aut domi aut in nosocomiis sive morbo sive imbecilla valetudine laborant, et quotquot ægroti adsunt, et generatim ii omnes, qui certo impedimento prohibentur quominus statutas visitationes obeant: æquo autem iure esse volumus operarios, quos in Constitutione *Apostolico muneri*, die XXX mensis Iulii superiore anno data, descripsimus, et senes qui septuagesimum ætatis annum excesserint.

III. Ordinariis locorum pariter liceat — etiam per delegatos quos supra memoravimus eademque ratione — minorem visitationum numerum præstituere, *a*) conlegiis auctoritate ecclesiastica adprobatis sive clericalibus sive religiosis; *b*) confraternitatibus, piis unionibus, atque iis tantummodo laicorum consociationibus, quarum sit catholica opera provehere; *c*) adulescentibus qui in conlegiis vivunt vel conlegia, institutionis educationisque gratia, aut cotidie aut satis diebus celebrant; *d*) christifidelibus omnibus, qui, duce parocho, vel sacerdote quem parochus delegarit, visitationes peracturi sunt. — Ea tamen lege Ordinarii visitationum minuant numerum, ut hi omnes, quos nominavimus, pompa instituta, etiam sine suis insignibus, ad invisendas aedes sacras incedant.

IV. Ubicumque autem, quavis de causa, ita incedendi per publicas vias copia non erit, Ordinario loci eiusve delegatis liceat, ut supra, visitationum numerum contrahere et reducere, modo intra ædis sacræ sæpta aut pompa ducatur aut saltem visitatio sollemniter communiterque fiat ab omnibus ibi una congregatis. Ordinarius autem loci eiusve delegati ab obligatione confessionis et sanctæ Communionis nullum alium exsolvant, nisi quem ab alterutra gravis morbus prohibeat.

Ad facultates quod attinet, confessariis, ceteroquin ad iuris normam adprobatis, tribuendas, quas in excipienda iubilæi confessione salutariter adhibeant, hæc, quæ sequuntur, decernimus.

I. Confessariis illæ integræ sunto facultates absolvendi, dispensandi, commutandi, quascumque ab hac Apostolica Sede vel in perpetuum vel ad tempus, quoque pacto, legitime impetrarint; immo simul cumulateque, ad iuris præscriptum, et pluries pro eodem pœnitente sive iis omnibus sive his, quæ mox concessuri sumus, uti valide et licite possint. Qualiscumque autem pœnitens, cum confessionem jubilæi sincera lucrandæ indulgentiæ intentione instituit, absolutione, dispensatione, commutatione donatus erit, si postea, mutata voluntate, a complendis reliquis præscriptis operibus destiterit, eadem non idcirco irrita erit.

II. Monialibus aliisque feminis, quarum ad confes-

iones excipiendas, ex Codicis præscripto, specialis Ordinarii adprobatio requiritur, fas esto hanc dumtaxat iubilæi confessionem apud quemvis confessarium ab eodem loci Ordinario pro utroque sexu adprobatum peragere: qua semel completa, iam nulla confessarius iste in eamdem pœnitentem iurisdictione gaudeat, nisi ad Codicis leges.

III. Confessarius eos omnes, pro quibus ab Ordinario loci vel a Nobis adprobatus sit, in confessione iubilæi excipienda, absolvere possit, in foro sacramentali tantum, a quavis censura a iure vel ab homine inflicta, occulta vel publica, aut ab Ordinario sibi reservata aut a jure Apostolicæ Sedi simpliciter specialive modo vel Ordinariis reservata: itemque a quovis peccato, utcumque gravi et Ordinariis vel S. Sedi reservato; iniuncta tamen salutari pœnitentia aliisque de iure iniungendis. — A nulla ex censuris Apostolicæ Sedi specialissimo modo reservatis absolvere queat, præterquam a crimine absolutionis complicis a peccato turpi non plus semel vel bis attentatæ. At confessario pœnitenti præcipiat, *a*) ut complicem, si forte ad confitendum redierit, moneat cum de absolutionis a se impertitæ invaliditate, tum de eiusmodi confessionibus apud alium confessarium iurisdictione munitum necessario iterandis; *b*) ut, occasione relapsus remota, abstineat se in posterum ab audienda complicis confessione, etsi a peccato complicitatis alias absoluti, quoad sine scandali et infamiæ periculo fieri poterit. — Confessarius si quem a censura publica vel ab homine in-

flicta in foro sacramentali tantum absolverit, cum iubeat in foro externo se gerere ad præscriptum can. 2251; caveat autem confessarius ne quemquam publica censura irretitum in foro conscientiæ Deo reconciliet, nisi is paratus sit intra sex menses Ecclesiæ satisfacere et scandalum damnumque reparare.

IV. Confessarius ne in foro quidem interno, nisi ad præscriptum can. 2254, eos absolvat, qui, aut in censuram aliquam incurrerint a Pio X per Constitutionem *Vacante Sede Apostolica* Romano Pontifici reservatam, aut secretum S. Officii alterumve simile violaverint; itemque prælatos cleri sæcularis ordinaria iurisdictione in foro externo præditos superioresque maiores religionis exemptæ, qui in censuram Romano Pontifici speciali modo reservatam publice inciderint.

V. Hæretici, præsertim qui fuerint publice dogmatizantes, ne absolvantur, nisi, abiurata saltem coram ipso confessario hæresi, scandalum, ut par est, reparaverint. Similiter quicumque sectis massonicis aliisque id genus vetitis notorie adscripti sint, ne absolvantur, nisi præmissa coram confessario abiuratione aliisque servatis de iure servandis, a secta recesserint et scandalum, quantum licuerit, removerint.

VI. Qui bona vel iura ecclesiastica sine venia acquisiverint, iis ne impertiatur absolutio, nisi Ecclesiæ satisfecerint vel saltem sincere promiserint se quamprimum satisfacturos.

VII. Qui falsam sollicitationis denuntiationem admiserit, is ne absolvatur, nisi aut eam formaliter retractaverit, aut saltem ad eam quamprimum retractandam atque ad sarcienda calumniæ damna serio paratum se præbeat.

VIII. Confessarius in ipsa tantummodo iubilæi confessione, ex iusta et probabili causa, omnia et singula vota privata, etiam Sedi Apostolicæ reservata, iurata quoque, in alia pia opera dispensando commutare possit. Votum autem castitatis perfectæ et perpetuæ, etiamsi ab origine publice emissum sit in professione religiosa — neutiquam, contra, si poenitens fuerit in Ordine sacro lege cælibatur adstrictus, — subinde tamen, aliis eius professionis votis per dispensationem sublatis, firmum atque integrum manserit, similiter possit, ex iusta et probabili causa, in alia pia opera dispensando commutare. Votum vero a tertio acceptatum ne remittat neve commutet, nisi is, cuius interest, libenter expresseque consenserit. Votum denique non peccandi aliave pœnalia vota ne commutet nisi in opus, quod, non minus quam ipsum votum, a peccando refrenet.

IX. Idem confessarius in excipienda iubilæi confessione dispensare possit, pro solo conscientiæ foro, atque ad hoc unice ut pœnitens Ordines iam susceptos sine infamiæ vel scandali periculo exerceat, a quavis irregularitate ex delicto prorsus occulto; item ab irregularitate, ex homicidio voluntario aut abortu, de qua in can. 985,

p. 40; sed in hoc homicidii voluntarii et abortus casu, pœnitenti onus imponat, sub pœna reincidentiæ, recurrendi intra mensem ad S. Pœnitentiariam et standi eius mandatis.

X. Similiter in solo foro conscientiæ et sacramentali liceat confessario dispensare: *a*) ab impedimento prorsus occulto consanguinitatis in tertio vel secundo gradu collaterali, etiam attingente primum, quod ex generatione illicita proveniat, solummodo ad matrimonium convalidandum, imperata tamen consensus ad iuris normam renovatione, minime vero ad contrahendum vel in radice sanandum; *b*) ab occulto criminis impedimento — neutro tamen machinante — sive de matrimonio contracto agatur sive de contrahendo: iniuncta, in primo casu, privata renovatione consensus, secundum canonem 1135; imposita, in utroque, gravi diuturnaque salutari pœnitentia.

Itaque hæc omnia, quæ per has Litteras constituimus ac declaravimus, volumus firma et valida exsistere et fore, ad effectum iubilæi ad universum catholicum orbem proferendi, non obstantibus contrariis quibuslibet. Earum autem exemplis atque excerptis, manu tamen alicuius notarii publici subscriptis et sigillo viri in ecclesiastica dignitate constituti munitis, eamdem iubemus adhibitæ vel ostensæ.

Nulli igitur liceat paginam hanc Nostræ concessionis et voluntatis et declarationis infringere vel ei, ausu te-

merario, contra ire. Quod si quis attentare præsumpserit, indignationem, omnipotentis Dei ac beatorum Apostolorum Petri et Pauli se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die XXV mensis Decembris, in festo Nativitatis D. N. Iesu Christi, anno MDCCCCXXV, Pontificatus Nostri quarto.

O. Card. CAGIANO,
S. R. E. Cancellarius.

A. Card. FRUHWIRTH,
Poenitentiarius Maior.

IOANNES ZANI-CAPRELLI,
Protonotarius Apostolicus.

DOMINICUS SPOLVERINI,
Protonotarius Apostolicus.

Loco ✠ Plumbi.

Reg. in Canc. Ap. vol. XXXIII, n. 4.

SECRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA.

No 52317
Da Citarsi nella Risposta.

Dal Vaticano, 4 mars 1926.

Monseigneur,

Le Souverain Pontife a vivement agréé les deux généreuses offrandes que vous avez bien voulu Lui faire parvenir pour le Denier de Saint-Pierre, et pour l'Oeuvre chrétienne humanitaire de l'abolition de l'esclavage.

Sa Sainteté vous en remercie avec reconnaissance, aimant à voir dans ces témoignages une preuve éloquente de la vénération dévouée de l'Archidiocèse de Montréal envers Son auguste Personne et de la charité qui l'anime en faveur des pauvres créatures encore privées de la liberté des enfants de Dieu.

Comme gage de Sa spéciale bienveillance, le Saint-Père est heureux de renouveler pour Votre Grandeur, pour votre clergé et tous vos fils en Dieu le bienfait de la Bénédiction Apostolique.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon entier dévouement en Jésus-Christ.

P. Card. GASPARRI.

A Sa Grandeur
Mgr GEORGES GAUTHIER,
Administrateur apostolique de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Nos PAGES

—Nomination de Mgr Gauthier, comme administrateur apostolique 7

1—Circulaire de Mgr l'Administrateur:

1o Le collège Mathieu..... 10

2o Sujets de sermons pour 1922..... 11

3o Liste des Quarante-Heures pour 1922..... 12

4o « La livre » des Petites Soeurs des Pauvres.. 12

5o Oraison *pro infirmis*..... 13

2—Circulaire de Mgr l'Administrateur..... 15

3—Rapport des oeuvres diocésaines pour l'année 1921: Oeuvre du Denier de Saint-Pierre..... 19

4—Circulaire de Mgr l'Administrateur au clergé de son diocèse 64

5—Lettre pastorale de l'Eminentissime Cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, et de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec, sur la Propagation de la Foi chrétienne et la fondation d'un Séminaire des Missions étrangères à Montréal..... 68

6—Lettre pastorale de l'Eminentissime Cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, et de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Halifax, Toronto, Montréal, Ottawa, Kingston, Saint-Boniface et Régina, faisant appel à la charité des fidèles en faveur de la reconstruction de la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré 88

Nos PAGES

7—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse ... 98
Indults ... 99
Honoraires de messes ... 101
Messes de fondation ... 101
Messes du dimanche ... 102
Sanctification du dimanche ... 103
Tombolas et jeux de hasard ... 104
Danses ... 104
Quêtes commandées ... 104
Concerts ... 107
Congrégations ... 107
Procès ... 107
Actes et certificats de décès ... 108
Emprunts et prêts ... 108
Clé du tabernacle ... 109
Automobiles, téléphones, sorties ... 109
Théâtres ... 110
Procession de la Fête-Dieu ... 111
Pèlerinages et excursions ... 111
Programmes de musique ... 111
Voyages de vacances ... 112
Quarante-Heures ... 112
Vêpres du dimanche ... 113
Pension ... 113
Prêtres étrangers ... 113
Quêtes ... 113
Lampe du sanctuaire ... 114
Catéchisme ... 114
Soins religieux des enfants ... 120
Union missionnaire du clergé ... 122

Sujets de sermons pour 1923: Les commandements de Dieu et de l'Eglise:

1o Sermon préliminaire: des commandements ... 125

2o Premier commandement: 1. Du culte qu'on doit à Dieu ... 126

Nos PAGES

3o Premier commandement: 2. Péchés contre le culte dû à Dieu 126

4o Deuxième commandement: 1. Du serment et du parjure 127

5o Deuxième commandement: 2. Le blasphème.. 127

6o Troisième commandement : Profanation du dimanche par le travail et le plaisir..... 128

7o Quatrième commandement : 1. Devoirs des parents à l'égard de leurs enfants..... 128

8o Quatrième commandement : 2. Devoirs des enfants 129

9o Cinquième commandement: De l'homicide..... 129

10o Sixième et neuvième commandement: Du vice impur 130

11o Septième commandement: Du vol..... 130

12o Huitième commandement: Le mensonge et la détraction 131

13o Septième et huitième commandement: Réparation du tort fait au prochain..... 131

14o Neuvième et dixième commandement: Péchés internes 132

15o Commandements de l'Eglise: Obligation de célébrer les fêtes 133

16o Deuxième commandement de l'Eglise: L'assistance à la messe..... 133

17o Troisième commandement de l'Eglise: Confession annuelle 134

18o Quatrième commandement de l'Eglise: Communion pascale 134

19o Cinquième et sixième commandement de l'Eglise: Le jeûne et l'abstinence..... 135

Nos PAGES

20o Septième commandement de l'Eglise: De la dîme 135

8—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse..... 136

9—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse: L'encyclique *Ubi Arcano*, de S.S. Pie XI..... 139

—Diocèse de Montréal: L'encyclique de S. S. Pie XI à l'occasion de la fête de Noël..... 142

Raisons du retard de l'encyclique..... 143

Les grandes consolations de l'année..... 144

La situation internationale d'après-guerre..... 146

La lutte des classes..... 148

Le trouble de la famille: le déclin moral..... 149

La crise religieuse..... 151

Les causes des maux présents: les convoitises déréglées 152

La société est punie de s'être écartée de Dieu.... 156

Les remèdes: la paix chrétienne produira la justice et la charité 158

La paix chrétienne sauvegardera l'ordre..... 162

Impuissances des institutions humaines..... 164

Qu'on se tourne vers l'Eglise du Christ..... 165

Le règne du Christ..... 165

La paix du Christ suppose le règne du Christ.... 166

Une grande assemblée des évêques serait désirable 168

Encouragement aux oeuvres d'action catholique. 169

Encouragements au clergé..... 172

Eloge des ordres religieux..... 172

Les fidèles ont aussi un rôle actif à remplir: *Les Annales* 173

Nos PAGES

Les désordres doctrinaux actuels: Un modernisme moral, juridique et social 174
Pour hâter l'union de tous, dans l'Eglise 176
Déjà des signes 177
Les relations avec l'Italie 178

10—Rapport des oeuvres diocésaines pour l'année 1922: Oeuvre du Denier de Saint-Pierre 182

—Lettre du Cardinal Gasparri à Mgr Gauthier : Remerciements pour la contribution du diocèse au Denier de Saint-Pierre et à l'Abolition de l'esclavage 223

—Erection canonique de l'Institut des Soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil 225

—Nomination de Mgr Gauthier comme Archevêque de Tarona 230

11—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse:
Sanctification du dimanche 235
Emigration 237
Union Missionnaire du Clergé 242
Retraite pastorale 244

—Lettre pastorale de Son Eminence le Cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, et de Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, sur la transgression du devoir dominical 247

12—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse 264
Examen des jeunes prêtres 265
Musique d'église 267
Propagation de la foi 270
Vicaires forains 274

Nos PAGES

Mgr de Laval 275
Quaestiones examinis proponuntur 277
Vicariats forains 280
Sujets de sermons pour 1924: Les sacrements..... 286

(Des sacrements en général)

1o Nature des sacrements..... 286
2o Effets des sacrements..... 286

(Des sacrements en particulier)

3o Le baptême 287
4o Le baptême (suite)..... 287
5o La confirmation 287
6o L'eucharistie: présence réelle..... 288
7o L'Eucharistie : sacrifice..... 288
8o L'Eucharistie: communion 288
9o La Pénitence 289
10o La Pénitence (Parties du Sacrement): La contrition 289
11o La Pénitence: La confession..... 289
12o La Pénitence: La satisfaction..... 290
13o L'Extrême-Onction 290
14o L'Ordre: Consécration sacerdotale..... 290
15o L'Ordre: Le prêtre..... 291
16o La vocation 291
17o Les fréquentations 291
18o Le Mariage: Unité et indissolubilité..... 292
19o Le Mariage: Législation..... 292
20o Mariages mixtes 293

Nos PAGES

—*Motu proprio* « *Romanorum Pontificum* » en faveur d'un nouveau développement de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi 294

13—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse 301

1o Les danses 301

2o Retraites pastorales 318

3o Missionnaires colonisateurs 319

14—Rapport des oeuvres diocésaines pour l'année 1923: Oeuvre du Denier de Saint-Pierre 321

—Lettre du Cardinal Gasparri à Mgr Gauthier : Remerciements pour la contribution du diocèse au Denier de Saint-Pierre et à l'Abolition de l'esclavage 363

—Lettre de Son Eminence le Cardinal Sbarretti à Mgr Gauthier, sur l'enseignement du catéchisme dans le diocèse 365

15—Mandement de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Québec et de nos Seigneurs les Archevêques et évêques des Provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, concernant le Jubilé de 1925 367

—Décret de promulgation du Jubilé universel pour l'Année Sainte MCMXXV 373

1o Raison d'être du jubilé 374

2o Indiction et promulgation du « Grand Jubilé » 378

3o Invitation pressante du Souverain Pontife 381

16—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse:

Sujets de sermons pour 1925: L'Apologétique 385

Examen des jeunes prêtres 389

17—Rapport des oeuvres diocésaines pour l'année 1924: Oeuvre du Denier de Saint-Pierre 393

Nos PAGES

—Décret d'érection canonique du Séminaire des Missions étrangères de la Province de Québec..... 436

—Nomination de Mgr Deschamps comme évêque de Thennesis 439

18—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse..... 444

Indulgence du Jubilé..... 446

Université de Montréal..... 447

Lettre de S. G. Mgr Gauthier..... 448

Premier décret 450

Second décret 452

Concerts sacrés 454

Examens des jeunes prêtres..... 456

Questions d'examens pour 1925..... 458

—Lettre du Cardinal Gasparri à Mgr Gauthier: Remerciements pour la contribution du diocèse au Denier de Saint-Pierre et à l'Abolition de l'esclavage 459

19—Lettre pastorale de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et de NN. SS. les Archevêques et Evêques des Provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, à l'occasion de la Béatification des Martyrs Jésuites..... 461

20—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse..... 484

Propagande 484

Mauvais théâtres 485

Union de prières 488

Propagation de la Foi..... 489

Concile de Nicée 491

Elections 493

Nos PAGES

21—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse 498

22—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé de son diocèse:

Sujets de sermons pour 1926: Le symbole des Apôtres 508

1o Sur la Foi 509

2o Nature de Dieu 509

3o La Providence 509

4o Mystère de la Sainte-Trinité 509

5o Création du monde 509

6o Les bons Anges 510

7o Les mauvais esprits 510

8o L'homme 510

9o La chute de l'homme 510

10o L'incarnation de N.-S. Jésus-Christ 510

11o Divinité de Jésus-Christ 511

12o Divinité de Jésus-Christ 511

13o La Rédemption 511

14o Descente aux enfers 511

15o Culte dû à Jésus-Christ 512

16o Le Saint-Esprit 512

17o La communion des saints 512

18o La résurrection des morts 512

19o Le Jugement 513

20o La vie éternelle 513

23—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé du diocèse 514

Nos PAGES

24—Rapport des oeuvres diocésaines pour l'année 1925: Oeuvre du Denier de Saint-Pierre 519

25—Circulaire de Mgr l'Administrateur apostolique au clergé du diocèse 562

—Encyclique de S. S. Pie XI instituant la fête du Christ-Roi 568

La doctrine catholique sur la royauté du Christ 571

Le témoignage des écritures en faveur du Christ-Roi 572

Le témoignage de la liturgie 575

La royauté du Christ se fonde sur l'union hypostatique 576

Le Christ-Roi possède le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire 577

Bien qu'absolu, ce pouvoir s'exerce surtout sur les choses spirituelles 578

Cette royauté s'étend sur l'humanité entière; individus et sociétés 579

Les bienfaits de la royauté du Christ; juste liberté et concorde 581

Pourquoi il faut une fête en l'honneur du Christ-Roi 583

La fête aura pour but de combattre le fléau du laicisme qui ruine les sociétés 586

Le moment est opportun 588

Institution solennelle de la fête 590

Les raisons de la date choisie 591

Les avantages attendus de la fête 592

Conclusion 594

—*Constitutio Apostolica* 596

—Lettre du Cardinal Gasparri 607

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

PAGES

Abolition de l'esclavage (lettre du cardinal Gasparri).. 459
Actes et certificats de décès..... 108
Administrateur Apostolique (Mgr Gauthier)..... 7
Automobiles 109

B

Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré (lettre collective) 88
Benoit XV: sa mort..... 15

C

Carême (règlement du)..... 64
Catéchisme (enseignement du)..... 120
Catéchisme (lettre du cardinal Sbarretti)..... 365
Certificats de décès..... 108
Christ-Roi (encyclique sur le)..... 568
Clé du tabernacle..... 109
Clergé (Union Missionnaire du).....122. 242
Collège Mathieu 10
Colonisateurs (missionnaires) 319
Concerts 107
Concerts sacrés 454
Concile de Nicée (XVIe centenaire)..... 491
Congrégations 107

D

Danses 104, 301
Décès (actes et certificats)..... 108

PAGES

Décret d'érection du Séminaire des Missions Etrangères 436
Décret d'érection (Soeurs N.-D.-du-Bon-Conseil)..... 225
Décret de promulgation du jubilé..... 373
Décret de Rome sur l'Université de Montréal..... 447
Denier de Saint-Pierre (Oeuvre du)....19, 182, 321, 393, 519
Denier de Saint-Pierre (lettre du cardinal Gasparri sur le) 223, 363, 459, 607
Deschamps (Mgr)„ évêque de Thennesis..... 439
Dimanche—messes 102
—sanctification 103, 235
—vêpres 113
—lettre collective sur l'observance du..... 247

E

Elections 493
Encyclique—*Ubi Arcano* 139
—sur le jubilé.....373, 596
—sur le Christ-Roi..... 568
Enfants (soins religieux à donner aux)..... 120
Emigration 237
Emprunts et prêts..... 108
Erection canonique (Soeurs de N.-D.-du-Bon-Conseil).. 225
Erection canonique (Séminaire des Missions Etrangères) 436
Examen (jeunes prêtres).....264, 277, 389, 456
Excursions 411

F

Fabrique (emprunts et prêts)..... 108
Fête-Dieu (procession de la)..... 111
Fondation de messes..... 101

PAGES

G

Gasparri (lettre du cardinal).....223, 363, 459, 607
Gauthier (Mgr G.), administrateur apostolique..... 7
archevêque de Tarona..... 230

H

Honoraires de messes 101

I

Indulgence du jubilé.....367, 373, 565, 596
Indults 98
Infirmis (oraison *pro*)..... 13
Institut pédagogique 498

J

Jésuites (les martyrs)—lettre collective..... 461
Jésuites (les martyrs)—Triduum..... 562
Jeux de hasard..... 104
Jubilé (Promulgation du jubilé)..... 373
(lettre collective)..... 367
(Indulgence du) 444, 565
(Constitutio Apostolica)..... 596

L

Lampe du sanctuaire..... 114
Laval (Mgr de)..... 275
Lettre collective sur:
Séminaire des Missions Etrangères..... 68
Sainte-Anne-de-Beaupré 88

PAGES

l'observance du dimanche 247
le jubilé 367
les martyrs jésuites 461

Lettre encyclique:
Ubi Arcano 139
Sur le Christ-Roi 568
Sur le jubilé 596

Livre des Petites Soeurs des Pauvres 12

M

Martyrs Jésuites (lettre sur les) 461
Mathieu (le collège) 10
Messes (honoraires de) 101
(fondation de) 101
(du dimanche) 102
Missionnaires colonisateurs 319
Missions Etrangères (Séminaire) 68, 436
Motu proprio *Romanorum Pontificum* 294
Musique (programme de) 111
(d'église) 267, 454

N

Nicée — XVIe centenaire du concile 491
Nomination (Mgr Gauthier)—administrateur apostolique 7
—archevêque de Tarona 230
(Mgr Deschamps)—évêque de Thennesis.. 439

O

Oeuvres diocésaines 19, 182, 321, 393, 519
Oraison *pro infirmis* 13

PAGES

P

Pèlerinages 111
Pension des vicaires 113
Petites Soeurs des Pauvres (la livre des) 12
Prêtres (étrangers) 113
(examen pour les jeunes) 264, 389, 456
Prêts 108
Procès 107
Procession de la Fête-Dieu 111
Programme de musique 111
Promulgation du jubilé 373, 596
Propagande protestante 484
Propagation de la Foi (lettre pastorale) 68, 270, 489
Protestants (une propagande des) 484

Q

Quarante-Heures 12, 112
Quêtes 104, 113

R

Règlement du carême 68
Retraite pastorale 244, 318
Romanorum Pontificum (Motu proprio) 301

S

Sanctification du dimanche 103, 235, 247
Sanctuaire (lampe du) 114
Sbarretti (lettre du cardinal) 365
Séminaire des Missions Etrangères 68, 436
Sinistrés de Terrebonne 136

PAGES

Soeurs de N.-D.-du-Bon-Conseil 225
Soins religieux aux enfants 120
Sorties 109
Sainte-Anne-de-Beaupré — Basilique 88
Sujets de sermons 11, 125, 286, 385, 508

T

Tabernacle (clé du) 109
Tarona (Mgr Gauthier—archevêque de) 230
Téléphones 109
Terrebonne (sinistrés de) 136
Théâtres 110, 485
Thennesis (Mgr Deschamps—évêque de) 439
Tombolas 104
Triduum en l'honneur des Martyrs Jésuites 562
Ubi Arcano (lettre de Mgr sur l'encyclique) 139
(lettre encyclique) 139
Union de prières 488
Union missionnaire du clergé 122, 242
Université de Montréal 447

V

Vacances (voyages de) 112
Vêpres du dimanche 113
Vicaires (pension des) 113
Vicaires forains 274, 280
Voyages de vacances 112

1356

BQX
4127
.A4
M3
v.17

Montreal (Archdiocese)
Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publies dans le diocèse de Montreal depuis son erection jusqu a